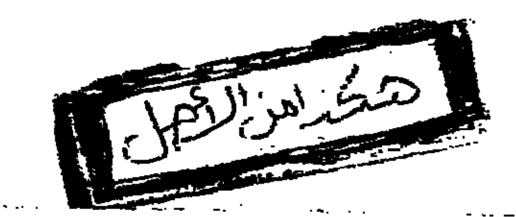


gain de cause
ront national

Le Monde

Le Monde des poches
Lectures estivales
Un cahier de 16 pages

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16000 – 7 F | SAMEDI 6 JUILLET 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le juge Bruguière enquête en Libye sur le DC-10 d'UTA

Tripoli autorise des investigations sur l'attentat

PRÈS DE SEPT ANS après l'attentat contre le DC-10 de la compagnie UTA – *qui avait fait 170 morts le 19 septembre 1989 au dessus du Niger* – le juge d'instruction *Jean-Louis* Bruguière devait partir vers la Libye, vendredi 5 juillet dans l'après-midi, à bord d'un avion spécial affrété par les autorités françaises. *Il devait* être accompagné d'une quinzaine de policiers appartenant à la direction centrale de la police judiciaire et à la DST.

Le juge Bruguière a reçu à la fin du moins de mai un courrier des autorités libyennes lui indiquant qu'il était autorisé à poursuivre ses investigations sur leur territoire. Le magistrat pourra ainsi procéder à l'interrogatoire des principaux ressortissants libyens dont les noms sont apparus au fil des ans dans le dossier d'instruction. Dès octobre 1991, le magistrat avait lancé des mandats d'arrêt internationaux contre quatre dirigeants libyens, parmi lesquels le numéro deux des services secrets, par ailleurs beau-frère du colonel Kadhafi, Abdallah Senoussi.

Au cours de ce voyage, le juge Bruguière pourrait recueillir de nouveaux éléments concernant le *« commanditaire »* de cette action terroriste qui n'a jamais été revendiquée. Dans un livre paru en avril 1995, Claude Silberzahn, qui fut le patron de la DGSE de 1989 à 1993, avait écrit que l'implication du régime de Tripoli dans cet attentat n'avait pas été clairement établie.

Le 21 janvier 1992, sur la base d'une lettre que lui avait transmise, *via* le gouvernement français, le juge Bruguière, le Conseil de sécurité de l'ONU avait sommé, à l'unanimité, la Libye de coopérer avec le juge français. Cette coopération n'ayant pas été mise en œuvre, le Conseil de sécurité avait décrété un embargo aérien qui, à ce jour, est toujours strictement appliqué.

Lire page 26

La détention de M. Le Floch-Prigent inquiète les personnels de la SNCF

Le PDG affirme n'avoir pas l'intention de démissionner

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, PDG de la SNCF, a été incarcéré, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 juillet, sur décision du juge Eva Joly, en sa qualité d'ancien PDG d'Elf. Le juge enquête sur le renflouement par Elf, entre 1988 et 1993, du groupe textile Bidermann pour une somme de 787 millions de francs et sur le versement par Elf de commissions sur des opérations immobilières. M. Le Floch-Prigent a été mis en examen pour, notamment, *« abus de biens sociaux »* et *« recel d'abus de confiance »*.

« Je n'ai pas l'intention de démissionner », a affirmé, selon son avocat, le PDG de la SNCF. Le gouvernement paraît, pour le moment, accepter et soutenir cette ligne de conduite. Les syndicats de l'entreprise nationale ont exprimé, à des degrés divers, leur inquiétude au moment où se négocie un plan de réforme de leur société.

Lire pages 5 et 26, et le portrait de M. Le Floch-Prigent page 9

ALORS...
J'AI DIT AUX POLICIERS DE L'ARRÊTER,...
ET J'AI DIT AUX GARDIENS DE PRISON DE L'ENFERMER !...
ET ILS L'ONT FAIT ??
?

Le premier ministre russe s'oppose au général Lebed

RECONFIRMÉ à la tête du gouvernement russe au lendemain de la réélection de Boris Eltsine, le premier ministre Viktor Tchernomyrdine a annoncé, vendredi 5 juillet, qu'il ferait connaître son équipe dans *« les jours à venir »*. Il a d'ores et déjà pris ses distances avec la promesse faite par le candidat Eltsine de constituer *« un gouvernement d'entente nationale »*, sans exclure de faire appel à des responsables venant de tous les partis. Il a en revanche affiché son intention d'être le patron du gouvernement et s'est opposé à la création du poste de vice-président souhaitée par le nouveau secrétaire général du Conseil de sécurité, Alexandre Lebed, qui affirme pour sa part représenter *« le sang neuf »* au Kremlin.

Lire page 2

Quand les lycées intègrent des étudiants en perdition

L'ENSEIGNEMENT supérieur privé est-il appelé à gérer les échecs de l'université ? Recalés à l'issue de la session de juin, sans autre diplôme que le baccalauréat, quelques centaines d'étudiants en perdition après avoir passé trois années sur les bancs de la faculté ont été invités à revenir au lycée dans les formations post-bac de brevet de technicien supérieur (BTS). Pour cette opération de *« sauvetage »*, organisée les 2, 3 et 4 juin à la Sorbonne, le rectorat de Paris avait mobilisé toutes les structures publiques et privées proposant des formations ouvertes sur la vie active.

Les établissements publics ne se sont pas bousculés pour faire un peu de place à ces étudiants désemparés. Côté privé, en revanche, cette invitation officielle a été perçue comme une aubaine. *« Avec la baisse des candidats et surtout la diminution de la qualité du niveau, c'est pour nous une occasion de remplir nos classes »*, reconnaissait sans détour la représentante du lycée privé Le Rebours, à Paris, spécialisé en force de vente et action commerciale. Sans éprouver les mêmes difficultés, la déléguée de l'Institut privé rue Monsieur, à Paris, ne cachait pas son intention de repérer parmi la masse des candidats des étudiants *« plus motivés qui veulent s'en sortir »*.

La lutte contre l'échec en premier cycle universitaire par un dépistage et une réorientation précoce est une préoccupation majeure. Elle figure parmi les principales orientations de la réforme de l'université présentée récemment par François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale*.

Pour des étudiants contraints de retourner à la case départ du baccalauréat, le pas n'est pas facile à franchir. Leur rêve d'études longues à l'université s'est évanoui. Faute d'avoir réussi à s'adapter à de nouvelles méthodes, ils éprouvent le sentiment d'avoir *« perdu leur temps »*. Comme issue de secours il ne leur reste que l'espoir d'être accepté dans des études courtes *« avec un emploi à la sortie »*, dans la gestion de production, la bureautique, l'action commerciale, la gestion d'entreprise, le secrétariat de direction, voire l'hôtellerie ou la restauration.

Ainsi Amélie, vingt et un ans, a-t-elle subitement fait son deuil de la « belle vie » d'étudiante. *« Il est grand temps de chercher ce que je vais faire de ma vie*, avoue-t-elle. *Et c'est très dur.* » Pour la seconde fois, elle a échoué en deuxième année de droit à la faculté de Malakoff, sans espoir de poursuivre des études vagabondes. Eddy, vingt ans, s'est essayé à l'informatique dans un IUT puis a tenté sans succès, à deux reprises, le concours de première année de médecine. Eric a bien cherché à persévérer après un redoublement. *« Ce fut une année de trop. J'aurais dû m'arrêter avant »*, a-t-il fini par admettre.

L'échec peut aussi rendre amer. « Plutôt que de nous laisser perdre trois années qui ne sont pas recyclables, peut-être vaudrait-il mieux opérer la sélection à la sortie du bac », s'interroge Quitterie, vingt et un ans. Admise en hypokhâgne, elle avait pourtant choisi la fac de droit *« pour essayer, parce qu'il y avait des débouchés. »*

Michel Delberghe

Un plan pour la photo

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, doit rendre public, dimanche 7 juillet, son plan en faveur de la photographie d'un montant de 113,7 millions de francs à l'occasion des XXVIIe Rencontres internationales qui s'ouvrent samedi 6 juillet à Arles. Dans ce plan figurent le projet de création d'une galerie nationale de la photographie et le lancement d'une campagne d'inventaire et de protection du patrimoine photographique national. Enfin, le ministère souhaite *« faire naître le sentiment qu'il existe bien une création contemporaine en France »*. Ce sera la mission de Régis Durand, nouveau directeur du Centre national de la photographie.

Lire page 20

Le succès du « marché commun du Cône sud »

SANCTIONNÉE par les six présidents des pays concernés, le 25 juin à San Luis (Argentine), l'association du Chili et de la Bolivie au Mercosur traduit le succès de ce *« marché commun du Cône sud »*, espace de libre-échange et union douanière qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

L'entrée du Chili, en particulier, est significative. Les Chiliens ont longtemps regardé les membres du Mercosur avec une certaine condescendance, préférant une association avec l'Alena (Etats-Unis, Canada et Mexique). Même s'ils préparent pour l'automne un accord économique étendu avec le Canada, ils ont fini par donner la priorité *de facto* au Mercosur. Si le champ d'action des exportateurs chiliens est le monde, les industriels de Santiago avaient besoin de garantir ce marché de 200 millions d'habitants pour leurs produits.

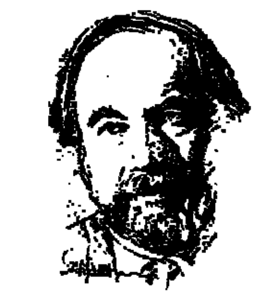
Entré officiellement en vigueur le 1er janvier 1995, le Mercosur est déjà la zone commerciale la plus *« intégrée »* d'Amérique latine, et de loin la plus dynamique ; 85 % des produits répertoriés dans la nomenclature douanière circulent librement entre les quatre pays et près de 90 % des marchandises importées de l'extérieur sont soumises à un *« tarif extérieur commun »*. On n'a admis que des listes limitatives d'*« exceptions »*, sur lesquelles, d'ailleurs, le montant des taxes diminue de 25 % d'année en année, pour disparaître en quatre ans. *Dopé dès la phase préparatoire* 1991-1994, le montant des échanges commerciaux intra-Mercosur a triplé, et avec lui la part du Mercosur dans les ventes argentines ou brésiliennes.

Paradoxalement, ce succès *économique est dû à une initiative* politique des présidents de pays revenus à la démocratie au milieu des années 80 : *« Les Sarney, Alfonsin et Sanguinetti* [alors respectivement présidents du Brésil, d'Argentine et d'Uruguay] *ont dû chercher dans la solidarité de leurs homologues un palliatif à leur faiblesse intérieure. L'intégration, en phase de transition, réduit l'incertitude »*, explique Olivier Dabène, professeur à l'université de Nice. Une clause prévoyant la suspension de *« tout pays sujet à une atteinte de l'ordre démocratique »* a d'ailleurs été incluse dans le traité fondateur.

Guy Herzlich

Lire la suite page 11

L'honneur rendu à un Nobel



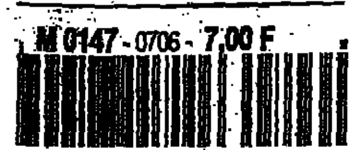
DAVID BALTIMORE

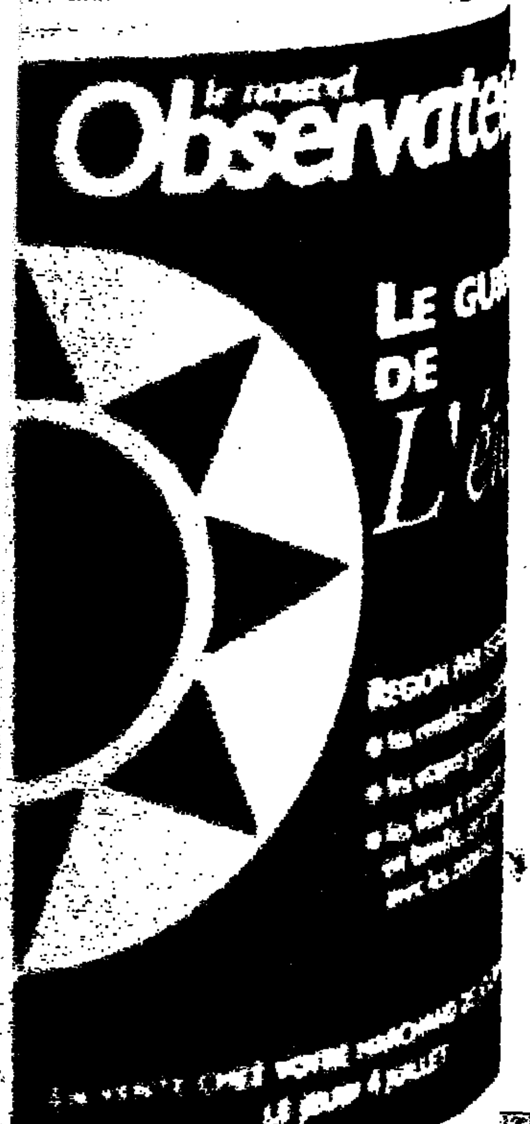
CONTRAINT, en 1991, de démissionner de ses fonctions de président de l'université Rockefeller (New York) pour avoir soutenu l'une de ses collaboratrices, Thereza Imanishi-Kari, injustement accusée de fraude scientifique, le professeur David Baltimore, prix Nobel de médecine 1975, vient de retrouver son honneur. Dix ans après les faits, le bureau américain de l'intégrité de la recherche, qui avait condamné les deux chercheurs, vient d'être désavoué.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0706 - 7,00 F





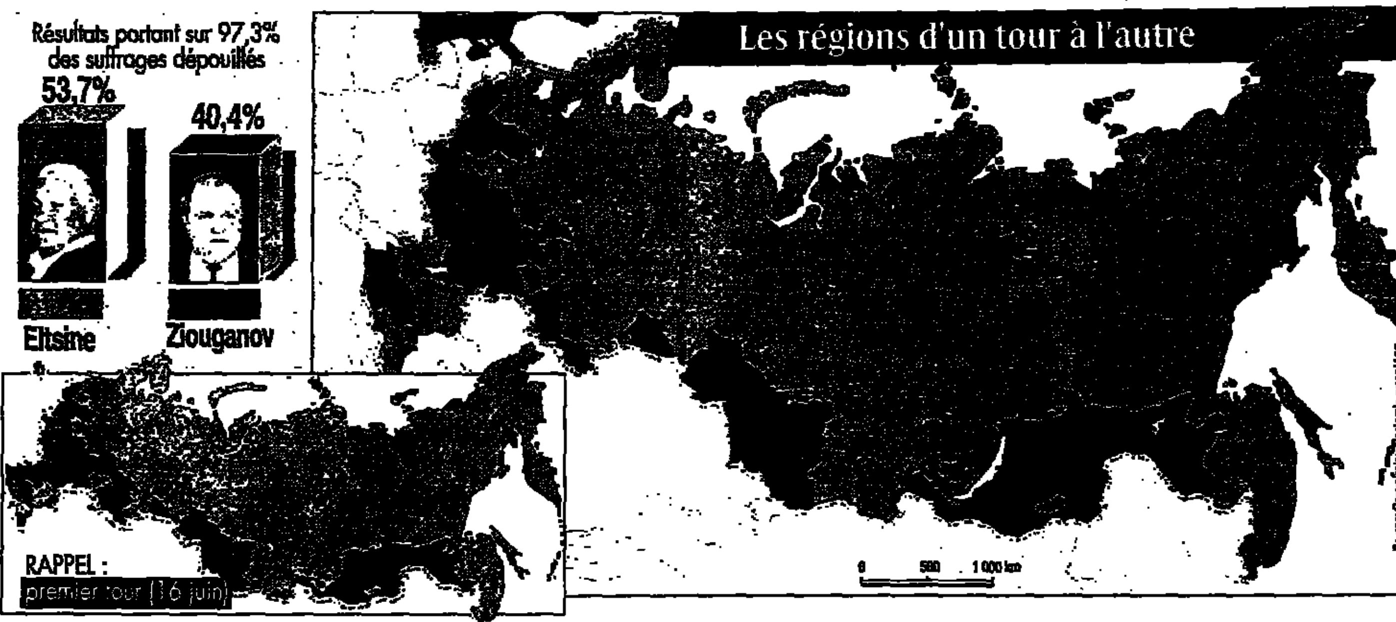
RUSSIE Au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, le président Boris Eltsine a demandé, jeudi 4 juillet, au premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, de former un nouveau gouvernement. Ce dernier a aussitôt déclaré qu'il n'entendait céder aucune de ses prérogatives, répondant ainsi aux propos du général Alexandre Lebed qui tente, sans relâche, d'augmenter ses pouvoirs depuis sa nomination à la tête du Conseil de sécurité entre les deux tours du scrutin. ● L'ENJEU PRINCIPAL, en l'absence d'une contestation du scrutin par les communistes, reste la lutte d'influence des différents clans au Kremlin, ravivée par l'apparente fragilité de la santé du président. ● LA DIPLOMATIE du nouveau gouvernement entend défendre haut et fort les intérêts de la Fédération de Russie en tant que grande puissance.

M. Tchernomyrdine veut affirmer son autorité face à M. Lebed

Le premier ministre, reconduit à la tête du gouvernement au lendemain du scrutin présidentiel, ne paraît pas disposé à former le cabinet d'« entente nationale » envisagé par Boris Eltsine durant la campagne électorale. Il récuse déjà la proposition du général de créer un poste de vice-président.

MOSCOU
de notre correspondant

Le « nouvel » Eltsine, produit de campagne électorale, risque fort de ressembler à l'ancien. La confortable réélection du président russe semble dispenser le camp présidentiel de faire des concessions. Boris Eltsine a eu treize points d'avance sur son rival communiste, Guennadi Ziouganov, qui a reconnu la défaite et même envoyé un télégramme de félicitations au vainqueur, jeudi 4 juillet. Malgré d'inévitables changements de personnes, le nouveau gouvernement risque d'être une copie conforme de l'ancien. Le « nettoyage » de la corruption confiée au général Lebed entre les deux tours (en raison de son score au premier) paraît compromis. Et même les promesses de paix en Tchétchénie pourraient être remises en cause. Discret pendant la campagne électorale, le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, chargé par M. Eltsine, jeudi, de former un nouveau cabinet, a retrouvé son ton cassant pour mettre fin aux illusions de la campagne.



Promu responsable de la sécurité du pays, le général Lebed, qui demandait « plus de pouvoir » pour mettre fin aux pratiques les plus choquantes du régime, a « *le droit de rêver* », a déclaré M. Tchernomyrdine dans une interview à la BBC. Mais pas plus. « *Je ne m'apprête pas à donner quoi que ce soit à qui que ce soit* », a souligné, jeudi, le premier ministre. Il a jugé à la fois inutile et irréalisable la demande de M. Lebed de créer, pour son compte, une vice-présidence. Quant aux promesses de M. Lebed de réduire les pouvoirs et les privilèges des géants de l'énergie, accusés par le général de se comporter en « *nouveaux maîtres de la vie* » en Russie, le premier ministre, ancien dirigeant du groupe Gazprom, a déclaré « *ne pas savoir de quoi parlait le général Lebed* ». Proposant de participer à un nouveau gouvernement « *libéral* », sans Viktor Tchernomyrdine, Grigori Iavlinski, l'opposant démocrate qui avait appelé à voter contre M. Ziouganov, a aussi été renvoyé dans les cordes. « *Qu'est-ce que ce Iavlinski ? Qu'est-ce qu'il a fait ? Nous aurons au gouvernement des gens responsables* », a lancé M. Tchernomyrdine.

Le premier ministre a aussi expliqué la pensée de Boris Eltsine, qui, plus tôt dans la journée, avait assuré lors d'une déclaration télévisée préenregistrée qu'il ne fallait pas « *diviser le pays en vainqueurs et vaincus* », qu'il y aurait « *de la place pour tous ceux en qui vous avez confiance, dans la nouvelle équipe* ». « *Il ne s'agira pas d'un gouvernement de coalition* », a dit M. Tchernomyrdine. Il a souhaité former un gouvernement de « *gens qui sachent travailler* » même s'ils « *viennent d'autres partis* ». Sans exclure les communistes, dont les ralliements sont depuis longtemps acceptés sur une base individuelle, comme en témoigne le cas de l'actuel ministre de la justice, Valentin Kovalev. En reconnaissant sa défaite, Guennadi Ziouganov a précisé qu'il allait « *demander des portefeuilles qui pourront aider à influer sur la situation de nos électeurs* » et refuser des postes mineurs.

LUTTE D'INFLUENCE

Un autre responsable communiste, Anatoli Loukianov, a souligné que son parti n'avait « *pas l'intention de commettre les erreurs des communistes français* » après 1981. Bref, le gouvernement « *d'entente nationale* » promis par le candidat Eltsine semble mal parti, même si les conditions très fermes posées par les deux parties sont peut-être des prises de position avant les négociations.

Le Parti communiste ayant renoncé à contester les résultats du scrutin, le véritable enjeu reste la lutte d'influence au Kremlin autour d'un président fatigué, si ce n'est sérieusement malade. Une lutte pour le pouvoir, mais aussi pour la succession, puisque M. Eltsine ne pourra légalement se représenter dans quatre ans. Le général Lebed n'a jamais fait mystère de ses ambitions présidentielles. Jeudi, Viktor Tchernomyrdine a fait entrevoir ses ambitions, en évitant pour la première fois de les démentir : « *On m'avait demandé si je serais candidat* [en 1996], *j'avais dit non. Quant à l'avenir... travaillons, nous verrons* », a-t-il déclaré.

En cas d'incapacité du président et d'élection présidentielle anticipée, M. Tchernomyrdine, émergeant comme « homme fort » au lendemain du scrutin, est, au départ, le mieux placé : il assure l'intérim du chef de l'Etat. La question de la santé et des capacités à diriger de Boris Eltsine reste le point central, mais aussi un mystère. Le président semble réapparaître en relativement bonne forme quand il est donné pour mort et disparaître pour de mystérieux « *refroidissements* » quand on le croit rétabli. Au lendemain de sa victoire, le président semblait en meilleure condition et d'humeur plus conciliante que son premier ministre. Il devrait cependant aller « *se reposer pour une semaine ou deux* », a annoncé sa femme Naïna à la chaîne de télévision NTV, alors que des dossiers brûlants demeurent.

Le plus explosif d'entre eux reste celui de la Tchétchénie, où aucun progrès n'a été accompli malgré la signature d'un accord de paix le 10 juin. « *Nous voulons croire que tout cela n'était pas juste pour l'élection et qu'ils veulent vraiment la paix* », a déclaré, jeudi à l'AFP, le président indépendantiste tchétchène, Zelimkham Iandarbiev. « *Si Boris Eltsine veut la paix, nous sommes d'accord. S'il veut la guerre, nous sommes aussi d'accord* », a-t-il ajouté, en soulignant que « *le plan de Lebed* », qui prévoit un retrait des troupes russes et un référendum, lui convenait tout à fait. Mais en ce domaine, comme en d'autres, les plans de M. Lebed ne semblent pas plaire à tout le monde à Moscou.

Jean-Baptiste Naudet

Le Kremlin va défendre plus agressivement les intérêts de la Fédération à l'étranger

DANS LE GOUVERNEMENT que s'apprête à former un président Eltsine fraîchement réélu, si le ministre des affaires étrangères n'est pas Evgueni Primakov, ce sera son frère jumeau. L'ancien chef des services secrets qui a succédé en décembre à Andreï Kozyrev, jugé trop « occidental », personnifie trop bien le nouveau cours de la diplomatie russe. Il a d'ailleurs réussi à établir de bons contacts de travail avec ses collègues à l'Ouest, parce qu'il ne s'embarrasse pas de considérations idéologiques, mais se laisse guider par ce qu'il considère être l'intérêt de son pays. Après quelques années où l'URSS finissante et la nouvelle Russie ont eu besoin de suivre la politique occidentale pour retrouver une place dans le concert des nations, Moscou est à la recherche d'un statut et d'un rôle dans le monde correspondant à ses ambitions de grande puissance. Cette recherche est encore tâtonnante, mais dans le climat d'exaltation des « *valeurs nationales* » qui a caractérisé la campagne pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, elle devrait dominer l'activité internationale de la Russie, dans plusieurs domaines :

● « ÉTRANGER PROCHE »

Dès son arrivée à la tête de la diplomatie russe, Evgueni Primakov a indiqué que sa politique extérieure serait consacrée en priorité à l'« *étranger proche* », c'est-à-dire aux républiques aujourd'hui indépendantes ayant fait partie de l'URSS, où vivent encore quelque vingt-cinq millions de Russes. Trois zones peuvent être distinguées au sein de cet ensemble : la première englobe les républiques que la Russie n'a pas renoncé à réintégrer, au premier rang desquelles la Biélorussie, qui a déjà signé une union étroite avec Moscou ; ensuite le Kazakhstan, où la moitié de la population est d'origine russe ; et, enfin, l'Ukraine dont l'indépendance symbolise la renonciation du Kremlin à des visées impériales. Devant des interlocuteurs occidentaux, le président ukrainien Leonid Koutchma a exprimé à plusieurs reprises ses craintes d'une pression « grand-russe », quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle russe.

La deuxième zone concerne ce qu'on peut appeler des « Etats-clients », comme les républiques d'Asie centrale et la Géorgie, qui ne peuvent vivre sans une étroite coopération économique avec la Russie et qui, de ce fait, sont soumises à sa tutelle politico-militaire. Une des principales préoccupations de Moscou est de continuer à contrôler les frontières extérieures de la Communauté des Etats indépendants, comme c'était le cas dans la période soviétique.

La troisième, enfin, est formée par les républiques baltes, qui ont appartenu jadis à l'empire tsariste avant d'être intégrées par la force dans l'URSS, mais dont Moscou semble avoir accepté l'indépendance, à condition que n'y stationnent pas de troupes étrangères, sous l'égide, par exemple, de l'OTAN.

● OTAN

La perspective de l'élargissement de l'OTAN est sans doute l'une des questions décisives pour l'avenir des relations entre la Russie et les Occidentaux. Durant la campagne, les Russes ont réitéré leur opposion de principe à une extension de l'OTAN aux anciens pays du pacte de Varsovie, comme la Pologne, la République tchèque ou la Hongrie.

Afin de ne pas gêner Boris Eltsine, Bill Clinton et Helmut Kohl, notamment, ont laissé la question en suspens – pour ne pas dire qu'ils l'ont enterrée. Si les membres de l'Alliance ont pris la décision de principe d'ouvrir l'organisation à l'Est – et même promis à des pays comme la Pologne que cela se ferait d'ici à l'an 2000 –, aucune date n'a vraiment été fixée. Au moins douze pays de l'ancien glacis soviétique sont candidats, des Etats baltes à la Roumanie.

La question va se reposer avec acuité dès lors qu'on entrera dans le vif de la campagne électorale aux Etats-Unis. Reprochant au président démocrate d'avoir cédé à l'intimidation russe, le sénateur Robert Dole, le candidat des républicains, est décidé à introduire au Congrès une législation obligeant l'administration à se prononcer pour une intégration immédiate de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. Destinée à séduire une partie des Américains d'origine est-européenne, la démarche de M. Dole n'est évidemment pas exempte d'arrière-pensées électorales.

Ces dernières semaines, Evgueni Primakov a laissé entendre que la Russie pourrait, à certaines conditions, se résoudre à consentir à l'élargissement. Plus qu'une véritable évolution, ce n'est encore qu'un frémissement dans la position russe. Alexandre Lebed, avant d'avoir la responsabilité des affaires de sécurité, avait suggéré que l'extension de l'OTAN pourrait ne pas être la catastrophe stratégique jusqu'alors décrite au Kremlin.

Elle ne se ferait, en tout état de cause, qu'en échange d'un accord de partenariat particulier soulignant le statut de grande puissance de la Russie et son indispensable implication dans la nouvelle architecture de sécurité en Europe. Paradoxalement, ce sont les plus opposés à l'élargissement qui pourraient être amenés à représenter Moscou auprès de l'OTAN. Les noms de Pavel Gratchev, ancien ministre de la défense, et de Mikhaïl Barsoukov, ancien chef des services de renseignements, tous deux limogés à l'arrivée du général Lebed, circulent avec insistance. Les Russes, associés à l'IFOR en Bosnie, coopèrent déjà avec l'OTAN dans les Balkans.

● ASIE

Un document de travail du Conseil de sécurité russe attribué au général Lebed recommandait la semaine dernière d'imaginer en Asie, y compris avec la Chine, un système géopolitique qui fasse « *pendant aux autres* » systèmes (sous-entendu à l'Alliance atlantique). Cette idée est symptomatique, d'une part, du retour, avec Evgueni Primakov, de la conception d'une diplomatie fondée sur l'équilibre des forces (*balance of power*) et, d'autre part, de la principale source de préoccupation des Russes en matière de sécurité : ce n'est pas la frontière occidentale sur laquelle ne pèse aucune menace, mais le flanc sud-sud-est, où risquent de se développer à la fois l'intégrisme musulman et les traditionnelles querelles frontalières avec la Chine.

● LES PAYS DITS « SENSIBLES »

C'est un vrai point de friction avec les Etats-Unis. Depuis deux ans, la Russie est revenue cultiver certaines de ses anciennes amitiés au Proche-Orient, notamment avec l'Iran, l'Irak ou la Libye. Washington dénonce des exportations d'armes russes – missiles – jugées particulièrement déstabilisatrices pour la région, voire des ventes de matériels susceptibles de favoriser la prolifération nucléaire. On voit mal Moscou faire le moindre cadeau aux Etats-Unis sur ce chapitre. Familier de la région, Evgueni Primakov entend promouvoir les intérêts de la Russie et ses capacités d'influence dans la région, quitte à déplaire aux Etats-Unis.

Cela ne devrait pas empêcher le Kremlin de maintenir un profil prudent et modéré au Proche-Orient, où les Russes parrainent – très discrètement – le processus de négociation israélo-arabe.

Alain Frachon et Daniel Vernet

La population diminue dans une grande partie de l'ex-Union soviétique

L'ÉLECTION présidentielle en Russie a *fait émerger certains désirs de résurrection de l'Union soviétique*, et, au plan de la démographie, celle-ci n'est pas morte : en effet, la population baisse maintenant non seulement en Russie, mais aussi en Ukraine, dans les Pays baltes, en Moldavie, en Géorgie et au Kazakhstan, huit Etats qui réunissent 80 % des habitants de l'ex-Union, et cette évolution découle d'un passé commun. Les dernières données mettent au jour l'« *héritage* » soviétique, souligne le démographe Alain Blum, spécialiste de cette région : près de soixante-quinze ans (cinquante pour les Baltes) de vie commune ont durablement marqué l'ensemble de l'ancien empire. Cette baisse de la population surprend dans une région jugée naguère démographiquement « dynamique » parce que la globalisation des données voulue par les gouvernants masquait les différences entre le Nord et le Sud. Elle résulte de mouvements croisés : diminution ou faible croissance des naissances, hausse des décès et des migrations.

La natalité, notamment dans la partie occidentale de l'ex-URSS, porte les traces d'une série de catastrophes : guerre civile et guerre russo-polonaise au début des années 20, « dékoulakisation » et famines dans les années 30 ; deuxième guerre mondiale dans les années 40, goulag enfin. Entraînant *des morts par millions, elles* ont créé des « classes creuses » et accentué l'effet du déclin durable de la fécondité, qui avait été interrompu de 1982 à 1988 par des mesures natalistes (congé parental, notamment) sur le modèle de l'Europe orientale.

En 1991, l'indice de fécondité n'atteignait déjà que 1,7 enfant par femme (en âge de maternité) en Ukraine, Lettonie, Estonie comme en Russie. Depuis, dans toute cette région, il est tombé à 1,4, niveau moyen de l'Union européenne, mais inférieur à celui des pays scandinaves, de la Grande-Bretagne ou même de la France. Apportant des incertitudes pour l'avenir, la sortie du communisme a *sans doute accéléré la diminution* des naissances, sans que les différences de situation économique ou de modalités de la « transition » d'un pays à l'autre (plus chaotique en Russie, par exemple) aient un effet.

MORTALITÉ EN HAUSSE

Même parallélisme pour la mortalité, presque partout en hausse. L'espérance de vie a perdu quatre ans au minimum depuis 1987. Cette chute résulte de l'inadaptation du système de santé soviétique depuis les années 60 à la lutte contre les maladies chroniques (cardio-vasculaires, cancers, etc.) et, d'autre part, des répercussions à retardement de la brève politique de *lutte contre* l'alcoolisme lancée par Gorbatchev en 1985. En Russie, la « *crise sanitaire* » (*Le Monde* du 14 octobre 1995) a encore majoré la chute d'une bonne *année*.

Au total, le nombre des décès dépasse celui des naissances dans tout l'ouest de l'ex-URSS, sauf en Moldavie, où cependant la différence est devenue infime, selon les chiffres publiés dans le dernier numéro de *Population et sociétés*. Cet accroissement naturel (naissances moins décès) se réduit aussi en Asie centrale et en Transcaucasie. Dans l'Asie centrale « profonde » (Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizstan), néanmoins, l'augmentation des naissances, due à une fécondité encore relativement élevée et surtout à l'arrivée de générations nombreuses à l'âge *de la maternité*, a compensé *la* stagnation de la mortalité, et la population *continue* à croître.

Mais le retour vers la mère patrie *des Russes et des Ukrainiens*, entamé à partir de la fin des années 70, réduit cette croissance. Au Kazakhstan, où la fécondité est plus faible en raison de l'importance de la population d'origine russe, le nombre de départs a même dépassé l'excédent naturel, et la République a perdu plus de 400 000 habitants entre 1992 et 1996.

Guy Herzlich

Le manifeste électoral des travaillistes britanniques est peu ambitieux et pragmatique

Le programme de Tony Blair pour les législatives de 1997 ne veut pas effrayer les électeurs

Le Parti travailliste britannique a présenté, jeudi 4 juillet, son manifeste politique pour les prochaines élections législatives, prévues pour le printemps de 1997. A l'image de son dirigeant, Tony Blair, ce programme est pragmatique, extrêmement prudent, de manière à ne pas laisser prise aux traditionnelles accusations conservatrices contre un Labour prompt à la dépense et à la hausse de la pression fiscale.

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Le programme électoral du Labour tient sur un carton format carte de crédit : il comporte cinq engagements précis concernant l'éducation, la sécurité, la santé, l'emploi et l'économie, assortis des moyens pour les réaliser. *« Conservez cette carte pour vérifier que nous tenons nos promesses »*, explique ce singulier document. Si l'on en croit tout ce que dit Tony Blair, qui préside aux destinées du Labour depuis deux ans, cette carte sera la seule incursion de son gouvernement dans le portefeuille des Britanniques, pour peu qu'ils l'élisent en mai prochain. *« Etre radical, cela n'a rien à voir avec le fait de dépenser plus »*, explique le chef du nouveau Labour, qui sait bien que toutes les attaques des conservateurs d'ici aux élections de mai 1997 porteront sur le risque d'augmentation des impôts en cas de victoire travailliste.

La plate-forme électorale du Labour a été présentée à la presse jeudi par l'état-major du Parti. Elle est pétrie de prudence, évitant toute rupture avec les acquis de l'ère conservatrice, que ce soit en matière économique ou sociale. *« Un programme aussi peu ambitieux risque de décevoir »*, a commenté un banquier de la City interrogé par la chaîne de télévision Channel 4. Mais Tony Blair a bien ciblé son message, il parle aux gens ordinaires de choses qui les préoccupent : *« Vos ambitions sont nos ambitions. Vous devez pouvoir envoyer votre enfant dans une école publique aussi bonne que les établissements privés, être soigné dans un hôpital public aussi bon qu'un privé. Vos rues doivent être sûres, où que vous habitiez. Vous devez avoir non seulement un travail, mais une carrière avec des perspectives et un salaire décent »*, répète-t-il inlassablement.

Les grandes questions internationales et institutionnelles passent après. L'Europe ? Le Labour sera *« en tout point aussi dur que les tories pour défendre les intérêts de la Grande-Bretagne. Ses vrais intérêts, qui ne sont pas servis par l'isolationnisme »*. La monnaie unique ? Seulement si la convergence économique entre les pays est suffisante pour la rendre réalisable sans danger. L'autonomie pour l'Ecosse et le pays de Galles figure sans ambiguïté dans le projet travailliste qui, par ailleurs n'envisage pas la suppression de la monarchie.

DU CONCRET ET DU RÉALISABLE

En attendant, on ne s'engage que sur du pratique, du concret, du réalisable, à preuve les fameuses cinq mesures : 1) réduire à trente le nombre d'élèves par classe pour les enfants de cinq, six et sept ans en utilisant de l'argent jusqu'ici employé à subventionner l'accès de quelques élèves brillants de famille modeste aux meilleures écoles privées ; 2) accélérer les sanctions judiciaires pour les jeunes délinquants récidivistes en diminuant de moitié le délai entre leur arrestation et leur condamnation ; 3) raccourcir les listes d'attente dans le Système national de santé (NHS), des économies de gestion permettant de soigner 100 000 personnes supplémentaires ; 4) fournir une activité à 250 000 jeunes chômeurs grâce à un prélèvement sur les profits des anciens monopoles publics privatisés ; 5) contrôler les dépenses publiques selon des règles strictes, contenir l'inflation et les taux d'intérêt.

Les commentateurs ont mis en doute les calculs de Gordon Brown, le ministre des finances du cabinet fantôme travailliste, concernant les économies réalisables dans l'éducation et la santé, ainsi que l'impôt potentiel sur les bénéfices des privatisées. Les promesses, même modestes, seraient-elles impossibles à financer ? M. Brown rétorque que tout dépendra de l'état réel des finances publiques, qu'il demande au gouvernement de John Major de clarifier avant les élections.

Sophie Gherardi

Les socialistes espagnols à la recherche d'un nouveau souffle

Quatre mois après sa défaite aux élections, le PSOE tente de s'adapter à son rôle d'opposition

MADRID
de notre correspondant

Quatre mois après sa défaite électorale, le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) cherche toujours sa voie. Même si Felipe Gonzalez a décidé de se faire discret jusqu'à la rentrée de septembre et ainsi laisser une période de grâce au nouveau régime, le premier parti de l'opposition a du mal à se couler dans son nouveau rôle. « [illegible] nous sommes déconcertés, a reconnu M. Gonzalez. *Nous nous sommes trop institutionnalisés et cela nous coûte de faire un travail d'opposition. (...) Nous devons trouver d'autres formes de faire de la politique en étant cohérents et sans commettre les erreurs des autres pays dont les partis sont passés à l'opposition sans trouver leur place.* »

Depuis la nomination de José Maria Aznar à la présidence du gouvernement le 5 mai, le PSOE s'est peu fait entendre. Il est apparu anesthésié, laissant agir le nouveau pouvoir tout en faisant, de temps à autre, quelques critiques presque inaudibles. Sa situation d'opposant est pourtant confortable aux Cortes puisque la défaite a été honorable et qu'il dispose d'une solide représentation parlementaire. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu qu'il puisse – avec l'aide d'Izquierda Unida (IU, gauche dominée par le Parti communiste) – faire adopter un projet de libéralisation de l'avortement.

D'une manière générale, l'obstacle a surtout été de s'adapter à cette situation, d'apprendre à jouer le rôle du contestataire après avoir longtemps donné le ton. Son éviction des affaires du pays après plus de treize ans n'a pas non plus fait cesser, pour le PSOE, les scandales de corruption. En deux mois, il a été éclaboussé par deux nouvelles affaires, en Navarre et en Andalousie. Dans le premier cas, le président de cette communauté, Javier Otano, par ailleurs secrétaire général du PSOE local, a dû démissionner à la suite de la découverte par un juge d'un compte bancaire en Suisse approvisionné par de présumées commissions illégales.

En Andalousie, le parti a dû suspendre Jaime Montaner, ancien ministre local de la politique territoriale, accusé dans une affaire d'extorsion de fonds au maire de Marbella. Ce dernier a reconnu avoir payé 85 millions de pesetas (3,4 millions de francs) de commissions pour pouvoir rendre constructible un terrain. L'ancien vice-président du gouvernement andalou et l'administrateur électoral du parti ont également démissionné du PSOE.

Ces deux nouvelles affaires ont provoqué la stupeur chez les militants. *« Nous devons exclure du parti tous ceux qui ont mis la main dans la caisse »*, s'est exclamé le porte-parole du groupe parlementaire tandis que le président du gouvernement d'Estramadure, Juan Carlos Rodriguez Ibarra, est allé beaucoup plus loin : *« Il faut renouveler tous les dirigeants, qu'ils soient coupables ou non. »* Afin d'opérer une régénération salutaire, des voix commencent à s'élever pour convoquer un congrès extraordinaire dès l'automne. Beaucoup veulent réorganiser le PSOE, lui donner un nouveau souffle, le nettoyer des pieds à la tête comme l'affirment certains de ses ténors. Et, pour ce faire, le plus tôt sera le mieux.

L'autre question est de savoir par où commencer. *« Pour rénover le Parti, le militant doit savoir que tout est renouvelable, du premier au dernier »*, affirme M. Rodriguez Ibarra. José Borrell, ancien ministre des transports et des travaux publics, estime qu'il ne faut *« sacraliser personne, ne pas établir une division entre le sacré et l'humain »*. Le débat est à nouveau lancé afin de savoir si Felipe Gonzalez peut être l'homme de la rénovation, s'il est à même de pouvoir restaurer une crédibilité en perte de vitesse. Secrétaire général depuis bientôt vingt-deux ans, l'ancien chef du gouvernement donnera son avis, lundi 8 juillet, lors de la réunion de la commission exécutive fédérale.

Michel Bôle-Richard

Un haut magistrat révoqué pour corruption

Un haut magistrat, membre du Conseil général du pouvoir judiciaire, l'organe de direction des juges, Luis Pascual Estevill, a été condamné, jeudi 4 juillet, à six années d'incapacité à exercer la fonction judiciaire pour prévarication et détention illégale. Il lui était reproché d'avoir utilisé ses fonctions pour faire pression sur des justiciables afin de toucher de l'argent et d'avoir fait incarcérer trois personnes sans preuves. Le Tribunal suprême a qualifié son comportement *« d'arbitraire et d'absolument injustifiable »* et lui a infligé une lourde amende. Il a immédiatement été relevé de ses fonctions, au grand soulagement de ses pairs qui devront le juger à nouveau pour d'autres affaires douteuses.

Le nouveau gouvernement tchèque est plus compact et équilibré

PRAGUE
de notre correspondant

Les hommes politiques tchèques n'aiment pas le vide. Un mois et trois jours après les élections législatives, tous les organes exécutifs et parlementaires sont de nouveau constitués. La dernière étape de ce processus a été la nomination officielle, jeudi 4 juillet, par le président Vaclav Havel, du nouveau gouvernement minoritaire de Vaclav Klaus. Ce cabinet, le deuxième de la République tchèque indépendante et de M. Klaus, est plus compact (seize ministres au lieu de dix-neuf) et plus équilibré que le précédent et ne comporte aucune femme. Les partenaires du Parti démocratique civique (ODS) du premier ministre lui ont arraché la parité des portefeuilles : l'Union démocrate-chrétienne (KDU) et la petite Alliance démocratique civique (ODA) disposent de quatre ministres chacune. Cette condition, acceptée *in extremis* par M. Klaus, était impérative pour Jan Kalvoda (ODA) et Josef Lux (KDU), qui ne voulaient pas se retrouver en minorité comme dans le dernier cabinet. Cette situation confortable permettait au premier ministre d'imposer ses choix.

Hormis la très symbolique suppression du ministère des privatisations, jugé désormais superflu, les principaux portefeuilles sont restés entre les mains des onze ministres du précédent gouvernement. Vladimir Dlouhy (ODA), l'un des hommes politiques les plus populaires, conserve la charge de l'industrie, tandis que les affaires étrangères continueront d'être gérées par Josef Zieleniec (ODS), intermédiaire efficace entre le chef de l'Etat et le premier ministre, qui n'ont pas toujours les mêmes opinions sur la politique internationale de la République tchèque.

DÉBUTS DÉLICATS

Le ministère de la défense, qui revient traditionnellement à un démocrate-chrétien, est confié à un nouveau venu, Miroslav Vyborny (quarante-quatre ans). Placé sous la surveillance de M. Klaus, qui espérait prendre ce ministère sous sa coupe en vue de l'intégration à l'OTAN et de l'indispensable modernisation de l'armée tchèque, M. Vyborny a promis de collaborer étroitement avec M. Havel.

La désignation de deux anciens ministres pourrait néanmoins hypothéquer les débuts de cette législature, qui s'annonce délicate puisque la coalition de centre-droit a perdu sa majorité – elle détient 99 sièges sur 200 – aux législatives de juin. En effet, le Parti social-démocrate (CSSD), dont les 61 députés décideront de la vie ou de la mort du gouvernement, a toujours exprimé son opposition à un retour de de l'ancien dissident Jan Ruml (ODS) à l'intérieur et de Jindrich Vodicka (ODS) aux affaires sociales. De plus, Milos Zeman, le chef du CSSD, bien qu'élu à la présidence du Parlement aux termes d'un accord avec MM. Havel et Klaus, n'a pas caché ses réserves sur le programme dont s'est dotée la semaine dernière la coalition (*Le Monde* du 28 juin).

Un vote négatif dans une dizaine de jours, lorsque le premier ministre compte poser la question de confiance sur son programme de gouvernement, obligerait M. Klaus à revoir sa copie. Bien que désireux de *« se mettre rapidement au travail »*, le chef du nouveau cabinet ne semble toutefois plus prêt à céder aux revendications politiques et personnelles du CSSD. Il a tout juste envisagé de *« discuter de manière informelle »* de son discours-programme avec son adversaire social-démocrate.

Martin Plichta

La composition du cabinet

- **Premier ministre** : Vaclav Klaus (ODS)
- **Ministre des affaires étrangères** : Josef Zieleniec (ODS)
- **Défense** : Miroslav Vyborny (KDU-CSL)
- **Finances** : Ivan Kocarnik (ODS)
- **Agriculture** : Josef Lux (KDU-CSL)
- **Industrie et économie** : Vladimir Dlouhy (ODA)
- **Ministre sans portefeuille** : Pavel Bratinka (ODA)
- **Intérieur** : Jan Ruml (ODS)
- **Justice** : Jan Kalvoda (ODA)
- **Culture** : Jaromir Talir (KDU-CSL)
- **Travail et affaires sociales** : Jindrich Vodicka (ODS)
- **Santé** : Jan Strasky (ODS)
- **Transports** : Martin Riman (ODS)
- **Education** : Ivan Pilip (ODS)
- **Développement régional** : Jaromir Schneider (KDU-CSL)
- **Environnement** : Jiri Skalicky (ODA) – (AFP.)

Arrestation du caricaturiste algérien Chawki Amari

ALGER. Le caricaturiste Chawki Amari, collaborateur du quotidien privé *La Tribune*, a été incarcéré, jeudi 4 juillet, à la prison de Serkadji, célèbre pour ses « locataires » islamistes et pour la répression meurtrière dont elle a été le théâtre en février. Les autorités reprochent à M. Amari d'avoir « commis » un dessin, constituant une *« offense à l'emblème national »*. Le dessin incriminé, paru mardi dans *La Tribune*, représentait des drapeaux algériens déployés le long d'une rue. *« C'est pour le 5 juillet ? »*, s'interrogeait un passant, faisant allusion à l'anniversaire de l'indépendance. *« Non. Ils étendent le linge sale »*, lui répondait son compagnon, évoquant la reprise du dialogue entre le pouvoir et l'opposition. *La Tribune* a été aussitôt suspendue de parution, ses locaux mis sous scellés et ses dirigeants, Kheireddine Améyar et la journaliste Baya Gacemi, placés sous contrôle judiciaire. Les journalistes poursuivis risquent cinq à dix ans de prison ferme. Dans un texte publié jeudi par le quotidien privé *El Watan*, un collectif de soutien a dénoncé l'*« entreprise d'intimidation pilotée par les cercles les plus réactionnaires du pouvoir »* contre la presse, et le rôle de *« bouc émissaire »* qu'on faisait jouer à *La Tribune*.

Un général a été tué dans un attentat des Tigres tamouls au Sri Lanka

JAFFNA. Un attentat-suicide des Tigres tamouls a fait vingt et un morts (dix civils et onze officiels et militaires) et une cinquantaine de blessés, jeudi 4 juillet à Jaffna, au nord de l'île. Un général figure parmi les victimes. Le commando des séparatistes de l'Eelam tamoul (LTTE) visait le ministre du logement, en visite officielle dans cette ville reconquise en décembre 1995 par l'armée de Colombo après que les Tigres y eurent exercé leur pouvoir pendant cinq ans. Le ministre, Nimal Siripala de Silva, qui était venu superviser le projet de la péninsule de Jaffna, a été blessé. Ces derniers jours, les Tigres ont tué une quarantaine de soldats sri-lankais dans l'est du pays. Ils ont indiqué cette semaine être prêts à reprendre des négociations de paix (qu'ils ont brutalement interrompues en avril 1995) si les gouvernementaux évacuaient Jaffna. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : des milliers de militants du Jamaat**, principale organisation islamiste du pays, ont manifesté, mercredi 3 juillet, dans les grandes villes du Pakistan pour réclamer la démission du premier ministre, Benazir Bhutto, et la tenue d'élections anticipées. Le mouvement a été lancé en juin en manière de protestation contre le budget 1996-97, qui prévoit un alourdissement sensible de la pression fiscale. Il a reçu l'appui du principal parti de l'opposition, la Ligue musulmane de l'ex-premier ministre, Nawaz Sharif. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **MEXIQUE : selon une commission parlementaire sur la corruption**, le président Ernesto Zedillo a fait verser, en 1989, 7 millions de dollars de subvention à un chef d'entreprise allié au PRI, le parti au pouvoir, alors qu'il était secrétaire aux finances du gouvernement Salinas, indique le *New York Times* du 5 juillet. – *(AP.)*

■ **HAÏTI : quatre accords de coopération** pour un montant de 30 millions de francs, complétés par une aide alimentaire de 14 millions, ont été signés jeudi 4 juillet à Port-au-Prince, par le ministre français de la coopération, Jacques Godfrain. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BOSNIE : les autorités serbes ont convoqué Biljina Plavsic**, jeudi 4 juillet à Belgrade, pour discuter de l'avenir du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic. La vice-présidente de Pale a rencontré le président serbe, Slobodan Milosevic, pour la première fois depuis que M. Karadzic lui a confié ses pouvoirs, dimanche 30 juin, tout en gardant son titre de président. – *(Reuter.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : le prince Charles a fait parvenir** à la princesse Diana ses propositions concernant les modalités de leur divorce, jeudi 4 juillet, par l'intermédiaire de son avocat. Aucun détail n'a filtré sur cette offre qui pourrait porter, selon certains journaux, sur une vingtaine de millions de livres (160 millions de francs). – *(Reuter.)*

■ **FINLANDE : des os appartenant vraisemblablement** à l'une des victimes du naufrage du ferry *Estonia*, qui a fait 852 morts en 1994, ont été découverts le week-end dernier sur une plage de Finlande, a indiqué, jeudi 4 juillet, la police. L'épave de l'*Estonia* gît par 60 à 80 mètres de fond, à environ 100 kilomètres au sud-ouest de la Finlande. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **CHILI : la banque centrale a achevé de rembourser** par anticipation le montant (1,54 milliard de dollars) de la dette contractée entre 1983 et 1985 auprès des banques internationales et de la dette « restructurée » de 1983 à 1991, a-t-elle annoncé le 3 juillet. – *(AFP.)*

■ **PÉROU : le Fonds monétaire international** a annoncé avoir approuvé le 1er juillet un crédit de *« facilité élargie »* de 358 millions de dollars (dont 215 millions devraient être versés cette année) pour soutenir un programme de réformes économiques destiné à atteindre une croissance de 5,5 % en 1997 et de 6 % en 1998. Le déficit des comptes courants doit être ramené de 7,2 % à 5 % du PIB d'ici à 1998 et l'inflation de 9,5 % à 4 %. – *(AFP.)*

La confusion des préparatifs de l'intervention internationale au Burundi inquiète l'ONU

Le projet de force interafricaine est toujours très mal reçu par les composantes politiques du pays

L'armée burundaise, essentiellement tutsie, a dénoncé, jeudi 4 juillet, un nouveau massacre attribué à la rébellion hutue. 80 employés d'une fabrique de thé auraient été tués ainsi que des membres de leur familles. Cette accusation – que les faits soient confirmés ou non – risque de compliquer davantage la difficile préparation de l'intervention d'une force interafricaine pour tenter de mettre fin à la guerre civile.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Les Nations unies s'inquiètent de plus en plus de la grande confusion dans laquelle se prépare l'envoi au Burundi d'une force interafricaine, chargée d'éviter un nouveau génocide. Culpabilisés après la tragédie rwandaise, la plupart des Occidentaux, et surtout les Américains, estiment qu'il y a urgence pour une intervention internationale, mais leur indignation ne va pas juqu'à envisager le déploiement de leurs propres soldats. C'est pourquoi la force multinationale, initialement prévue par l'ONU, ne sera finalement qu'un assemblage hétéroclite de contingents africains, provenant des pays de la région des Grands Lacs.

Les diplomates à New York sont notamment préoccupés par la participation probable des Ougandais, réputés proches des Tutsis, voire celle des Zaïrois, réputés favorables aux Hutus. *« Ils sont partie au conflit »*, estime un diplomate au siège de l'ONU, qui reconnaît que, peu de pays s'étant portés volontaires, la communauté internationale n'a guère d'arguments pour faire la fine bouche. *« Nos représentants sur place nous indiquent que cette force est le dernier espoir pour éviter une tragédie »*, reconnaît un autre diplomate, qui qualifie la région du Rwanda et du Burundi de *« Balkans africains »*. Le processus actuellement en cours pour déployer une force interafricaine remplace un projet mort-né d'intervention international élargie, condamné par le refus des pays occidentaux de fournir des « casques bleus ».

La menace – aussi vague soit-elle encore – d'une intervention *« étrangère »*, de même que le constat fait par les autorités burundaises de leur incapacité à maîtriser la situation, aurait finalement convaincu le gouvernement de Bujumbura d'accepter le projet interafricain. Violemment opposé à une intervention internationale à des fins *« humanitaires »*, telle qu'elle fut proposée en février par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, le gouvernement burundais a demandé une *« assistance sécuritaire »*, lors du sommet régional qui s'est tenu, le 25 juin, à Arusha (Tanzanie). La force interafricaine pourrait être composée de 25 000 hommes, selon certains, et menée par un contingent tanzanien. Le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU serait limité au financement de l'opération.

MAUVAIS ACCUEIL

Par ailleurs, les *« plans de circonstances »* pour une intervention humanitaire au Burundi entrepris par l'ONU depuis le début de l'année, restent lettre morte. Plus de cent pays ont été contactés par les responsables du département des opérations de maintien de la paix, une demi-douzaine seulement auraient indiqué leur volonté d'y participer.

Le projet de force interafricaine est toujours très mal accueilli par les différentes composantes politiques burundaises. Le représentant du Bujumbura, Nsanze Terence, a déclaré au *Monde* que le Burundi *« reste opposé à toute intervention étrangère, quelle que soit son étiquette »*. L'opinion extrémiste hutue, réunie sous le nom du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), a menacé, mercredi 3 juillet, d'attaquer les hommes de cette force : *« Si les forces étrangères entrent au Burundi sans la négociation préalable avec le CNDD, nous les considérerons comme des envahisseurs et nous les traiterons en tant que tels »*, a indiqué Leonce Ndarubagye, un des dirigeants de ce groupe.

Certains diplomates à New York n'excluent pas des alliances, lourdes de menaces pour toute la région, entre l'armée burundaise, à majorité tutsie, et l'armée du Rwanda voisin, elle aussi contrôlée par la minorité tutsie. De même, on parle d'une assistance militaire entre les réfugiés hutus rwandais au Zaïre et les rebelles burundais de la même ethnie.

Pour l'ONU, *« il suffit d'une étincelle »* pour précipiter le Burundi dans de nouveaux bains de sang. Ainsi, l'Organisation internationale garde pour l'instant sous le boisseau le résultat d'une enquête sur l'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye, en 1993, qui impliquerait certains dirigeants de l'armée. Ce rapport pourrait servir de prétexte à un coup d'Etat contre l'actuel président, un Hutu, Sylvestre Ntibantunganya, estime-t-on à New York.

Les Etats-Unis apparaissent comme le pays le plus préoccupé par la possibilité d'un génocide, qui mettrait le président Clinton, en pleine campagne électorale, dans une situation embarrassante. Ainsi, Washington paraît prêt à aider le déploiement de la force africaine. A New York, on indique que les militaires américains et britanniques pourraient *« conseiller »* cette force.

En revanche, les diplomates de la mission américaine à New York refusaient, mercredi 3 juillet, de confirmer que les Américains se soient engagés à fournir une base logistique en Ouganda. La France, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de juillet, suit cette affaire avec la plus grande attention mais apparaît très méfiante, semblant redouter que certains contingents africains s'immiscent dans le conflit et aggravent la situation. L'ambassadeur français, Alain Dejammet, a d'ailleurs demandé que le Conseil de sécurité tienne, vendredi 5 juillet, une réunion à huis clos sur ce sujet.

Voyant le dossier si mal engagé, l'ONU souligne que la force interafricaine est *« juridiquement et ethniquement indépendante »* des Nations unies. Les diplomates craignent qu'elle soit peu crédible et risque d'être *« humiliée »*. *« Le Burundi démontre deux choses*, avance un diplomate. *Premièrement, que l'on n'a rien appris du génocide rwandais, et deuxièmement, que la diplomatie préventive n'existe pas. »*

Afsané Bassir Pour



Nouvelle dénonciation d'un massacre

L'armée burundaise, en majorité tutsie, a accusé, jeudi 4 juillet, des rebelles hutus d'avoir massacré, la veille, près de 80 travailleurs et leurs proches, dans une fabrique de thé située au nord-ouest de la capitale, Bujumbura. L'information n'a pu être confirmée de source indépendante. Plus de 150 000 personnes ont trouvé la mort depuis trois ans au Burundi, lors d'affrontements entre Tutsis et Hutus, ces derniers étant, comme au Rwanda, largement majoritaires dans la population. Des diplomates ont souligné que l'escalade de la violence risquait de compromettre la collaboration, déjà difficile, entre les militaires et un gouvernement désuni, au moment où tous étudient un plan d'« assistance » international, accepté par le président hutu, Sylvestre Ntibantunganya, et le premier ministre tutsi, Antoine Nduwayo. M. Nduwayo, en butte aux pressions de factions tutsies qui ont décrété grève générale et désobéissance civile pour dénoncer ce plan, a pris ses distances, cette semaine, et accusé le président de chercher à neutraliser l'armée. Jeudi, des centaines d'étudiants sont descendus dans les rues de Bujumbura pour protester contre le déploiement de soldats étrangers. – *(Reuter.)*

La Cour militaire de Bruxelles acquitte le chef des soldats belges tués au Rwanda

BRUXELLES
de notre correspondant

Inculpé d'*« homicide par défaut de prévoyance et de précaution »* dans une mission de maintien de la paix au Rwanda, le colonel Luc Marchal a été acquitté, jeudi 4 juillet, par la Cour militaire de Bruxelles. Ouvert le 8 mai, ce procès, qui constituait une première en Belgique, a été suivi avec attention par l'armée (*Le Monde* du 10 mai). Celle-ci se sentait en effet concernée par la jurisprudence en matière de responsabilité des officiers appelés à participer à des opérations sous commandement international.

Le colonel Marchal était responsable du secteur Kigali de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) quand, le 6 avril 1994, l'assassinat du président Juvénal Habyarimana déclencha un génocide. Dix soldats belges avaient été massacrés après que la hiérarchie leur eut ordonné d'assurer la protection du premier ministre rwandais de l'époque, Agathe Uwilingiyimana. Leurs familles considéraient cet ordre comme irresponsable.

MANQUE DE MOYENS

Les débats ont fait apparaître l'extrême confusion dans laquelle opérait le contingent international de l'ONU, ainsi que le manque de moyens du détachement belge. L'auditeur général avait demandé une peine symbolique d'un mois de prison avec sursis. Les familles des dix victimes ont pris acte de l'arrêt mais demandent qu'une commission d'enquête parlementaire fasse la lumière sur la responsabilité du gouvernement dans cette affaire. Une pétition en faveur d'une telle enquête a recueilli 200 000 signatures en trois mois.

Jean de la Guérivière

Au Tchad, la victoire électorale du président Déby paraît inéluctable

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

On ne connaîtra que le 10 juillet les résultats officiels du second tour de l'élection présidentielle tchadienne, qui opposait, mercredi 3 juillet, le président sortant, Idriss Déby, à Wadal Abdelkader Kamougue, mais la victoire du premier paraît inéluctable. Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme, malgré une tension perceptible dans les jours qui l'ont précédé. Certains candidats présents au premier tour – parmi lesquels les anciens premiers ministres Jean Bawoyeu Alingué et Kassire Coumakoye ou l'ancien maire de N'Djamena, Lol Mahamt Choua – avaient appelé à boycotter le scrutin du 3 juillet, pour protester contre les irrégularités massives dont l'opposition affirme avoir été victime. L'Union des syndicats tchadiens s'était jointe à cet appel au boycottage, ce qui lui a valu d'être suspendue par le ministre de l'intérieur.

Le général Kamougue, qui avait obtenu 12,38 % des voix, essentiellement dans le sud-ouest du pays, n'avait réussi à rallier à sa cause que deux de ses concurrents du premier tour, sudistes comme lui. En revanche, le général Déby, déjà fort des suffrages de plus de 42 % des électeurs au premier tour, avait, lui, enregistré un important succès en obtenant le soutien de Saleh Kebzaboh. Ce jeune politicien originaire de la région du Mayo Kebbi, à la frontière camerounaise, s'était jusqu'ici affirmé comme un des opposants les plus résolus à Idriss Déby. Il était arrivé en troisième position au premier tour, avec plus de 8 % des voix. Son ralliement a été douloureusement ressenti par une partie de l'opposition, comme en témoigne l'éditorial de *N'Djamena Hebdo*, journal qu'avait fondé M. Kebzaboh en 1989. Dans son éditorial, l'hebdomadaire évoque le *« discrédit jeté sur la classe politique tchadienne »*.

Ces éléments expliquent sans doute la baisse de la participation constatée à N'Djamena. Il semble que le très fort taux de votants enregistré au premier tour (70 %) ne soit pas atteint cette fois. La Commission électorale nationale indépendante, dont le rôle a été très vivement contesté par l'opposition lors du premier tour, ne sera pas en mesure de publier des résultats définitifs avant le 10 juillet, en raison de la difficulté de la collecte des données de chaque bureau de vote, d'autant que la saison des pluies a rendu de nombreuses pistes impraticables. De toute façon, à N'Djamena, personne ne doute de la victoire du président sortant, auquel le ralliement de Saleh Kebzaboh donne mathématiquement une majorité absolue, si besoin en était.

Mais il semble que l'arrivée du jeune opposant dans le camp gouvernemental n'ait pas encore changé certains travers du régime de M. Déby. Selon Radio France Internationale, l'opposant fédéraliste Yorongar N'Garlejeu a été arrêté alors qu'il participait à la surveillance du scrutin dans la préfecture de Doba, au sud du Tchad. Et *N'Djamena Hebdo* rapporte, dans sa dernière livraison, que des combats violents ont opposé les forces gouvernementales au Mouvement pour la démocratie et le développement, une organisation politico-militaire, dans la région du lac Tchad.

Thomas Sotinel

Le gouvernement israélien va réduire les dépenses de l'Etat

Surchauffe d'une économie en pleine expansion

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le premier ministre israélien est un adepte enthousiaste de l'ultralibéralisme économique prôné par l'école américaine dite *« de Chicago »* et s'est alarmé de l'inflation qui croît depuis deux mois au rythme de 15 % l'an (contre 8,1 % en 1995), ainsi que de la dégradation de la balance des paiements courants dont le déficit prévu pour 1996 s'élève à 25 milliards de francs, contre 20 milliards en 1995. Aussi Benyamin Nétanyahou a-t-il fait adopter, mardi 2 juillet, par son gouvernement, une importante réduction des dépenses de l'Etat pour 1997. Dimanche 30 juin, pour les mêmes raisons, la Banque centrale d'Israël avait annoncé une forte hausse (1,5 %) de son taux de base. Immédiatement répercutée par les banques commerciales, cette hausse porte à 18,5 % le taux à court terme offert aux meilleurs clients emprunteurs de ces établissements.

Le message est clair : les Israéliens, qui ont tendance depuis quelques années à vivre nettement au-dessus de leurs moyens, vont devoir se serrer la ceinture. Lundi, alertés par les réductions budgétaires annoncées et par le programme de privatisation adopté par le premier ministre, près de 400 000 salariés du secteur public, invités par la fédération syndicale travailliste de la Histadrout à adresser *« un message d'avertissement »* au gouvernement de la droite, ont débrayé pendant une heure à travers tout le pays, bloquant toute activité dans les ports et aéroports d'Israël.

Votée par 12 ministres sur 17 – M. Nétanyahou inclus –, la réduction globale des dépenses budgétaires pour l'année fiscale 1997 portera sur 4,9 milliards de shekels, soit environ 9 milliards de francs, sur un budget total prévu de 265 milliards de francs. La répartition des économies reste à déterminer, mais, selon les premières indications fournies par Dan Méridor, ministre des finances, les secteurs qui souffriront le plus de cette coupe annoncée sont la défense – notamment au niveau des retraites et avantages offerts aux militaires de carrière –, l'éducation nationale, dont le budget avait fortement crû sous les travaillistes, les assurances sociales et l'emploi dans la fonction publique.

PRIVATISATIONS

L'objectif annoncé du gouvernement est de réduire le déficit budgétaire de 3,5 % du produit national brut, aujourd'hui, à 2,8 % en 1997, et à 1,5 % d'ici à 2001. Un des moyens préconisés est de privatiser, dans les quatre ans qui viennent, 50 des 160 entreprises totalement ou partiellement contrôlées par le secteur public. La compagnie du téléphone, la compagnie nationale aérienne El Al et les participations publiques dans plusieurs grandes banques, comme *Leumi*, sont les premières visées.

D'abord menacée de surchauffe, l'économie israélienne, dont la croissance avait dépassé 6 % de moyenne annuelle depuis 1991, est entrée dans une phase de ralentissement. Pour la première fois depuis 1993, l'indice composite de l'activité nationale, qui montait d'environ 0,7 % par mois depuis janvier, a baissé en mai de 0,7 %. Le taux de croissance du PNB, qui était de 7,1 % en 1995, devrait s'établir à 5,5 % cette année, et, selon les estimations récemment corrigées à la baisse par le Trésor, à quelque 4,3 % en 1997.

Patrice Claude

■ **La plainte du Parti travailliste dénonçant d'importantes fraudes**, lors des élections du 29 mai, a été rejetée, jeudi 4 juillet, par le tribunal de district de Jérusalem. Selon les juges, le scrutin, qui a permis la victoire du candidat de la droite, Benyamin Nétanyahou, sur le travailliste Shimon Pérès, a été entaché d'un pourcentage *« raisonnable d'erreurs humaines »*, équivalent à ceux constatés lors des élections précédentes. – *(AFP.)*

Jacques Chirac visite une Arabie saoudite affaiblie

EN VISITE officielle en Arabie saoudite du samedi 6 au lundi 8 juillet – avant de se rendre brièvement, lundi, au Qatar –, c'est un pays singulièrement affaibli que va découvrir Jacques Chirac. Outre les questions suscitées par l'état de santé inquiétant du roi Fahd, revenu au pouvoir en février, après une brève régence de son demi-frère, le prince Abdallah, le délabrement des finances publiques saoudiennes inquiète les Occidentaux. Depuis treize ans, le budget du royaume est déficitaire, tout comme la balance des comptes courants, obligeant l'Arabie saoudite à tirer sur des réserves financières qui, naguère pléthoriques, se tarissent lentement. Quant à la croissance du premier exportateur mondial de pétrole, elle ne se porte guère mieux. Depuis 1993, elle stagne autour de 1 % par an.

Confrontés à ces mauvais résultats, les dirigeants saoudiens mettent en avant la bonne tenue du secteur privé non pétrolier (7,5 % de mieux en 1995), témoignage, selon eux, d'une économie qui prend ses distances vis-à-vis du pétrole et des fluctuations du cours du baril. En fait, les dés sont pipés, notent les diplomates, dans la mesure où l'essentiel de l'activité non pétrolière vient de la Sabic (Saudi Basic Industries Corportation), un conglomérat pétrochimique contrôlé par l'Etat.

Le budget de l'Arabie saoudite, alimenté pour les trois quarts par les revenus pétroliers, aurait dû bénéficier de la bonne tenue des cours du brut depuis un an. Le royaume, assis sur un quart des réserves pétrolières mondiales, a engrangé, estiment les spécialistes, de 4 à 5 milliards de dollars de revenus supplémentaires en 1995. On n'en trouve pourtant aucune trace dans les comptes du royaume, il est vrai très flous et diffusés avec parcimonie. Ainsi, les dépenses militaires relèvent du secret, tout comme le montant des recettes du royaume accaparées par la famille royale.

Les dirigeants saoudiens s'efforcent depuis peu d'assainir les finances publiques. Pour limiter le déficit à hauteur de 5 milliards de dollars cette année, les subventions concernant l'eau, l'électricité, ont été nettement réduites tandis que certains ministères étaient invités à réduire leurs besoins (dont celui de la défense). Surtout, le gouvernement s'efforce de rembourser la dette publique intérieure, celle due par l'Etat aux entreprises et aux fournisseurs. Estimée à 100 milliards de dollars, elle équivaut à 80 % du PNB alors que, selon les standards du FMI, 60 % doit être considéré comme un plafond.

Les difficultés financières de l'Etat ne sont pas étrangères aux désordres politiques que traverse le royaume. Avec ses coffres qui se vident (la guerre du Golfe a coûté 120 milliards de dollars aux Saoudiens), une population – 18 millions d'habitants, émigrés compris – qui augmente à un rythme élevé (entre 6 et 10 enfants par femme) et l'emprise d'un Etat-providence qui n'a plus les moyens de sa politique, l'Arabie saoudite n'est pas au bout des difficultés, constatera M. Chirac. Dans le courant de l'automne, le président français effectuera une nouvelle visite au Proche-Orient. Il se rendra au Liban, en Syrie, en Israël ainsi qu'à Gaza, a annoncé l'Elysée, jeudi 4 juillet.

J.-P. T.

JUSTICE Loïk Le Floch-Prigent, PDG de la SNCF et ancien PDG d'Elf-Aquitaine, a été incarcéré, vendredi 5 juillet, à 1 heure du matin, à la maison d'arrêt de la Santé. Il a été mis en examen pour abus de biens sociaux et recel, recel d'abus de confiance par le juge Eva Joly dans le cadre de l'affaire Elf-Bidermann. ● LES SOCIÉTÉS du groupe Bidermann ont bénéficié, de 1988 à 1993, d'aides du groupe Elf à hauteur de 787 millions de francs, dans des conditions que la justice estime suspectes. L'enquête porte aussi sur le versement par Elf de 162 millions de francs de commissions sur des opérations immobilières contestées. ● LOÏK LE FLOCH-PRIGENT a fait savoir par ses proches qu'il n'avait pas l'intention de présenter sa démission. ● LES SYNDICATS de la SNCF ont néanmoins exprimé leur inquiétude au moment où se négocie un plan de réforme de l'entreprise.

Le PDG de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, a été incarcéré

Mis en examen par le juge Eva Joly en sa qualité d'ancien PDG d'Elf Aquitaine, il affirme avoir « défini des options stratégiques » mais avoir « ignoré les détails » des opérations financières considérées comme douteuses par la justice

LE PDG DE LA SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, a été incarcéré, vendredi 5 juillet, à 1 heure du matin, à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Jeudi après-midi, le juge d'instruction parisien Eva Joly, chargée de l'enquête sur le renflouement par le groupe Elf-Aquitaine – alors présidé par M. Le Floch-Prigent – du groupe de prêt-à-porter Bidermann, avait prononcé à son encontre une mise en examen pour *« abus de biens sociaux et recel, recel d'abus de confiance, diffusion de fausses informations et présentation de faux bilans »*.

Le juge a ensuite organisé un « débat contradictoire » sur le placement en détention provisoire de l'ancien PDG d'Elf, qui n'a débuté qu'aux environs de 18 h 30, Me Olivier Metzner, l'avocat de M. Le Floch-Prigent, ayant auparavant exigé de pouvoir consulter le dossier, ainsi que la loi l'y autorise. Le huis clos qui s'ensuivit a duré près de quatre heures, réunissant dans le bureau du juge, outre Mme Joly et sa greffière, M. Le Floch-Prigent et son défenseur, ainsi que le substitut du parquet, François Franchi. Ce dernier a requis une mise en détention, soulignant les *« risques de pressions et de concertations entre les protagonistes du dossier »* et *« le trouble à l'ordre public »*. M. Le Floch-Prigent a mis en avant les conséquences d'une incarcération pour la SNCF, engagée dans une phase de négociations sociales délicates. Au terme de ce débat – *« le plus long qu'ait jamais connu le Palais de justice de Paris »*, indique-t-on de source judiciaire –, Mme Joly a délivré un mandat de dépôt à l'encontre de M. Le Floch-Prigent, qui a été conduit à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Son avocat a aussitôt fait appel de cette décision devant la chambre d'accusation, et demandé la suspension de ses effets par « référé-liberté ».

« ABOUTISSEMENT LOGIQUE »

La mise en détention de Loïk Le Floch-Prigent – la première pour le patron d'une grande entreprise publique – était présentée, vendredi matin par une source proche de l'enquête, comme *« l'aboutissement logique de la procédure »* conduite par Mme Joly. Peu soucieuse des symboles, le juge n'avait pas hésité à ordonner une série de perquisitions dans les sociétés de Maurice Bidermann, le 21 décembre 1994, soit vingt-quatre heures après la nomination de M. Le Floch-Prigent à la tête de la SNCF (*Le Monde* du 5 janvier). Depuis, Mme Joly a ordonné la mise en examen de huit personnes, décapitant l'ancien état-major d'Elf-Aquitaine et l'entourage proche de son ex-président.

L'ancienne épouse de M. Le Floch-Prigent, Fatima Belaid, a elle-même été placée en garde à vue par la brigade financière, puis mise en examen en même temps que M. Bidermann (*Le Monde* du 27 mars). Deux des hauts responsables du groupe pétrolier sous la présidence de M. Le Floch-Prigent ont également été mis en examen, Alain Bechtel et Charles-Henri Filippi, membres du « comité d'investissement » informel créé par l'ancien P-DG pour gérer les dossiers les plus importants – dont celui du groupe Bidermann, qui compte toujours M. Le Floch-Prigent parmi ses administrateurs. Président de ce comité et PDG d'Elf-Gabon, qui a débloqué une partie des fonds alloués à l'entreprise textile, André Tarallo, le puissant et énigmatique « monsieur Afrique » du groupe pétrolier, a lui aussi été mis en examen (*Le Monde* daté 4-5 juillet).

Entre-temps, deux personnages clés de l'affaire ont été incarcérés : Maurice Bidermann et Jean-François Pagès, proche conseiller de Loïk Le Floch-Prigent, promu par ce dernier directeur du patrimoine immobilier d'Elf en 1992. Les sociétés du premier ont bénéficié, entre 1988 et 1993, de quelque 787 millions de francs d'aides de la part du groupe Elf, dans des conditions jugées suspectes par la justice. Les opérations financières du second auraient favorisé l'« évaporation » de quelque 162 millions de francs de commissions, versés à des intermédiaires dans des conditions peu ou mal définies, et que Mme Joly souhaite éclaircir. Une part importante de ces sommes, qui ont transité par des comptes off shore, aurait été reversée sur le compte d'une société luxembourgeoise, qui pourrait être en réalité contrôlée par M. Pagès, et dans laquelle les enquêteurs voient une manière de *« caisse noire »* (*Le Monde* du 14 juin).



Tant sur le dossier Bidermann que sur les opérations immobilières, M. Le Floch-Prigent assure avoir *« défini des options stratégiques »*, mais *« ignoré le détail des mécanismes utilisés »* pour les mettre en œuvre, nous a indiqué Me Metzner. Les chefs de mise en examen ainsi que sa mise en détention laissent à penser que le juge ne souscrit guère à cette présentation des faits. Plusieurs des protagonistes de l'affaire ont mis en cause, devant elle, le rôle décisionnaire de l'ancien PDG, dont les liens d'amitié avec M. Bidermann étaient notoires. De source proche de l'enquête, on indiquait en outre que la fuite de l'avocat d'affaires Claude Richard, parti précipitamment en Israël pour échapper à une convocation policière et qui avait participé à un grand nombre des opérations financières aujourd'hui mises en cause, *« a pesé lourd »* dans la décision de Mme Joly. Cet avocat, qui a indiqué aux policiers son intention de ne *« jamais rentrer en France »*, fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Hervé Gattegno

Eva Joly, l'autorité avec le sourire

PORTRAIT

« SI M. TAPIE ne se calme pas immédiatement, dites-lui qu'il ne restera pas longtemps dans mon bureau, et qu'il en ressortira entre deux gendarmes », avait dit, au téléphone, Mme Joly aux policiers de la brigade financière, au matin du 29 juin 1994, quelques heures après l'interpellation, à son domicile parisien, du député-homme d'affaires qui refusait de s'habiller pour être conduit au Palais de justice. L'effet avait été immédiat. M. Tapie s'était calmé, et Mme Joly lui avait notifié sa mise en examen dans l'affaire du *Phocéa*, avant de le laisser en liberté.

L'épisode n'avait fait que conforter une réputation. Eva Joly, cinquante-deux ans, d'origine norvégienne, juge d'instruction à la galerie financière depuis 1993, ne se laisse pas facilement impressionner. Elle a vu défiler dans son bureau de grands patrons français, dont Pierre Conso (Ciments français) et André Levy-Lang (Paribas), ainsi qu'une partie de l'ancienne direction d'Elf Aquitaine. Protégée par la police depuis quelques semaines, Mme Joly a continué d'instruire ce dossier aux allures d'*« affaire d'Etat »* à un rythme soutenu, en s'efforçant d'ignorer les *« pressions extérieures et les tentatives de déstabilisation diverses »*, selon le mot d'un avocat.

Arrivée en France à l'âge de dix-huit ans alors qu'elle parlait à peine le Français, cette femme souriante et autoritaire, a obtenu une licence en droit et un DEA de sciences politiques. Etape méconnue, elle fut conseiller juridique à l'hôpital psychiatrique d'Etampes (Essonne) avant d'intégrer la magistrature en 1981. En 1989, elle fut détachée au Comité interministériel pour les restructurations industrielles (CIRI) créé par Pierre Bérégovoy, où elle a parfait sa connaissance des mécanismes financiers les plus tortueux. Plus d'un avocat a confié avoir été impressionné en la voyant questionner ses illustres visiteurs avec, pour tout aide-mémoire, un graphique fait de chiffres et de flèches...

H. G.

« Je n'ai pas l'intention de démissionner »

« LA PREMIÈRE RÉACTION de M. Le Floch-Prigent a été une pensée très émue pour les 180 000 salariés de la SNCF. Il avait, avec eux, mené un travail collectif pour essayer de sortir la SNCF des immenses difficultés dans lesquelles elle se trouve et pour sauver les emplois ; et c'est cela qui lui a fait le plus de mal », expliquait Me Olivier Metzner, l'avocat de Loïk Le Floch-Prigent, après l'annonce de l'incarcération de son client. Qualifiant la décision de *« grave pour lui et l'entreprise qu'il représente »*, l'avocat a fermement contesté la notion de *« trouble à l'ordre public »* invoquée dans l'ordonnance du juge, estimant que *« M. Le Floch-Prigent est précisémment celui qui a rétabli l'ordre public à la SNCF après les grèves du mois de décembre »*.

Loïk le Floch Prigent a donc choisi d'opposer à sa mise en examen le bilan de ses six mois à la tête de l'entreprise. En conséquence, le président de la SNCF a dit a ses proches : *« Je n'ai pas l'intention de démissionner »*, ce que son porte-parole et son avocat ont aussitôt répété. Certes, *« on aimerait mieux avoir le président parmi nous mais sa détention provisoire ne change rien à la bonne marche de l'entreprise ferroviaire »*, a ajouté le porte-parole de la direction de la SNCF. Au siège de l'entreprise, il semble qu'aucun dispositif de crise ni de présidence par interim n'ait été mis en place. *« Les trains roulent »*, se contente-t-on d'affirmer.

Le gouvernement semblait d'avis, vendredi matin, de suivre partiellement l'argumentation de Loïk Le Floch-Prigent. Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, interrogée vendredi 5 juillet au matin sur Radio-France Internationale, a pris soin de rappeler que *« Loïk Le Floch-Prigent n'est en aucun cas mis en examen pour sa gestion à la tête de la SNCF mais pour des faits antérieurs »*. Elle a également rappelé *« que dans le droit français, un mis en examen est présumé innocent »*. La priorité du gouvernement est de *« préserver et maintenir la réforme engagée à la SNCF »*, expliquait-elle. Un départ précipité de Loïk Le Floch-Prigent lui fait craindre une mise à plat d'un processus relativement bien engagé (*Le Monde* des 11 et 18 juin).

Pourtant, le gouvernement ne pourra pas rester immobile, après cette première incarcération d'un PDG d'entreprise publique. Interrogé sur TF 1, mercredi 3 juillet, le premier ministre, Alain Juppé, avait déclaré que *« tant que quelqu'un n'a pas été condamné, [...] il est présumé innocent »*. Mais, le chef du gouvernement répondait alors à une question sur une éventuelle mise en examen, sans évoquer une incarcération. Vendredi matin, des sources gouvernementales estimaient que le gouvernement attendrait, au minimum, que se prononce la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, auprès de laquelle l'avocat de Loïk Le Floch-Prigent a déposé une demande de remise en liberté de son client selon la procédure d'urgence du « référé-liberté ». Elle dispose d'un délai de trois jours.

Un choix imposé par la présidence de la République

En décembre 1995, alors que le mouvement de grève s'achevait, le gouvernement recherchait « un grand patron industriel », capable de remobiliser la SNCF après la démission de Jean Bergounioux. Le nom de Loïk Le Floch-Prigent, PDG de Gaz de France, circulait, mais les conseillers de M. Pons répétaient « qu'il ne s'agissait pas d'une hypothèse sérieure en raison des risques judiciaires qui pesaient sur lui ». Le ministre proposait Louis Gallois, président d'Aerospatiale. Le 19 décembre 1995, vers 20 heures, Matignon s'apprête à valider ce choix. La présidence de la République intervient alors pour imposer Loïk Le Floch-Prigent. Les débats interministériels sont houleux. Alain Juppé appelle le garde des sceaux, Jacques Toubon, pour faire le point judiciaire de l'affaire. M. Pons rentre dans le rang. A la sortie du conseil des ministres du 20 décembre, qui avalise le « choix » du conseil d'administration, il se contente d'évoquer « l'expérience de l'entreprise et les qualités de négociateur » du nouveau président.

SITUATION SOCIALE DÉGRADÉE

Diriger la SNCF depuis une cellule de prison paraît difficile. D'autant que la situation sociale s'est brutalement dégradée dans l'entreprise. La CGT et la CFDT, les deux principaux syndicats de la SNCF, ont refusé, à l'occasion du comité central d'entreprise du jeudi 4 juillet, de cautionner le projet de réponse de Loïk Le Floch-Prigent au premier ministre. Cet échange de lettres (Le Monde du 29 juin) devait remplacer le contrat de plan qui régissait auparavant les relations entre l'Etat et l'entreprise ferroviaire. Le secrétaire général de la CGT-cheminots, Bernard Thibault, a exprimé son *« rejet des termes de la lettre du premier ministre »* sur l'avenir de la SNCF, mais aussi du projet de réponse à Alain Juppé. Renouvelant son souhait de voir l'Etat et la SNCF signer un contrat en bonne et due forme, et estimant que les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail se poursuivent, M. Thibault s'est demandé *« s'il y a encore place à une autre orientation, ou si le gouvernement et la direction décident de ne pas tenir compte de ce qui s'exprime dans l'entreprise »*. *« Le courrier de M. Juppé, s'il renvoie pour de plus amples détails aux textes de lois et autres documents nécessaires à la réforme proposée, n'en donne pas moins une orientation qui ne peut nous satisfaire »*, a-t-il de nouveau expliqué.

Le secrétaire général de la fédération CFDT des cheminots, Bruno Dalberto, a estimé, vendredi que *« M. Le Floch-Prigent avait essentiellement deux missions lors de sa nomination : restaurer le dialogue social et engager une réforme en profondeur »*. *« Sur le premier point, il a réussi quelque chose, mais sur le second, on ne peut parler d'adhésion probante des cheminots, puisque ni la CGT ni la CFDT n'acquiescent à son projet »*, a-t-il conclu. Sur les démélées judiciaires du président de l'entreprise, Bruno Dalberto estime que *« l'affaire pour laquelle il est inquiété n'a rien à voir avec l'entreprise, et nous n'avons pas à en juger »*. Cependant, *« son incarcération risque fort de conduire à une démission »*, a ajouté M. Dalberto en déplorant *« la valse des dirigeants à la SNCF, qui a vu se succéder sept patrons en quinze ans »*, alors qu'elle se trouve *« dans un contexte socialement et économiquement difficile »*.

Plus sévère, le secrétaire général de la fédération CFTC des cheminots, Joseph Goutorbe, a estimé vendredi matin que *« les responsables politiques qui ont nommé Loïk Le Floch-Prigent portent une lourde responsabilité »*.

Christophe Jakubyszyn

Les grands patrons aux prises avec la justice

L'incarcération de Loïk Le Floch-Prigent allonge la liste des patrons épinglés par la justice. La plupart sont suspectés d'abus de biens sociaux, escroquerie, corruption, ou faux bilan.

● **En prison.** Peu sont ou ont été incarcérés. Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider, l'a été en 1994 en Belgique. Michel Mauer, ex-président de la Cogedim, filiale de Paribas ; Pierre Conso, ex-PDG de Ciments français, filiale de Paribas ; Pierre Guichet, ex-PDG d'Alcatel-CIT et Michel de Brem, ancien patron de la banque Colbert, filiale du Crédit lyonnais, ont retrouvé leur liberté. Jean-Louis Dutaret, ex-PDG de la Sofirad et Jean-Louis Petriat, ancien PDG de la GMF, sont eux toujours détenus. Dans l'affaire Elf, Maurice Bidermann a été placé en détention le 24 mai.

● **Mis en examen.** Une trentaine de dirigeants ont été mis en examen ces deux dernières années. On y trouve : Pierre Suard (ex-PDG d'Alcatel-Alsthom) ; André Levy-Lang (Paribas) ; Martin Bouygues (Bouygues) ; Nicholas Clive-Worms (Worms & Cie) ; Gérard Eskenazi (Banque Pallas-Stern) ; Claude Pierre-Brossolette (Crédit lyonnais) Paul-Louis Halley (Promodès) ; Gérard Mulliez (Auchan) ; ainsi que Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain) et Louis Schweitzer (Renault), dans le cadre de l'affaire des écoutes téléphoniques pour le premier et de celle du sang contaminé pour le second. Guy Dejounay (ex-PDG de la Générale des eaux) devrait bientôt bénéficier d'un non-lieu, tandis que Serge Dassault refuse de répondre aux convocations de la justice belge.



Max Simeoni, fondateur de l'Union pour le peuple corse (UPC)

« La Corse a besoin d'une reconversion démocratique en profondeur »

L'UPC (autonomiste) réunit son congrès à Cateraggio (Haute-Corse) les samedi 6 et dimanche 7 juillet. Quelques jours après l'attentat de Bastia, Max Simeoni, figure historique de l'autonomisme corse, fondateur avec son frère Edmond de l'UPC, estime dans un entretien au *Monde* que *« la démonstration de l'impasse de la violence est faite »* et affirme : *« Notre « nationalisme » ne peut être qu'approfondissement de la démocratie. »*

« Quelle est votre réaction après l'attentat de Bastia ?

– Cet attentat paraît s'inscrire dans la suite du bras de fer entre les organisations scissionnistes du FLNC primitif. Mais diverses provocations ou vengeances ne peuvent pas être écartées. Cet attentat est très mal vécu par l'opinion insulaire. Le risque d'une nouvelle série de meurtres est grand, même si les organisations rivales ont vigoureusement condamné cette escalade.

–

– Tôt ou tard, une recomposition politique va s'opérer en Corse, quelle place l'UPC souhaite-t-elle y prendre ?

– L'UPC espère cette recomposition. Elle devra se faire sur des bases démocratiques. Notre « nationalisme » ne peut être qu'approfondissement de la démocratie. Le respect des droits de l'homme, des droits culturels, comme celui des minorités et des peuples sans Etat, est le même combat que la défense des valeurs *universelles de l'humanisme*. Cela exige l'abandon de tout rapport de violence ou de coercition (impôt révolutionnaire, par exemple), et donc le renoncement à toute organisation clandestine.

» Du romantisme à l'affrontement sanglant entre frères devenus ennemis, empêtrés dans des *enjeux de pouvoirs et d'intérêts, la* démonstration de l'impasse de la *violence est faite. Il s'agissait de li*bérer le peuple corse du colonialisme et d'ériger un Etat corse indépendant. Des factions, aujourd'hui, se déchirent et déchirent la société insulaire. Elles sont en concurrence : entre elles pour l'hégémonie et par rapport au pouvoir central pour la légitimité et la représentativité.

» La Corse a besoin d'une re*conversion démocratique en profondeur*, seule capable de responsabiliser ses citoyens, de les libérer du clanisme et de la violence, comme de la tutelle trop paternaliste du pouvoir jacobin. Les données économiques imposées par l'insularité géographique, celles, culturelles, héritées de l'histoire, et les nouvelles données de la construction européenne ne peuvent s'harmoniser que dans l'autonomie.

– La zone franche est-elle une bonne solution ?

– Le gouvernement a commencé, sous la pression de la population, par proposer le Posei (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), que Bruxelles a refusé. En effet, les cadres dérogatoires fiscaux auraient dû être pris en compte dans le traité de Maastricht. Les autres Etats européens n'ont pas oublié les Açores, Madère, les Canaries, les îles de la mer Egée, les îles Féroé, etc. Bruxelles ne veut pas revenir sur le traité pour la Corse, car elle craint une cascade de demandes pour toutes les autres îles (Sardaigne, Sicile...) et il y en a des centaines.

» Pris de court, le gouvernement a sorti la zone franche de son chapeau. Mais, pour Bruxelles, la crainte est la même que pour le Posei. Une zone franche ne pourra être créée qu'au rabais, c'est-à-dire *sans effets* d'incitation économique suffisante, *et ne sera que transitoire*. Le gouvernement n'a pas les moyens d'une approche économique sérieuse du problème corse : l'Etat ne dispose pas, à lui seul, de fonds pour bâtir une véritable économie à partir de celle qui existe, et qui est délabrée. Ses contraintes budgétaires, dans la perspective de l'Union monétaire, le lui interdisent. Un effort exceptionnel pour la *seule* Corse serait



MAX SIMEONI

mal accepté, dans le contexte de crise, par les autres régions.

» Alain Juppé viendra en juillet, *mais il ne fera pas de miracles. Le* problème restera entier. Le paradoxe est que la seule solution qui reste est institutionnelle. Paris peut donner de l'autonomie – et, à travers elle, du pouvoir fiscal à la Corse – sans que Bruxelles puisse rien dire. Mais l'aveuglement des jacobins n'est pas près de cesser. Il n'y a pas, là non plus, de miracle à attendre.

– Les Corses ont une image désormais désastreuse dans l'Hexagone. Que répondriez-vous aux continentaux qui pensent que la plupart sont au mieux des assistés, au pis des voyous ?

– L'opinion est faite par des images médiatisées des violences et des cagoules nocturnes. *Dans* l'état des structures actuelles, les *subventions et les aides, d'origine* européenne (elles sont peu consommées en fait) ou étatique, fonctionnent *in fine* comme de l'assistance ; sans créer la moindre structure économique viable. Un exemple caricatural est la prime à la vache allaitante, faite pour réduire les surplus de lait et de beurre et encourager la production de viande. La Corse n'a ja*mais eu de lait ou de beurre de* vache *et* elle n'a pas non plus une production significative de viande. Elle n'a même pas d'abattoir aux normes ! En revanche, son cheptel ovin et caprin, considérable, est en régression. Les primes à la vache remplissent une fonction sociale, qui permet à certains de vivoter.

» L'opinion ne sait pas que des municipalités comme Bastia ou comme Ajaccio ont, d'après la cour régionale des comptes, un potentiel fiscal moitié moindre que la moyenne nationale, une pression fiscale qui les situe dans le peloton de tête des villes de l'Hexagone – plus riches qu'*elles* deux – et qu'elles sont surendet*tées. Cela mesure le niveau de ré*cession de l'économie insulaire.

» L'opinion ne sait pas que la Corse a subi pendant un siècle (de 1818 à 1913) la loi douanière, qui taxait les produits corses pour entrer sur le continent et détaxait les produits continentaux qui rentraient en Corse. Le tout accompagné du monopole de pavillon. Elle a créé, jusqu'à nos jours, les conditions d'une « non-économie » insulaire et, avec la promotion individuelle par le diplôme en langue française, celle de l'exil, forcément. Aujourd'hui, l'assistance sévit, mais l'île a moins de possibilités d'avenir que les autres îles de la Méditerranée rattachées à des Etats bien plus « pauvres » que l'Etat français.

» Y a-t-il un gène corse ? Ce se*rait du racisme que de le dire*. Est-ce la « culture » corse ? Ce serait de la xénophobie. Ne serait-il pas temps de sortir des clichés ? Et cela ne risque-t-il pas de remettre en cause, au moins en partie, les systèmes de pensée de ceux qui jugent ? N'est-ce pas là la difficulté pour la France jacobine ? »

Propos recueillis par Michel Codaccioni

La majorité aborde en ordre dispersé l'élection sénatoriale partielle de la Manche

CHERBOURG
de notre correspondant

Une nouvelle fois, la majorité se présente en ordre dispersé lors d'une élection partielle. Elle n'a en effet pas réussi à se rassembler derrière un *candidat unique pour élire*, dimanche 7 juillet, dans la Manche, le successeur de l'UDF Jean-Pierre Tizon.

Agé de soixante-seize ans, M. Tizon a démissionné pour raisons personnelles de son siège de sénateur. Il avait fait son entrée au Sénat en mars 1983, en remplacement de Léon Jozeau-Marigné, nommé au Conseil constitutionnel. Pas moins de huit candidats s'affronteront pour lui succéder. Contrairement à ce qui s'est produit, le 23 juin, dans le Vaucluse, la division *de la majorité a peu de chances de profiter* à la gauche. En revanche, l'UDF pourrait faire les frais de cette situation face au RPR.

Initialement, une partie du RPR départemental était prête à apporter son soutien à Pierre Aguiton, président (UDF) du conseil général. La candidature de M. Aguiton était également souhaitée par le groupe des Républicains et indépendants du Sénat, qui l'avait fait *savoir publiquement*. Mais Jean Bizet (RPR), conseiller général et maire du Teilleul, suppléant de M. Tizon en 1992, n'a pas permis à ce scénario d'aboutir. Averti de son intention d'être candidat, M. Aguiton a préféré s'abstenir.

L'UDF a décidé d'accorder son *« investiture officielle »* à Bernard Tréhet (UDF-PR), conseiller général et maire de Brécey. Mais, là encore, *il aura fallu l'intervention de Jean-Claude Gau*din, président de la commission des investitures de l'UDF, pour obtenir que toute l'UDF se soumette à cet arbitrage. En effet, Michel Thoury, maire (UDF-FD) de Saint-James, conseiller général, conseiller régional et président départemental de Force démocrate, était également sur les rangs, et ne s'est effacé que de mauvaise grâce.

CONFUSION

« Constatant que les états-majors parisiens de la majorité ont pris la décision de gérer l'élection sénatoriale partielle de la Manche sans prendre en considération la réalité politique locale, je retire ma candidature afin de ne pas ajouter à la confusion », avait-il indiqué le 24 juin. Et, jugeant que l'UDF a été *« mal inspirée ou mal conseillée par certaines personnalités départementales (...) sans consulter les militants »*, il avait espéré *« vivement que ce choix ne provoquera pas la perte d'un siège traditionnellement acquis à l'UDF »*.

Ce pourrait cependant être le cas. En effet, bien que ne disposant pas de l'investiture officielle du RPR, M. Bizet a refusé de se plier aux injonctions de l'UDF, qui, au nom *« des accords nationaux entre le RPR et l'UDF »*, avait *« exigé »* le retrait de sa candidature. Favori du *scrutin*, M. Bizet est soutenu *par l'état-major* départemental de son parti, par le sénateur démissionnaire, M. Tizon, et par le député UDF-PR Yves Bonnet.

Deux autres candidats de droite, déjà présents en 1992, viendront compliquer encore un peu la situation. Il s'agit de Jean d'Aigneaux (CNI), maire de Beuzeville-la-Bastille et conseiller général de Sainte-Mère-Eglise, et d'Olivier Bidou, délégué départemental du mouvement d'Alain Madelin, Idées-Action, qui *était*, en 1992, le candidat de Génération écologie.

A gauche, le Parti socialiste sera représenté par Jean-Pierre Godefroy, maire de Cherbourg et conseiller régional, tandis que le Parti communiste aura pour candidat Antoine Peyry, conseiller municipal de Granville. Pour le Front national, Fernand Le Rachinel, conseiller général et député européen, sera à nouveau présent. Enfin Didier Anger, *conseiller* régional, défendra les couleurs des Verts.

René Moirand

Sondages : nouveau recul de MM. Chirac et Juppé

LE « BAROMÈTRE » DE LA SOFRES réalisé du 26 au 28 juin auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes et publié par *Le Figaro-Magazine* daté 6-12 juillet, fait apparaître une nette rechute des cotes de confiance de MM. Chirac et Juppé. Le chef de l'Etat, qui avait regagné 12 points de confiance depuis le début de l'année, en perd 5 en juillet. Avec 42 % de personnes interrogées qui lui font confiance, contre 56 % qui ne lui font pas confiance, M. Chirac *retrouve son niveau du mois de* février. De son côté, Alain Juppé perd 4 points, avec 34 % de personnes *qui lui font confiance*, contre 64 % d'avis contraire.

Selon la Sofres, l'opposition ne profite pas de ce recul de l'exécutif. Avec 49 % d'avis favorables, le premier secrétaire du Parti socialiste, Lionel Jospin, est en baisse de 4 points par rapport au mois de juin.

M. Jospin reproche au premier ministre de « n'avoir pas su créer la confiance »

INVITÉ de « Face à la une », jeudi 4 juillet, sur TF 1, en réponse à l'intervention du premier ministre, la veille, Lionel Jospin a trouvé Alain Juppé *« intelligent, sombre et avec une pointe d'arrogance qui est un peu sa marque* [et] *que les résultats de son action ne justifient pas vraiment »*. Le premier secrétaire du Parti socialiste a reproché à M. Juppé *« de n'avoir pas su créer la confiance »* et ne ne pas *« bien mesurer les signes de tension qui s'accumulent dans la société française »*. Jugeant qu'*« on ne peut plus tenir tous les robinets fermés »*, il a préconisé une politique économique *« centrée sur l'emploi »*, avec un autre partage du revenu national entre les salaires et les profits, n'entraînant pas d'augmentation de la dépense publique.

A propos des déclarations de M. Juppé sur le secret de l'instruction, M. Jospin estime que *« si on n'étouffe pas les affaires, on pourra tout naturellement respecter le secret de l'instruction et si on n'étouffe plus les affaires, les procédures avanceront, la justice fera son travail »*.

DÉPÊCHES

■ **CHÔMAGE : le conseil d'administration de l'Unedic a décidé**, jeudi 4 juillet, de revaloriser *légèrement* les allocations-chômage *au 1er juillet*. Le plancher minimal, à partir duquel les allocations commencent à diminuer, a été augmenté de 4 %, pour tourner désormais autour de 2 750 francs par mois. Le reste des allocations ont bénéficié d'un coup de pouce uniforme de 2,45 %. Les syndicats réclamaient une hausse plus importante, du fait des excédents attendus de l'Unedic en 1996.

■ **EMPLOI : Alain Deleu, président de la CFTC**, s'est inquiété, jeudi 4 juillet, que le sommet social, prévu le 8 juillet à Matignon, *« ne permette pas de sortir d'une logique qui fait de l'emploi un simple sous-produit économique »*. Réitérant son appel à légiférer sur le temps de travail, M. Deleu a dénoncé *« le prêt à penser libéral »* d'Alain Juppé.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS)**, Roch Wamytan, a déclaré, jeudi *4 juillet, à Nouméa, qu'il est possible de parvenir*, avant la fin de l'année, à *« l'ébauche d'un accord-cadre »* sur l'avenir institutionnel du territoire. Au terme de sa visite d'une semaine en Nouvelle-Calédonie, le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, juge, de son côté, que *« les fils du dialogue ont été renoués »* avec le FLNKS.

■ **ÉCOLOGISTES : une délégation de Convergences Écologie Solidarité** (le mouvement de Noël Mamère) a rencontré, jeudi 4 juillet, une délégation du Parti socialiste. Les deux partis ont décidé de créer *« deux groupes de travail sur les aspects programmatiques et électoraux »* pour préparer les élections législatives de 1998.

■ **MAJORITÉ : Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale**, a *été reçu, jeudi 4 juillet*, par le président de la République, Jacques Chirac, auquel il a fait part des *« préoccupations »* de ses collègues députés.

■ **TRANSPORTS : le conseil régional d'Alsace a voté**, jeudi 4 juillet, une motion favorable au canal à grand gabarit Rhin-Rhône. Le président du conseil régional, Adrien Zeller (UDF-FD), a ainsi *« pris acte »* de la décision du Parlement de réaliser cette liaison fluviale pour 2010. Les élus régionaux ont cependant assorti cet accord de plusieurs demandes, notamment en faveur de la protection de l'environnement. Le conseil a également donné son accord aux TGV-Est européen et TGV Rhin-Rhône.

Information judiciaire pour abus de confiance au conseil général de l'Essonne

LE PARQUET DE L'ESSONNE a ouvert, mercredi 3 juillet, une information judiciaire contre X... pour abus de confiance, détournement de fonds *publics et recel. L'affaire, confiée à Chantal Solaro*, doyen des juges d'instruction d'Evry, concerne le salaire de 23 000 francs versé pendant près de trois ans à l'épouse du président du conseil général, Xavier Dugoin (RPR).

En mars 1995, Philippe Schmit, conseiller général (PS) de Longjumeau, avait interrogé M. Dugoin sur la présence de Marie-Aline Hugot – son épouse – dans les services départementaux. Jean-Loup Englander, conseiller général (divers gauche) de Saint-Michel-sur-Orge, avait ensuite déposé plainte, en juin 1995, pour détournement de deniers publics. Le SRPJ de Versailles a mené l'enquête préliminaire. Embauchée le 1er mars 1993, l'épouse de M. Dugoin n'est apparue dans l'annuaire des services du département qu'au premier semestre 1995, *avant de donner sa démission* en décembre de la même année.

Bernard Pons veut pousser les grands ports français à sortir de leur léthargie

À L'OCCASION *du comité* interministériel de la mer, présidé par Alain Juppé, jeudi 4 juillet, douze ministres se sont penchés sur un ordre du jour copieux. La précédente réunion de cette instance, à la fin du mois d'octobre 1995, avait *donné l'occasion au gouvernement* d'ouvrir des chantiers et de créer un secrétariat général, confié à une personnalité proche de Jacques Chirac, Didier Quentin, vice-président du conseil général de la Charente-Maritime.

Le gouvernement a fait, à l'ouverture de la saison estivale, un bilan *plutôt positif* de la propreté des plages et de la salubrité des eaux de baignade. Il a rappelé aux maires et aux préfets leurs obligations quant à la sécurité des loisirs nautiques. Corinne Lepage, ministre de l'environnement, a fait avancer trois dossiers qui lui tiennent à cœur : la création de *parcs nationaux marins autour des* îles d'Ouessant et de Sein, d'une part, et dans le golfe de Porto en Corse, d'autre part, ainsi qu'un parc naturel international franco-italien, à cheval sur la Corse et la Sardaigne, dans le détroit de Bonifacio. *Le Conservatoire du littoral* devrait prochainement acquérir dans ces parages des terrains appartenant à la société d'assurances AXA.

C'est Bernard Pons, qui cherche à se faire reconnaître comme le principal ministre chargé de la mer – puisqu'il a sous sa responsabilité les ports, la marine marchande, le tourisme, la plaisance et la sécurité –, qui a traité les sujets les plus importants. Un projet de loi d'orientation portuaire verra le jour à l'automne, car la loi Le Drian de juin 1992, sur la manutention et la réforme du statut des dockers, que M. Pons *« ne veut pas remettre en cause »*, n'a pas eu toutes les conséquences escomptées. Le ministre regrette les résultats économiques très insuffisants des ports français. Au premier semestre, par rapport à la même période de 1995, on enregistre, *par exemple*, une baisse de 19 % du trafic à Dunkerque. Chaque année, 25 millions de tonnes du commerce extérieur de la France transitent par des ports étrangers concurrents. Le manque à gagner est de plus de 200 milliards de francs, d'où la nécessité de faire des ports français des *« outils économiques plus offensifs »*.

ÉTAT D'ESPRIT « IMMOBILISTE »

Après une large concertation avec les professionnels, lancée il y a deux mois par les préfets, le gouvernement est *« déçu »* par les idées de réforme venant des armateurs, des *manutentionnaires* ou des agents maritimes. Il va agir par voie législative et réglementaire pour faire évoluer l'état d'esprit des dirigeants des ports, jugé trop souvent *« immobiliste »*. Il s'agit, sans privatiser ce qui relève de la *catégorie d'établissements publics*, de les inciter à se comporter comme des entreprises.

M. Pons demande que les conseils d'administration des grands ports autonomes soient plus « compacts » et qu'un comité d'orientation stratégique soit institué dans chaque port. La représen*tation des collectivités locales doit* être renforcée. Les fonctions, actuellement distinctes, de président et de directeur général (ce dernier étant nommé en conseil des ministres) devraient être regroupées. M. Pons veut limiter le cumul des *mandats des futurs PDG des ports*, alors qu'actuellement, à Marseille par *exemple*, le président préside aussi la chambre de commerce.

Les ports vont être enfin autorisés à prendre des participations financières dans des organismes ou dans des opérations de développement, par exemple pour créer des plates-formes logistiques terrestres.

Des mesures seront prises pour permettre le « déclassement » ou la cession souple de terrains qui appartiennent au domaine public maritime et qui sont convoités par des industriels, dans la chimie par exemple. *« La priorité absolue est le financement des plans d'équipement nécessaires pour assurer la compétitivité des ports de Marseille et du Havre »*, note Pierre Papon dans son livre *Le Sixième continent : géopolitique des océans* (Editions Odile Jacob). Pour lutter contre la *concurrence des ports du Benelux*, le gouvernement va faciliter les procédures de dédouanement des marchandises et modifier le régime *fiscal des entreprises de ce secteur*.

Le gouvernement va aussi modifier les structures administratives. Deux grandes directions seront créées, l'une s'occupant des questions économiques (ports et marine marchande), l'autre coiffant les affaires administratives, la sécurité et la tutelle des services déconcentrés. En *province, le rôle* des directeurs départementaux des affaires maritimes (qui s'occupent aussi de la pêche) sera renforcé par rapport aux chefs de quartiers plus éparpillés.

Enfin, M. Pons va lancer un plan de formation *maritime qui* touchera les quatre grandes écoles nationales de la marine marchande, l'objectif étant de former trois cents officiers chaque année.

François Grosrichard



« VACHE FOLLE » Des chercheurs français, *suisses* et italiens annoncent, dans un article à paraître dans l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet*, qu'un premier cas de « singe fou » atteint d'une maladie de Creutzfeldt-Jakob a été observé au zoo de Montpellier. Il apparaît donc que, dans des conditions naturelles, un singe peut être contaminé par voie alimentaire par l'agent responsable de l'encéphalopathie bovine spongiforme (ESB). ● *LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE*, Philippe Vasseur, a détaillé, jeudi 4 juillet, un plan de soutien aux éleveurs qui avoisine 3 milliards de francs. ● LES BOUCHERS FRANÇAIS *commencent à ressentir de plein fouet* les conséquences de la crise de la « vache folle ». Certains ont su trouver la parade, comme ce détaillant du 15ᵉ arrondissement de Paris, *qui, outre de la viande, s'est mis* avec succès à vendre du poisson.

L'agent de l'ESB peut se transmettre au singe par voie alimentaire

Une observation publiée dans l'hebdomadaire « The Lancet » vient conforter la thèse du franchissement de la barrière entre espèces. Alors que la crise de la filière bovine s'amplifie, les premières mesures d'aide ont fait l'objet d'une communication gouvernementale

TOUT S'ACCÉLÈRE. Chaque semaine ou presque, la médecine et la science livrent de nouveaux arguments en faveur de l'hypothèse de la transmission à l'homme de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la « vache folle ». La prochaine publication à venir dans ce domaine, qui paraîtra dans l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* daté du 6 juillet, est, de l'avis des spécialistes consultés par *Le Monde*, d'une très grande importance. Elle fournit en effet l'une des pièces maîtresses qui manquaient encore à la théorie du possible passage de l'agent de la maladie de la « vache folle » à l'homme. Les principaux éléments de ce travail étaient connus depuis quelques semaines du petit groupe des spécialistes internationaux des maladies à prions. Ces derniers attendaient toutefois la publication du *Lancet* avant de la commenter et d'en situer la portée.

L'observation publiée par le *Lancet* est signée par un groupe de chercheurs français, suisses et italiens dirigé par le professeur Noëlle Bons (Laboratoire de neuromorphologie fonctionnelle, Ecole pratique des hautes études, Montpellier). Ces scientifiques expliquent avoir observé et diagnostiqué le premier cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) atypique survenu spontanément chez un singe rhésus.

Cet animal, né en 1982 en Grande-Bretagne, avait été acheté en octobre 1986 au zoo de Ravensden (Rushden; Northants, Royaume-Uni) *par le parc zoologique* de Montpellier, où il devait rejoindre une colonie de primates. Durant l'été 1991, à l'âge de neuf ans, cet animal auparavant bien portant commença à *présenter* d'étonnants symptômes, avec une modification importante de l'humeur, devenant alternativement léthargique et très agressif. Après l'avoir éloigné de ses congénères, les chercheurs de Montpellier procédèrent, en juin 1992, à son euthanasie (anesthésie suivie d'une injection intracardiaque de produit toxique). Le cerveau de ce singe rhésus fut ensuite récupéré et précieusement disséqué.

L'ALIMENTATION EN QUESTION

L'analyse anatomopathologique de cet organe a permis de conclure à l'existence de lésions tissulaires du même type que celles observées chez les jeunes malades britanniques atteints de la nouvelle forme de MCJ et chez les singes contaminés expérimentalement après injection intracrânienne de matériel biologique infecté.

QUI, PARMI VOUS, A MANGÉ DES CACAHUÈTES POUR LA DERNIÈRE FOIS?

PESSIN

Plus important : les analyses immunologiques et histochimiques pratiquées sur le cerveau de cet animal plaident en faveur de la présence, dans son système nerveux central, de la protéine-prion pathologique retrouvée dans l'espèce humaine. Pour les auteurs de la publication du *Lancet*, il s'agit ici du premier cas rapporté d'une encéphalopathie spongiforme développée de manière spontanée chez un singe. Ces chercheurs soulignent que l'alimentation de cet animal avec des protéines d'origine animale soulève, une nouvelle fois, la possibilité d'une transmission interespèces de la maladie à partir de l'alimentation, du même type que celle aujourd'hui évoquée entre l'espèce bovine et l'espèce humaine.

Peut-on aller plus loin dans les conclusions ? Tout, ici, plaide en faveur d'une contamination de ce singe rhésus par voie alimentaire. Ceci impose la mise en œuvre d'une enquête épidémiologique rétrospective quasi policière. Pourra-t-*elle être effectuée ?* Les auteurs de la publication du *Lancet* expliquent qu'à Montpellier cet animal a été nourri avec des aliments déclarés compatibles avec *l'alimentation humaine. Pour sa* part, l'hebdomadaire médical souligne que la nature précise de l'alimentation de l'animal lorsqu'il vivait en Grande-Bretagne n'est pas connue.

ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

En provenance de Montpellier, un singe rhésus au pedigree similaire à celui qui fait l'objet de la publication du *Lancet* sera très prochainement confié au laboratoire du docteur Dominique Dormont (service de santé des armées, Commissariat à l'énergie atomique). Si cet animal devait à son tour tomber malade, il fournirait les plus précieux renseignements. Dans l'attente et même si, comme on peut malheureusement le redouter, l'enquête épidémiologique rétrospective du singe rhésus décédé se révèle infructueuse, la publication du *Lancet* doit être considérée comme hautement inquiétante. Elle fait suite à une série de récentes révélations scientifiques qui confortent l'hypothèse d'une possible transmission de l'ESB à l'homme.

Il y eut notamment, ces dernières semaines, après la publication britannique sur les dix cas atypiques de MCJ, la révélation d'une étonnante parenté génétique entre les espèces bovine et humaine puis *la démonstration d'une transmission* aisée de l'agent de l'ESB au mouton par voie alimentaire (*Le Monde* du 5 juin). Il y eut encore les résultats obtenus par l'équipe du docteur Dominique Dormont sur la transmission intracrânienne de l'agent de l'ESB chez les macaques (*Le Monde* du 14 juin).

Tout, en d'autres termes, conduit à penser que le franchissement de la barrière d'espèces par l'agent de l'ESB est beaucoup plus facile qu'on ne l'imaginait ces dernières années, y compris par voie alimentaire. Les experts français et internationaux sont aujourd'hui en train d'intégrer cette nouvelle donne dans leurs réflexions. Ils feront connaître très prochainement leurs conclusions aux responsables sanitaires de l'Union européenne.

Jean-Yves Nau

Le ministre détaille le plan de soutien aux éleveurs

LES VOIX de Cassandre se multiplient dans les milieux professionnels agricoles et parmi le personnel politique. Commentant les propos de Joseph Daul, président de la Fédération nationale bovine, qui déclarait récemment que *« au moins 15 000 personnes perdraient leur emploi dans la filière bovine avant la fin de l'été »*, Philippe Vasseur a répondu, jeudi 4 juillet : *« Ce ne sont pas des paroles inconséquentes. Je suis conscient du risque. Il existe. »* Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche a ajouté : *« Le secteur de la viande bovine et la filière vivent un séisme, un cataclysme, et ce n'est pas fini. »*

Sollicité par le président de la République, Philippe Vasseur devrait présenter, mercredi 10 juillet, au conseil des ministres une *communication*, préparée en collaboration avec Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, à propos de l'impact de la crise de la *« vache folle » sur* les entreprises liées à la viande (négociants en bestiaux, abattoirs, transformateurs, commerçants) et les premières mesures d'aides en leur faveur. Sans attendre, il a détaillé jeudi le plan de soutien aux éleveurs approuvé fin juin par les Quinze à Luxembourg. Un plan qui avoisine 3 milliards de francs, répartis à égalité entre des aides européennes et des crédits nationaux.

Par le *biais* d'un relèvement des primes, le budget communautaire (qui bénéficie d'une certaine aisance grâce à la bonne tenue des marchés et des cours mondiaux, notamment pour les céréales et les oléagineux) apportera, dès le début août, 1,44 milliard de francs. Une prime exceptionnelle de *300 francs* est prévue pour les 150 000 animaux mâles jusqu'alors non primés qui se trouvent actuellement dans les exploitations. Par ailleurs, une enveloppe de 600 millions de francs sera affectée aux agriculteurs en fonction de critères déterminés localement afin de prendre en compte les cas individuels les plus graves. Cette *somme sera répartie ainsi* : 300 millions du budget de l'Etat et 300 millions au titre de la solidarité interprofessionnelle. Les céréaliers ont déjà apporté 200 millions *et Philippe Vasseur souhaite que* les autres catégories d'agriculteurs qui ne rencontrent pas les mêmes problèmes versent leur écot.

AIDES SPÉCIFIQUES

Enfin, le gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif spécifique pour les éleveurs très spécialisés en viande bovine qui, dans l'Ouest ou le Massif Central, sont plus que d'autres dans la tourmente. La moitié des cotisations sociales dues pour 1996 sont reportées en 1999, ce qui coûtera au budget 140 millions de francs. Il a été décidé, en outre, de différer de deux ans le début du remboursement des annuités d'emprunt de 1996 et d'étaler sur plusieurs années ces remboursements. Cette mesure coûtera plusieurs centaines de millions à l'Etat, qui négocie par ailleurs avec les banques – essentiellement le Crédit agricole, dont les disponibilités financières sont abondantes – une rallonge.

Le ministre de l'agriculture rencontrera, les 8 et 9 juillet, son collègue irlandais, qui, depuis quelques jours, préside le conseil des *ministres des Quinze. Au menu de* la rencontre : l'organisation commune du marché (OCM) européen qui doit, selon Paris, être mise en place impérativement avant décembre. On s'achemine en effet vers des surplus de viande considérables et un engorgement des frigos, à cause de la diminution de la consommation européenne, des règles propres aux accords commerciaux du GATT de 1994 sur la limitation des subventions, et de la méfiance des consommateurs des pays étrangers. *« A échéance 2002, si les pays européens ne changent pas rapidement de politique, c'est un excédent annuel de 1 à 1,5 million de tonnes de viande bovine qui pèseront sur le marché »*, note Jean-Claude Guesdon, économiste à l'Institut de l'élevage. Celui-ci préconise une solution radicale : abattre au moins 200 000 veaux par an, nés de vaches laitières, à l'âge de huit jours.

François Grosrichard

De l'art et la manière de faire survivre la boucherie

TOUS les bouchers n'en déposent pas leur bilan, mais tous sont affectés. Il y a ceux qui, impuissants, constatent une baisse de la consommation de viande de bœuf frisant les 40 %. Ceux qui, tous efforts et comptes faits, sont contraints de mettre la clé sous la porte. Trois mandataires en viande des halles de Rungis ont fermé depuis le début de cette semaine. Un « grand » de la boucherie parisienne – *il régnait sur une vingtaine de boutiques* – vient de mettre fin à ses activités, sexagénaire et ruiné. Pour ne rien dire des tripiers, héros malheureux d'une profession sinistrée. Ceux, enfin, qui ne se plaignent pas. Ce petit boucher de Colombes, dans *la couronne parisienne, a même vu son chiffre d'af*faires augmenter. Il a su fidéliser ses clients, en leur vendant « sa » viande. Son élevage dans le Perche est prospère. Au-dessus de la caisse, sa photo auprès de ses bêtes l'atteste. Il accompagne l'une *d'entre elles à l'abattoir chaque semaine, qu'il dé*bite ensuite sur son étal de banlieue. Un artisan, en somme, éleveur et boucher.

Ce solide gaillard, dans sa petite boutique du 13ᵉ arrondissement de Paris, est de la même tradition. *S'il n'a pas d'élevage*, sa famille et ses amis ont des troupeaux dans les Deux-Sèvres, là où les bêtes broutent, et broutent bien. Tout ce qu'il vend vient de là-bas. La première semaine de la crise, fin mars, son chiffre s'est tassé de 30 %. *« J'ai eu peur, mais ça n'a pas duré. Au contraire. Mes résultats continuent de progresser*, explique-t-il. *Et pas besoin de label. Je ne joue pas ce jeu-là. Les autres mégotent sur les prix. J'achète chaque bête 20 000 francs. Mes clients le savent dans le quartier. »* Confiant, il est certain que *« le marché va se décanter »*. *« Les grosses entreprises et les rayons des grandes surfaces ne supporteront pas la crise*, dit-il. *Ils ne pourront pas, comme nous, revenir au plus près de la boucherie traditionnelle. »*

Un credo partagé par les plus sensés. Rue de Lourmel, dans le 15ᵉ arrondissement de Paris, ce boucher n'est plus un artisan au sens strict. Il emploie une douzaine de personnes. Les agneaux qu'il achète viennent d'un groupement d'éleveurs du cirque de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées. Il compte bien faire la même chose avec le bœuf dès la rentrée de septembre. Rendez-vous est pris pour la semaine prochaine avec des éleveurs du Perche qui font *« de la viande biologique »*.

D'ici là, pas question de se croiser les bras. Depuis trois mois, le bœuf a chuté de 20 % et la triperie de 70 %. *Solide quinquagénaire*, le « patron » croit à la diversification. Il avait déjà équipé son entreprise de deux laboratoires aux normes européennes : l'un pour la volaille et la charcuterie ; l'autre pour la viande. *« Nous sommes quatre ou cinq à être agréés dans Paris*, explique-t-il. *L'agrément CEE nous permet de vendre sur place et de livrer les restaurants. Voilà pourquoi notre clientèle peut, au choix, acheter nos produits préemballés, veau, bœuf, agneau, qui sont un peu moins chers, ou se tourner vers le rayon de boucherie traditionnelle. »*

DU POISSON EN RAYON

Huit à dix tonnes de viande sortent de chez lui chaque semaine, mais il n'entend pas rester avec *son manque à gagner*. La « vache folle » dissuade les consommateurs de manger du bœuf… il vendra du poisson. Les élèves d'une école de commerce réalisent une étude de marché succincte : 70 % des clients et des voisins sont enthousiasmés par l'idée, à condition que le poisson ne soit pas « travaillé » sur place. *« En fait, je suis boucher et revendeur de poisson conditionné à Boulogne-sur-Mer »*, explique-t-il, montrant les présentoirs réfrigérés flambants neufs – un investissement de 250 000 francs. Le nouveau rayon, ouvert depuis le 27 juin, est prometteur : 500 barquettes de poisson sont parties au cours des trois premiers jours. Les bouchers, jusqu'à présent, *se régalaient de steaks dans le merlan* – un morceau prisé des professionnels, un peu comme l'araignée ou la bavette. Le merlan – en filets – sauvera peut-être l'un d'entre eux.

Frédéric Fritscher

Condamné à quatre ans de prison ferme, le commissaire Féval a été incarcéré

PHILIPPE FÉVAL a tendu les mains spontanément, comme pour défier le sort. Un gendarme les lui a de suite menottées. Il ne s'était pas écoulé quinze secondes depuis que Béatrice de Beaupuis, la présidente de la 16ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris, avait prononcé, jeudi 4 juillet, le jugement qui condamne l'ancien chef adjoint de la brigade de répression du banditisme (BRB) à quatre années de prison ferme pour complicité d'importation de drogue en bande organisée. Dans la salle, les amis du commissaire – parmi lesquels le commissaire Jean-Marc Bloch, ancien patron de la brigade de recherche et d'intervention (BRI), qui était venu témoigner en sa faveur – sont frappés de stupeur.

La présidente a ménagé son effet. A la vingtaine de prévenus dans cette affaire de trafic international de cannabis et de cocaïne, elle a *annoncé d'*une traite la peine et les mesures connexes, mandat d'arrêt, sursis, reliquat de peine à effectuer. Pour le policier, elle a pris soin de procéder en deux temps. *Annonce de la peine, d'une* part, sans rajout, laissant penser que le commissaire échappait à la prison dans l'immédiat. Puis, après l'annonce de la condamnation de Thierry Pentz, inspecteur de la BRB, à trois ans fermes pour *complicité ainsi qu'*usage de cocaïne, la douche froide : mandat de dépôt pour Philippe Féval et Thierry Pentz. Curieusement, le magistrat a oublié, entre-temps, de prononcer la peine attribuée à Dominique Sopoglian, celui qui avait fait « tomber » le commissaire lors de l'instruction.

Ainsi les magistrats ont estimé que l'*« erreur »* reconnue par le commissaire Féval – avoir révélé à son indicateur, Roland Plégat, avant d'en avoir référé à sa hiérarchie, qu'il était sur le point de se faire piéger par deux informateurs de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) – allait au-delà de la *« faute professionnelle »* et qu'il y avait eu *« complicité »* de trafic. Ils n'ont pas tenu compte de la *« conviction »* exprimée à la barre par Claude Cancès, inspecteur à l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et ancien directeur de la police judiciaire parisienne. *Le 7 juin*, il était venu dire avec émotion que *« si Philippe Féval avait pu commettre des imprudences, s'il avait involontairement mordu la ligne jaune, il ne l'avait jamais franchie »*. Ce que l'absence de preuves confondantes, à l'audience, semblait corroborer.

CONTESTATION EN APPEL

Tout en tenant compte des états de service de l'ancien responsable de l'antigang, les magistrats ont suivi les réquisitions du substitut Bernard Fos. Le tribunal reproche *au commissaire Féval la dissimula*tion d'une partie de la vérité à l'IGPN et au juge d'instruction, et de n'avoir avoué ses relations avec Roland Plégat, le propriétaire du restaurant *Les Muses*, à Paris – et tête du réseau –, que lorsqu'il a été *contraint de les reconnaître*.

Il note également que les écoutes téléphoniques aux *Muses* n'ont plus *rien donné à partir du* jour où Roland Plégat a été averti par le commissaire, alors que le restaurateur s'est *« senti suffisamment protégé pour continuer et même intensifier son trafic »*. Néanmoins, les magistrats relèvent que l'ancien responsable de la BRB n'a pas perçu un bénéfice du trafic dans lequel il s'est trouvé impliqué, excluant donc *de facto* l'image d'un policier « ripoux ». En *deux temps*, le *commissaire* Féval a déjà effectué deux mois et demi de détention provisoire. Ses avocats ont annoncé sa décision de faire appel.

Outre les deux policiers et Roland Plégat, qui écope de la peine la plus lourde (vingt ans de prison et 2 millions de francs d'amende), et excepté une relaxe, les autres *prévenus ont été condamnés à des* peines allant de quinze mois de prison avec sursis à quinze ans et 1 million de francs d'amende, les plus « bavards » ayant bénéficié de mesures d'atténuation de leurs peines. Ainsi, Raymond Ayral, qui a organisé le transport d'une tonne et demie de cannabis en vingt et un convois entre le Maroc et la Grande-Bretagne, n'a-t-il été condamné qu'à huit ans de prison *pour avoir* collaboré avec la justice, contre quinze requis. *« Balance ! »*, a lancé à son endroit la femme de l'un des prévenus qui, lui, avait refusé cette collaboration.

Jean-Michel Dumay

Un foyer d'immigrés à Montreuil est détruit après son évacuation par la police

Une manifestation aura lieu samedi 6 juillet devant la mairie

Les policiers ont fait évacuer et détruire, jeudi 4 juillet, le foyer Nouvelle-France, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Frappés d'un arrêté d'insalubrité depuis le 26 septembre 1995, les quatre bâtiments restants – deux avaient déjà été détruits en mars 1995 – abritaient 300 travailleurs africains. Les résidents ont refusé d'intégrer les nouveaux logements qui leurs étaient proposés et réclament un autre foyer.

TOUT s'est déroulé comme prévu. Un peu après 5 h 30, jeudi 4 juillet, la nuée de cars et fourgons blancs est venue s'installer autour du foyer de travailleurs africains Nouvelle-France, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Lentement, les policiers se sont installés le long des grillages, en bloquant les entrées. Et, à 6 heures, ils sont intervenus.

Dans les chambres, dans les couloirs, ils ont averti les résidents qu'ils devaient faire leurs bagages et les poser à la sortie. Un garde-meuble – situé à 50 kilomètres de Paris – se chargerait de les entreposer. Des autobus étaient également à leur disposition pour les emmener vers leur nouvelle résidence. Montreuil, Paris 19e, Paris 18e, Asnières (Hauts-de-Seine) : la destination était indiquée sur le pare-brise. Ils n'avaient qu'à choisir.

La veille, la rumeur qui courait depuis quelques jours s'était transformée en certitude. Mairie, préfecture, amis, les fuites étaient concordantes : demain, 6 heures, les policiers seraient là. Une dernière réunion a tracé la ligne à suivre, écartant toute idée de résistance. Les « sans-papiers » se sont entendu recommander de quitter les lieux. Les objets de valeur ou risquant d'alimenter les polémiques, comme les machines à coudre, ont été déménagés. Enfin, tout le monde est allé se coucher. Au petit matin, les quelque 250 résidents ont quitté le périmètre de sécurité, en rang par deux, valises à la main, puis ont regardé l'entrée en scène des bulldozers. Un peu avant midi, les quatre bâtiments n'étaient plus qu'un amas de gravas.

Aucun Africain n'est monté dans les autobus. Certains ont chargé leurs dernières affaires dans des voitures personnelles. D'autres sont partis travailler. Les derniers – une centaine – se sont installés sur la place des Ruffins, à 200 mètres de là. Ils ont déplié des couvertures, sorti les bouteilles d'eau et entamé les réunions, entre eux d'abord, puis avec leur comité de soutien, composé d'habitants de la ville et de responsables associatifs. Enfin, Hamany Traore, doyen de la communauté, a rappelé la revendication de tous : *« un foyer »*. Les autobus pouvaient attendre toute l'année, ils resteraient vides... Vendredi matin, après une nuit passée à la Bourse du travail de Montreuil, ils s'apprêtaient à reprendre le chemin des Ruffins. Un épilogue attendu pour un premier acte écrit d'avance.

Voilà des années que les Africains du foyer Nouvelle-France d'un côté, la ville de Montreuil et la préfecture de Seine-Saint-Denis de l'autre, se parlent sans se comprendre. Des années que deux logiques, deux conceptions de l'intégration s'affrontent. Les gestes des uns, les sacrifices des autres n'y font rien : le constat d'échec finit toujours par s'imposer.

A bien y réfléchir, Doukansi Chek ne voit d'ailleurs plus que des *« trahisons »* dans les attitudes de la municipalité. Le sourire aux lèvres, l'employé dans la restauration égrène les dates, les promesses. En 1980, il était de ceux qui avaient accepté de quitter le foyer Léon-Gaumont – insalubre déjà – pour s'installer dans les préfabriqués de Nouvelle-France. *« C'était pour dix-huit mois, le temps de reconstruire un foyer neuf,* se souvient-il. *On est presque resté dix-huit ans. »* Dix-huit années d'espoir, d'attente, puis de déception. En 1984, l'idée d'un nouveau foyer est mise en sommeil, puis définitivemnt écartée. Aujourd'hui, la mairie propose aux résidents un relogement dans des hôtels meublés rachetés et réaménagés à Paris et en proche banlieue, ou encore dans des foyers de la grande couronne.

« UN HÔTEL OU UNE PRISON »

Alors Doukansi explose : *« Je les ai visités leurs immeubles. Des chambres de 9 mètres carrés pour deux personnes à 1 800 francs par mois pour chacun, avec les toilettes au sous-sol, un gardien et une carte magnétique pour entrer. Pas de salle de réunion, pas de salle de prière. Ce n'est pas un logement, c'est un hôtel. Un hôtel ou une prison. »* Ahmada Soukouna, porte-parole du foyer, renchérit : *« Toute notre vie est basée sur la solidarité. Les plus riches aident les plus pauvres, les bien portants soutiennent les malades. Nous sommes lourdement frappés par le chômage mais vous ne verrez jamais un Africain mendier. Pourquoi ? Parce que les autres le prennent en charge. Dans un foyer de quatre-vingts, c'est possible. Pas dans une unité de vingt personnes. C'est simple, mais ils font semblant de ne pas comprendre. »*

A la préfecture, à la mairie, on raconte une tout autre histoire. Là aussi, on se souvient d'un engagement. *« C'était le 1er octobre 1994, après des mois de discussions et des dizaines de réunions,* soupire Pierre Grégoire, secrétaire général adjoint de la mairie de Montreuil, et ancien directeur de cabinet du maire, Jean-Pierre Brard. *Le délégué du foyer a donné son accord, par écrit, pour le relogement. Ensuite, il a changé d'avis, mais le programme était lancé. »* Un programme de près de 60 millions de francs, dont le simple poste entretien a coûté 6 millions de francs l'an dernier.

Mais surtout un projet *« modèle »*, assure-t-il : *« Nous avions conçu les résidences en fonction des tailles des communautés de village, entre dix-sept et soixante-treize personnes. Un relogement avait été proposé non seulement aux résidents légaux mais également aux "surnuméraires" en règle vis-à-vis du séjour. »* En tout 336 places, *« propres, confortables, dont bien des étudiants aimeraient pouvoir disposer »*, assure le fonctionnaire municipal. Le contrôle ? *« On a retiré les cartes magnétiques, mais il faut bien un gardien. »* Le loyer ? *« C'est 1 670 francs avant l'allocation logement, charges et prestations comprises. Moins cher que la plupart des autres foyers. »* Mais comment, dans ces conditions, envoyer de l'argent au pays ? *« C'est tout le problème de l'intégration,* poursuit-il. *Mais vous savez, la ville finance de nombreux projets de développement dans le bassin du fleuve Sénégal. »*

Entre ces deux visions du monde, les associations n'ont pas hésité. Droit au logement (DAL), Droits devant ont condamné l'intervention, ainsi que les Verts. A l'appel du comité pour l'avenir des foyers, une manifestation aura lieu samedi 6 juillet devant la mairie de Montreuil.

Nathaniel Herzberg

Relaxe en appel pour un gynécologue adepte des « accouchements naturels »

LE DOCTEUR Serge Bizieau, gynécologue-obstétricien réputé pour son opposition à l'*« hypermédicalisation »* des accouchements et adepte des *« accouchements naturels »*, a été relaxé par la cour d'appel de Versailles, qui a infirmé, vendredi 28 juin, le jugement du tribunal de Nanterre qui le déclarait coupable d'homicide involontaire à la suite du décès d'un nouveau-né à l'hôpital privé Nord-92 de Villeneuve-la-Garenne (*Le Monde* des 8 février et 22 mars 1995). Le Dr Bizieau et Pom Suos, la sage-femme qui avait débuté l'accouchement, avaient été condamnés chacun à un an de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende.

Les magistrats versaillais ont considéré que seule la sage-femme avait commis des *« négligences »* et *« une mauvaise surveillance »* et ont maintenu sa condamnation, en réduisant toutefois sa peine à la seule amende. Les magistrats ont constaté *« des divergences de doctrine en ce qui concerne la médicalisation de l'accouchement et tout particulièrement la surveillance de son déroulement »* et estimé que ni l'auscultation ni le monitorage électronique foetal *« ne présentent une fiabilité totale et que l'une et l'autre sont susceptibles de permettre une bonne surveillance de l'accouchement, dès lors que les conditions d'utilisation sont optimales »*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises ou de non-lieu visant Maurice Papon devrait être rendu le 16 septembre par la** chambre d'accusation de Bordeaux. Dans un premier temps, les juges avaient indiqué qu'ils rendraient leur décision fin juin ou début juillet. L'un des avocats des parties civiles, Me Serge Klarsfeld, indique notamment dans un communiqué : *« Nous souhaitons d'ores et déjà qu'à la prochaine étape de ce marathon judiciaire si pénible pour les proches des victimes la chambre criminelle de la Cour de cassation puisse statuer dans les meilleurs délais. »*

■ **MENDICITÉ : le maire (PS) de Montpellier, Georges Frêche, a rendu public**, jeudi 4 juillet, un arrêté qui *« interdit l'exercice de la mendicité jusqu'au 1er octobre 1996 »* dans un secteur piétonnier et plusieurs rues très commerçantes du centre-ville. L'arrêté, qui a reçu l'agrément de la préfecture de l'Hérault, interdit également la consommation de boissons alcoolisées en dehors des lieux autorisés, ainsi que le maintien prolongé de personnes ou d'animaux gênant le libre passage des piétons ou perturbant l'ordre public.

■ **IMMIGRATION : quarante ressortissants zaïrois et tunisiens en** situation irrégulière, dont vingt-trois récemment élargis de prison, ont été reconduits dans leurs pays d'origine par un avion spécialement affrété, mercredi 3 juillet, lors d'une opération conjointe franco-allemande. Parmi les personnes reconduites, huit venaient d'Allemagne.

■ **ATTENTAT : un attentat à l'explosif a endommagé la cité judiciaire de Rennes**, vendredi 5 juillet au matin. La charge a provoqué des dégâts matériels sous l'accès principal du bâtiment, sans faire de victimes. Cet attentat n'a pas été revendiqué, selon la police judiciaire de Rennes, chargée de l'enquête.

■ **COURSES : Guy Lux a été condamné**, jeudi 4 juillet, à dix mois d'emprisonnement avec sursis et à 100 000 francs d'amende par la 11e chambre du tribunal de Paris, pour complicité de faux en écritures de commerce et recel d'abus de biens sociaux. Il avait comparu le 6 juin dernier, accusé d'avoir parié aux courses des sommes détournées par son ami Victor Scemama lors de la banqueroute de son restaurant parisien *La Belle Entrecôte*.

CARNET

CONCOURS

Agrégations

Allemand

Odile Barbier (12e), Frédéric Barbotin (55e), Hélène Berthe (38e ex ae.), Fanny Billon (44e), Karine Bouhelier (33e), Jochen Budde (45e), Yolaine Cellier (31e), Dominique Charlot (38e ex ae.), Claire Chevalier (17e), Marie Colaud (51e), Elisabeth de Borche (42e ex ae.), Anne-Renée de Goer (29e), Laetitia Degryse (46e), Valérie Dehaudt (26e ex ae.), Marie-Pierre Delépine (37e), Laura Demarche (48e), Olivier Didelot (62e), Guillaume Dreyfus (63e), Hervé Dupas (35e), Aurélie Duthoo (8e), Anne Feler (7e), Pascale Fravalo (22e ex ae.), Hervé Garlet (15e), Laurent Gautier (3e), Dirk Grunke (56e ex ae.), Gabriele Hermann (67e), Catherine Hugues (34e), Samya Kaboub (60e ex ae.), Claire Kaiser (49e), Laurence Labenne (50e), Richard Le Roux (47e), Sabine Lenhardt (52e), Nathalie Leroy (16e), Caroline Lucas (64e), Catherine Mann (6e), Christophe Martin (20e ex ae.), Simone Maurens (53e), Antoine Menant (56e ex ae.), Ute Mirbach (60e ex ae.), Sabine Mohr (13e), Beate Morgenthaler (36e), Sonja Oppermann (54e), Micheline Page (65e), Gaëlle Pinson (26e ex ae.), Anne-Laure Proveux (41e), Christine Pruvost (42e ex ae.), Anne-Lise Raffestin (32e), Francesca Reuter (59e), Bettina Ries (5e), Catherine Roth (24e ex ae.), Ulf Sahlmann (66e), Bénédicte Savoy (1re), Christophe Schilling (24e ex ae.), Fabienne Schneider (30e), Isabelle Solères (22e ex ae.), Christina Stange (2e), Alexander Stromer (56e ex ae.), Alexandre Stutzmann (9e), Emmanuelle Suavet (14e), Florence Tenenbaum (28e), Nadia Trochu (20e ex ae.), Stéphane Van De Kerkhove (38e ex ae.), Hélène Vuillet (10e), Charlotte Weiss (18e), Angelik Weitzel (19e), Jessica Wilker (4e), Valérie Yon (11e).

Mécanique

Gaël Alory (6e), Christophe Auberty (5e), Marie-Emmanuelle Bachelet (71e ex ae.), Nicolas Balandier (9e), François Bardet (60e ex ae.), Olivier Bareille (73e ex ae.), Céline Bellier (54e ex ae.), Marie-Laure Beq (8e), Vivien Berny (38e ex ae.), Thierry Berthomieu (70e), Pascal Blanc (57e), Frédérick Bonnavand (1er), Rodolphe Bouchaud (21e), Fatiha Bouchelaghem (81e ex ae.), Christophe Bouvet (30e ex ae.), Noël Brunetière (22e), Jérôme Bruyère (18e), Jean Bucaille (26e ex ae.), Nathaniel Camboulives (87e ex ae.), Thomas Carlier (54e ex ae.), Tony Chauvey (81e ex ae.), Sandrine Coicadan (47e), Christophe Colas (78e ex ae.), François Couprie (64e ex ae.), Ludovic Dauphin (38e ex ae.), Franck Davoine (67e), Aline Defois (41e), Eric Descourvières (25e), Delphine Dommanget (40e), Philippe Estocq (87e ex ae.), Emmanuel Eyssalet (26e ex ae.), Jérôme Fabries (3e), Lilian Faure (7e), Laurent Flachard (19e ex ae.), Jean-Claude Fricou (73e) ex ae.), Jérôme Fruchard (13e), Emmanuel Gallet (16e), Christophe Garnier (62e ex ae.), Laurent Gérault (68e ex ae.), Antoine Gervet (44e ex ae.), Joël Goasdoue (35e ex ae.), Jérémie Grenier (66e), Lionel Grillet (78e ex ae.), Hervé Guillermin (29e), Franck Hemery (30e ex ae.), Emmanuel Hermann (50e), Emmanuel Jacquot (44e ex ae.), Eric Lacroix (64e ex ae.), Denis Lagardère (60e ex ae.), Luc Laulan (24e), Jean-Louis Launay (62e ex ae.), Stéphane Laurensou (76e), Bertrand-Raymond Le Pichon (81e ex ae.), Alexandre Legrand (51e ex ae.), Olivier Loiseau (4e), Sébastien Madelaine (23e), Arnaud Maire du Poset (68e ex ae.), Marc Maldonado (77e), Paul Marcheville (84e ex ae.), Jean-Pierre Meunier (58e ex ae.), Laurent Migayrou (32e ex ae.), Yannick Monnier (19e ex ae.), Yannick Morice (42e ex ae.), Katia Mougey (14e), Brice Mudry (44e ex ae.), Patrick Naze (42e ex ae.), Patrick Olivier (49e), Fabien Pacaut (84e ex ae.), Frédéric Paolucci (11e), Patrick Pastre (80e), Gérard Payen (89e), Pierre Provot (54e ex ae.), Denis Renault (17e), Béatrice Rivoisy (37e), Cyril Rota (51e ex ae.), Vincent Sales (90e), Thierry Sancier (26e ex ae.), Corinne Sauret (15e), Jean-Christophe Savoie (71e ex ae.), Nicolas Serot (84e ex ae.), Maria Simon (32e ex ae.), Michael Solans (32e ex ae.), Olivier Thomas (12e), Stéphane Tournis (53e), Nicolas Vandenberghe (2e), Jean-Paul Vial (58e ex ae.), Pierre Vinand (48e), Franck Vitte (10e), Vincent Wendling (35e ex ae.), André Xiberras (75e).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 4 juillet 1996 sont publiés :

● **Finances** : une loi de modernisation des activités financières. Ce texte vise à transposer en droit français une directive européenne qui a créé un marché unique des services financiers (*Le Monde* du 31 mai).

● **Accords internationaux** : une loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part.

● **Pêche** : une loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.

● **Conseil d'Etat** : deux avis rendus par le Conseil d'Etat sur des questions de droit posées par un tribunal administratif ou une cour administrative d'appel. Le premier dit que l'autorité administrative peut prendre, à titre exceptionnel, et sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, une mesure gracieuse favorable, lorsqu'un ressortissant algérien demande la délivrance d'un certificat de résidence, dans les cas prévus par un accord franco-algérien de 1968 ; le second précise que l'absence de transmission au représentant de l'Etat d'une délibération autorisant un élu à signer un contrat, avant la signature de ce contrat, entraîne l'illégalité dudit contrat.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– *Je vous annonce la naissance de mon* superbe fils.

Arif-Ryan FDANI,

le 4 juillet 1996.

– Je t'adresse mon fils la bienvenue parmi nous. Gros bisous.

Ton papa.

Anniversaires de naissance

– A

Régine,

Gina, Ti'Bouboune, Mum et Grandmi Bonnetin,
Anna, Françoise, David, Pierre et Claudine,
t'embrassent très fort pour ce nouveau printemps !
Vive tes soixante ans !

Décès

– M. et Mme Jean-Claude Bouscasse.
Et leurs enfants
Jean-Christophe, Jason et Haydée,
Mme Paul Gavila,
Mme Annie Gavila,
M. et Mme Jacques Charuet
et leurs enfants,
Sophie et Agnès,
Mme Christine Gavila
et ses enfants,
Agathe et Bruno,
Ses amis.

ont la douleur de faire part du décès de

Georges BOUSCASSE,

survenu le 29 juin 1996 à Mayotte.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 juillet à 14 h 15 en l'église de la Saint-Matthieu de Bures, suivie de l'inhumation au cimetière paysagiste de Bures-sur-Yvette.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Serge-Prokofiev.
91440 Les Hauts-de-Bures-sur-Yvette.

– *M. et Mme* Alain Olesker
et leurs enfants,
Sa famille et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès brutal de

M. BERTOLD,
dit Bernard OLESKER

survenu le 1er juillet 1996 dans sa soixante-quatorzième année.

L'inhumation a lieu ce jour au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ne pleure pas si tu m'aimes.
Saint-Augustin.

– Yvonne,
sa femme,
Henri, Pierre et Danièle Jarrié,
Christiane Pascal et Nicole Horassius,
ses enfants,
Ses très nombreux petits-enfants,
arrière-petits-enfants et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Fernand JARRIÉ
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien sénateur,
ancien conseiller général,
ancien *adjoint au maire*
de Bagnols-sur-Cèze,

qui s'est éteint le 2 juillet 1996 dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 3 juillet dans l'intimité.

Bagnols-sur-Cèze,
Aix-en-Provence,
Ollioules.

– Mlle Anne Maraval,
MM. Olivier, François-Régis
Et Christian de Montety,
Et leurs familles,

ont *la douleur* de faire part du décès de

Mme Geneviève de MONTETY
née MARAVAL

survenu à Aix-en-Provence dans sa quatre-vingt-*quatorzième année*, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 1er juillet 1996.

– Christian et Michelle Rossignol,
Jean-Pierre et Catherine Rossignol,
Catherine et Claude Gautier,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean ROSSIGNOL,
ancien élève de l'ENS Ulm,

survenu le 2 juillet 1996, dans sa soixante-dix-huitième année.

Une messe sera célébrée le mardi 9 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-en-Laye, et unira *dans* le souvenir son épouse Odette et son fils Dominique.

L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière, rue Pereire, Saint-Germain-en-Laye.

10, boulevard de Vincennes.
94120 Fontenay-sous-Bois.

Bernard H. ZEHRFUSS

nous a quittés
le mercredi 3 juillet 1996.

De la part de
Dominique, Patrick,
Zina et Maria Modiano,
Ilya,
Emmanuelle et Alia,
Bernardo Valli.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 8 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue de Seine, 75006 Paris.

(*Le Monde* du 5 juillet.)

Communications diverses

L'Association de presse France-Japon, avec le concours d'Air France, de Japan Air Lines, des Chemins de fer du Japon et d'Osaka House Foundation, vient d'attribuer le prix Reporter au Japon 1996 à M. C. de Laubier et à Mlle C. Fornieles. M. O. Culmann a reçu le Prix spécial de l'ambassade du Japon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE
Téléphone 42-17-29-94 — **Télécopieur 42-17-21-36**

HORIZONS

PORTRAIT

Loïk Le Floch-Prigent, « mouton noir » de l'industrie

Il y a dix ans presque jour pour jour, Jacques Friedman, l'incontournable conseiller d'Edouard Balladur et Jacques Chirac, reçoit le PDG de Rhône-Poulenc pour lui annoncer son remplacement. Des douze patrons « roses » débarqués ce 25 juillet 1986, il a fait le meilleur parcours en redressant magistralement son groupe, forçant l'estime des milieux d'affaires. Pourtant, il est en tête de liste des « éjectables » et, malgré l'insistance de François Mitterrand, il ne sera pas recasé. *« Monsieur, vous regagnez votre corps d'origine... »*, lui dit Jacques Friedman. *« Mais... je n'ai pas de corps d'origine »*, répond Loïk Le Floch-Prigent.

Il n'oubliera jamais cette humiliation ni la douloureuse traversée du désert qui a suivi. Quelques années plus tard, alors qu'il triomphe, réhabilité et tout puissant à la tête d'Elf Aquitaine, il la remâche encore. Aujourd'hui, il soupire : *« Je suis un mouton noir. »* Il n'y peut rien. Cet homme a le talent redoutable d'attirer la foudre. Un don naturel à concentrer sur sa tête toute la haine et la jalousie du moment. En 1986, il a expié pour les autres la revanche de la droite sur le PS. En 1993, alors qu'il s'était réconcilié avec le RPR, c'est la convoitise des Balladuriens, impatients de «déchiraquiser» Elf, qui l'a perdu. Aujourd'hui encore, il est victime d'un incroyable acharnement : c'est la première fois dans l'histoire de l'industrie française qu'un PDG – en l'occurrence, Philippe Jaffré, président d'Elf – se porte partie civile contre son prédécesseur. Loïk Le Floch-Prigent paye peut-être ses imprudences passées – la justice en décidera –, peut-être aussi de sombres règlements de compte politiques, mais surtout la haine des « corpsards », énarques et polytechniciens, contre l'intrus qui a eu l'audace de piétiner leurs chasses gardées. Saint Georges-Jaffré contre Prigent-le Dragon...

Il dérange. Il a toujours dérangé. Parce qu'il est arrogant, ambitieux, et même un brin mégalomane ? Parce qu'il n'a jamais mâché ses mots ? Parce qu'il a toujours réussi lorsqu'on l'attendait au tournant ? Ou tout simplement parce qu'il est atypique et le revendique, au lieu de s'en excuser ? Breton sans religion, socialiste sans scrupules, patron sans pedigree, franc-maçon et barbu de surcroît. *« Un personnage inhabituel, rafraîchissant dans l'élite sans relief du patronat français »*, écrivait, en juillet 1990, le *Financial Times*, non sans saluer la réussite du jeune PDG. Car, qu'ils s'en étonnent ou s'en agacent, les milieux d'affaires ne peuvent nier l'évidence : Loïk Le Floch-Prigent, le « mouton noir », est un formidable patron. Un travailleur infatigable, doué d'un charisme et d'un entregent peu communs, capable de « donner une âme » à l'entreprise la plus malade. C'est ce qui l'a toujours sauvé. C'est ce qui, peut-être, le sauvera encore. Malgré les menaces judiciaires qui pesaient sur lui, Jacques Chirac et Alain Juppé ne l'ont-ils pas choisi pour redresser une SNCF moribonde après les conflits de décembre ? En six mois, il a de nouveau fait des miracles en réconciliant cadres, syndicats et autorités de tutelles, qui sont aujourd'hui ses meilleurs avocats. La malchance a beau s'acharner, ce diable d'homme a toujours rebondi.

Une vie de hauts et de bas qui commence pourtant fort normalement à Brest, en 1943. M. Le Floch père est médecin. Madame appartient à une très grande famille bretonne, les Julienne, et possède une jolie voix de soprano. Loïck en héritera le visage typé, la peau fragile et un goût marqué pour la belle musique qui ne doit rien, comme l'ont souvent insinué ses détracteurs, aux obligations sociales du PDG parvenu. Loïk n'est pas un prolétaire méritant, mais un produit rebelle de la moyenne bourgeoisie provinciale, catholique et de droite. A Guingamp, son grand-père est notaire, son oncle amiral et ses tantes tiennent un grand magasin. Il étudie chez les bons pères et en sort agnostique. C'est, dit-il, parcequ'il refuse de porter l'uniforme qu'après de brillantes études il n'intègre pas l'X et préfère l'institut polytechnique de Grenoble puis l'université du Missouri.

Il s'en mordra souvent les doigts mais, en attendant, il entame une carrière classique de fonctionnaire de gauche. Entré à la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST) en 1969, il est chargé cinq ans plus tard de la recherche industrielle. En 1978, il est le numéro trois de la direction et gère les précieux fonds de la recherche. Bon connaisseur du tissu industriel, il passe à l'époque pour l'un des meilleurs spécialistes de l'innovation et manque devenir journaliste au *Monde*. Déja barbu, encore « sympa », il affectionne les costumes Mao, mais *« se montre déjà assez sûr de lui »*, raconte l'un de ses anciens amis.

Ce n'est ni la recherche ni la presse qui feront sa fortune, mais le Parti socialiste où, entré en 1971, il rencontre Pierre Dreyfus à l'occasion d'une commission sur l'emploi – il en est le rapporteur. Entre le vieux PDG idéaliste et le jeune fonctionnaire compétent, l'entente est immédiate. Bien plus tard, Loïk Le Floch-Prigent saluera avec émotion la hauteur de vue et la clairvoyance de son modèle et premier vrai patron. Car, en 1981, Pierre Dreyfus, nommé ministre de l'industrie, le choisit pour directeur de cabinet. Réaliste, il est fort réservé sur le programme de nationalisations et fait scandale auprès des apparachiks en déclarant : *« Maintenant qu'on est élus, il faut abandonner les cent une propositions »*, raconte un témoin. L'art de se faire des ennemis... Pourtant, il exécute. Avec talent. C'est à l'époque qu'il rencontre Maurice Bidermann, lequel guigne l'empire Boussac Saint Frères. En vain ; les banques et le ministre de l'industrie sont intraitables.

En 1982, Pierre Dreyfus, fatigué, cède la place à Jean-Pierre Chevènement. Il faut nommer des PDG à la tête des entreprises nationalisées. Faute de gestionnaires éprouvés, rares dans les rangs du PS, on prend des *« serviteurs dévoués de l'Etat »*, comme dit le nouveau ministre lorsqu'il intronise Loïk Le Floch-Prigent à la tête du groupe Rhône-Poulenc. Il n'a aucune expérience et, succédant à Jean Gandois, c'est peu dire qu'il est mal accueilli. Mais une vocation est née. En quelques mois, « Pink Floch » mue totalement. *« Il s'est coulé dans les habits d'un patron d'un façon extraordinaire »*, raconte un observateur. Il troque le col Mao pour le costume trois pièces, soigne sa barbe et prend goût aux mondanités.

A l'intérieur du groupe chimique, il se fait vite respecter. Malgré quelques bévues – il dit *« mes investissements, mes usines, mon groupe »* –, il a la sagesse de ne pas bouleverser la stratégie de son prédecesseur et de s'entourer d'hommes compétents, comme Serge Tchuruk, aujourd'hui PDG d'Alcatel, dont il fait son bras droit. Fort des relations privilégiées nouées avec la CGT grâce à Pierre Dreyfus, il ferme sans drame douze sites, abandonne le textile, cède les engrais et transforme un groupe déficitaire en champion du profit. Lorsqu'il est «débarqué» en 1986, Rhône-Poulenc est la troisième entreprise française pour les bénéfices et le jeune PDG s'est acquis l'estime générale, non seulement de François Mitterrand, qu'il voit, assure-t-il fièrement, quand il veut, mais aussi d'hommes aussi peu suspects de sympathies socialistes qu'Alain Mérieux, Ambroise Roux, ou Georges Besse.

La chute est d'autant plus amère. Finies les voitures de fonction, les honneurs, les dîners en ville. D'un jour à l'autre, il se retrouve sans travail, sans argent, sans projet. Il découvre que l'estime et l'amitié résistent mal à l'épreuve et que le socialisme n'est pas une assurance tous risques. Il n'oubliera pas la leçon. Ni ceux qui l'aident à ce moment-là en lui confiant des missions alimentaires: François De Wissocq, PDG de la Cogema, Serge Tchuruk, nommé à la tête de CDF Chimie, Jacques Puéchal (Atochem), Pierre Fabre, Armand Hammer et... Maurice Bidermann qui lui prête un bureau – fort modeste – et le nomme en 1988 administrateur de son groupe.

Mais, déjà, la chance recommence à tourner. En mai 1988, François Mitterrand a été réélu, les socialistes reviennent. A la tête d'Elf, Michel Pecqueur chancelle, victime d'ennuis de santé. Dans l'ombre, Loïk Le Floch-Prigent mène campagne pour prendre sa place. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, décide finalement de maintenir le président jusqu'à la fin de son mandat, mais pour faire patienter son successeur confie à celui-ci une mission d'étude sur l'industrie chimique et pétrolière. Chez Elf, c'est le branle-bas de combat ; l'arrivée du futur PDG rose est un secret de polichinelle, les « corpsards », tout puissants dans le groupe, font tout pour l'empêcher. Peine perdue. Le 20 mai 1989, Loïk Le Floch-Prigent est nommé PDG du premier groupe industriel français. L'heure de la revanche a sonné. Celle des folies aussi. Le chiffre d'affaires d'Elf équivaut au budget de la défense et, vis-à-vis de l'étranger – en Afrique notamment –, le PDG a plus de pouvoir que la plupart des ministres. De quoi griser n'importe qui. A fortiori un orgueilleux blessé. Il explose. Dans son luxueux bureau, au sommet de la tour Elf, meublé de *high tech* et de précieuses poteries, il se met à parler de lui à la troisième personne : *« Le président pense que, le président a décidé »*, etc... *« Il est devenu fou »*, dit un ami. Fou de pouvoir, fou de grandeur, fou d'amour aussi.

> « Monsieur, vous regagnez votre corps d'origine... »
> « Mais... je n'ai pas de corps d'origine »

Trois mois après sa nomination, il épouse en secondes noces Fatima Belaïd, rencontrée à Avignon quelques mois auparavant. Lui qui, jusque-là, a mené une vie relativement simple, mène désormais un train de vie fastueux : avions privés, gardes du corps, voiture blindée avec girophare, etc. Ebloui, trop confiant, il nomme la nouvelle Mme Le Floch présidente de la Fondation Elf. Dans le groupe, ses extravagances choquent mais personne ne dit rien. Au contraire, assurent des témoins, certains l'encouragent, non sans arrières-pensées. Est-il allé trop loin ? La justice tranchera. Ce qui est sûr, c'est que les extravagances de Fatima Belaïd et les siennes propres conduisent le couple à la rupture. S'estimant trahi, d'autant plus humilié que tout le groupe fait de leurs relations des gorges chaudes, il la met dehors et confie le soin de régler son divorce à son ami Maurice Bidermann et à son âme damnée, Alfred Sirven, un sulfureux franc-maçon recruté chez Rhône-Poulenc et chargé chez Elf des « affaires spéciales ». Une partie des faits que lui reproche aujourd'hui la justice découlent de ce malheureux arrangement.

Pour oublier ses malheurs privés, Loïk s'étourdit de travail. *« C'est l'époque ou il bossait même le week-end pour ne pas avoir à rentrer chez lui »*, raconte un ami. Les résultats ne se font pas attendre. Elf, longtemps assoupie sur une rente (le gisement de Lacq) en voie d'épuisement, retrouve une seconde jeunesse. L'ambition contagieuse et les compétences techniques du nouveau PDG sont bien pour séduire une compagnie qui a gardé de ses origines une mentalité pionnière et conquérante. En quatre ans, Elf investit 130 milliards de francs, double sa production de pétrole et de gaz et augmente de 58% ses réserves d'hydrocarbures. Parallèlement, elle renforce son pôle pétrochimique en récupérant les deux tiers d'Orkem, arrachés par Loïk Le Floch-Prigent au prix d'une bagarre épique avec son ancien complice Serge Tchuruk. La parapharmacie n'est pas en reste et s'enrichit du groupe Yves Saint Laurent, un rachat fort contesté à l'époque mais aujourd'hui parfaitement rentable.

La vie de l'ancien PDG d'Elf, aujourd'hui à la tête de la SNCF et en butte à la justice, n'est faite que de hauts et de bas, de promotions et d'exclusions, mais aussi d'imprudences, que ses pairs ont su relever



Mesuré à cette aune, le soutien apporté dans le même temps au groupe Bidermann en perdition paraît mineur, même s'il en coûtera *in fine* près de 800 millions de francs à la compagnie. Le groupe en a connu d'autres, des « avions renifleurs » au coûteux rachat de Texas Gulf, en passant par quelques « chalandonneries » moins connues – selon l'expression maison. D'autant qu'Elf n'est pas seul à soutenir le groupe textile (le Crédit lyonnais, la BNP et les AGF sont aussi de la partie) et qu'il agit avec la bénédiction – sinon à la demande – des pouvoirs publics, soucieux de sauver un gros employeur de main d'œuvre régionale. Au demeurant, l'idée d'utiliser une infime partie du cash-flow pétrolier pour soutenir l'emploi dans une perspective de chomage galopant n'apparaît pas si mauvaise. Là encore, il ne *« faut pas le dire deux fois »* à Loïk Le Floch-Prigent, trop heureux d'aider son ami Maurice.

Inconscience ou excès de confiance? Il ne voit pas que cette affaire, ajoutée aux libéralités consenties par le groupe Bidermann à son épouse, constitue un bien vilain dossier qui fondera l'information judiciaire contre X ouverte en août 1994 pour abus de biens sociaux, complicité et recel, entre autres.

Inquiet des perspectives d'une nouvelle cohabitation, Loïk Le Floch-Prigent se préoccupe plutôt de se réconcilier avec le RPR. André Tarallo, le Monsieur Afrique d'Elf, gaulliste convaincu, tacticien consommé et ami de promotion à l'ENA de Jacques Chirac, un temps écarté, revient aux commandes. L'ancien PDG rose, devenu réaliste, est contraint d'expliquer à François Mitterrand qu'on ne peut par toucher aux circuits de financement d'Elf sous peine de compromettre le subtil équilibre qui maintient le groupe en Afrique. Il se brouille avec le chef de l'État. Mais élargit ses soutiens politiques... En pure perte.

En août 1993, quelques mois après la nomination d'Edouard Balladur à Matignon, il est à nouveau « débarqué », au profit d'un proche du premier ministre, Philippe Jaffré, inspecteur des finances, major de l'ENA, pur produit de cette élite du diplôme que Loïk Le Floch a toujours narguée. Cette fois, il est recasé en douceur. Nommé président de Gaz de France, il se morfond pourtant. Le poste est confortable mais le pouvoir chez GDF a toujours été au directeur général, pas au président. Il fait de son mieux, mais le cœur n'y est plus, d'autant qu'après l'ouverture de la procédure judiciaire la rumeur enfle, nourrie par son successeur, et détruit peu à peu son image. Les articles louangeurs sont devenus insidieux. Ils tournent carrément à l'aigre lorsque Jacques Chirac, à la surprise générale, le nomme en janvier 1996 président de la SNCF. On a oublié qu'il était un grand patron pour ne retenir que les détails sordides de « l'affaire Bidermann ». Piqué au vif, il s'acharne à prouver le contraire. A la tête de la SNCF, l'homme traqué a retrouvé tout son allant, perdu son arrogance et renoué avec ses vieilles amitiés cégétistes. Il triomphe encore en faisant passer, le 11 juin, un plan de sauvetage audacieux. Trop tard. La justice le tient. Reste à savoir si le mouton noir acceptera une fois encore de payer seul l'addition.

Depuis 1986, il a beaucoup appris. S'il tombe, il a désormais les moyens d'entraîner beaucoup de monde dans sa chute.

Véronique Maurus
Dessin : Robert Wagt



L'embarras de la commission Rémond

par Serge Klarsfeld

LE 19 mars 1992, le ministère de la culture demandait à René Rémond de composer une commission d'experts afin de déterminer la nature et la destination future de la centaine de milliers de fiches découvertes par mes soins en septembre 1991 dans les archives du ministère des anciens combattants. Ces fiches y étaient alors répertoriées sous les rubriques : « Grand fichier établi par la préfecture de police en octobre 1940 » et « Petit fichier préfecture adultes et enfants ». Le mercredi 3 juillet 1996, la commission Rémond a remis son rapport sur le « fichier juif » au premier ministre.

Ces quatre années nécessaires à la commission pour parvenir à une conclusion résultent moins de la complexité de la mission impartie que d'un certain « embarras ». Embarras, car la commission devait son existence à l'avis rendu par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 25 février 1992 qui recommandait que, *« par convention révocable, les Archives nationales (devenues entre-temps détentrices des fichiers) confient l'original du fichier de la préfecture de police au Mémorial du martyr juif inconnu »*. En effet, continuait la CNIL, *« il est indéniable que ce fichier qui recense des personnes au seul motif qu'elles sont juives intéresse moralement la communauté juive »*.

Cette recommandation allait cependant à l'encontre du point de vue d'archivistes et d'historiens hostiles à ce que les Archives nationales se désaisissent même exceptionnellement d'un fonds faisant partie de l'Histoire de France.

Il était aisé de prévoir de quel côté allait pencher la balance. La CNIL n'avait que son impartialité à déposer sur le plateau, poids bien faible pour contrebalancer celui, politique, d'un exécutif déterminé qui, par la voix de son gouvernement, demanda la création d'une commission dont la finalité était en fait de permettre aux Archives nationales de conserver ce fichier. La tâche des membres de cette commission allait se révéler ardue. Ils ne pouvaient trouver d'argument que dans la définition qu'ils allaient donner de ce que représentait la centaine de milliers de fiches auxquelles ils étaient confrontés.

Le 28 décembre 1992, une déclaration publique du président de la commission avait pu faire croire à l'opinion publique que les fiches de ces fichiers avaient été remplies postérieurement à 1945 dans le seul souci du bien des victimes. Il n'en est rien ! L'ensemble de ces fiches date des premières années de l'Occupation, et les scribes de l'administration policière, en accomplissant leur tâche, participaient à une œuvre de mort et non à un rétablissement du droit.

Lors du recensement des juifs de la zone occupée qui eut lieu en octobre 1940, 149 734 juifs furent recensés dans le département de la Seine. Seuls les chefs de famille et les célibataires adultes eurent à se présenter aux commissariats à Paris ou aux sous-préfectures en province afin d'y remplir un formulaire pour eux-mêmes et, le cas échéant, pour leur conjoint et leurs enfants.

Moins de la moitié des juifs faisant l'objet du recensement ont eu à se présenter pour remplir un formulaire, la démarche étant effectuée pour la majorité d'entre eux par leur conjoint ou par l'un de leurs ascendants.

Le 28 décembre 1992, une déclaration publique du président de la commission avait pu faire croire que les fiches des « fichiers juifs » avaient été remplies après 1945 dans le seul souci du bien des victimes. *Il n'en est rien*

Ces cinquante à soixante mille formulaires de format 21 × 27, qui n'étaient pas des fiches, ont été alors immédiatement exploités par le service Tulard de la préfecture de police qui, en se servant des données contenues dans les formulaires, créa un fichier familial et quatre sous-fichiers individuels.

Les fiches familiales constituent un des plus grands blocs subsistant du fichier original de la préfecture. Il s'agit d'un ensemble homogène établi en 1941, de fiches bleutées pour les juifs français, avec un petit nombre de fiches établies en 1942, et de fiches jaunes pour les juifs étrangers

Les vingt-trois classeurs contiennent environ 29 500 fiches familiales qui représentent une population d'au moins 75 000 personnes puisque y sont mentionnés conjoints et enfants du chef de famille. Il ne s'agit donc pas seulement de fiches concernant des déportés mais de fiches où sont aussi indiqués les autres membres de la famille, ceux qui ont été déportés et ceux qui ont survécu.

La commission a-t-elle dénombré exactement tous ceux qui figurent sur les fiches comme elle était en mesure de le faire durant ces quatre années ? Nous en doutons. Et pourtant, si ce fichier familial contient la moitié de la population juive de la Seine, n'est-il pas le « fichier des juifs », sinon dans son intégralité du moins dans une mesure d'autant plus conséquente que toutes les familles meurtries par la déportation y figurent ?

Quant à la centaine de milliers de fiches individuelles, elles se rapportent presque exclusivement à des personnes arrêtées, mais qui n'ont pas toutes été déportées, et pour leur très grande majorité elles ont été extraites de quatre fichiers juifs de la préfecture.

Comme les fiches familiales, ces fiches individuelles, dont souvent plusieurs concernent la même personne, proviennent de l'exploitation du recensement de 1940 et de contrôles ultérieurs par la préfecture de police pendant l'Occupation. La plupart de ces fiches ont été imprimées en 1940, à partir du mois d'octobre, afin d'être remplies par les employés de la préfecture de police d'après les données du recensement qui venait d'avoir lieu. Les autres fiches individuelles qui ont servi à tenir à jour les fichiers jusqu'en août 1944 portent des références différentes.

Par souci d'efficacité policière, les fiches familiales et individuelles ont pu être extraites du fichier familial et des sous-fichiers individuels au fur et à mesure des arrestations pour disposer d'un fichier des personnes arrêtées.

Quoi qu'il en soit, de même que les agents de police qui arrêtaient encore les juifs à la veille de la Libération se sont mis dès le lendemain à appréhender les collaborateurs, ces fiches de la préfecture de police, dont l'utilisation avait été jusque-là criminelle, sont devenues, après leur versement discret au ministère des anciens combattants et victimes de guerre, un fichier susceptible de documenter et de vérifier les droits et déclarations des victimes, ce qui n'était à l'évidence ni sa nature ni son but. Un fichier dont l'existence et l'origine avaient été dissimulées à la CNIL.

La déclaration intempestive, en décembre 1992, de René Rémond a été quelque peu contredite par l'examen des fiches, qui aboutit à des conclusions moins péremptoires et plus réalistes, surtout en ce qui concerne l'incontournable fichier familial. Ce sont les chercheurs et les historiens qui consulteront ces fiches qui trancheront sur ce qui sépare encore les conclusions de la commission et les miennes.

Mais où ces chercheurs et ces historiens compulseront-ils ces fichiers : aux Archives nationales ou au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) ? Cette question-là, non plus, n'est pas encore tranchée. La recommandation de la CNIL (les originaux au CDJC) a été contrée par la commission. La recommandation de cette dernière (les originaux aux Archives nationales, les microfilms au CDJC) peut ne pas être suivie par le gouvernement. D'autant plus que l'avis de la commission n'a pas réuni l'unanimité de ses membres : Jean Kahn, qui fut longtemps président du CRIF et qui préside aujourd'hui le Consistoire central, n'a cessé de militer pour que les fichiers soient confiés au CDJC, considérant que la Shoah, dont font partie le recensement d'octobre 1940 et son exploitation par les fichiers, transcende l'aspect national par l'exceptionnalité d'une tragédie qui englobe les juifs d'Europe, massacrés non pas en tant que citoyens de leurs pays respectifs, mais pour le crime d'être nés juifs. Ce point de vue dissident, qui concerne particulièrement la France, où 52 000 des 76 000 déportés étaient des étrangers, s'oppose à celui de M. Rémond.

« Ces fichiers font partie de notre mémoire nationale et il ne faut pas l'en distraire. » Si l'on suit le raisonnement du président de la commission, cela revient à dire : ces fichers ont permis à l'Etat français de persécuter les juifs, de les marquer à jamais dans leur âme et dans leur chair ; il est en conséquence normal que l'Etat français y soit attaché et tienne à conserver les originaux comme un souvenir.

***Serge Klarsfeld** est avocat, président de l'association Les Fils et Filles des déportés juifs de France.*

Choix judiciaires

par Dany Cohen

DIX jours après les propos publics de Jean-Marie Le Pen jugeant *« artificiel »* que l'on baptise *« équipe de France »* de football ceux qu'il appelle des *« joueurs de l'étranger »*, l'absence de toute réaction judiciaire est troublante. Car traiter publiquement de *« joueurs de l'étranger »* la moitié de l'équipe de France, c'est tomber sous le coup de la loi pénale, qui, précisément, punit ceux qui *« auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée... »*

De quelque façon qu'on prenne les choses, le délit est constitué : ou bien il s'agit de prétendre, contre le plus élémentaire bon sens – et avec quelle dose d'ignorance, à supposer qu'il s'agisse vraiment d'ignorance –, que certains des membres de l'équipe de France ne seraient pas français, et c'est un appel à la haine et à la discrimination pour non-appartenance à une nation. Ou bien le propos tend à suggérer qu'en dépit de leur nationalité française ces joueurs ne sont pas de « vrais » Français, et cette allusion péjorative à leurs origines est également répréhensible.

L'un n'exclut d'ailleurs pas l'autre et, dans les deux cas, c'est de surcroît une attaque qui, M. Le Pen n'étant apparemment pas l'ami personnel de ces joueurs, ne peut être fondée sur autre chose que la couleur de la peau ou la consonance du nom.

Ce n'est du reste pas seulement une provocation à la haine. C'est aussi une provocation directe à la discrimination, puisque c'est un appel explicite à ne pas recruter de tels joueurs.

Mais il ne suffit pas d'enfreindre la loi pénale pour être inquiété. Car rien n'oblige le procureur de la République à poursuivre, même s'il a acquis la certitude qu'un délit a été commis. Il demeure libre de sa décision. C'est la règle de l'opportunité des poursuites, qui, comme son nom l'indique, fait qu'il appartient au parquet de juger s'il est opportun ou non d'entamer des poursuites contre l'auteur de l'infraction. Si le procureur de la République estime que ce serait inopportun, il classe le dossier.

En présence d'une infraction, qu'est-ce qui peut conduire le parquet à décider de ne pas poursuivre ? Hors les rares cas où le ministre de la justice, auquel, on le sait, le parquet est hiérarchiquement soumis, a donné des instructions, c'est évidemment un ensemble de considérations, parmi lesquelles la position sociale de l'intéressé, les circonstances, la gravité des faits, l'exemple qu'on entend présenter aux citoyens voire l'émotion soulevée par les faits, peuvent trouver leur place.

Sa fonction investit donc le procureur de la République du pouvoir de porter, au nom de la société, un premier jugement, reçu par l'opinion comme celui que porte l'institution judiciaire. Cette première décision revêt en pratique une importance capitale, puisqu'elle sera, pour la personne

Des personnages de premier plan sont poursuivis. Dans ce contexte, le fait que Jean-Marie Le Pen ne le soit pas, après ses propos sur l'équipe de France, serait d'autant plus significatif

poursuivie, synonyme, selon les cas, de péril ou au contraire de tranquillité. Cette décision n'est pas neutre : on peut y lire un choix.

Des voix s'élevaient, il y a encore quelques années, pour prétendre que la justice n'était pas la même pour tous et que, sauf crime d'une particulière gravité, les puissants étaient pour ainsi dire à l'abri des poursuites pénales. Ils ne le sont plus aujourd'hui. Il devient difficile de compter les hommes politiques ou les entrepreneurs connus mis en examen, voire en prison. Des personnages de premier plan sont eux aussi poursuivis. Dans ce contexte, le fait que Jean-Marie Le Pen ne le soit pas serait d'autant plus significatif.

***Dany Cohen** est professeur de droit à l'université Paris-Nord (Paris-XIII) et avocat.*

Légitime perquisition *par Daniel Amson*

IL semble difficile de soutenir sérieusement que la perquisition effectuée, il y a quelques jours, au domicile de M. Tiberi constituait une atteinte au principe de l'inviolabilité parlementaire.

Celle-ci – que l'on qualifie traditionnellement d'*« immunité »* – n'est pas, en effet, un privilège créé au profit d'une catégorie d'individus, mais une mesure d'ordre public destinée à mettre le pouvoir législatif au-dessus des atteintes du pouvoir exécutif.

Elle repose sur l'idée que, dans un conflit politique grave, un gouvernement menacé pourrait être amené à se servir de la justice au profit de sa défense ou de ses rancunes et qu'il importe, dès lors, que l'exercice du mandat confié par le pays ne puisse être suspendu sans une décision formelle de ses représentants.

Mais il est clair que, si l'immunité couvre la personne des représentants, elle ne saurait, en aucune manière, s'étendre à leur domicile. Ce point de droit a été précisé dès 1849 par Jules Dufaure, alors ministre de l'intérieur. *« On prétend,* déclarait-il, *que la prérogative parlementaire s'étend, non pas seulement à la personne des représentants, mais encore à leur domicile (...). Qu'on me permette de le dire, une telle dérogation aux règles de l'égalité civile aurait besoin d'être écrite ou dans la Constitution, ou dans quelque loi. Je ne la trouve écrite nulle part (...).* [Comment] *soutenir que nos maisons, que nos domiciles constituent dans l'enceinte de la capitale sept cent cinquante asiles, comme ceux du Moyen Age, dans lesquels nous pouvons dissimuler à volonté et les coupables et tous les documents qui pourraient montrer leur crime ? (...) La justice a besoin de faire des perquisitions, des recherches, et si vous prétendez lui opposer des barrières à la porte de toutes vos maisons, la justice sera arrêtée tous les jours. »*

Odilon Barrot, président du conseil, confirma cette position : *« C'est faire un abus des mots que de demander que le privilège qui protège la personne, qui s'interpose entre la justice et le député, soit étendu au domicile (...). Le privilège existe dans la limite des nécessités du mandat. Vouloir l'étendre au domicile, vouloir faire de ce domicile un lieu d'asile (...), ce serait l'extension, la plus abusive et la moins justifiable donnée à ce privilège. »*

Si l'intérêt social l'exige, un journal intime ne saurait bénéficier de la protection qui s'attache à la vie privée

En avril 1893, une perquisition fut opérée par les agents des contributions indirectes dans une propriété qu'un député possédait indivisément avec son frère. Il ne se trouva personne à la Chambre pour soulever la question de l'inviolabilité du domicile.

Il semble, par suite, conforme au droit public français de perquisitionner au domicile d'un député sans avoir obtenu, au préalable, la levée de son immunité parlementaire.

Plus délicat est, sans doute, le problème posé par le respect de la vie privée. L'article 9 du code civil dispose, en effet, que *« chacun a droit au respect de sa vie privée »*. Il en résulte que – comme la cour d'appel de Paris l'a énoncé, le 16 mars 1955, dans un arrêt Marlene Dietrich – *« les souvenirs personnels de la vie d'un individu appartiennent à son patrimoine moral* [et que] *nul n'a le droit de les publier, même sans intention malveillante, sans l'autorisation expresse et non équivoque de celui dont on raconte la vie »*.

Cette jurisprudence pourrait-elle s'appliquer à un « journal intime » qui présente, par nature, un caractère confidentiel ? Dans un arrêt du 18 décembre 1850, la cour d'appel de Paris avait semblé l'admettre par avance, observant que celui qui exprime *« des sentiments, des affections, des épanchements (...), en livrant sa pensée à un tiers dans une correspondance, peut mettre pour condition à cet acte de confiance qu'il restera renfermé dans le domaine de l'intimité »*.

Mais, à la même époque, la cour de Riom énonçait que *« le principe du secret des lettres fléchit devant l'intérêt social, puisque, en matière criminelle, le juge a en même temps le droit de saisir une correspondance suspecte, au domicile du prévenu (...), et, si les circonstances l'exigent, de prendre connaissance non seulement des lettres ouvertes, mais même de celles qui seraient encore closes »*.

Certes, dans un ouvrage classique sur les lettres missives paru en 1911, un éminent juriste soulignait que *« la vie de la société ne pourrait se poursuivre conformément à sa fin essentielle, qui reste le plus grand bonheur de ses membres, si chacun de ceux-ci n'était pas assuré de pouvoir réserver à l'intimité certaines communications qu'il ne destine pas à tous »*.

Mais ce principe, essentiel dans un Etat de droit, n'est général et absolu que pour les *« simples débats d'intérêts privés »*. Il doit céder, au contraire – sous la réserve traditionnelle des mesures à prendre pour sauvegarder les droits de la défense et le secret professionnel – devant les exigences de l'intérêt social qui permet au juge d'instruction de saisir tous les objets et documents utiles à la manifestation de la vérité et, même, dans certains cas, de se faire communiquer les correspondances émises par voie postale.

Il faut en déduire que, si l'intérêt social l'exige, un journal intime ne saurait bénéficier de la protection qui s'attache à la vie privée. Il ne semble pas, dès lors, à premier examen, que la perquisition effectuée au domicile du maire de Paris ait méconnu les principes traditionnels du droit français.

***Daniel Amson** est avocat au barreau de Paris et professeur à l'université Lille-II.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Euro 96

Je regardais, comme de très nombreux téléspectateurs, l'Euro 96. De toute évidence, la manière de départager les équipes en cas d'égalité au score ne relève d'aucune logique. On le sait, les tirs au but ne sont qu'un simple pile ou face. Avant d'en arriver là, pourquoi ne pas envisager un décompte aux points – à l'instar de la boxe – qui se matérialiserait selon un barème à définir par :

- la domination territoriale : corners ;
- les cartons et autres coups francs ?

Cette dernière comptabilité aurait pour avantage de rendre le jeu plus correct.

Roger Berard,
Paris

Du Québec à la Corse

Montréalaise à Paris, je me demande si M. Juppé aurait apprécié que le premier ministre canadien, Jean Chrétien – un Québécois, preuve, si besoin en était après Pierre Trudeau, qu'aucune discrimination identitaire n'est faite au Canada pour accéder aux plus hautes fonctions politiques – était aller proclamer à Ajaccio, sans ingérence mais sans indifférence (bien sûr), son admiration pour l'esprit de *« résistance »* du *« peuple »* corse ?

Ces mots – avec ou sans majuscule – ne sont pas anodins dans la bouche d'un Français : M. Juppé peut-il expliciter ? J'en arrive à me demander si un référendum mené en France sur la séparation du Québec n'aurait pas remporté un nombre écrasant de « oui », tant cette cause semble secrètement emporter ici tous les suffrages, tant à gauche qu'à droite. (...)

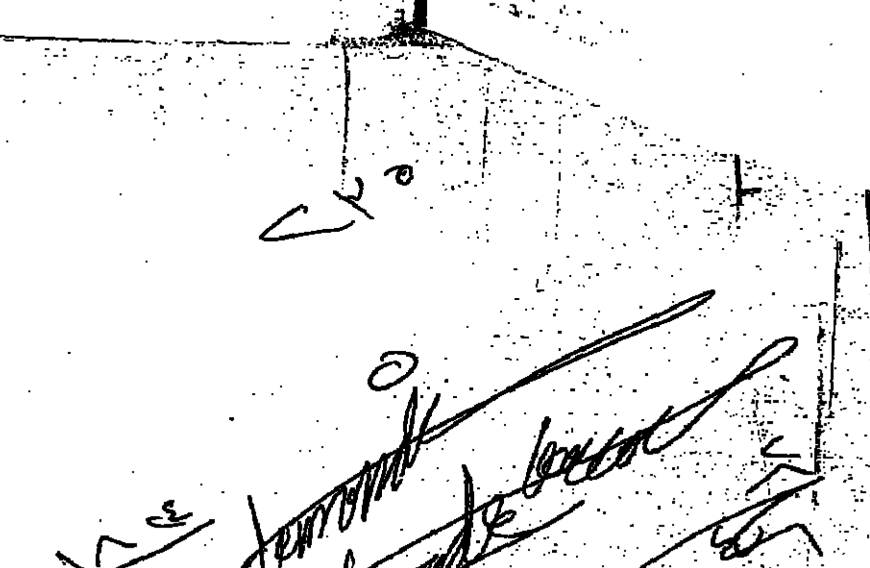
A moins qu'au-delà de leurs clivages politiques les Français ne révèlent, dans une touchante et inhabituelle unanimité, leur nostalgie d'une grandeur coloniale passée ?

Anne-Solange Noble,
Paris

Université sans livres

L'hiver dernier, comme on le sait, le ministre de l'éducation nationale avait promis une petite amélioration des conditions de fonctionnement des universités. (...) En cette fin d'année scolaire, il faut reconnaître que la situtation a fortement empiré (sauf peut-être dans les facs de sciences et de médecine, qui traditionnellement se défendent plus vigoureusement). Le 1er janvier, La Poste a supprimé la franchise postale pour les universités. En conséquence, quand une bibliothèque emprunte à une autre bibliothèque un ouvrage qu'elle n'a pas, le lecteur ayant besoin de ce livre doit acquitter 30 francs (ce qui n'est en fait qu'une partie du coût réel). Sachant que mon université est provinciale, récente, et qu'elle consacre peu d'argent au secteur lettres, sachant qu'un étudiant qui fait une maîtrise consulte une centaine de livres, qu'en général nous ne possédons pas, le calcul est facile et affreux. Ne parlons pas des enseignants qui ont parfois besoin de livres pour préparer leurs cours. Ne parlons pas de ceux qui, en outre, tentent de faire de la recherche.

Daniel Thomièrers,
Professeur de littérature américaine à l'université de Reims



Choix judiciaires

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le succès du Mercosur

Suite de la première page

Cette clause n'a pas été inutile : en avril dernier, la prise de position de Brasília et de Buenos Aires – après celle de Washington – a contribué à décourager la tentative de coup d'Etat militaire au Paraguay.

L'intégration offrait aussi un *« grand dessein »* aux démocraties rétablies. Par la suite, l'objectif a changé : pour les successeurs, notamment Collor et Menem, qui signèrent le traité d'Asuncion en avril 1991, le Mercosur se situait dans le prolongement de la politique d'ouverture commerciale qu'ils avaient choisie. Cette conversion a coïncidé avec celle des élites dirigeantes et d'une partie des chefs d'entreprise. Sceptiques au départ, *« les industriels se sont ensuite rendu compte que cela marchait et ils se sont mis à agir. Les Argentins ont commencé à se rendre au Brésil pour y chercher des associés. Les Brésiliens ont commencé à voyager pour chercher des clients »*, notent Diego Achard, Manuel Flores Silva et Luis Eduardo Gonzalez dans une étude consacrée à l'attitude des élites argentines et brésiliennes.

Le pari n'aurait pas été tenu non plus si dans les quatre pays, et notamment au Brésil, des politiques de stabilisation de l'économie – réduction de l'inflation et des déficits – n'avaient pas complété l'ouverture. Il y a quatre ans, Alejandro Foxley, alors ministre des finances à Santiago, le signifiait sans ambages : un rapprochement avec les pays du Mercosur ne serait pas opportun pour le Chili, nous expliquait-il, car *« nous avons déjà dépassé le stade de l'ajustement économique, tandis que les membres du Mercosur ne l'ont pas achevé »*. Paradoxalement les décalages de calendrier entre l'Argentine et le Brésil ont permis à chacun des pays de profiter tour à tour de la croissance de l'autre.

Seuls les investissements ont tardé, alors que la circulation des capitaux était libérée dès le départ, contrairement au Marché commun d'Europe. C'est le Chili qui a « investi » le Mercosur – avant de s'y associer. Electricité, télécommunications, supermarchés, banques : les deux tiers des investissements chiliens à l'étranger (9 milliards de dollars sur 1990-1995) se sont portés sur les pays du Mercosur. Essentiellement sur l'Argentine, à la faveur des privatisations : pour les mêmes raisons, les firmes chiliennes s'intéressent aujourd'hui au Brésil. Les sociétés argentines aussi : les grands groupes redessinent leur stratégie en fonction du Mercosur. Quant aux entreprises brésiliennes, elles auraient déjà investi près de 800 millions de dollars en 1994 et le gouvernement de Buenos-Aires avait recensé en 1995 plus de deux cents joint-ventures entre les deux pays.

C'est évidemment bien inférieur aux projets ou aux réalisations des multinationales : l'augmentation des échanges et l'élargissement des marchés ont amené dans les pays du Mercosur une part croissante des investissements étrangers en Amérique latine. Rien que dans le secteur automobile, les projets en cours dépassent 9 milliards de dollars au Brésil, 1,5 milliard en Argentine.

L'entrée du Chili – déjà anticipée par beaucoup de groupes européens – devrait accentuer cet « effet Mercosur ». L'image de stabilité, de bonne gestion et d'ouverture internationale de Santiago ne peut qu'être favorable. Et la présence chilienne peut accentuer la convergence des politiques macroéconomiques, dans le sens de la rigueur, et renforcer la concertation. *« Les Chiliens ne voudront pas accepter que tout se décide de façon informelle entre Argentins et Brésiliens. Ils exigeront le respect d'un cadre institutionnel précis »*, pronostique le politologue Felix Peña, chargé des relations économiques interaméricaines au ministère des affaires étrangères d'Argentine en 1991-1992. Mais eux-mêmes, portés à une *« polygamie commerciale »* sans contrainte, *« devront accepter une certaine discipline collective »*, ajoute-t-il. *« Ils sont dans la situation des Britanniques lors de leur entrée dans le Marché commun. »*

Tout le monde aujourd'hui veut « en » être : le Venezuela frappe déjà à la porte, en attendant la Colombie. Mais ce succès n'est pas sans risque. Le Mercosur ne comporte aucun élément supranational, aucune administration permanente comparable à la Commission de Bruxelles. Ses structures de concertation très légères – réunions périodiques des présidents, commissions de hauts fonctionnaires – ont suffi pour construire le système et même pour l'élargir. Elles risquent de perdre de leur efficacité avec la multiplication des partenaires, de taille, de niveau de développement et de « stade d'ajustement » différents. Le Mercosur peut devenir victime de son élargissement.

Son devenir repose, en définitive, sur les relations entre l'Argentine et le Brésil. Initiateurs du projet, ils en restent les moteurs, comme le couple franco-allemand en Europe. Mais la dissymétrie entre les deux économies est encore plus forte. Jusqu'ici les problèmes ont pu être surmontés, comme en mars 1995, lorsque le gouvernement de Brasilia, inquiet du déséquilibre de ses échanges et de la baisse de ses réserves, décida unilatéralement de doubler ses droits de douane sur une série de produits en provenance de pays tiers et de contingenter les importations d'automobiles en provenance d'Argentine. Mais l'économie brésilienne est entrée dans une phase délicate. Si le gouvernement n'arrive pas à réduire le déficit budgétaire, il risque de ne pouvoir tenir le taux de change de sa monnaie, notablement surévaluée, et de voir rebondir l'inflation. Le marché commun du cône sud pourrait-il résister à la secousse ?

Guy Herzlich

RECTIFICATIFS

Couëron sur Internet

L'adresse exacte du serveur Internet défendant les marais de Couëron (*Le Monde* du 2 juillet) est la suivante : http://www.IN-net.fr/PLAIRE/Accueil.html

Dassault et Aerospatiale

Dans le point de vue de Gilles Le Blanc « Capitaliser Aerospatiale grâce à Dassault », publié dans nos éditions datées vendredi 5 juillet, une erreur d'impression faisait dire à l'auteur : *« C'est ainsi que le Cerna joue le rôle de la Treuhandanstalt... »* Il fallait lire : *« C'est ainsi que le Cerna avait analysé le rôle de... »*

« Fools »

La légende de la photo accompagnant l'article « Sur le tournage de *Fools*, premier long-métrage de l'après-apartheid » (*Le Monde* du 4 juillet) était erronée. Ce n'est pas le réalisateur de *Fools*, Ramadan Suleman, qui figurait sur cette photo, mais l'un des deux interprètes principaux, Hlomla Dandala.

Le Monde

ÉDITORIAL

La mémoire de Srebrenica

PERSONNE ne peut se satisfaire de l'exercice organisé par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye consistant, depuis quelques jours, à faire défiler à la barre une série de témoins à charge contre les dirigeants serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, en l'absence des deux accusés. Tant que les deux boxes resteront vides, personne n'y trouvera son compte : ni les victimes des crimes commis pendant quatre ans en Bosnie, ni l'opinion internationale, à laquelle on avait promis que justice serait faite.

Ce qui se pratique actuellement à La Haye n'est cependant pas vain. La force des témoignages qui y sont délivrés publiquement a pour premier mérite de réveiller des mémoires trop promptes à s'endormir, des consciences trop vite assoupies. Il n'était pas inutile d'entendre rappeler entre autres par l'ancien maire de Sarajevo, par des femmes qui ont enquêté sur les viols, par des experts de l'Unesco qui ont recensé les lieux de culte détruits, la nature particulière de la guerre qu'ont menée les forces serbes en Bosnie, la cruauté souvent militairement gratuite qu'impliquait pour les populations civiles la stratégie du nettoyage ethnique. Il n'est pas inutile non plus de réentendre, un an après les faits, le récit à plusieurs voix de ce qui fut sans doute l'un des plus tragiques épisodes de l'histoire européenne d'après-guerre : la chute de l'enclave musulmane de Srebrenica et la déportation d'une partie de sa population, la traque et l'extermination d'une autre partie.

***Ces faits étaient pour la plupart déjà connus.* Certains avaient la force de l'évidence. L'exercice en cours à La Haye consiste à en démontrer le caractère systématique, prémédité et planifié et à prouver que M. Mladic et M. Karadzic les ont ordonnés, ou n'ont pas empêché de les commettre.**

Jean-René Ruez, le jeune commissaire français chargé de l'enquête de Srebrenica, a brillamment montré à cet égard ce que peut être l'apport du Tribunal international. Après l'exposé très précis qu'il a produit mercredi 3 juillet, il n'est plus permis de contester la responsabilité directe de Ratko Mladic dans les crimes contre l'humanité et le génocide qui furent commis en Bosnie orientale voici moins d'un an. La responsabilité des chefs politiques est juridiquement plus difficile à établir. Mais la démonstration, là aussi, paraît avoir été faite et il est acquis d'avance que les juges de La Haye confirmeront dans quelques jours l'accusation qui pèse sur Radovan Karadzic et émettront contre lui, comme contre le général Mladic, un mandat d'arrêt.

Et après ? La situation des deux hommes n'en sera qu'assez peu modifiée et leur sort continuera d'obéir à des considérations politiques qui n'ont rien à voir avec la justice. Sans police à sa disposition, sans véritables moyens de contrainte sur les Etats dont il est totalement dépendant et qui mènent avec lui un jeu ambigu, le TPI ne peut faire plus. Mais il aura contribué à réveiller dans les consciences une exigence de justice quelque peu oubliée.

L'échappée belle *par Cardon*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Alain Duhamel

■ La tentation d'une fraction des continentaux, exprimée abruptement par Raymond Barre, est de se lasser de ces meurtres perpétuels et de ces subventions détournées en se lavant les mains du destin corse. Rien ne saurait être plus injuste vis-à-vis de l'immense majorité des insulaires : ce sont eux qui souffrent de la violence, qu'ils abhorrent et rejettent. (...) Les Corses sont attachés à leur (...) spécificité. 85 % n'en veulent pas moins être français, vivre en démocratie et pouvoir travailler paisiblement. Dès lors, la seule voie, difficile, ingrate, chaotique, consiste à dialoguer, proposer un dessein, donc des moyens, et à obtenir qu'en échange de l'abandon des armes il n'y ait pas d'abandon des Corses.

FRANCE-INTER
Bernard Guetta

■ En six semaines de pouvoir, alors même que tout le Proche-Orient, l'Europe et les Etats-Unis s'interrogeaient sur ses intentions, Benyamin Nétanyahou n'a toujours rien dit de ce qu'il comptait faire vis-à-vis des Palestiniens et du monde arabe. Tout, en fait, lui colle aux semelles, à commencer par son élection elle-même, jour après jour plus contestée par l'opposition travailliste (...). Parallèlement, Benyamin Nétanyahou doit faire face à l'ancienne baby-sitter de ses enfants, licenciée pour avoir laissé brûler la soupe, et qui se répand dans tous les journaux en plaintes amères contre la dureté de son patron. Cela commence à faire légèrement ridicule, mais le pire est peut-être à venir avec les révélations sur la jeunesse américaine de Benyamin Nétanyahou, durant laquelle il aurait changé d'identité, voire travaillé pour les services de police des Etats-Unis. Le problème, en fait, est que dans la mesure où on ne sait pas où veut aller le premier ministre, où l'on ne sait pas même s'il le sait lui-même, on n'en finit plus de s'interroger non seulement sur sa politique, mais sur lui-même.

L'impossible Ile-de-France

L'ILE-DE-FRANCE ne serait pas ce qu'elle est si Paris n'était pas la capitale, mais Paris a beaucoup contribué à empêcher la région de s'affirmer. Vingt ans après sa création, l'Ile-de-France n'est pas parvenue à construire une véritable identité régionale dans une banlieue parisienne dont l'extension géographique et, plus encore, économique et sociale, dessine désormais un nouveau territoire : le « grand » Bassin parisien.

Durant deux décennies, l'Ile-de-France, avec les huit départements qu'elle réunit, a tenté de s'affirmer à la fois par rapport à Paris et par rapport à l'Etat, lequel entend conserver la haute main sur ce territoire stratégique. Politiquement, elle a été constamment prise en tenaille entre la capitale, aux mains de Jacques Chirac de 1977 jusqu'à son élection à la présidence de la République, et la « province », qui reproche à la région parisienne de se tailler la part du lion dans l'économie nationale.

Soumis à cette double attraction centripète et centrifuge, le conseil régional n'est pas parvenu à exprimer une véritable identité francilienne, même si, occasionnellement, il a pu, dans l'adversité, s'affranchir de la double tutelle de l'Etat et de Paris. Le parcours de Michel Giraud (RPR), président de 1976 à 1988, puis, de nouveau, depuis 1992, illustre ce paradoxe : la réalité francilienne n'aura jamais autant progressé que sous les gouvernements socialistes, parce qu'il était plus facile à M. Giraud de s'opposer à des ministres socialistes qu'à ses amis politiques.

A l'inverse, l'entrée de M. Giraud dans le gouvernement d'Edouard Balladur a amené son opposition à se durcir, avant de lui valoir, depuis l'élection présidentielle, l'animosité des bancs chiraquiens de l'assemblée régionale. Dans le même temps, c'est parce qu'il n'était pas « parisien » qu'en 1992 il a pu souffler à Alain Juppé, qui la convoitait, la présidence du conseil régional, après un intermède de quatre ans assuré par Pierre-Charles Krieg (RPR), conseiller de Paris ; c'est en ferraillant contre le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, porté entre 1991 et 1993 par un préfet proche du Parti socialiste, Christian Sautter, que M. Giraud a obtenu le soutien des départements contre l'Etat.

LA TOURMENTE DES « AFFAIRES »

Le vingtième anniversaire de la région sonne l'heure du bilan, alors que le conseil régional, où la droite RPR-UDF ne dispose que d'une majorité relative, est pris dans la tourmente des « affaires » : la rénovation et la construction des lycées, assurées avec efficacité depuis que l'Etat s'en est déchargé, en 1986, sont soupçonnées d'avoir favorisé des financements politiques occultes.

Créée le 6 mai 1976, la région Ile-de-France a réuni pour la première fois son assemblée, composée alors des parlementaires et des délégués des collectivités locales, le 1er juillet de la même année, jour de parution, au *Journal officiel*, du décret officialisant le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1965, imaginé par le préfet Paul Delouvrier. La région naissante était déjà l'enjeu d'une politique d'aménagement du territoire destinée à organiser la croissance démographique et urbaine de Paris, où affluaient les provinciaux.

Entre 1978 et 1980, le conseil régional parvient à introduire dans ce schéma une dimension environnementale, à laquelle l'Etat était encore peu sensible. Les espaces verts urbains et les zones naturelles d'équilibre donneront naissance, plus tard, aux parcs naturels régionaux, en réponse aux exigences de qualité de vie exprimées par les habitants d'Ile-de-France.

En 1982, à l'occasion de la mise en œuvre de la décentralisation, le conseil régional reçoit l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (Iaurif), outil d'étude indispensable à une politique d'aménagement propre à la région, mais il laisse à l'Etat la maîtrise de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) : l'Ile-de-France, faute d'un outil foncier puissant, ne parviendra jamais à rétablir l'équilibre entre l'est et l'ouest de l'agglomération, malgré la politique très volontariste du gouvernement Rocard entre 1989 et 1990. Des centaines de milliers de salariés effectuent de longues migrations quotidiennes, réclamant toujours plus de moyens de transport.

CONTOURS MOUVANTS

L'amélioration du réseau routier et des infrastructures de transports en commun a été réelle, au cours de ces années, mais, là encore, l'Etat a toujours refusé de confier à la région la politique des transports, comme le prévoyait la loi de 1976. S'il a imposé sa marque au réseau routier, le conseil régional ne fait qu'apporter sa contribution financière aux grands investissements décidés par le Syndicat des transports parisiens, en proie à l'éternelle rivalité entre la très parisienne RATP et la banlieusarde SNCF.

En juillet 1993, le comité interministériel d'aménagement du territoire, réuni à Mende, attise l'animosité de la « province » envers la région-capitale. L'Ile-de-France, malgré la diminution de ses recettes fiscales, est contrainte à une plus grande solidarité envers les régions limitrophes. Signée en avril 1994 par huit régions, la charte du grand Bassin parisien dessine un nouveau périmètre, plus adapté aux contraintes d'aménagement du territoire d'une métropole engagée dans une compétition économique de niveau mondial. Les « villes à une heure de Paris » font entendre leur voix, le troisième aéroport parisien, s'il se fait, bouleversera le visage de la région de Chartres...

Les contours de l'Ile-de-France éclatent ou s'effacent avant même que son conseil régional ait eu le temps de s'affirmer comme un véritable contre-pouvoir. Avec l'intuition que lui reconnaissent ses adversaires les plus critiques, M. Giraud ne peut que s'adapter à une situation qu'il connaît bien : à la fin des années 60, la rédaction d'un Livre blanc du Bassin parisien lui avait valu d'entrer au bureau du conseil de district de la région parisienne. Il en était devenu le président en 1972, avant de s'installer quatre ans plus tard dans le fauteuil de président du nouveau conseil régional. Tout bien considéré, l'« identité » de l'Ile-de-France se résume à un nom : celui de Michel Giraud.

Pascale Sauvage

ORDINATEURS La société allemande Escom, alourdie par des stocks trop importants d'ordinateurs personnels qu'il lui faut brader alors que la croissance sur son marché national se tasse, vient d'être mise en règlement judiciaire. ● L'AMÉRICAIN Digital, faute d'avoir correctement apprécié l'évolution d'un marché des micro-ordinateurs – où, de plus, sa stratégie évolue sans cesse –, engage de nouvelles restructurations qui se traduiront par 7 000 suppressions d'emplois. ● OLIVETTI vient de se doter d'un nouveau directeur général issu des télécommunications, secteur qu'il aura la charge de développer rapidement afin de faire oublier les activités traditionnelles dans la bureautique et, surtout, la micro-informatique. ● LA MICRO-INFORMATIQUE est un marché sur lequel les volumes et l'effet de taille sont devenus primordiaux afin de pallier les baisses de prix et la réduction des marges.

La micro-informatique est devenue un marché à hauts risques

Les volumes et l'effet taille sont primordiaux dans l'industrie des ordinateurs personnels. Ils permettent de compenser les réductions de marges et les baisses de prix incessantes

IL NE FAIT PAS bon être fabricant d'ordinateurs personnels (PC) ces temps-ci. Changements technologiques effrénés, guerre des prix incessante pour vendre des machines qui se démodent de plus en plus vite, amoindrissement des marges au profit, notamment, des fabricants de logiciels et de composants électroniques, difficultés à anticiper une demande qui se fait de plus en plus volatile... ce marché, qui, à lui seul, représente désormais une bonne moitié des ventes totales de matériels informatiques, est devenu un marché à hauts risques, où les positions sont instables. Nombre d'événements récents en témoignent.

La chute de la société allemande Escom, par exemple, a été plus fulgurante encore que son ascension : elle a été placée en règlement judiciaire, le 3 juillet, avec des pertes d'au moins 180 millions de marks (612 millions de francs). La firme, qui avait plus que quadruplé son chiffre d'affaires en quatre ans (2,35 milliards de marks en 1995), a souffert lors des fêtes de Noël et au cours du premier semestre 1996. Sur un marché allemand, où la croissance s'est ralentie et où les prix sont à la baisse, Escom doit vendre ses stocks à perte. La diversification dans le multimédia n'a pas apporté les fruits escomptés, tandis que les rachats de Commodore et Amiga ont été des échecs. Aujourd'hui 1 900 des 4 400 salariés sont menacés et une solution de renflouement est à l'étude.

Autre exemple : celui d'Olivetti, lui aussi à la peine dans le secteur des PC. En se dotant d'un nouveau patron, Francesco Caio, le groupe italien marque sa volonté d'accélérer son éloignement des activités traditionnelles, surtout de la micro-informatique, pour se repositionner sur des activités de télécommunications. Les PC, qui représentent 22 % du chiffre d'affaires, ont été largement responsables des pertes du groupe ces dernières années.

UN « LEVIER ESSENTIEL »

Début 1996, l'entité PC est revenue à meilleure fortune (résultats à l'équilibre en février et en mars) et le groupe assure qu'elle sortira du rouge fin 1996. Mais, pour Erich Ochs, directeur général adjoint du cabinet d'études International Data Corp (IDC) en France, *« Olivetti, qui a coupé dans ses coûts, rationalisé sa production, a un problème de volumes »*. Olivetti a réduit de 60 % ses effectifs (à 1 750 personnes) dans les PC et ramené les coûts non-salariaux à 17,6 % des ventes contre 20 % auparavant. *« Le marché des PC est un marché de volume, de plus en plus, et le seuil des volumes à produire pour être rentable augmente »*, souligne Erich Ochs. Pour être rentable aujourd'hui dans la micro-informatique, il faut au moins vendre 1 million de machines. Le français Bull, qui depuis 1987 ployait sous les pertes de sa filiale Zenith Data Systems (ZDS) a été l'un des premiers à tirer les leçons des nouvelles règles du jeu du marché des PC. En avril, il a apporté les actifs de ZDS à l'américain Packard Bell, dont il détient 19,9 % du capital depuis juin 1993. *« Dans ce secteur où les marges opérationnelles sont tombées à 7,4 % du chiffre d'affaires en 1995, contre 15 % en 1990, seuls les géants pourront s'en tirer »*, avait alors indiqué Bull. *« La taille est un levier essentiel pour pouvoir acheter les composants clés à des prix compétitifs et, surtout, en même temps que les leaders. Car si vous êtes en retard sur la concurrence, vous ne pouvez pas espérer réaliser des marges aussi importantes »*.

Début juin, le japonais NEC, entré au capital de Packard Bell (20 %) en juillet 1995, a lui-même apporté à cette dernière ses activités PC hors Japon. Le nouveau groupe issu de cette opération revendique le deuxième rang mondial, avec 4,2 millions de machines vendues et 8 milliards de dollars (41 milliards de francs) de chiffre d'affaires. Le problème de taille et de rentabilité se pose aussi pour des groupes américains Apple et Digital. Le premier se débat pour enrayer la chute de ses parts de marché, alors que ses ordinateurs (les Macintosh), conçus autour d'un logiciel d'exploitation spécifique au groupe, n'offrent plus un très grand avantage en termes de convivialité par rapport aux PC classiques. Le second vient d'annoncer, le 3 juillet, la suppression de 7 000 emplois (11 % des effectifs) et une provision de 475 millions de dollars, principalement en raison des difficultés de son activité PC.

« Les PC n'ont pas été bien gérés », a avoué le PDG de Digital, Robert Palmer, *« nous n'avons pas su anticiper correctement les besoins des revendeurs »*. Enrico Pesatori, numéro deux du groupe, a fait les frais de ce constat : il a été contraint à la démission. Digital, qui n'en est plus à un revirement près dans les PC, a abandonné ses ambitions de jouer parmi les cinq premiers mondiaux, donc de « faire du volume ». Le groupe veut se concentrer sur la seule clientèle des entreprises, avec des ordinateurs personnels haut de gamme, censés être plus rémunérateurs. *« Olivetti, Digital... ces constructeurs, à court terme, peuvent s'en sortir, mais à long terme leurs activités PC ne sont pas viables »*, assure Erich Ochs.

Philippe Le Cœur (avec Philippe Ricard à Cologne)

Des positions instables

PREMIER TRIMESTRE 1995 / PREMIER TRIMESTRE 1996, en pourcentage

Le marché européen des micro-ordinateurs a progressé de 12,8 %, à 3,98 millions d'unités au premier trimestre 1996.

	Premier trimestre 1995	Premier trimestre 1996
Compaq	12,7	12,3
IBM	8,5	9,9
Siemens	4,4	5,4
Hewlett-P.	4,5	5,3
Dell	3,8	4,5
Apple	6,6	4,4
Olivetti	3,3	3,7
Escom	3,4	3,6
Toshiba	2,6	3,2
Vobis	4,7	2,9

Source : Dataquest.

France Télécom retarde certains investissements sur son réseau téléphonique

A QUELQUES MOIS de son changement de statut et de sa privatisation partielle, auxquels le Parlement vient de donner son feu vert (*Le Monde* du 2 juillet), France Télécom paraît devenu plus sourcilleux en matière d'investissements. L'exploitant public a retardé certaines commandes d'équipements pour son réseau téléphonique fixe (centraux, matériels de transmission) depuis le début de l'année. Environ 1,2 milliard de francs d'achats restent par exemple en suspens auprès du constructeur français Alcatel CIT, alors que MET Commutation, filiale commune à Lagardère Groupe et au suédois Ericsson, n'a quasiment pas reçu d'ordre d'achat depuis début 1996.

« Nous sommes en retard, oui. Nous regardons ça avec nos fournisseurs en ce moment », indique-t-on à la direction de France Télécom. Des réunions ont eu lieu la semaine passée, dont il ressort qu'il n'est pas exclu que l'opérateur fasse un léger effort avant la fin de l'année pour combler une partie du retard. Il n'est cependant pas encore clairement établi si cet effort se fera en confirmant certaines des commandes prévues et non passées, ou en anticipant sur le programme d'achats de 1997. De nouveaux rendez-vous sont programmés en septembre.

Ces retards – voire, à terme, les gels éventuels – *« sont liés à la volonté de réduire les frais financiers, donc l'endettement, dans la perspective de la privatisation partielle »*, analyse un expert du secteur. La loi adoptée par le Parlement prévoit que France Télécom sera transformé en société anonyme à compter du 1er janvier 1997. L'opérateur sollicitera ensuite les investisseurs pour une entrée en Bourse au premier semestre 1997.

« LOGIQUE » MAIS RISQUÉ

« Comme le groupe ne peut pas réduire brutalement les effectifs, il joue sur les investissements », confirme un autre spécialiste, qui ajoute que, dans la mesure où le réseau n'est pas mauvais, *« on repousse tout ce qui était prévu en termes de renouvellement »* de matériels. *« Cela a sa logique »*, poursuit-il, tout en notant qu'il y a un *« manque d'investissement innovatif par rapport au passé, avec un risque d'être dépassé par les nouveaux acteurs »*. Le 1er janvier 1998 France Télécom perdra son monopole sur le marché français du téléphone.

En 1995, France Télécom a réduit ses investissements, hors investissements financiers, à 30,4 milliards de francs, contre 32,4 milliards un an plus tôt. Ces réductions tiennent essentiellement à la fin de la numérisation du réseau et aux baisses de prix des équipements, selon l'exploitant, qui est également tenu par son contrat de plan de ne pas dépasser une enveloppe globale d'investissements de 132 milliards de francs sur la période 1995-1998, contre 150 milliards sur la période du précédent contrat de plan.

Dans la perspective de la privatisation partielle, France Télécom examine par ailleurs l'ensemble des valeurs inscrites dans ses livres. Selon Michel Bon, son président, la valeur de certains terrains et immeubles, fixée en 1990 lors du passage du statut d'administration à celui d'exploitant public, *« est un peu gonflée »*. Depuis, le marché de l'immobilier a fortement baissé. *« Il faut réduire cela, mais pas dans des proportions énormes* a priori *»*, explique M. Bon, qui ajoute que certaines valeurs affectées aux équipements pourraient aussi être revues.

Ph. L. C.

Carlo De Benedetti quitte la gestion quotidienne d'Olivetti

AUX COMMANDES d'Olivetti depuis 1978, Carlo De Benedetti prend du recul et abandonne la gestion quotidienne du groupe italien à Francesco Caio, désigné, jeudi 4 juillet, par le conseil d'administration comme seul directeur général. M. Caio, qui dirige depuis décembre 1993 Omnitel, l'exploitant du deuxième réseau italien de téléphonie mobile, filiale à 41,3 % d'Olivetti, va succéder à Corrado Passera, qui a annoncé le 26 juin son départ pour la banque Banco Ambrosiano Veneto. M. De Benedetti conserve son poste de président. Il aura la charge des stratégies et des alliances.

L'annonce, inattendue, du départ de Corrado Passera a été interprétée par certains analystes comme un *« mauvais signe, alors que l'on pensait que les choses s'amélioraient »*. En 1995, Olivetti a renoué avec un résultat d'exploitation positif. Et si, pour la cinquième année consécutive, le groupe a affiché un résultat net négatif (1 598 milliards de lires de pertes, soit 5,4 milliards de francs), c'est en raison d'une provision de 1 123 milliards de lires. Le retour aux bénéfices est promis pour 1996.

Le mauvais effet provoqué par le départ de M. Passera a cependant rapidement cédé le pas devant la perspective de l'arrivée de M. Caio, assimilée par nombre d'analystes à un nouveau signe de la volonté d'Olivetti d'accélérer son repositionnement sur les télécommunications, en s'éloignant des activités de bureautique et de micro-informatique. Les syndicats – loin de s'en réjouir – ont fait la même analyse.

« Nous craignons que le nouveau groupe dirigeant n'accentue l'éloignement de l'informatique », a déclaré Giampiero Castano, le secrétaire national de la branche informatique de la CGIL, principale confédération syndicale italienne, pour qui, *« sans une intervention, le secteur informatique est destiné à subir une crise finale d'ici à vingt-quatre mois »*.

Le conseil d'administration a été on ne peut plus clair sur la mission de M. Caio : elle est *« d'étendre la position d'Olivetti en tant qu'opérateur global de télécommunications et d'accélérer la consolidation des activités des trois branches du groupe dans les technologies de l'information »*. Pouvoir compter uniquement sur les télécommunications demandera toutefois plusieurs années. Si Olivetti s'est fixé pour objectif de réaliser 20 % à 25 % de son chiffre d'affaires dans les télécommunications et le multimédia d'ici à l'an 2000, ces activités ne représentent que quelques pour-cent actuellement. Surtout, elles sont loin de dégager des résultats qui puissent compenser les difficultés des autres activités, particulièrement de la micro-informatique, première source de pertes ces dernières années. C'est là tout le problème d'Olivetti depuis plusieurs mois.

Ph. L. C.

Les salariés de l'ex-Air Inter s'estiment trahis

A L'HEURE où quelques voyageurs courageux tentaient d'attraper un bus Air France pour Orly, à deux pas de là, dans l'hôtel Méridien-Montparnasse, les salariés d'Air France Europe jouaient leur avenir. Convoqués en comité d'entreprise, jeudi 4 juillet, ils y ont appris la fusion de leur compagnie avec Air France. Un verdict attendu après l'intervention d'Alain Juppé, la veille. Mais tous donnaient le sentiment d'avoir été trahis, un an après le passage à la compagnie européenne. N'était le regard incrédule des VRP japonais, la réunion avait des allures de veillée funèbre. Deux salariés remarquaient ironiquement : *« On se sera connus dix minutes avant la mort d'Air Inter. »* Des phrases assassines fusent contre Christian Blanc, le président du groupe.

« Il n'a pas parlé de fusion, mais de rapprochement, pas de négociations, mais de discussions. Et il n'a pas parlé des grèves. Ce n'est pas son style » : sorti en cours de réunion, Hervé Rey, le délégué syndical du SNPNC (qui représente 75 % des hôtesses et stewards), résumait le malaise entre la direction et ses salariés. Visiblement, ils n'ont pas le même vocabulaire. Christian Blanc a fini par annoncer des *« négociations avec les organisations syndicales dès la semaine prochaine »*. En septembre, il faudra *« faire connaître à l'Etat les modalités réglementaires, juridiques et fiscales du projet »*, en parallèle avec *« des discussions avec les personnels pour harmoniser les règles d'utilisation des deux compagnies »*.

L'ancien directeur général d'Air Inter, Auguste Gayte, a été nommé responsable du projet. Mais les salariés sont loin d'être convaincus. Le SNPNC (syndicat des hôtesses et stewards), pourtant favorable à une *« fusion négociée »*, refuse de se voir *« imposer les règles de travail des personnels d'Air France »*. Une hôtesse de l'air du syndicat, entrée à Air Inter il y a dix-sept ans, ne sait pas encore si elle touchera toutes ses annuités. *« Pour motiver le personnel, il ne faut pas tout brader,* dit-elle. *On a beaucoup donné au groupe. L'un sans l'autre, on ne peut pas vivre. »* Le SNPL (qui représente 35 % des pilotes de ligne) s'est prononcé depuis plusieurs jours pour la fusion.

« ON EST SOUDÉS »

Après une heure de réunion, Christian Blanc a fini par prononcer ce mot de *« fusion »*. Mais surtout pas *« absorption »*, associée à l'expérience douloureuse d'UTA. Avec Air France Europe, le président veut *« éviter la disparition du savoir-faire court courrier d'Air Inter et éviter que ses métiers ne soient dilués »*. Les syndicats n'ont pas ce genre de précaution verbale. Pour Nadine Llanes, de la CGT, *« on n'a jamais vu une fusion qui n'entraîne pas des réductions d'effectifs. L'objectif est de s'attaquer aux effectifs des salariés. Il est hors de question que l'on passe de 38 à 39 heures. On descendra dans la rue de toute façon »*. Aucun mot d'ordre de grève n'a été lancé pour le moment. Une nouvelle intersyndicale devait se réunir vendredi 5 juillet.

Au SNPIT (personnel au sol), Julie Corbeau fulminait : *« La grève doit être reconduite. Il n'y a pas d'autres solutions contre la fusion. »* Selon elle, le personnel au sol (8 500 salariés sur 10 000) *« va rester sur le bord de la route »*. Avec 8 600 francs brut par mois pour un travail de réservation, Rita Moreau, déléguée CGT, s'estime encore *« bien payée par rapport à AOM* [compagnie intérieure concurrente] *»*.

Personne n'exprime de ressentiment contre les pilotes. Au contraire : *« Blanc essaye de monter les pilotes contre le reste du personnel. Mais on est soudés »*, affirme Guylène, employée à la réservation. La solidarité s'étend aux salariés d'Air France : trois cents salariés de la maintenance se sont prononcés *« contre toute volonté de fusion »*. Et jeudi, Renée Brion, secrétaire générale de la CGC Air France, dénonçait la *« casse sociale »* contenue dans la fusion.

Pascale Caussat



La Banque de France assouplit très prudemment sa politique monétaire

Le taux des appels d'offres a été ramené de 3,60 % à 3,55 %

Le conseil de la Banque de France a annoncé, jeudi 4 juillet, une baisse de 0,05 % du taux de ses appels d'offres, ramené à 3,55 %. La bonne tenue du franc face au deutschemark et l'absence de tensions inflationnistes expliquent cette décision. En l'absence d'initiative de la Bundesbank sur le taux de ses prises en pension (REPO), la marge de manœuvre de la Banque de France apparaît désormais très étroite.

LE CONSEIL de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) a annoncé, jeudi 4 juillet, qu'il abaissait de 0,05 % son principal taux directeur, celui des appels d'offres, ramené de 3,60 % à 3,55 %. Les marchés financiers ont bien réagi. La Bourse de Paris a gagné 0,61 %, et le franc s'est apprécié, cotant vendredi matin 3,3780 francs pour 1 mark.

A la veille de la réunion du CPM, les analystes apparaissaient divisés. Certains pensaient que l'institut d'émission opterait pour le *statu quo*, d'autres croyaient au contraire qu'il abaisserait de 0,10 % son taux plancher. Le CPM a finalement surpris les deux camps en retenant une solution médiane. Sa décision a, comme chaque fois, provoqué des réactions contrastées. Des analystes qualifiaient le geste de la Banque de France de *« dérisoire »* et dénonçaient la *« frilosité »* de l'institut d'émission. D'autres, au contraire, saluaient *son initiative* et mettaient en avant l'impact psychologique positif de cette baisse des taux sur les marchés financiers. Elle a, selon eux, le mérite de prouver, au moment même où la Bundesbank fait preuve d'immobilisme – elle n'a plus abaissé le taux de ses prises en pension (REPO) depuis le début du mois de février – que l'heure reste à la détente monétaire en Europe. *Ils soulignent aussi que la politique* des petits pas de la Banque de France a démontré son efficacité. Depuis la fin du mois d'octobre 1995, les taux à trois mois ont reflué de 3,5 %, une décrue d'une rapidité sans précédent dans l'histoire monétaire de la France.

STABILITÉ DES PRIX

La bonne tenue du franc face à la *monnaie allemande* – l'indicateur de référence de l'institut d'émission pour définir sa politique monétaire – et l'absence de tensions inflationnistes expliquent la réduction du taux des appels d'offres. Le franc s'échangeait à 3,3795 francs pour 1 deutschemark au moment où les membres du CPM commençaient leur réunion, soit son plus haut niveau depuis la fin du mois de mai.

La stabilité des prix est elle aussi pleinement assurée. Si l'indice global des prix à la consommation a récemment légèrement progressé (2,4 % sur un an en mai), les économistes tiennent à relativiser ce dérapage. En premier lieu, l'impact négatif sur les prix à la consommation, calculés en glissement annuel, de la hausse de deux *points de la TVA disparaîtra* dès la fin du mois d'août. Mieux : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) vient de définir un nouvel indicateur des prix qui permet de mesurer *« l'inflation sous-jacente ou tendancielle »*. Il exclut les tarifs publics (électricité, gaz, téléphone), les produits à prix volatils (produits pétroliers, vins, viandes, produits frais, produits laitiers) et se trouve corrigé des mesures fiscales. Or, selon cet indice, la hausse des prix s'est inscrite à 1 % sur un an au mois de mai ! Les prix industriels, de leur côté, ont recommencé à baisser au mois de mai (– 2,8 % pour les papiers-cartons, – 2 % pour le béton et – 0,5 % pour le verre).

Ces chiffres tendent à indiquer que la politique monétaire française n'est pas aussi souple que les apparences – les taux d'intérêt à court terme se situent à leur plus bas niveau depuis vingt-cinq ans – le laissent penser. En termes réels (hors inflation), le coût du crédit reste élevé en France. Cet aspect avait d'ailleurs été évoqué par les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dans leur dernière publication semestrielle. Ils avaient aussi souligné la nécessité d'une détente monétaire supplémentaire afin de compenser la rigueur budgétaire accrue. *« Dans une situation caractérisée par une sous-utilisation notable des ressources sur les marchés des biens et services et du travail, un faible risque de tensions inflationnistes et un besoin urgent d'assainissement des finances publiques, un desserrement judicieux des conditions monétaires pourrait contribuer à accroître la production et l'emploi. C'est essentiellement à la politique monétaire qu'il reviendra de soutenir la demande et l'emploi sans ranimer l'inflation au cours des années à venir »*, avaient-ils expliqué.

A cet égard, certains économistes déplorent que la baisse de 0,05 % du taux des appels d'offres de la Banque de France ne soit pas à la hauteur du ralentissement de l'économie française (baisse de 0,3 % du produit intérieur brut au deuxième trimestre, chômage atteignant des plus hauts niveaux historiques). *Inquiétude supplémentaire* : la marge de manœuvre de la Banque de France apparaît désormais, en l'absence d'une reprise de la détente monétaire en Allemagne, très étroite.

L'écart entre le taux des appels d'offres français et le REPO allemand *s'établit à 0,25 %, un niveau* historiquement bas. Plusieurs économistes ont récemment avancé l'idée que cet écart pourrait être, sans risque, annulé, compte tenu de la bonne tenue du marché obligataire français et des grandes difficultés de l'économie allemande. *La Banque de France se* veut plus prudente. Elle craint de mettre le franc en péril en le privant du petit coussin de sécurité qui le protège.

Pierre-Antoine Delhommais

Le marché boursier hors-cote va disparaître

PUBLIÉE jeudi 4 juillet dans le *Journal officiel*, la loi sur la modernisation des marchés financiers aura, entre autres conséquences, de condamner le marché boursier hors-cote à disparaître. Selon Jean-François Théodore, le président de la Société des Bourses françaises (SBF), *il sera remplacé dans les deux ans par un « marché libre OTC »*.

La loi ne fait que transposer la directive européenne sur les services d'investissement (DSI). Le texte instaure une concurrence *générale* entre les organismes d'investissements et unifie les marchés financiers réglementés en Europe, ce qui condamne le hors-cote considéré par certains aspects comme réglementé, sans répondre pour *autant à l'ensemble des exigences communautaires*.

La SBF devrait créer à la place du hors-cote un marché totalement libre (sans aucune réglementation) pour les sociétés ne figurant ni à la cote des marchés réglementés ni sur la liste du hors-cote. Ce marché ne constituera pas un marché réglementé au sens de la loi de modernisation des activités financières. Il ne comportera pas les dispositions protégeant les actionnaires minoritaires et relatives aux déclarations de franchissement de seuil ou à la garantie de cours en cas de prise de contrôle, qui s'appliquent encore aux sociétés figurant sur le marché hors-cote actuel.

Ce dernier continuera encore à exister pendant deux ans pour les sociétés qui figuraient entre le 1er janvier 1995 et le 4 juillet 1996, date de publication de la loi, sur le *« relevé quotidien du hors-cote »*. Aucune nouvelle société ne pourra venir compléter cette liste. En revanche, des sociétés de cette liste pourront être admises aux cotations sur d'autres marchés (cote officielle, second *marché ou nouveau marché*).

Enfin, les valeurs qui viendront à être radiées d'un marché officiel feront désormais l'objet d'une inscription dans un compartiment spécifique, distinct de l'actuel marché hors-cote et du marché libre, car elles conserveront le cas échéant le bénéfice des procédures d'offre ou de demande de retrait.

Les mutuelles d'EDF-GDF sont épinglées pour leur gestion

La direction évalue à 800 millions de francs les dépenses indues sur dix ans

DISCRÈTEMENT jusqu'ici, la direction et les syndicats d'EDF-GDF croisent le fer sur un dossier extrêmement délicat : celui de la mutuelle d'entreprise *qui*, selon des audits internes, aurait utilisé à d'autres fins que les remboursements de frais de santé, 800 millions de francs sur dix ans.

Alors que ce régime complémentaire obligatoire est régulièrement déficitaire, la direction et *quatre syndicats – dont* la toute-puissante CGT – avaient conclu le 26 avril 1995 un accord prévoyant : une augmentation des cotisations, la garantie par les directions d'EDF-GDF d'un prêt bancaire de 50 millions de francs, davantage de solidarité entre les caisses et surtout un droit de regard sur la gestion des 110 caisses d'action sociale (CAS). L'enjeu financier *n'est pas mince* : le montant des cotisations s'est élevé, en 1995, à 996 millions de francs alors que les frais de gestion dépasseraient les 30 %. Comme devrait le constater le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz le 11 juillet, rien n'est réglé. Le prêt bancaire a *été reconduit jusqu'à* la fin de l'année car la mutuelle est incapable de le rembourser. Les réserves mises en commun atteignent à peine 6 millions de francs, alors que les signataires en espéraient plus du double. De plus, personne ne sait comment vont être financés les investissements informatiques estimés à 60 millions de francs sur deux ans liés à l'introduction de la carte à puce. Pourtant le Conseil supérieur de l'électricité dirigé par les pouvoirs publics devrait décider de maintenir les cotisations en 1996 puis d'essayer de les baisser. Car selon les audits réalisés par la direction, d'importantes économies sont réalisables. Depuis plusieurs mois, les inspecteurs comptables et financiers régionaux (ICFR), d'EDF-GDF ont visité 89 des 110 caisses. *Leurs audits* couvrent la période 1984-1995. Ils révèlent *« que les sommes utilisées au détriment du régime s'élèvent à 796,224 millions de francs »*. Ce montant se décompose en trois chapitres principaux : utilisation des réserves dans l'immobilier et le financement de maisons médicalisées (331,158 millions de francs), charges qui auraient dû être *supportées par les activités* sociales (344,730 millions) et gestion à rationaliser (120,337 millions).

« SUPER-REMBOURSEMENTS »

« Trente CAS ont financé sur les fonds du régime complémentaire des immobilisations relevant des œuvres sociales », note le rapport en date du 19 juin. Les syndicats *ne le nient pas*. Pour la CGT, la prise en charge de ces dépenses devrait relever de la mutuelle même si le règlement leur impose de les imputer à l'autre *« manne »* dont disposent les Caisses d'action sociale : le 1 % du chiffre d'affaires réservé aux œuvres sociales.

Au chapitre des charges *qui* auraient dû être supportées par les œuvres sociales, la part essentielle (286,767 millions de francs) concerne *« des remboursements illégaux (forfait hospitalier, supplément chambre individuel et "super-remboursements") »*, mais que la CGT entend maintenir au nom de la qualité des soins qui, selon elle, *ne doit pas souffrir du désengagement* de la Sécurité sociale.

Parmi les critiques sur la gestion, les enquêteurs relèvent plus de 10 millions consacrés à des *abonnements à la revue Viva* de la Fédération des mutuelles de France, proche de la CGT et *« 1,2 million à des frais d'affrètement d'autocars pour aller manifester, à des tracts et pétitions ou encore aux frais postaux consécutifs à l'envoi de tracts »*.

Des dépenses qualifiées d'*« exotiques »* sont aussi pointées du doigt. Ici des dons aux chômeurs, là des subventions aux radios locales. Surtout : la CAS de Saint-Mandé a participé pour environ 400 000 francs aux travaux d'assainissement et au financement *d'une station d'épuration*, tandis que celle du Mans a consacré plus de 400 000 francs en frais de notaire suite à des investissements immobiliers.

De son côté, la Caisse des services centraux de Paris a perdu plus de 1 million de francs, soit 10 % de son capital placé dans une opération financière avec la banque Natwest. Les placements de Nantes n'ont, proportionnellement, guère été plus heureux.

« Il n'existe souvent pas de comptes bancaires permettant d'isoler les dépenses du régime de celles des activités sociales et des services communs », constatent les auditeurs, qui s'inquiètent du *montant des sommes à réintégrer* et dénoncent la *« mauvaise gestion du régime »*. De plus cette étude ne concerne pas tous les centres. Lyon et Marseille n'y figurent pas. Alors que les dirigeants des CAS n'ont pas encore répondu à ces critiques, la CGT n'autorise plus les auditeurs à poursuivre leurs travaux. *« Ce ne sont plus des contrôles, c'est de l'ingérence »*, estime Alain Blanc, président du comité qui coordonne les 110 CAS. Pour lui *« les chiffres ne sont pas contestables et la direction ne parle pas d'irrégularités »*. A ses yeux, le débat porte sur la marge de manœuvre des CAS. Selon la CFDT, *« l'ambiguïté provient du statut : la CGT gère les CAS comme une mutuelle alors que nous sommes un régime complémentaire obligatoire de la Sécurité sociale »*. Une ambiguïté longtemps tolérée par la direction qui semble, cette fois, vouloir y mettre un terme.

Dominique Gallois et Frédéric Lemaître

Nissan prévoit des restructurations en Europe

LE CONSTRUCTEUR japonais Nissan a annoncé, jeudi 4 juillet, que ses sites de production en Grande-Bretagne et en Espagne allaient faire l'objet d'importantes restructurations dans les mois à venir. Selon Yoshikazu Hanawa, qui vient de prendre la présidence du groupe automobile, *« Nissan ne peut plus se comporter comme par le passé »*, tant la compétition est devenue sévère. Il n'a pas détaillé les mesures qu'il comptait prendre en Europe.

Nissan, qui a été le premier constructeur japonais à s'installer en Grande-Bretagne en 1985, rencontre de nombreuses difficultés. Alors que ses usines britanniques peuvent produire au moins 300 000 voitures par an,le groupe prévoit d'en vendre 215 000 cette année. Le constructeur japonais, qui a affiché une perte consolidé de 88,4 milliards de yens l'an dernier (4,1 milliards de francs), veut renouer rapidement avec les profits.

■ **TOTAL : la compagnie pétrolière française** a annoncé le 4 juillet un échange de stations service en Allemagne avec Shell. Total va reprendre 38 stations services possédées par la compagnie anglo-néerlandaise dans l'ouest de l'Allemagne tandis que Shell va acquérir les 44 stations dans l'est. Cet accord reste soumis au feu vert de l'Office allemand de la concurrence, le Kartellamt, qui rendra son avis avant le 5 août. Total ne gardera plus aucune station à l'est et fera passer de 161 à 199 le nombre de ses stations à l'ouest.

■ **ALCATEL STANDARD ELECTRICA : la filiale espagnole** du groupe francais de télécommunications, a annoncé, le 4 juillet, 1 338 suppressions d'emplois sur un total de 5 945, d'ici à fin 1998. La société, qui a accusé des pertes de 29,7 milliards de pesetas (1,1 milliard de francs) en 1995, bénéficiera d'un apport de 52 milliards de pesetas par Alcatel-Alsthom. Elle fermera deux sites de production.

■ ***DEUTSCHE BANK : Moody's Investors Service*, l'agence de notation financière américaine**, a revu jeudi 4 juillet ses anticipations sur la banque allemande qui passe de « stable » à « négative ». Moody's explique cette situation par le double mouvement pénalisant la banque : hausse de ses coûts de financement et baisse des taux de prêts.

■ **EUROPERFORMANCE : l'encours des OPCVM** (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) a augmenté de 140 milliards de francs (+ 7 %) pendant le premier semestre de 1996, malgré une chute de 60 milliards sur le mois de juin, a annoncé, jeudi 4 juillet, la base de données spécialisée EuroPerformance. Au 28 juin, EuroPerformance recensait 1 981 milliards de francs d'OPCVM commercialisées, dont 59 % en produits de trésorerie, 20 % en obligataire, 17 % en produits actions et 4 % en OPCVM garantis.

■ **BÉNÉTEAU : le groupe de construction de plaisance** qui a racheté son ex-concurrent Jeanneau, a annoncé, jeudi 4 juillet, une augmentation de capital de 41 millions de francs. Au terme de cette opération, la famille Roux conservera la majorité du capital de l'entreprise qui prévoit un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs en 95-96.

■ **ACCOR : le numéro un mondial de l'hôtellerie** a annoncé, jeudi 4 juillet, avoir vendu à des investisseurs institutionnels les murs de six hôtels Sofitel pour 1,1 milliard de francs. Cette opération s'inscrit dans la stratégie annoncée par le groupe qui a pour objectif que son endettement tombe de 19 4 milliards fin 1995 à 17 milliards.

■ **COMPAGNIE MARITIME D'AFFRÉTEMENT : l'armateur de navires porte-conteneurs** dont le siège est à Marseille a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 3,47 milliards de francs contre 2,85 en 1994. Les bénéfices sont passés de 10,2 millions à 60,5. Le président Jacques Saadea indiqué le 3 juillet qu'il prévoit d'acquérir de nouveaux navires, grâce au système des quirats récemment adopté par le Parlement.

■ **BRUXELLES : la Commission européenne a donné**, le 4 juillet, son feu vert à la création d'une entreprise commune à Hongkong entre Rolls Royce et la société John Swire and Sons, a annoncé un de ses porte-paroles. Selon la Commission, la nouvelle entreprise, Aero Engine Services, qui assurera l'entretien des moteurs d'avion depuis sa base de Hongkong, n'aura aucune incidence sur le marché de l'Espace économique européen.

■ **SUMITOMO : la direction de la maison de négoce japonaise** aurait été parfaitement au courant des opérations sur le marché du cuivre, menées par son trader Yasuo Hamanaka, selon les déclarations ,faites auprès des enquêteurs jeudi 4 juillet, par les fondateurs de Winchester Commodities, maison de négoce impliquées dans le scandale. Sumitomo a annoncé début juin des pertes de 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs) à la suite de mauvaises transactions sur le métal rouge.

■ **EUROTUNNEL : la compagnie** a enregistré un trafic passager record au mois de juin, selon un communiqué du vendredi 5 juillet. Le Shuttle touristes a connu son plus fort trafic mensuel avec 183 752 véhicules (en hausse de 43 % par rapport à l'an dernier), alors que le trafic passagers Eurostar est également en augmentation de 55 %, par rapport à juin de l'an dernier.

■ **BTP : les négociations de branche** sur l'annualisation et la réduction du temps de travail dans le BTP ont échoué le jeudi 4 juillet alors que les partenaires sociaux avaient bon espoir d'aboutir. Les syndicats ont dénoncé la flexibilité demandée par les employeurs mais ont surtout refusé que l'acord de branche soit directement applicable dans les entreprises, sans négociation avec les représentants du personnel.

■ LA BOURSE DE TOKYO a fini vendredi 5 juillet en baisse de 0,27 %. L'indice Nikkei, en hausse une bonne partie de la journée, a perdu en clôture 60,49 points à 22 232,42 points.

■ LE DOLLAR a gagné du terrain vendredi 5 juillet à Tokyo, cotant 110,77 yens en fin de séance contre 110,37 jeudi à Londres et 1,5263 deutschemark contre 1,5235.

■ LA BANQUE DE FRANCE a abaissé jeudi son principal taux directeur, le taux d'appel d'offres, de 0,05 point à 3,55 %. Ce taux avait été réduit le 6 juin de 0,10 point.

■ L'OR a ouvert en hausse vendredi 5 juillet à Hongkong, 380,90-381,20 dollars l'once, contre 380,70-381,00 dollars jeudi 4 juillet en clôture.

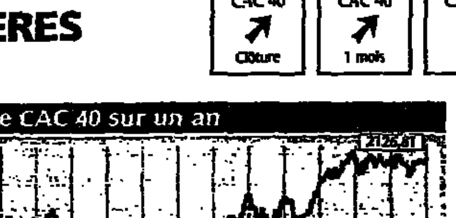
■ LES MARCHÉS FINANCIERS américains étaient fermés jeudi 4 juillet en raison de la fête de l'Indépendance. Ils seront à nouveau ouverts, y compris Wall Street, vendredi 5 juillet.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK → DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Attentisme à Paris


Indice CAC 40 sur un an

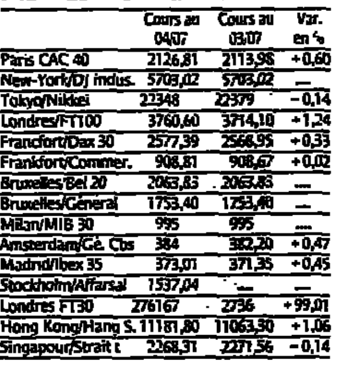
CAC 40 5 jours

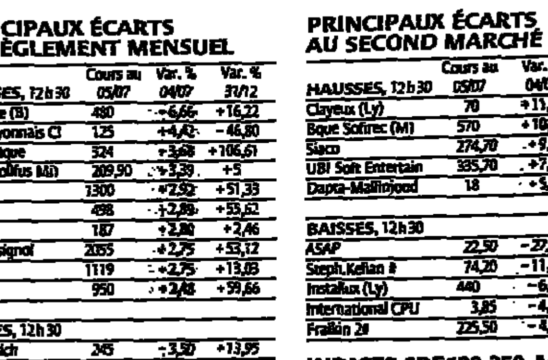
LA SÉANCE était sans relief, vendredi 5 juillet, à la Bourse de Paris, qui faisait preuve d'un grand attentisme dans l'attente de l'ouverture des marchés américains et de la publication des statistiques sur l'emploi aux Etats-Unis en juin. En baisse de 0,01 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait ensuite des gains faibles de l'ordre de 0,10 % avant de perdre à nouveau un peu de terrain en milieu de journée. Le CAC 40 cédait alors 0,01 % 2 126,57 points. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans était stable lui aussi à 121,84.

Jugée trop modeste par les milieux financiers, la baisse, jeudi, de 0,05 % (à 3,55 %) du taux appel d'offres de la Banque de France n'a pas eu vraiment d'impact sur le marché. Pour les économistes, cette baisse est tellement minime qu'elle n'aura aucun impact sur l'économie. Les boursiers attendaient surtout, vendredi en milieu de journée, la statistique concernant l'évolution du taux de chômage aux Etats-Unis en juin. Si la réduction de ce taux est trop importante ressurgiront les craintes de la surchauffe, de l'inflation et d'un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale le 20 août. Le 3 juillet, le comité de la politique monétaire de la Réserve fédérale n'a pas modifié ses taux directeurs.

L'Oréal, valeur du jour

L'ACTION L'Oréal a atteint en séance jeudi 4 juillet son cours le plus élevé de l'année, à 1 684 francs. Elle s'est inscrite en clôture à 1 655 francs, après une hausse de 2,2 %. Cette progression, sensible depuis plusieurs jours, est la conséquence de rumeurs évoquant la vente par Nestlé de sa participation indirecte dans la firme de cosmétiques. Selon celles-ci, Nestlé pourrait se séparer de sa participation de 49 % dans la holding Gesparal, qui détient 53,7 % de L'Oréal. Selon l'agence Reuter, les deux entreprises se sont refusées à tout commentaire.


L'Oréal sur 1 mois

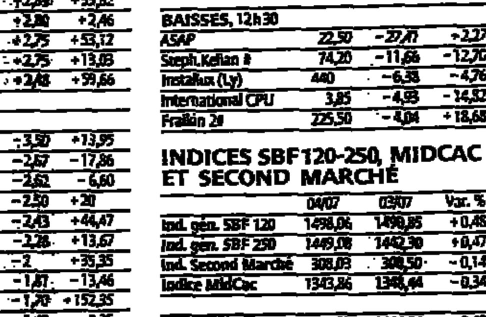


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 05/07	Var. % 04/07	Var. % 31/12
Gascogne (B)	480	+6,66	+16,22
Credit Lyonnais CI	125	+4,42	−46,80
Geophysique	324	+3,68	+106,61
DMC (Dollfus Mi)	209,90	+3,39	+5
S.I.T.A	1300	+2,92	+51,33
Fimalac	498	+2,89	+53,62
Coflexip	187	+2,80	+2,46
Skis Rossignol	2055	+2,75	+53,12
Europe 1	1119	+2,75	+13,03
S.E.B.	950	+2,48	+59,66
BAISSES, 12h30			
De Dietrich	245	−3,50	+13,95
Eiffage	545	−2,67	−17,86
Simco	434,30	−2,62	−6,60
UIS	156	−2,50	+20
Primagaz	562	−2,43	+44,47
Esso	557	−2,28	+13,67
Labinal	735	−2	+35,35
Remy Cointreau	135	−1,87	−13,46
Dassault-Aviation	805	−1,70	+152,35
CPR	390,50	−1,63	−2,35

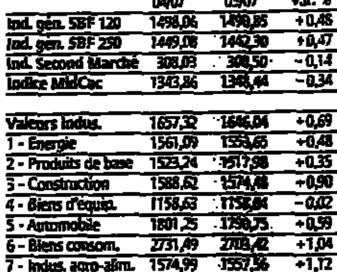
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	05/07 Titres échangés	Capitalisation en KF
Docks France	119883	144417031
Ecco	95694	120585352
L'Oreal	53659	88424880
Carrefour	19531	54536321
Elf Aquitaine	139208	53827226,30
LVMH Moet Vuitton	38851	48839332
Total	122698	46403991,60
Danone	54277	43716112
Schneider SA	147026	38473051
Alcatel Alsthom	81766	37517233,70



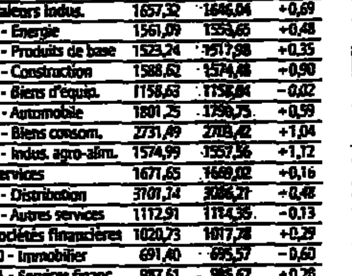
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 05/07	Var. % 04/07	Var. % 31/12
Clayeux (Ly)	70	+11,11	−2,77
Bque Sofirec (M)	570	+10,67	—
Siaco	274,70	+9,88	+92,09
UBI Soft Entertain	335,70	+7,59	—
Dapta-Mallinjoud	18	+5,26	+37,40
BAISSES, 12h30			
ASAP	22,50	−27,41	+2,27
Steph.Kelian #	74,20	−11,66	−12,76
Installux (Ly)	440	−6,38	−4,76
International CPU	3,85	−4,93	−14,32
Frallin 2#	225,50	−4,04	+18,68

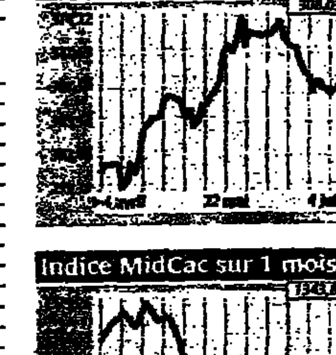


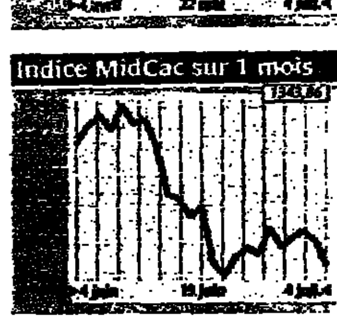
INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	04/07	03/07	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1498,06	1490,85	+0,48
Ind. gén. SBF 250	1449,08	1442,30	+0,47
Ind. Second Marché	308,03	308,50	−0,14
Indice MidCac	1343,86	1348,44	−0,34
Valeurs indus.	1657,32	1646,04	+0,69
1 - Energie	1561,09	1553,65	+0,48
2 - Produits de base	1523,24	1517,98	+0,35
3 - Construction	1588,62	1574,48	+0,90
4 - Biens d'équip.	1158,63	1158,84	−0,02
5 - Automobile	1801,25	1790,75	+0,59
6 - Biens consom.	2731,49	2703,42	+1,04
7 - Indus. agro-alim.	1574,99	1557,56	+1,12
Services	1671,65	1669,02	+0,16
8 - Distribution	3101,14	3086,21	+0,48
9 - Autres services	1112,91	1114,35	−0,13
Sociétés financières	1020,73	1017,78	+0,29
10 - Immobilier	691,40	695,57	−0,60
11 - Services financ.	987,61	985,67	+0,28
12 - Sociétés invest.	1375,99	1363,83	+0,89



Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Baisse de Tokyo

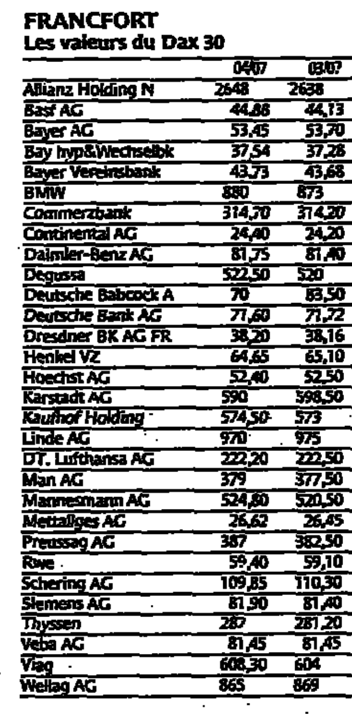
LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse vendredi 5 juillet à l'issue d'une séance extrêmement terne. L'indice Nikkei a perdu 60,49 points (0,27 %), à 22 232,42 points en clôture. Le marché restera nerveux et irrégulier jusqu'à ce que la Banque du Japon se décide à relever ses taux, expliquent des opérateurs.

Wall Street était fermée jeudi 4 juillet en raison de la Fête de l'indépendance américaine. La Bourse de Londres a terminé sur une nette hausse, poussée par un redressement des valeurs sur le marché obligataire britannique et par la progression du marché à terme. L'indice Footsie des cent principales valeurs de la Bourse de Londres a terminé jeudi en hausse de 46,5 points (1,2 %), à 3 760,6 points.

La Bourse de Francfort a battu pour sa part un nouveau record historique jeudi, l'indice DAX des trente valeurs vedettes s'inscrivant en clôture à 2 577,39 points (+ 0,33 %), soutenu par le rebond du marché obligataire. Le marché allemand a également bien accueilli la réélection de Boris Eltsine à la présidence de la Russie, même si elle était anticipée.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 04/07	Cours au 03/07	Var. en %
Paris CAC 40	2126,81	2113,98	+0,60
New-York/DJ indus.	5703,02	5703,02	—
Tokyo/Nikkei	22348	22379	−0,14
Londres/FT100	3760,60	3714,10	+1,24
Francfort/Dax 30	2577,39	2568,95	+0,33
Frankfort/Commer.	908,81	908,67	+0,02
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	995	995	—
Amsterdam/Gé. Cbs	384	382,20	+0,47
Madrid/Ibex 35	373,01	371,35	+0,45
Stockholm/Affarsal	1537,04	—	—
Londres FT30	276167	2736	+99,01
Hong Kong/Hang S.	11181,80	11063,30	+1,06
Singapour/Strait t	2268,31	2271,56	−0,14



NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

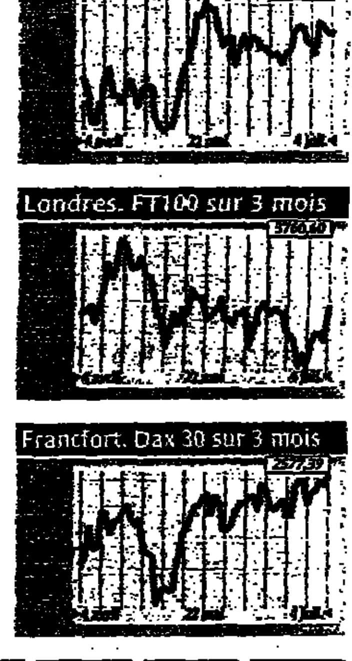
	04/07	04/07
Alcoa	56,87	56,87
American Express	45,12	45,12
Allied Signal	58,87	58,87
AT & T	61	61
Bethlehem	11,75	11,75
Boeing Co	91,37	91,37
Caterpillar Inc.	70,12	70,12
Chevron Corp.	60,12	60,12
Coca-Cola Co	48,87	48,87
Disney Corp.	61	61
Du Pont Nemours&Co	80,12	80,12
Eastman Kodak Co	77,75	77,75
Exxon Corp.	89,25	89,25
Gén. Electric Co	87,12	87,12
Goodyear T & Rubbe	48,25	48,25
IBM	98,50	98,50
Intl Paper	38	38
J.P. Morgan Co	87	87
Mc Don Dougl	49,87	49,87
Merck & Co.Inc.	66	66
Minnesota Mng.&Mfg	69	69
Philip Moris	104,75	104,75
Procter & Gamble C	89,25	89,25
Sears Roebuck & Co	47,75	47,75
Texaco	86,75	86,75
Union Carb.	40,50	40,50
Utd Technol	115,87	115,87
Westingh. Electric	18,50	18,50
Woolworth	22,12	22,12

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	04/07	03/07
Allied Lyons	4,53	4,47
Barclays Bank	7,93	7,73
B.A.T. industries	5,01	4,95
British Aerospace	9,86	9,75
British Airways	5,36	5,35
British Gas	1,83	1,82
British Petroleum	5,93	5,81
British Telecom	3,47	3,41
B.T.R.	2,51	2,47
Cadbury Schweppes	5,12	5,09
Eurotunnel	0,96	0,97
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,89	8,67
Grand Metropolitan	4,23	4,16
Guinness	4,72	4,62
Hanson Plc	1,75	1,74
Great Ic	6,70	6,65
H.S.B.C.	10,28	10,02
Impérial Chemical	7,90	7,83
Legal	6,66	6,65
Marks and Spencer	4,81	4,78
National Westminst	6,34	6,15
Peninsular Orienta	4,83	4,75
Reuters	7,76	7,73
Saatchi and Saatch	1,14	1,10
Shell Transport	9,45	9,28
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,66	4,59
Univeler Ltd	12,61	12,56
Zeneca	14,41	14,30

FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

	04/07	03/07
Allianz Holding N	2648	2638
Basf AG	44,88	44,13
Bayer AG	53,45	53,70
Bay hyp&Wechselbk	37,54	37,28
Bayer Vereinsbank	43,73	43,68
BMW	880	873
Commerzbank	314,70	314,20
Continental AG	24,40	24,20
Daimler-Benz AG	81,75	81,40
Degussa	522,50	520
Deutsche Babcock A	70	83,50
Deutsche Bank AG	71,60	71,72
Dresdner BK AG FR	38,20	38,16
Henkel VZ	64,65	65,10
Hoechst AG	52,40	52,50
Karstadt AG	590	598,50
Kaufhof Holding	574,50	573
Linde AG	970	975
DT. Lufthansa AG	222,20	222,50
Man AG	379	377,50
Mannesmann AG	524,80	520,50
Mettallges AG	26,62	26,45
Preussag AG	387	382,50
Rwe	59,40	59,10
Schering AG	109,85	110,30
Siemens AG	81,90	81,40
Thyssen	287	281,20
Veba AG	81,45	81,45
Viag	608,30	604
Wellag AG	865	869


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

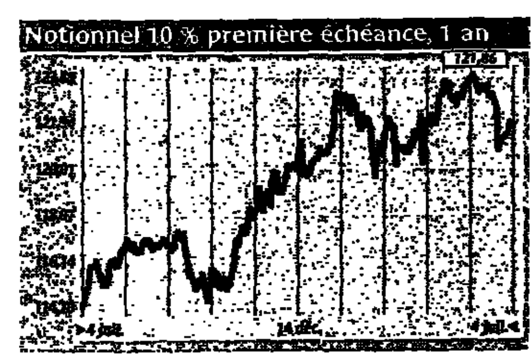
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Stabilité du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert sur une note stable, vendredi 5 juillet. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre était en recul de 2 centièmes, à 121,82 points. Le marché était peu actif, les investisseurs restant prudents dans l'attente de la publication des statistiques du chômage américain, en début d'après-midi.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,51 %.

La veille, la Banque de France avait annoncé une baisse de 0,05 % du taux des appels d'offres, ramené de 3,60 % à 3,55 %. L'institut d'émission a laissé inchangé, vendredi matin, à 3,69 %, le taux de l'argent au jour le jour. Le contrat Pibor 3 mois du Matif était inchangé, à 96,03 points.

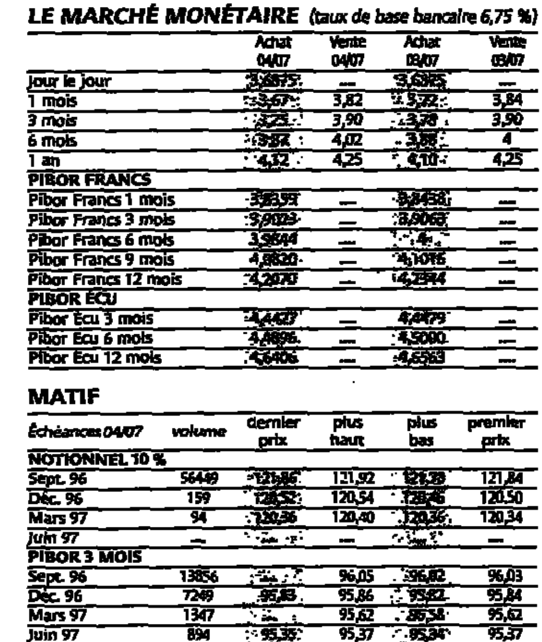

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 04/07	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,59	6,58	7,32	2,40
Allemagne	3,25	6,55	7,27	[illegible]
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]	8,28	2,70
Italie	9,37	9,49	9,78	4,50
Japon	0,50	3,22	—	0,20
Etats-Unis	5,38	6,81	6,96	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 04/07	Taux au 03/07	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	NC	NC	NC
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	NC	NC	NC
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	NC	NC	NC
Obligations françaises	NC	NC	NC
Fonds d'Etat à TME	NC	NC	NC
Fonds d'Etat à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	—



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 04/07	Vente 04/07	Achat 03/07	Vente 03/07
Jour le jour	3,6875	—	3,6875	—
1 mois	3,67	3,82	3,72	3,84
3 mois	3,75	3,90	3,78	3,90
6 mois	3,87	4,02	3,88	4
1 an	4,32	4,25	4,10	4,25
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8359	—	3,8458	—
Pibor Francs 3 mois	3,9023	—	3,9063	—
Pibor Francs 6 mois	3,9844	—	4	—
Pibor Francs 9 mois	4,0820	—	4,1016	—
Pibor Francs 12 mois	4,2070	—	4,2344	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4427	—	4,4479	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4896	—	4,5000	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6406	—	4,6563	—

MATIF

Échéances 04/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	56449	121,86	121,92	[illegible]	121,84
Déc. 96	159	120,52	120,54	[illegible]	120,50
Mars 97	94	120,36	120,40	120,36	120,34
Juin 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	13856	[illegible]	96,05	[illegible]	96,03
Déc. 96	7249	[illegible]	95,86	[illegible]	95,84
Mars 97	1347	[illegible]	95,62	[illegible]	95,62
Juin 97	894	95,35	95,37	[illegible]	95,37
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	1791	[illegible]	90,92	[illegible]	90,86
Déc. 96	1	[illegible]	—	[illegible]	89

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

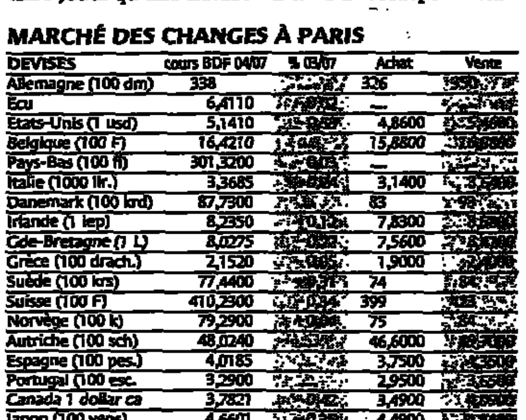
Échéances 04/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juillet 96	9756	—	2131	[illegible]	2131
Août 96	101	[illegible]	2127,50	[illegible]	2137,50
Sept. 96	1305	[illegible]	2144	[illegible]	2144,50
Déc. 96	687	[illegible]	2164	[illegible]	2165,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1410 | US/DM ↗ 1,5232 | US/¥ ↘ 110,3800 | DM/F → 3,3800 | £/F ↘ 8,0275

Fermeté du dollar et du franc

LE DOLLAR était orienté à la hausse, vendredi 5 juillet dans la matinée, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5270 mark, 110,80 yens et 5,16 francs. Le billet vert profite de l'évolution des politiques monétaires dans le monde. Au Japon, le gouverneur de la banque centrale Yasuo Matsushita a déclaré jeudi qu'une hausse du taux d'escompte n'était pas pour l'instant envisagée. En Europe, l'heure reste à la détente monétaire, comme l'a prouvé la baisse de 0,05 % du niveau des appels d'offres de la Banque de France. Aux Etats-Unis, en revanche, les analystes envisagent un relèvement du taux des fonds fédéraux à la fin du mois d'août. Le franc gagnait du terrain, vendredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3780 francs pour un deutschemark.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 04/07	% 03/07	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338	[illegible]	326	[illegible]
Ecu	6,4110	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1410	[illegible]	4,8600	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4210	[illegible]	15,8800	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,3200	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3685	[illegible]	3,1400	[illegible]
Danemark (100 krd)	87,7300	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2350	[illegible]	7,8300	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,0275	[illegible]	7,5600	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1520	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	77,4400	[illegible]	74	[illegible]
Suisse (100 F)	410,2300	[illegible]	399	[illegible]
Norvège (100 k)	79,2900	[illegible]	75	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,0240	[illegible]	46,6000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0185	[illegible]	3,7500	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7821	[illegible]	3,4900	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6601	[illegible]	4,4900	[illegible]
Finlande (mark)	110,5900	[illegible]	105,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	05/07	04/07	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5232	[illegible]	+0,17
TOKYO : USD/Yens	110,3800	[illegible]	−0,03

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1685	[illegible]	5,1577	[illegible]
Yen (100)	4,6901	[illegible]	4,6880	[illegible]
Deutschemark	3,3807	[illegible]	3,3812	[illegible]
Franc Suisse	4,1269	[illegible]	4,1222	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3632	[illegible]	3,3658	[illegible]
Livre sterling	8,0463	[illegible]	8,0274	[illegible]
Peseta (100)	4,0187	[illegible]	4,0216	[illegible]
Franc Belge	16,439	[illegible]	16,428	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,87	3,97
Eurodollar	5,44	5,56	5,72
Eurolivre	5,75	5,82	5,81
Eurodeutschemark	3,34	3,34	3,37

L'OR

	cours 04/07	cours 03/07
Or fin (k. barre)	63500	63000
Or fin (en lingot)	63900	63500
Once d'Or Londres	381,95	381
Pièce française(20f)	365	361
Pièce suisse (20f)	366	362
Pièce Union lat(20f)	365	361
Pièce 20 dollars us	2460	2435
Pièce 10 dollars us	1310	1302,50
Pièce 50 pesos mex.	2465	2345

LE PÉTROLE

En dollars	cours 04/07	cours 03/07
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	19,49	—
Crude Oil (New York)	18,90	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	04/07	03/07
Dow-Jones comptant	219,88	219,88
Dow-Jones à terme	360,37	[illegible]
CRB	249,25	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1927	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1878	[illegible]
Aluminium comptant	1477	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1512,50	[illegible]
Plomb comptant	787	[illegible]
Plomb à 3 mois	795	[illegible]
Etain comptant	6400	[illegible]
Etain à 3 mois	6425	[illegible]
Zinc comptant	1006	[illegible]
Zinc à 3 mois	1032	[illegible]
Nickel comptant	7551	[illegible]
Nickel à 3 mois	7655	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,08	[illegible]
Platine à terme	390,50	394
Palladium	132,20	132,20
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,76	4,76
Maïs (Chicago)	5,29	5,21
Grain. soja (Chicago)	7,78	7,76
Tourt. soja (Chicago)	244	242,30
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1378	1388
Café (Londres)	1670	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,70	0,69
Jus d'orange (New-York)	1,25	1,20



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 5 JUILLET
Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS −0,08 % CAC 40 : 2125,08

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	935	930	−0,53	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	811	805	−0,73	1000
Renault (T.P.)	1720	1720	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1975	1950	−1,26	1000
Saint Gobain(T.P.)	1250	1250	—	1000
Thomson S.A (T.P)	1075	1070	−0,46	1000
Accor	706	710	+0,56	100
AGF-Ass.Gen.France	138,30	137,70	−0,43	50
Air Liquide	903	904	+0,11	70
Alcatel Alsthom	458,50	460,10	+0,34	40
Axa	277,30	279,10	+0,64	40
Axime	727	724	−0,41	10
Bail Investis.	815	[illegible]	−0,49	100
Bancaire (Cie)	585	582	−0,51	100
Bazar Hot. Ville	518	515	−0,57	50
Bertrand Faure	169,80	170	+0,11	5
BIC	710	700	−1,40	50
BIS	577	579	+0,34	20
B.N.P.	181	[illegible]	+0,22	25
Bollore Techno.	556	556	—	50
Bongrain	2500	2515	+0,60	100
Bouygues	587	592	+0,85	50
Canal +	1230	1235	+0,40	20
Cap Gemini Sogeti	213	217	+1,87	40
Credit Local Fce	416,30	418	+0,40	100
Credit Lyonnais CI	119,70	125	+4,42	100
Credit National	339,60	[illegible]	−0,91	100
CS Signaux(CSEE)	247	[illegible]	+1,05	100
Damart	3940	3900	−1,01	50
Danone	812	801	−1,35	10
Dassault-Aviation	819	805	−1,70	80
Dassault Electro	360	358	−0,55	80
Dassault Systemes	173,10	[illegible]	+0,57	10
De Dietrich	253,90	[illegible]	−3,50	20
Degremont	478	478	—	50
Deu.R.N-P.Cal Li #	42,10	42,50	+0,95	100
DMC (Dollfus Mi)	203	209,90	+3,39	75
Docks France	1216	1210	−0,49	10
Dynaction	138,80	138,60	−0,14	25
Eaux (Cie des)	560	557	−0,53	100
Ecco	1248	1265	+1,36	25
Eiffage	560	545	−2,67	50
Elf Aquitaine	386,40	386	−0,10	50
Eramet	344	343	−0,29	20
Eridania Beghin	800	790	−1,25	65
Essilor Intl	1470	1462	−0,54	20
Essilor Intl ADP	1125	1123	−0,17	20
Esso	570	557	−2,28	50
Eurafrance	1996	1997	+0,05	200
Euro Disney	13,55	13,70	+1,10	5
Europe 1	1089	1119	+2,75	100
Eurotunnel	7,85	7,85	—	—
Filipacchi Medias	1058	1050	−0,75	20
Fimalac	484	498	+2,89	140
Finextel	74	73,80	−0,27	100
Fives-Lille	530	536	+1,13	50
Fromageries Bel	4890	4890	—	50
Galeries Lafayette	1740	1745	+0,28	100
GAN	134,30	136,90	+1,93	50
Gascogne (B)	450	480	+6,66	80
Gaumont #	402,50	406	+0,86	50
Gaz et Eaux	2100	2095	−0,23	50
Geophysique	312,50	324	+3,68	10
G.F.C.	420	419	−0,23	100

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
United Technol. #	590	588	−0,33	5
Vaal Reefs #	436,60	437,50	−0,29	—
Volkswagen A.G #	1910	1910	—	50
Volvo (act.B) #	115,30	119,20	+3,38	5
Western Deep #	205,80	205	−0,38	2
Yamanouchi #	108,60	108	+0,36	50
Zambia Copper	2,95	3,04	+3,05	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 5 JUILLET

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140	140
Commerzbank AG	1010	1053
Fiat Ord	20	20
Gevaert	344	[illegible]
Gold Fields South	188,90	[illegible]
Kubota Corp	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	52	52

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 5 JUILLET

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 5 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	440	455
Genset	284	280
High Co.	228	228
Infonie	446	446
Joliez-Regal	100,90	101
Picogiga	129	129
Proxidis	80	80

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 5 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	26,10
Générale Occidentale ◆	38,45	46,45
Mumm ◆	1300	1300
Nobel ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	200	200

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 4 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.Monde	1247,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1714,61	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1093,49	1092,05
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	746	713,88
Saint-Honoré Capital	17864,20	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	647,02	[illegible]
St-Honoré Pacifique	812,71	777,71
Cadence 1 D	1072,64	1062,02
Cadence 2 D	1060,46	1049,96
Cadence 3 D	1047,74	1037,37
Capimonétaire C	2004,51	2002,51
Capimonétaire D	1862,46	1860,60
Capioblig C	8466,26	8382,44
Interoblig C	6474,02	6409,92
Intersélection France D	598,76	587,02
S.G. France opport. C	1722,84	1689,06
S.G. France opport. D	1661,40	1628,82
Sogenfrance C	1531,28	1501,25
Sogefiance D	1589,18	1589,18
Sogenfrance Tempo D	145,85	145,85

SYMBOLES
○ cours du jour; ● cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

TOUR DE FRANCE La cinquième étape, disputée jeudi 4 juillet entre le lac de Madine et Besançon, a été gagnée au sprint par le Néerlandais Jeroen Blijlevens (TVM) à l'issue d'une journée peu animée. ● LES INTEMPÉRIES, en particulier un vent contraire persistant, ainsi que la stratégie frileuse de la plupart des équipes bloquent la course. Le peloton accumule les retards, au point que la direction du Tour a dû avancer l'heure de départ des étapes. ● STÉPHANE HEULOT a conservé sans peine *son maillot jaune*, tandis que son coéquipier de chez GAN, Frédéric Moncassin, deuxième de l'étape, consolidait *son maillot vert*. ● L'ALIMENTATION reste le principal souci des coureurs et de leur encadrement médical, pour supporter les longs efforts.

Le vent et la tactique économe des équipes mettent le peloton en retard

Le Néerlandais Jeroen Blijlevens a remporté au sprint, devant Frédéric Moncassin, une étape menée à 35 kilomètres à l'heure de moyenne seulement. Stéphane Heulot n'a eu aucune peine à conserver son maillot jaune

BESANÇON
de notre envoyé spécial

« *En raison des conditions climatiques défavorables actuellement, nous demandons à tous les coureurs de bien vouloir rajouter des épingles aux dossards autocollants.* » Les organisateurs ont fait passer au peloton une consigne inédite, jeudi 4 juillet, au soir de l'étape entre le lac de Madine et Besançon. C'est qu'il souffle actuellement sur le Tour de France un vent à déshabiller les coureurs. Il leur a donc été demandé de solidement tout arrimer en prévision d'autres journées que la météo annonce contrariantes. Les coureurs viennent du nord, le vent du sud. Les premiers ne cessent donc de se prendre le second dans le nez.

Si cette quatre-vingt-troisième édition du Tour de France avait été courue en sens inverse, le peloton serait déjà sur les Champs-Elysées. Mais, là, ils se traînent. Les 242 kilomètres du parcours de jeudi ont été menés à moins de 35 kilomètres à l'heure de moyenne. Hippolyte Aucouturier devait aller plus vite, quand il l'emporta, dans le chef-lieu du Doubs, en 1905.

Le Néerlandais Jeroen Blijlevens s'est imposé sur la ligne devant Frédéric Moncassin et l'Allemand Erik Zabel. A vingt-quatre ans, il signe sa deuxième victoire dans le Tour de France, après avoir enlevé une étape, à Dunkerque en 1994. La caste des sprinteurs continue à dominer ce début de Tour. Elle doit se hâter dans sa razzia. Les Alpes approchent, dont personne ne sait comment il s'en sortira. L'Italien Mario Cipollini et le Tchèque Jan Svorada ont déjà abandonné, l'un malade, l'autre blessé. Les autres rois de la vitesse doivent déjà songer au *gruppetto* qui leur permettra d'arriver à Turin en meilleur état que les éléphants d'Hannibal.

N'en déplaise à son vainqueur, l'étape de Besançon, qui traversait cinq départements (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Saône, Haute-Marne, Doubs), ne restera pas dans l'anthologie de la Grande Boucle. Une nouvelle fois, la course a subi l'effet émollient des intempéries. Personne ne niera qu'il est plus difficile de pédaler contre le vent qu'avec lui. Mais ces considérations aérodynamiques ne peuvent expliquer seules le train de sénateur du peloton. Obligés de rester près de sept heures en selle, les concurrents paient là le prix de leur désunion. Le Tour s'est engoncé dans des considérations tactiques si étriquées qu'elles aboutissent à un suicide collectif.

LOGIQUE AVARICIEUSE

Jeudi, aucune échappée n'était viable contre un vent violent. Il n'y avait donc personne à poursuivre, contrairement à la veille, où cinq francs-tireurs avaient sorti la course de sa torpeur. Pas une équipe ne trouvait non plus intérêt à imposer un tempo en tête. Personne ne le fit donc. « *Un coureur qui est à l'abri consomme 40 % d'énergie en moins* », énonce Gérard Nicolet, médecin sportif. Dans le souci d'économiser des forces avant la montagne, chacun s'est protégé derrière son voisin.

Le peloton avait donc à sa tâche l'enthousiasme des légions romaines de Babaorum attaquant le village d'Astérix : « *Pas si vite devant, poussez pas derrière* », semblait le mot d'ordre. « *Pourquoi faire l'effort pour les autres ?* », interrogeait Laurent Brochard, de Festina. « *Il est impossible de faire s'entendre près de deux cents coureurs. Il y en aura toujours pour tirer au flanc* », avance Pascal Dubois, responsable d'Aubervilliers 93. « *Aucun directeur sportif n'a voulu sacrifier ses hommes* », expliquait Marc Durant, qui dirige Agrigel-La Creuse.

Cette logique avaricieuse, sous couvert de haute stratégie, a nui au spectacle. Elle a contraint le public à patienter près de deux heures supplémentaires sous la pluie pour entrevoir leurs favoris. Elle pénalise également les protagonistes, réduisant leur temps de récupération. Les coureurs passent régulièrement la ligne après 18 heures. A cette heure-là, habituellement, ils sont déjà à se relaxer sur les tables de massage.

Afin de soigner l'Audimat, les arrivées avaient été planifiées peu après 17 heures par les organisateurs. Sur la base des moyennes élevées de 1994 et 1995, ils avaient donc retardé les départs. *Mais le peloton n'a pas la même horloge interne d'une année sur l'autre.* « *La course appartient toujours aux coureurs* », en conclut Marc Durant. Il reste au moins cette bonne nouvelle.

Benoît Hopquin

Beaucoup manger, boire encore plus et ne pas prendre un gramme

BESANÇON
de notre envoyé spécial

Des tartines de pain d'épices, recouvertes d'une fine couche de beurre et de beaucoup de miel : tel était le « *petit supplément personnel* », dont il parle encore aujourd'hui avec gourmandise, que Jean Stablinski mettait dans sa musette lorsqu'il courait le Tour de France. Ce n'est pas une petite gâterie qu'André Darrigade s'était permis à la veille du départ du Tour 1957, mais une magnifique langouste-mayonnaise dans un bon restaurant de Nantes. Le lendemain, victime d'une crise de foie, le sprinteur landais souffrit mille morts sur la route de Granville. Ce qui ne l'empêcha pas de remporter cette première étape.

On imagine mal de pareilles mésaventures aujourd'hui. Certes, Bruno Thibout, jeune coureur de Motorola, admet qu'il se permet, au sortir du Tour, une semaine de « *régime libre* ». Certes, Miguel Indurain sacrifie à son péché mignon, l'agneau rôti, une fois par an. « *Nous, quand nous cassions la croûte en dehors des compétitions, c'était pas rien* », raconte Stablinski. Maintenant, les cyclistes professionnels sont devenus de véritables diététiciens, jonglant avec la formule ésotérique mise au point par le professeur Albert-Francis Creff : « *421 GPL* », soit, à chaque repas, 4 portions de glucides, 2 de protéines et 1 de lipides.

Une fois la course partie, les coureurs oscillent entre la peur de la fringale et la hantise de prendre de la mauvaise graisse. Une chose est claire : ils mangent beaucoup. Tout simplement pour compenser leurs énormes efforts. Dans son *Guide du cyclisme*, le médecin du Tour, Gérard Porte, estime à 5 000 calories les dépenses quotidiennes d'un coureur de la Grande Boucle. Et pour un effort exceptionnel, comme un contre-la-montre en montagne, et par grande chaleur, la dépense pourra dépasser 800 calories par heure. Les besoins alimentaires moyens d'un sujet alité et ne faisant aucun effort sont évalués à 1 200 calories par jour.

UN VERRE DE VIN OU DEUX

Trois heures avant le départ – une règle sacro-sainte pour ne pas commencer leurs efforts en période de digestion –, les coureurs prennent un petit déjeuner solide : des pâtes, remplacées de plus en plus souvent par des céréales, une omelette, du pain et un fruit. Pendant la course, ils mangent quelques barres de concentré de céréales super-énergétiques, des galettes et, *en cas de grosse chaleur*, quelques fruits. *Oubliées*, les cuisses de poulet et les tartines de pain d'épices.

Pâtes à nouveau le soir avec une viande – de moins en moins rouge – ou un poisson, et un dessert. « *C'est sidérant de voir à quel point les coureurs se précipitent sur les sucreries* », confie un serveur de restaurant, étonné aussi que certains d'entre eux ne dédaignent pas un ou deux verres de vin par repas. Jean Robic, lui, ne se contentait pas de boire son litre au dîner. Il mettait du vin rouge, certes mélangé à de l'eau, dans ses gourdes. C'était aussi le temps où, écrit Gérard Porte, un adage bizarre circulait dans le peloton : « *Si tu veux gagner, donne à boire à ton adversaire.* » Pour ne pas perdre trop de sels minéraux, certains estimaient qu'il fallait moins transpirer, donc moins boire. CQFD. C'était oublier que la déshydratation est encore plus terrible.

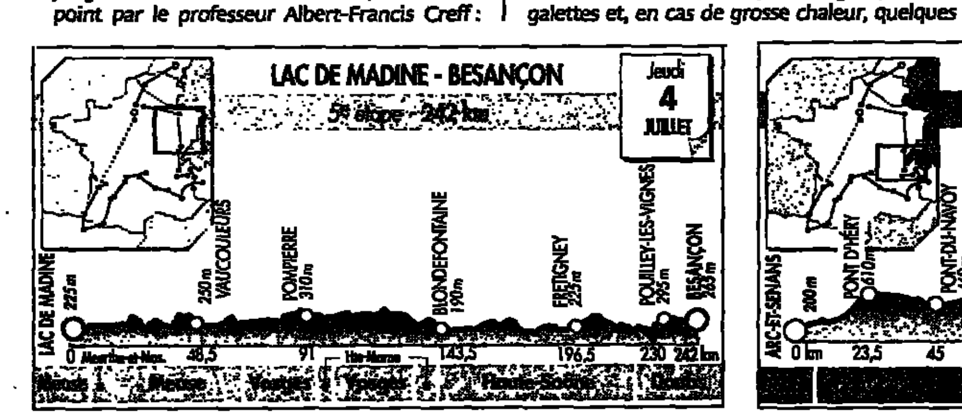
Les cyclistes boivent entre 0,5 litre et 2 litres d'eau ou de boisson sucrée par heure. Aucun ne songerait à faire comme Brambilla, qui, un jour de méforme, jeta rageusement son bidon à terre en se criant à lui-même : « *Ah ! la Brambille, tu veux pas avancer, eh bien, tu boiras pas !* »

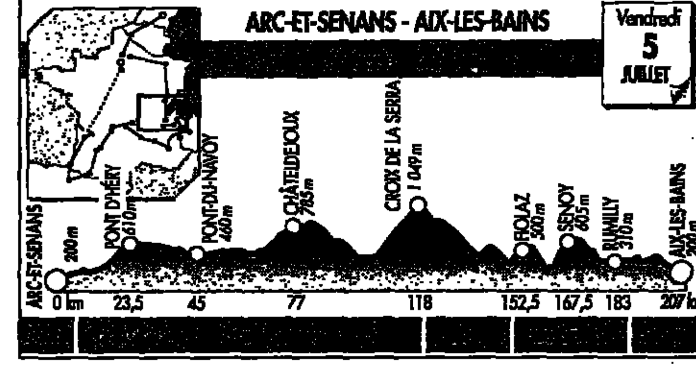
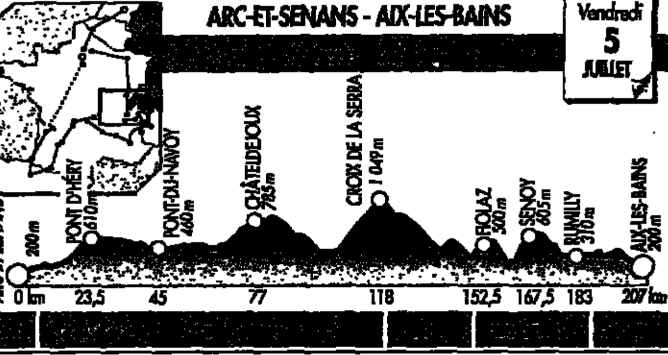
José-Alain Fralon

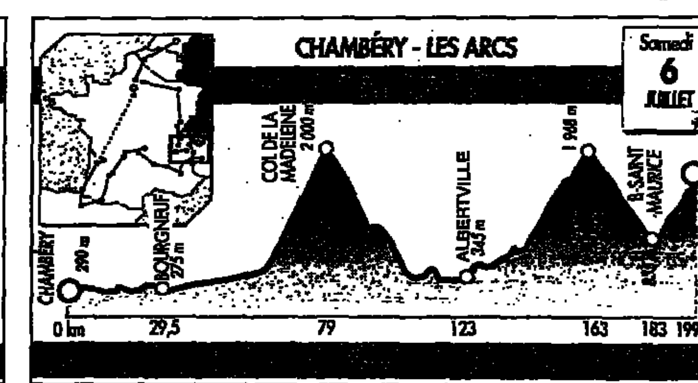
Panneaux anti-chutes

La grande innovation de ce Tour, en matière de sécurité, est à mettre au crédit de Laurent Bezault et Charly Mottet, deux anciens cyclistes professionnels, aujourd'hui membres de la direction sportive du Tour. Pour prévenir les chutes, ils ont fait installer, cent mètres, puis dix mètres avant chaque rond-point et chaque ralentisseur, une signalisation indiquant la présence d'un obstacle, ainsi que les solutions pour le négocier.

Ils envisagent encore d'améliorer ce système, en augmentant la taille des panneaux et en uniformisant la couleur (caractères noirs sur fond jaune). *Le peloton regrette l'absence d'une telle signalisation aux Pays-Bas. Lors de la première étape, autour de's-Hertogenbosch, plusieurs coureurs, dont Luc Leblanc, avaient été blessés dans des chutes,* ce qui avait déclenché une protestation de l'Association internationale des coureurs professionnels (Aicpro).



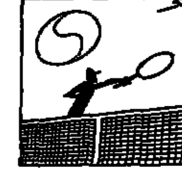





Pete Sampras abandonne sa couronne à un successeur inédit

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Il s'en va la mine basse, groggy par un score si cruel. Il s'en va salement battu après un match qui aura trotté plus de vingt-quatre heures dans sa tête, pour deux heures et demi de jeu effectif. Eliminé, jeudi, en quart de finale par Richard Krajicek, Pete Sampras voit s'enfuir un quatrième titre consécutif. Tout a commencé mercredi, par un temps de chien. Le ciel n'a autorisé que deux heures de jeu, entrecoupées de longs entractes pluvieux.



WIMBLEDON

Très vite, Sampras a senti le danger. Un grand diable. Richard Krajicek n'est pas tête de série à Wimbledon, puisqu'il n'y a jamais vraiment brillé, mais il est treizième joueur mondial. Il est jeune, *assez inconscient pour ne vivre que* par et pour l'offensive. Mercredi, il s'était fait les dents sur Michael Stich en l'éliminant en trois sets.

Face à Sampras, le Néerlandais continue sur sa lancée. Dès le début de la rencontre, il débride son tennis. Ses premiers services sont amples, ses deuxièmes balles perverses et sa présence à la volée majestueuse. Face à lui, Pete Sampras est emprunté. Son service se dérobe et ses réflexes sont émoussés. Il suffit d'une balle de break à Krajicek pour enlever le premier set. Il gagne le deuxième après un tie-break complètement manqué par Sampras. La rencontre est alors arrêtée par la pluie.

« *Dès hier soir, j'étais désemparé,* disait, jeudi, le champion en titre. *J'avais l'impression d'un immense gâchis. J'avais raté tous les points importants. J'ai passé une bonne partie de la nuit à me reprocher la perte de la deuxième manche. Dans ces conditions, recommencer, repartir et gagner tenait d'un exploit incroyable.* » Et Pete Sampras a retrouvé un Krajicek impitoyable. L'Américain n'a pas retrouvé son service, et ses passing-shots se perdent dans les couloirs. Au total, il aura servi huit aces pour huit doubles-fautes quand sa moyenne, depuis le début de l'année, est de vingt aces par match. Krajicek a asséné vingt-neuf aces pour cinq doubles-fautes et aura mieux abordé les « tournants » du match, pour connaître la première demi-finale anglaise de sa carrière.

PERSPECTIVE OLYMPIQUE

Pete Sampras quitte la scène confus d'avoir perdu. Il console et se console : « *Mon rêve de joueur était de gagner une fois Wimbledon. Je ne m'attendais pas à l'emporter trois fois d'affilée. Aujourd'hui, je n'ai pas à avoir honte de quoi que ce soit. Je peux rentrer chez moi et me dire que j'ai bien joué cette année.* » Eliminé au quatrième tour des Internationaux d'Australie, demi-finaliste épique à Roland-Garros, Sampras s'aligne aux Jeux olympiques avant de défendre son titre de l'US Open à la fin du mois d'août. Il reste un nunméro un mondial incontestable.

Le tournoi offrira une finale inédite. Aucun des quatre derniers hommes n'a joué à ce niveau à Wimbledon. En demi-finale, Richard Krajicek rencontrera Jason Stoltenberg. L'Australien a éliminé le Croate Goran Ivanisevic, tête de série nº 4, finaliste en 1992 et 1994, demi-finaliste en 1990 et 1995. Asphyxié par l'audace de son adversaire qui lui avait pris les deux premières manches, Goran Ivanisevic avait eu la chance de voir la partie interrompue par la nuit après avoir arraché le troisième set. Jeudi, fébrile et agacé, il s'est incliné 7-3 dans le tie-break du quatrième set.

La deuxième demi-finale est américaine. Todd Martin, dernière tête de série en course (nº 13), a mis fin au rêve de l'Angleterre en battant Tim Henman en trois sets rapidement menés, au service comme à la volée. Il rencontrait, vendredi, son compatriote Malivai Washington. Celui-ci parvient pour la première fois de sa carrière dans le *dernier carré d'un tournoi* du Grand Chelem. Son tennis puissant a achevé la belle histoire anglaise d'Alex Radulescu. Celui-ci, qui avait eu deux balles de match dans le tie-break du quatrième set, a laissé filer sa chance sur deux doubles-fautes. Il perdait ainsi son service pour la première fois de la partie. *Et* voyait *s'enfuir un grand* bonheur.

Bénédicte Mathieu

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour de France

5e étape Lac de Madine-Besançon (242 km) : 1. J. Blijlevens (P-B., TVM) ; 2. F. Moncassin (Fra) ; 3. E. Zabel (All) ; 4. M. Traversoni (Ita) ; 5. D. Abdoujaparov (Ouz).

Classement général : 1. S. Heulot (Fra., GAN) ; 2. M. Piccoli (Ita), à 20 s ; 3. C. Saugrain (Fra), à 34 s ; 4. R. Jaermann (Sui), à 34 s ; 5. D. Nelissen (P-B), à 1 min 35 s ; 6. F. Moncassin (Fra), à 3 min 32 s ; 7. A. Zülle (Sui), à 4 min 05 s ; 8. E. Berzin (Rus), à 4 min 08 s ; 9. A. Olano (Esp), à 4 min 12 s ; 10. B. Riis (Dan), à 4 min 16 s.

Classement par points (maillot vert) : 1. F. Moncassin (Fra., GAN), 152 pts ; 2. J. Blijlevens (P-B), 121 ; 3. E. Zabel (All), 114 ; 4. M. Traversoni (Ita), 103 ; 5. F. Baldato (Ita), 93.

TENNIS

Internationaux de Grande-Bretagne à Wimbledon

Simple messieurs

Quarts de finale : T. Martin (Nº 13, E-U) b. Tim Henman (G-B), 7-6 (7-5), 7-6 (7-2), 6-4 ; R. Krajicek (P-B) b. P. Sampras (Nº 1, E-U) 7-5, 7-6 (7-3), 6-4 ; M. Washington (E-U) b. A. Radulescu (All), 6-7 (5-7), 7-6 (7-1), 5-7, 7-6 (7-3), 6-4 ; J. Stoltenberg (Aus) b. G. Ivanisevic (Nº 7, Cro), 6-3, 7-6 (7-3), 6-7 (3-7), 7-6 (7-3).

Simple dames

Demi-finales : A. Sanchez Vicario (Nº 4, Esp) b. M. McGrath (E-U) 6-2, 6-1 ; K. Date (Nº 12, Jap) et S. Graf (Nº 1, All) 2-6, 6-2, (match interrompu jeudi soir).

Les conditions de la reprise de l'OM par Adidas restent à préciser

MARSEILLE
de notre correspondant

Dans un communiqué, publié dans l'après-midi du jeudi 4 juillet, la firme allemande Adidas a confirmé son engagement avec l'Olympique de Marseille (*Le Monde* du 5 juillet), mais rappelle que son offre « *impliquait la présence d'autres partenaires* ». Adidas entend ainsi « *fédérer des partenaires régionaux, nationaux et internationaux autour du club dans les deux prochains mois* ».

Le matin même, la grande famille des « sauveurs » de l'OM, rassemblée à l'hôtel de ville, avait le sourire lorsque Jean-Claude Gaudin, maire (UDF-PR) de Marseille, a expliqué, sans s'embarrasser de détails et de chiffres, les raisons qui l'ont poussé à choisir l'équipementier sportif pour la reprise du club.

C'est, semble-t-il, le plan présenté lundi 1er juillet par Robert-Louis Dreyfus, président d'Adidas, qui répondait le mieux au cahier des charges. Tout en s'engageant à conserver l'encadrement humain du club pendant un an, Adidas devrait assurer un budget d'investissement de 150 millions de francs sur cette année, pour un budget de fonctionnement oscillant autour de 120 millions de francs.

Outre le remboursement de la dette des collectivités territoriales ayant participé au capital de la SEM – 20 millions de francs versés par la ville et le conseil régional –, Adidas aurait surtout promis le versement rapide d'un chèque conséquent, « à valoir » sur le budget d'investissement. D'un montant de 30 millions de francs – voire davantage selon l'entourage du maire –, il devrait permettre à l'OM de boucler son recrutement pour la prochaine saison. C'est cet argument sonnant et trébuchant qui aurait permis à Robert-Louis Dreyfus de l'emporter sur ses concurrents.

Si, dans son communiqué, Adidas ne cite aucun chiffre, il annonce en revanche qu'une « *condition supplémentaire à son engagement* » est « *que la compagnie devienne le fournisseur exclusif de chaussures, de maillots et de matériel du club* ». Que fera l'équipementier japonais Mizuno, en contrat avec l'OM *jusqu'en 1999* ? Comment réagira Parmalat, géant italien de l'agroalimentaire, actuel sponsor maillot du club ? Après l'effet d'annonce voulu par M. Gaudin, bon nombre de questions restent posées. Les négociations pour constituer le tour de table de la future SAOS (société anonyme à *objet sportif*) ne font que commencer. – *(Intérim.)*

Deux chercheurs injustement accusés de fraude sont réhabilités par les autorités américaines

Dix ans après les faits, l'affaire Baltimore et son amère conclusion secouent les milieux scientifiques

En 1986, l'immunologiste Thereza Imanishi-Kari était accusée par *une collègue de laboratoire* d'avoir falsifié ses résultats de recherche. Après une enquête pour le moins sommaire, elle perdait son poste à *l'Université*. En 1991, *David Baltimore*, prix Nobel de médecine, qui avait cosigné ces travaux, était contraint de démissionner de son poste de président de la prestigieuse université Rockefeller. Justice vient de leur être rendue.

WASHINGTON
de notre correspondante

Pendant dix ans, deux chercheurs américains, dont un prix Nobel de *médecine, ont* vu leurs noms traînés dans la boue, leur réputation anéantie, leurs travaux ralentis et leurs ambitions paralysées par une accusation de fraude *scientifique sur* laquelle se sont très publiquement penchées diverses instances administratives et politiques. Le 21 juin 1996, le professeur David Baltimore, lauréat du prix Nobel de médecine en 1975 pour ses travaux en biologie moléculaire, et sa collaboratrice, le docteur Thereza Imanishi-Kari, ont été totalement blanchis en appel par un conseil d'experts du département de la santé : *« Une victoire aigre-douce »*, a confié à la presse américaine le professeur Baltimore dans son laboratoire du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Un verdict au goût amer, en tout cas, pour l'ensemble de la communauté scientifique américaine, longtemps divisée sur cette affaire et réduite à se demander aujourd'hui comment elle a pu laisser se dérouler sous ses yeux, si longtemps, une épreuve aussi kafkaïenne.

Accusée en 1986 par une collègue de son laboratoire, qui ne parvenait pas aux *mêmes conclusions* qu'elle, d'avoir falsifié les données d'une expérience, le docteur Imanishi-Kari, immunologiste d'origine japonaise émigrée du Brésil, a été la principale incriminée. Pour satisfaire aux besoins des multiples enquêtes, elle a dû livrer ses notes personnelles, tout ce qu'elle avait amassé au cours de cette expérience d'immunologie génétique dont elle avait rapporté les résultats dans un article remarqué, publié par la revue scientifique *Cell* ; au fil des ans, elle a perdu son poste d'enseignante à Tufts University et a été privée de crédits publics de recherche.

Patron du docteur Imanishi-Kari, le professeur Baltimore n'était pas lui-même accusé de fraude, mais plutôt de complicité, puisque, après avoir cosigné l'article en question, il s'entêta, toutes ces années, à défendre sa collaboratrice avec la plus *parfaite obstination. L'affaire prit* une si mauvaise tournure qu'en 1991 David Baltimore fut contraint de démissionner, à cinquante-deux ans, de la présidence de la prestigieuse université Rockefeller, à laquelle il avait accédé dix-huit mois plus tôt.

L'épisode le plus sombre de cette affaire fut sans doute celui des auditions publiques convoquées au Congrès en 1988 et 1989 par un élu de la Chambre des représentants particulièrement zélé, le démocrate John Dingell, qui présidait la commission dont dépendait le budget de la recherche ; le professeur Baltimore y perçut *« une offensive contre la science »* et se débatit comme un beau diable. Peu satisfait des enquêtes menées par les organismes scientifiques, John Dingell chargea alors le Secret Service, office de sécurité fédéral dont les compétences incluent la lutte contre les *contrefaçons, d'examiner les carnets* du docteur Imanishi-Kari. Les soupçons portés par le Secret Service conduisirent un organisme fédéral nouvellement *créé, répondant* au nom très orwellien de « bureau de l'intégrité scientifique », à se saisir à son tour du dossier et à déclarer, en 1994, Mme Imanishi-Kari coupable de fraude. C'est cet organisme, rebaptisé depuis « *bureau de l'intégrité de la recherche* », qui vient d'être définitivement désavoué en appel.

Pour le « Washington Post », « la science américaine s'est privée pendant dix ans d'un de ses leaders les plus efficaces »

Certains savants, atterrés, se demandent aujourd'hui comment tout cela a été possible. En réduisant le professeur Baltimore au silence sur la scène scientifique pendant dix ans, déplore l'un d'entre eux dans le *Washington Post*, *« la science américaine s'est privée d'un de ses leaders les plus efficaces »*. Pour le magazine *Nature*, l'épilogue de l'« affaire Baltimore » vient opportunément nourrir le *« virulent débat »* qui agite le monde académique américain sur la façon d'aborder et, éventuellement, de juger les fautes scientifiques.

Sylvie Kauffmann

La NASA débloque 4 800 millions de francs pour une fusée réutilisable

La conception du X-33 est confiée à Lockheed Martin

DANS SON SOUCI de re*conquérir le marché des services* de lancement de satellites dominé actuellement par la fusée européenne Ariane, les grands in*dustriels américains du spatial* et la NASA se sont lancés, en avril 1995, dans la définition d'un nouveau concept de *fusée réutilisable* capable de rallier les stations orbitales et de mettre quelque dix-huit tonnes en orbite basse à bas *prix – environ* 2 000 dollars, soit 10 300 francs par kilo, contre plus de 20 000 dollars aujourd'hui.

Trois industriels, avec des pro*jets forts différents* et parfois révolutionnaires, étaient sur les rangs pour réaliser cet ambitieux *programme connu* sous le nom de code de RLV (Reusable Launch Vehicle) : Lockheed Martin, Rockwell International et McDonnell Douglas. Quinze mois plus tard, la NASA a préféré le plus gros d'entre eux, le colossal groupe aérospatial Lockheed Martin.

Le projet baptisé *Venture-Star* et dont le vice-président Al Gore a tenu à annoncer, mardi 2 juillet, le choix à Pasadena (Californie), est une sorte de fer à repasser volant inversé équipé de sept moteurs d'un type *entièrement nou*veau développés par Rocketdyne et dont la « semelle » constituerait donc la partie supérieure et *abriterait la soute. Un modèle* à l'échelle un demi de ce X-33 devrait affronter l'espace en mars 1999 pour un vol sans pilote où il *plafonnera à 80 kilomètres* d'altitude.

Neuf cent quarante et un millions de dollars *(4 850 millions de* francs) répartis sur trois ans vont être débloqués par la NASA pour mener à bien la construction de *ce prototype pour lequel* Lockheed Martin devrait investir de son côté 220 millions de dollars. *Une somme relativement importante* qui marque la volonté des pouvoirs publics américains de plus impliquer à terme les industriels dans le transport spatial. Un « bonus » de 75 millions de dollars pourrait être débloqué par la *NASA si le constructeur du X-33* parvient à effectuer avec son véhicule spatial quinze essais en vol entre le mois de mars et le mois *de décembre 1999, dont un qui* atteindrait la vitesse d'environ 18 000 kilomètres à l'heure (Mach 15).

Ce système de transport spatial devrait, affirme l'administrateur de la NASA, Dan Goldin, ouvrir *« un nouveau chapitre »* dans l'aventure de l'espace car il sera géré par le secteur privé qui devra ainsi gagner lui-même des contrats pour le lancement de satellites, la NASA se réservant de prendre en charge tout ce qui est relatif à *« la science, la technologie et la défense de la nation »*. L'agence spatiale américaine ne sera donc plus, a précisé Dan Goldin, qu'un *« utilisateur et non pas un opérateur »* de ce lanceur à tout faire qui, dans le courant de la prochaine décennie, devrait *être capable d'assurer entre vingt* et trente missions avec surtout des injections sur orbite basse au prix attractif de 10 à 15 millions *de dollars par vol. A titre de* comparaison, une Ariane réclame aujourd'hui quelque 100 à 110 millions de dollars (plus ou moins 10 %) avec un lanceur, certes non récupérable, mais pour des mises en orbite à plus *haute altitude (36 000 km) qui* sont celles des satellites de télécommunications et de télévisions actuels.

Jean-François Augereau

Un avion sans ailes pour se mettre en orbite



Entre 4,5 et 5 milliards de dollars seront nécessaires pour développer le nouveau système de transport réutilisable de la NASA. Cet engin de près de 970 tonnes au décollage est une sorte de fer à repasser volant de 38,7 mètres de long et 37 mètres de large propulsé par sept moteurs. Il pourra mettre en orbite basse des charges de 18 tonnes.

L'inventaire des déchets radioactifs s'étoffe encore

L'Andra a recensé 1 083 lieux de stockage en France, dont 33 nouveaux par rapport à 1995

1 083. C'est le nombre de sites contenant des déchets radioactifs recensés à ce jour en France. Leur dénombrement a été effectué par l'observatoire de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), qui a rendu publique, mercredi 3 juillet, l'édition 1996 de son inventaire national.

Le principe de cet « annuaire » a été fixé par la loi du 30 décembre 1991. Il répertorie les sites où sont entreposés des déchets issus de *l'industrie électronucléaire, d'activités militaires*, mais aussi d'une multitude de petits producteurs : établissements médicaux (médecine nucléaire), centres de recherche, industriels (fabricants d'engrais, de peintures luminescentes), agroalimentaire (ionisation des aliments). On dénombre 833 de ces petits producteurs, dont 664 livrent directement leurs déchets à l'Andra. Il convient d'y ajouter 283 *détenteurs de sources* radioactives, sur lesquel l'établissement de fiches est en cours.

Par rapport à 1995, ce quatrième inventaire comporte au total 33 nouvelles fiches. Une fiche a été créée pour le site de Pierrelatte, où la Cogema avait « oublié » de déclarer la présence de 2 611 fûts ! Vingt-cinq fiches ont par ailleurs été supprimées en raison d'une *décroissance de la radioactivité* en dessous du seuil, arbitraire, de 1 gigabecquerel.

Pour autant, l'inventaire n'est pas exhaustif. *Si les sites militaires* métropolitains semblent complets, il faudra attendre le rapport de l'Agence internationale de *l'énergie atomique* (AIEA) *concernant* les atolls de Mururoa et Fangataufa pour *« boucler la boucle »*, selon Yves Kaluzny, directeur de l'Andra. *Côté civil*, il *indique* que des études supplémentaires ont été lancées pour mieux cerner les activités du laboratoire Curie d'Arcueil dans les années 20 et 30. Il s'agit d'identifier d'éventuels sites « sauvages » de stockage de déchets issus de ce laboratoire. Le même effort a été entrepris dans le Doubs, où l'industrie horlogère a longtemps fait un usage intensif de peintures luminescentes contenant des produits radioactifs.

M. Kaluzny déplore le manque de coopération des syndicats professionnels en la matière, et la lenteur des interventions sur les sites contaminés.

Il indique ainsi que certains *« points noirs »*, telle la friche industrielle de l'usine Bayard de peinture au radium et tritium à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-*Maritime), dont la contamination* est reconnue depuis 1992, n'ont toujours pas été traités. Ainsi en est-il du Fort d'Aubervilliers *(Seine-Saint-Denis), où les époux* Joliot-Curie, puis la défense, ont réalisé des travaux jusque dans les années 60, ou encore d'une villa *de Bandol (Var) où l'un des préparateurs* de l'équipe Curie avait créé une petite entreprise de peintures radioluminescentes.

SITES « ORPHELINS »

Un fonds d'indemnisation destiné à assurer la décontamination de la dizaine de sites *« orphelins »* recensés – dont les propriétaires ont disparu ou ne sont plus solvables – devrait être constitué prochainement. Mais ce projet de « mécénat », qui devrait en principe être assuré, à hauteur de 5 à *10 millions de francs par* an, à parts égales par le CEA, la Cogema, EDF et l'Andra, est retardé par des *« pinaillages »* d'ordre juri*dique*, a regretté M. Kaluzny.

Le directeur de l'Andra a en revanche accordé un hommage appuyé aux associations écologistes – *avec lesquelles il lui arrive par* ailleurs de ferrailler – qui ont alerté l'Andra sur un certain nombre de sites suspects, et notamment *sur l'utilisation forcenée qui* fut faite du radium durant l'après-guerre.

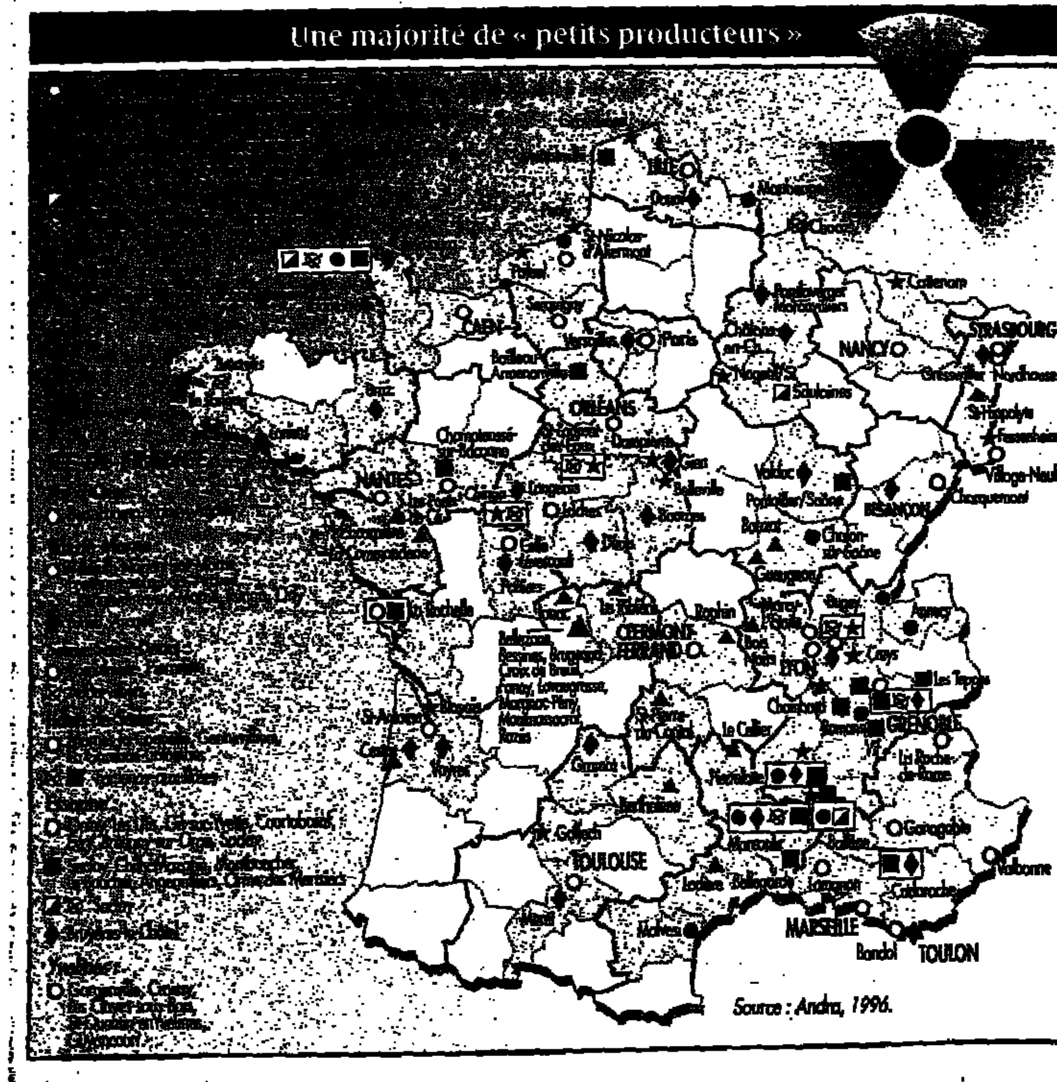
Enfin, suite aux « révélations » *d'octobre* 1995 concernant le largage par les Britanniques de déchets dans la Manche, l'inventaire 1996 comporte un recensement des diverses immersions de « colis » radioactifs effectuées par la France et sept autres pays européens. Avant d'opter pour *le stockage* en surface des déchets, la France a procédé à l'immersion de 46 396 colis, représentant 14 300 tonnes de déchets, au large de l'Espagne (1967) ainsi que dans la plaine abyssale de Porcupine, à 900 km à l'ouest de Brest (1969). L'Andra, promotrice du stockage à terre, ne manque pas de souligner que la part française ne représente que 0,8 % du total des déchets immergés par les autres pays européens jusqu'en 1982 *(Le Monde* du 20 octobre 1995).

La surveillance radiologique des sites d'immersion était jusqu'alors assurée par l'OCDE (programme Cresp). Considérant que l'impact radiologique était *« négligeable »*, mais aussi en raison de problèmes financiers, elle a stoppé ses investigations. Au moment où, selon les prévisions, les premières fuites significatives devraient apparaître, vingt ou trente ans après l'immersion des fûts.

Hervé Morin

★ *Inventaire national des déchets radioactifs*, établi par l'observatoire de l'Andra, édition 1996, diffusé à 4 000 exemplaires, disponible au (1) 46-11-80-21.

Une majorité de « petits producteurs »



Source : Andra, 1996.

■ **ALLEMAGNE :** cent quatre-vingts transports de combustibles nucléaires irradiés devraient être effectués depuis les centrales allemandes vers l'usine de retraitement française de la Hague (Manche) d'ici à 2001, a indiqué, récemment, le ministère de l'environnement allemand. Bonn examine la possibilité que ces transports, à l'origine de manifestations antinucléaires, se fassent par voie maritime, et non plus par voie ferrée. – *(AFP.)*

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Nº 923

HORIZONTALEMENT

I. Le flegme de ses honorables fonctionnaires n'a d'égale que leur distinction. – II. Tenu secret. C'est sur l'Acropole qu'il perdit sa *religion.* – *III. Brillante étoile* éphémère. Ne saurait tarder. – IV. Habitables. Repère au golf. – V. Caractéristique d'une voix. – VI. En contact du début à la fin. Au bout de la route. Toujours compliqué même s'il est proche. – VII. Colonie grecque. Toujours en armes. Il voulut du bien aux filles. – VIII. Guettent. Baie du Japon. On y voit beaucoup de circulation. – X. Ne nous laissent que des fragments.

VERTICALEMENT

1. Leurs raisonnements visent fâcheusement le court terme. – 2. Reconstitue les sonorités. – 3. Les navets y sont en compagnie. Profit, en un sens. – 4. Disparue. – 5. Nymphe. Preneur d'ondes. – 6. *Ne laisse aucune chance.* Possessif. – 7. Des jeux y furent célébrés. Note. – 8. Alimenta la banque en données. – 9. Bouclera. – 10. Syndicat. Conjonction. Dans le champ. – 11. Vont loin dans la bêtise. Conjonction inversée. – 12. Ici, selon les textes, il se fit un miracle. Les textes en disent le plus grand mal. – 13. On s'en occupe bien.

SOLUTION DU Nº 922

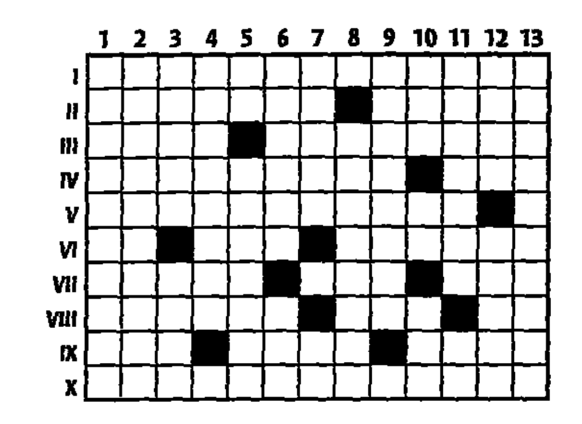
Horizontalement

I. Arc de triomphe. – II. Lourdaud. Aral. – III. Auburn. Ecréma. – IV. Ica. Enjolivés. – V. No. Idéal. Niât. – VI. Jumbo. Nos. Nui. – *VII. Ule. Nougats.* – *VIII. Pâté.* Usine. Ou. – IX. Pirate. Egrené. – X. Etourdissants.

Verticalement

1. Alain Juppé. – 2. Roucoulait. – 3. Cuba. Métro. – 4. Dru. Ib. Eau. – 5. Edredon. Tr. – 6. Tanne. Oued. – 7. Ru. Janus. – 8. Idéologies. – 9. CL. Sangs. – 10. Marin. Téra. – 11. Prévins. En. – 12. Hameau. Ont. – 13. Elastiques.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Nº 924

HORIZONTALEMENT

1. DEIIPSS. – 2. DEEOPS (+2). – 3. EEIILST. – 4. EENNSTT. – 5. AEFISTTU (+1). – 6. ADEERSU (+1). – 7. CEEERRUV. – 8. AAERRSTU (+1). – 9. BEIORSU (+3). – 10. CEEMNOO. – 11. EFIKNRUZ. – 12. ACENPST. – 13. AEHINSV (+1). – 14. AEINRU (+2). – 15. EEIINNTV + S (+1). – 16. EEEEHRT. – 17. AEEIMORT. – 18. AEEGNN. – 19. AENRUVX. – 20. AIMSSUX. – 21. DEIOSX.

VERTICALEMENT

22. DEIOPRSS. – 23. DEEEORS. – 24. ABDEENR (+1). – 25. EFIINSST. – 26. EEGIRSV (+1). – 27. ALLNTUU. – 28. EEEIRRTZ (+2). – 29. DEENPU. – 30. AEEINTV (+1). – 31. EEEINRRS. – 32. AACKRS. – 33. AEEIMNPT. – 34. CENNOTT. – 35. ABCELOP. – 36. ACIIINSU. – 37. EEMRTUV. – 38. EEOPSSU (+3). – 39. EFINOU (+1). – 40. EEGRSUX. – 41. CEIRRS. – 42. AEEGIMRX.

SOLUTION DU Nº 923

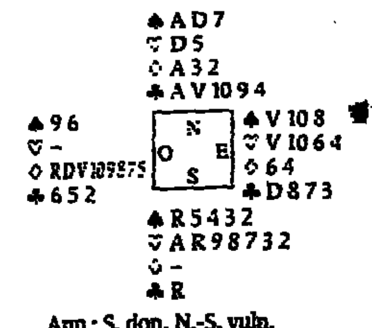
1. SUREAUX. – 2. VEINARD (ADVENIR...). – 3. ANALYSAT. – 4. INNOVEE. – 5. GAMINANT. – 6. PROBANT. – 7. RAMENER. – 8. TORAHS (THORAS). – 9. ANIMATO, adverbe. – 10. RAGONDIN. – 11. EMOULUE. – 12. BLESSER. – 13. EPIERRAI. – 14. ARRIVERA. – 15. OLEUMS (MOULES). – 16. SECOUES. – 17. OISILLON. – 18. RASEUSES (ASSUREES). – 19. SOLDATES (DESSOLAT). – 20. TREMOLO. – 21. ENTREVU (VENTRUE). – 22. ESQUISSE. – 23. SERREES. – 24. SAMPANS. – 25. BAASISME (ABIMASSE BAISAMES). – 26. AUBERGE. – 27. CLERICAL. – 28. ELABOREE. – 29. AYMARA, langue indienne sud-américaine. – 30. SAVOURA. – 31. USINAGES (GAUSSIEN). – 32. ELEATES (ETALEES). – 33. XANTHOME, excroissance. – 34. RESSENS. – 35. SNOREAU, espiègle (ANOURES ENROUAS NOUERAS RENOUAS). – 36. VITRAIL (LIVRAIT RAVILIT TRIVIAL). – 37. INSISTES. – 38. ANNULEE. – 39. REVISEUR. – 40. AVENANT. – 41. AMELIORE. – 42. ASIAGO, fromage italien. – 43. DEFROQUE. – 44. CONDOMS.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Nº 1692

LA GRANDE RÉDUCTION

Pour un néophyte qui voit les quatre mains, il semble impossible de gagner ce grand chelem à Coeur. Or, même avec les mains adverses cachées, un bon technicien ne doit pas concéder d'atout, à condition de faire preuve de prévoyance.



	Nord	
	♠ A D 7 ♥ D 5 ♦ A 3 2 ♣ A V 10 9 4	
Ouest ♠ 9 6 ♥ – ♦ R D V 10 9 8 7 5 ♣ 6 5 2	N / O E / S	**Est** ♠ V 10 8 ♥ V 10 6 4 ♦ 6 4 ♣ D 8 7 3
	♠ R 5 4 3 2 ♥ A R 9 8 7 3 2 ♦ – ♣ R	

Ann : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	4 ♦	5 ♦	passe
6 ♥	passe	7 ♥	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, comment gagner le GRAND CHELEM À CŒUR contre toute *défense ?*

Réponse

Ce grand chelem est sur table si les atouts ne sont pas 4-0, et le déclarant doit se prémunir contre cette éventualité car il doit savoir qu'*il peut capturer les quatre atouts d'Est* si, dans les deux dernières levées, Est et Sud sont à égalité d'atout et si la main est au mort.

Pour arriver à cette situation, le déclarant *devra couper trois fois* et avoir trois reprises.

Quelles sont ces trois rentrées ? Les deux gros *Piques* et... l'As de Trèfle (ce qui oblige à prendre le Roi de Trèfle).

Voici comment le déclarant doit jouer : *il coupe le Roi de Carreau* (une précaution gratuite au cas où il serait nécessaire de se raccourcir), puis il tire la Dame de Coeur et constate la mauvaise répartition. Il continue atout en prenant le 10 de Coeur avec le Roi et joue *le Roi de Trèfle qu'il prend avec l'As* (sinon il lui manquera une reprise au mort). Ensuite il joue le Valet de Trèfle en espérant qu'Est a la Dame de Trèfle pour compenser l'indispensable sacrifice de son Roi de Trèfle. Si Est ne couvre pas, Sud défausse un Pique puis coupe un Trèfle (2e raccourcissement), remonte au mort par la Dame de Pique, coupe le 3 de Carreau (3e raccourcissement), tire le Roi et l'As de Pique, et la situation *est la suivante :*

♦ A ♣ 10 9 / ♠ 5 ♥ A 9 — ♥ V 6 ♣ D

Le mort joue l'As de Carreau et, si Est coupe, Sud surcoupe ; si Est défausse la Dame de Trèfle, il est surcoupé à la levée suivante...

LA SÉCURITÉ TOTALE

Un des aspects les plus amusants du jeu en face du mort est de trouver une solution permettant de se protéger contre les distributions les plus défavorables.

Cachez les mains d'Est-Ouest afin de gagner le contrat même si le Roi de Coeur et les Carreaux adverses sont mal placés.

	Nord	
	♠ A 5 3 ♥ A D 10 7 ♦ 9 6 5 ♣ V 10 8	
Ouest ♠ 6 ♥ 9 8 4 2 ♦ A D 8 3 ♣ A 7 6 2	N / O E / S	**Est** ♠ 9 ♥ R 6 5 ♦ V 10 2 ♣ R D 9 5 4 3
	♠ R D V 10 8 7 4 2 ♥ V 3 ♦ R 7 4 ♣ –	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé l'As de Trèfle, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Une ouverture de *quatre* en première ou en deuxième position est un barrage, qui promet une couleur d'au moins *huit* cartes sans force importante à côté, et Sud doit donc ouvrir de « 4 Piques ». Cependant, avec l'*As* de Carreau au lieu du Roi, la main serait un peu trop belle pour ce barrage sauf si le partenaire a *déjà passé* (ce qui exclut toute possibilité de chelem).

COURRIER DES LECTEURS

« Toutes les donnes que vous publiez sont-elles authentiques ? », demande C. N. A la *différence d'autres chroniques, Le Monde* ne publie que des donnes *qui ont été réellement jouées,* avec le déroulement exact du coup.

Philippe Brugnon

SCRABBLE (R)
Nº 501

TIREZ LE BON NUMÉRO

En jouant au Scrabble, vous avez délibérément choisi un jeu de lettres, mais vous ne pouvez, pour autant, échapper aux nombres, particulièrement aux seize premiers, dont la moitié comportent une lettre chère. Parmi ceux-ci (et leurs dérivés), on doit distinguer les mots avec Q, qui se construisent normalement : QUATRE, QUINTAL, des mots avec X et Z, tous atypiques puisque dépourvus des flexions classiques -AUX, -EUX, -EZ.

Commencez par noter les nombres à anagramme : DOUZE (DOUEZ) – TREIZE (ITEREZ ou ETIREZ) – QUINZE (NIQUEZ) – SIXIEME (S + IXIEME) – DIXIEME (D + IXIEME). Les irréductibles sont les adjectifs ordinaux DOUZIEME et SEIZIEME, *que* Michel Pialat surnomme « Scrabbles solitaires » : ils ne sont pas décomposables en 7 + 1, à la différence de QUATORZE (TRAQUEZ + O ou TROQUEZ + A).

Parmi les dérivés de QUATRE, le plus important est le verbe QUARTER, *réduire un échantillon de minerai en le divisant par quatre.* Ensuite : QUADRANT, *quart d'une circonférence* – QUADRIGE, *char attelé de quatre chevaux* (le char de Ben-Hur) – QUARTAGER, *labourer une quatrième fois* – QUARTET, *élément d'information de quatre bits* – QUARTIDI, *jeudi « républicain »* – QUARTILE (stat.), *chacune des trois valeurs qui divisent une distribution en quatre parties égales* – QUARTO, *quatrièmement.*

QUART est suffixe dans INQUART, *alliage d'un quart d'or et de trois quarts d'argent,* mais pas dans BROQUART (ou BROQUARD), *jeune cerf,* CLIQUART, *pierre à bâtir,* et COQUART ou COQUARD.

Pour la bonne bouche, citons enfin QUARTAUT, *petit tonneau* et, chez Racine, *pot-de-vin : Chicanneau – « Monsieur, j'ai* commandé que l'on portât chez vous / Certain quartaut de vin. » *Dandin* – « Hé ! je n'en ai que faire. » *Chicanneau* – « C'est de très bon muscat. » *Dandin* – « Redites votre affaire. » *(Les Plaideurs.)*

Michel Charlemagne

Club Elysées, 7, rue Lesueur, Paris-16e, 1er novembre 1995.
Tournois : mercredi, 20 h 45 ; mercredi, vendredi et samedi, 14 h 30 et 16 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. *Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ;* par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

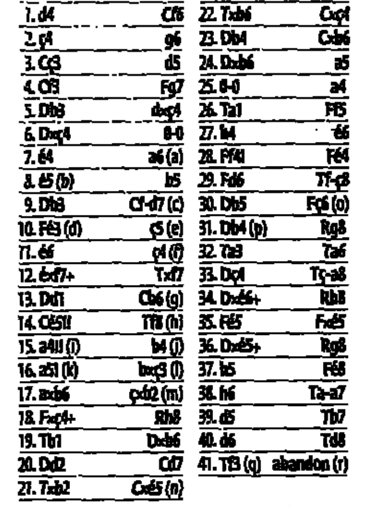
Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AACDILU			
2	EGIIORT	ACIDULA	H 3	76
3	AEEILNU	DOIGTIER (a)	6 H	64
4	ADFILOT	ALUNERIE (b)	O 1	131
5	LO+ELSTV	DATIF	10 F	32
6	-EGPQRUW	SOLIVE	M 3	26
7	-AEELNT?	PAQUE	3 G	25
8	AGIINSY	TENA(B)LE	N 8	69
9	-BEINSTV	AISY	15 L	49
10	B+EHNOR?	VINTES	L 8	37
11	CDELOWZ	BRON(C)HE	F 1	86
12	-ABDEEHS	LOBEZ	1 D	51
13	DEES+CJT	BAH	11 E	24
14	D+IOPSTU	EJECTS	8 A	66
15	DS+AAGSX	PITOU	12 A	24
16	DG+EENNO	AXASSE	C 3	32
17	EMRRRUW	ENDOGENE	A 1	83
18	EMRRRU+F	WU	J 2	31
19	RU+KMMRU	FRIMER	B 10	36
20	KMRU+	MUER	K 1	16
		MUR	13 B	14
				972

(a) TRILOGIE, 8 E, 60. (b) ENUCLEAI ou LEUCANIE, 4 E, 70.
1. D. Migeon, 870 ; 2. M. Chamboumier, 815 ; 3. C. Kerdraon, 768.

ÉCHECS
Nº 1696

CHAMPIONNAT DU MONDE FIDE, neuvième partie (Elista, juin 1996)

Blancs : A. Karpov.
Noirs : G. Kamsky.
Défense Grünfeld.



1. d4	Cf6	22. Txb6	Cxç4
2. ç4	g6	23. Db4	Cxb6
3. Cç3	d5	24. Dxb6	a5
4. Cf3	Fg7	25. 0-0	a4
5. Db3	dxç4	26. Ta1	Ff5
6. Dxç4	0-0	27. h4	é6
7. é4	a6 (a)	28. Ff4!	Fé4
8. é5 (b)	b5	29. Fd6	Tf-ç8
9. Db3	Cf-d7 (c)	30. Db5	Fç6 (o)
10. Fé3 (d)	ç5 (e)	31. Db4 (p)	Rg8
11. é6	ç4 (f)	32. Ta3	Ta6
12. éxf7+	Txf7	33. Dç4	Tç-a8
13. Dd1	Cb6 (g)	34. Dxé6+	Rh8
14. Cé5!!	Tf8 (h)	35. Fé5	Fxé5
15. a4!! (i)	b4 (j)	36. Dxé5+	Rg8
16. a5! (k)	bxç3 (l)	37. h5	Fé8
17. axb6	çxb2 (m)	38. h6	Ta-a7
18. Fxç4+	Rh8	39. d5	Tb7
19. Tb1	Dxb6	40. d6	Td8
20. Dd2	Cd7	41. Tf3 (q)	abandon (r)
21. Txb2	Cxé5 (n)		

NOTES

a) A nouveau, la défense Grünfeld, arme favorite des Noirs, jouée sous la forme 7..., Cç6 de la première partie et 7..., a6 (variante hongroise) de la cinquième partie. 7..., Fg4 (variante Smyslov), 7..., Ca6 et 7..., ç6 (variante Boleslavsky) sont également à envisager.

b) Ou 8. Fé2, b5 ; 9. Db3, ç5 ; 10. dxç5, Fb7 (ou 10..., Fé6 comme dans la partie Timman-Kamsky, Tilburg, 1991) ; 11. é5 (après 11. 0-0, Cxé4 ; 12. Cxé4, Fxb7 ; 13. Td1, Dç7 ; 14. Fé3, Cç6 ; 15. a4, *b4! ; 16. Cd4,* Cxd4 ; 17. Fxd4, Db7 ; 18. Fxg7, Rxg7 ; 19. f3, Fç6 ; 20. Td4, a5 ; 21. Ta-d1, Ta-ç8, rien n'est clair), Cf-d7 ; 12. Fé3, é6 ; 13. a4, Da5! ; 14. 0-0, b4 ; 15. Ca2, Cç6 ; 16. Tf-d1, Cdxé5 ; 17. Cxé5, Fxé5 ; 18. Txd7, Fç8 ; 19. Td2, Dç7 avec égalité.

c) 9..., Cg4 n'est pas recommandable : 10. h3, Ch6 ; 11. Fd3, Cf5 (ou 11..., Fb7 ; 12. Fxh6, Fxh6 ; 13. Fé4, ç6 ; 14. Ca4!, Cd7 ; 15. Cç5 avec avantage) ; 12. Fé4, Ta7 ; 13. g4!, Ch6 (et non 13..., Cxd4 ; 14. Cxd4, Dxd4 ; 15. Fé3) ; 14. Fé3 avec une nette supériorité (Milov-Svidler, Haïfa, 1995). De même, si 9..., Fé6 ; 10. éxf6!, Fxç3 ; 11. fxg7, Rxg7 ; 12. axb3.

d) Karpov joua 10. é6 dans la cinquième partie, mais, après *10..., fxé6 ; 11. Dxé6+,* Rh8 ; 12. Dé4 (si 12. Cg5, Cé5!), Cb6 ; 13. Dh4, Cç6 ; 14. Fd3, Txf3, Kamsky s'empara de l'initiative.

e) Après 10..., *Cb6 ; 11. a4,* Fé6 ; 12. Dd1, ç6 ; 13. Fd3, f6 ; 14. 0-0, C8-d7 ; 15. Fé4, Cd5 ; 16. axb5, axb5 ; 17. Cxd5!, çxd5 (17..., Fxd5 ; 18. Fxd5, çxd5 ; 19. Db3, Txa1 ; 20. Txa1, et les Blancs sont mieux) ; 18. Txa8, Dxa8 ; 19. éxf6, éxf6 ; 20. Fd3, *Db7* ; 21. Fd2!, les Blancs ont un net avantage positionnel (Bareev-Leko, Wijk aan Zee, 1995).

f) Fermant la dangereuse diagonale a2-g8.

g) Et non 13..., Fb7 ; 14. Cg5! ni 13..., Cç6 ; 14. Cg5.

h) Et non 14..., Fxé5? ; 15. dxé5, Dxd1 ; 16. Taxd1, ni 15..., Dç7 ; 16. Fé2, Fb7 ; 17. 0-0 avec avantage aux Blancs.

i) Cette attaque de la chaîne de *pions* noirs, qui n'est pas originale, est ici exceptionnellement forte et déséquilibre totalement les Noirs, dont l'aile-D (Ta8, Cb8, Fç8) *n'est pas encore développée* alors que les pions (a6-b5-ç4) se sont avancés loin de leur base, sans aucun soutien.

j) Après 15..., bxa4 ; 16. Cxa4, le pion ç4 est perdu.

k) Encore plus fort que 16. Ca2.

l) Les Noirs sont pris dans un engrenage. *Si 16..., Cd5? ; 17.* Cxd5, Dxd5 ; 18. Fxç4. Et si 16..., Cb6-d7 ; 17. Fxç4+.

m) 17..., Dxb6 perd un pion après 18. Fxç4+ et 19. bxç3.

n) Ecœurés par cette simple et impitoyable réfutation de la construction 11..., ç4 (14. Cé5 et 15. a4), les Noirs se lancent dans un sacrifice de D sans grande compensation. En fait, la D noire n'a pas de bonnes cases de fuite : *si 21..., Dd6 (d8)* ; 22. Cf7+ gagnant la qualité. 21..., Dd6 devait probablement être tenté.

o) Et non 30..., Fxd4? ; 31. Fé5+.

p) Le gain des Blancs ne pose aucun problème.

q) Menaçant 42. Db8+, Rxh8 ; 43. Tf8 mat.

r) Si 41..., Fç6 ; 42. Dé6+, Rh8 ; 43. *Df6+, Rg8* ; 44. Dxd8.

SOLUTION *DE L'ÉTUDE Nº 1695* S. P. FILARETOV (1926)

(Blancs : Rh1, Td4, Ca3, Pb6, f4 et h2. Noirs : Ra5, Ta2, Cg6, Pd5, é7 et f6.)

1. b7, Tb2 ; 2. Cb5! (sans craindre 2..., Txb5 à cause de la pointe 3. Txd5!), **Ch4!** (si 2..., Tb1+ ; 3. Td1!, Txd1! ; 4. Rg2 avec gain ; et *non* 3. *Rg2?, Cxf4+* et 4..., Txb5 nulle) ; **3. Td1!, Cf3 ; 4. Ta1+, Rb4 ; 5. Tb1!, Txb1 ; 6. Rg2, Tg1+ ; 7. *Rxf3, Tg8* ; 8. *Ca7, Tb8* ; 9. Cç6+** avec gain.

ÉTUDE Nº 1696 *Y. MERKIN* (1929)

Blancs (5) : Ra3, Cb4, Pa7, ç6 et é4.

Noirs (4) : Ré7, Td8, Pé5 et é6.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Amélioration temporaire

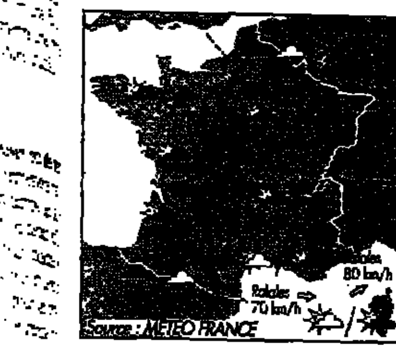
L'ANTICYCLONE des Açores est toujours retranché loin sur l'Atlantique, dans ses quartiers d'hiver. Une dépression centrée sur le Danemark génère un flux de nord-ouest perturbé sur le pays. La perturbation active qui a sévi vendredi sur la moitié nord s'évacuera en cours de journée par l'est. Les éclaircies seront temporairement de retour avant l'arrivée d'une nouvelle perturbation dimanche par le sud-ouest.

Samedi matin, les nuages prédomineront en Alsace-Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et dans la région Rhône-Alpes, et seront encore porteurs de quelques pluies faibles en début de matinée. Dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, le ciel sera couvert et pluvieux avec des orages possibles. Dans la moitié ouest du pays, c'est-à-dire en Normandie, Bretagne, Ile-de-France, dans le Centre, le Limousin, le Poitou-Charentes, l'Auvergne et l'Aquitaine, les nuages et les éclaircies se partageront le ciel. Seules les Pyrénées resteront chargées, avec quelques pluies faibles. Le pourtour méditerranéen et la Corse bénéficieront, en revanche, de belles éclaircies. La tramontane et le vent de nord-ouest souffleront jusqu'à 40 ou 50 km/h en pointes.

L'après-midi, l'amélioration sera sensible sur la façade est, avec le retour d'embellies, parfois entrecoupées d'une averse. Seules quelques pluies concerneront encore les frontières belges. Dans la plupart des autres régions, le ciel sera partagé entre les nuages, les averses et les courtes éclaircies. Les Pyrénées accrocheront encore quelques pluies faibles. La Provence-Côte d'Azur et la Corse auront de belles éclaircies malgré quelques passages nuageux.

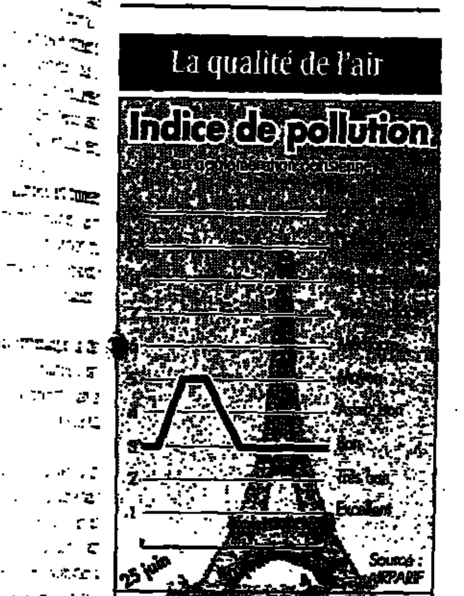
Côté mercure, les températures minimales s'étageront de 9 à 15 degrés d'ouest en est. L'après-midi, le thermomètre affichera entre 15 et 18 degrés sur la moitié nord, entre 17 et 21 du Sud-Ouest aux Alpes, et de 22 à 27 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 6 juillet vers 12h00

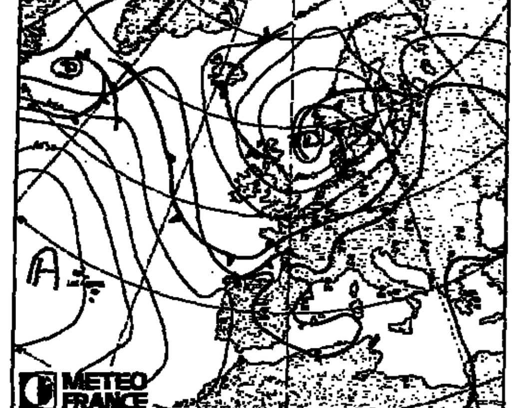
La qualité de l'air



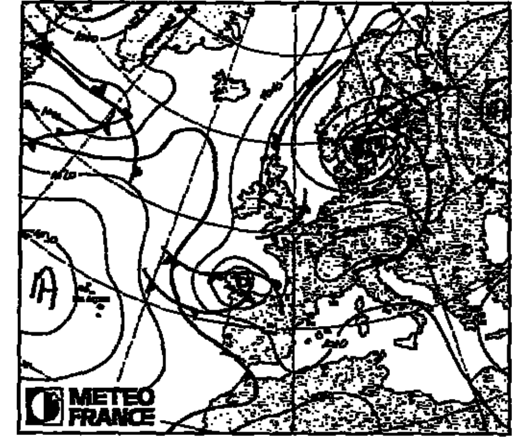




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	23/16	TOURS	20/16	CHICAGO	24/14	LISBONNE	25/18	PRETORIA	20/10
du 4 juillet maxima/minima		LILLE	19/13	ÉTRANGER		COPENHAGUE	16/11	LONDRES	20/10	RABAT	25/20
FRANCE		LIMOGES	23/16	ALGER	31/21	DAKAR	30/23	LOS ANGELES	23/17	RIO DE JAN.	22/18
AJACCIO	24/15	LYON	25/18	AMSTERDAM	19/12	DJAKARTA	33/24	LUXEMBOURG	19/13	ROME	26/15
BIARRITZ	25/19	MARSEILLE	26/20	ATHÈNES	33/22	DUBAI	42/28	MADRID	33/17	SAN FRANC.	17/12
BORDEAUX	24/17	NANCY	21/16	BANGKOK	35/26	DUBLIN	17/9	MARRAKECH	33/19	SANTIAGO	15/7
BOURGES	21/16	NANTES	20/12	BARCELONE	26/21	FRANCFORT	22/16	MEXICO	24/13	SÉVILLE	35/20
BREST	17/12	NICE	24/20	BELGRADE	27/14	GENÈVE	20/16	MILAN	26/20	ST-PÉTERS.	18/13
CAEN	21/13	PARIS	23/15	BERLIN	23/15	HANOÏ	35/26	MONTRÉAL	24/16	STOCKHOLM	17/13
CHERBOURG	18/9	PAU	24/17	BOMBAY	31/27	HELSINKI	14/12	MOSCOU	21/10	SYDNEY	19/8
CLERMONT-F.	25/14	PERPIGNAN	27/20	BRASILIA	28/19	HONGKONG	33/27	MUNICH	27/15	TENERIFE	28/22
DIJON	25/15	POINTE-À-PIT.	32/25	BRUXELLES	19/14	ISTANBUL	30/22	NAIROBI	23/13	TOKYO	30/22
PORT-DE-FR.	31/26	RENNES	23/13	BUCAREST	34/17	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	37/28	TUNIS	30/19
		ST-DENIS-RÉUNION	24/19	BUDAPEST	26/16	KIEV	22/14	NEW YORK	22/19	VARSOVIE	25/17
		ST-ÉTIENNE	25/14	BUENOS AIRES	10/0	KINSHASA	25/18	PALMA DE M.	28/16	VENISE	25/19
		STRASBOURG	25/16	CARACAS	34/24	LE CAIRE	36/23	PÉKIN	32/21	VIENNE	26/14
		TOULOUSE	25/18			LIMA	19/13	PRAGUE	24/14		



Situation le 5 juillet, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 7 juillet, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La concision et le venin

JUSQU'AU prochain incident de frontière, une trêve a donc été conclue entre auteurs et critiques. Ah ! Quand les auteurs s'exposaient nus au jugement, sans s'abriter derrière leur âge, la sueur de leurs travaux et les dépenses engagées, que c'était chevaleresque et gentil !

Leurs deux griefs sont : le peu de surface occupée par les comptes rendus ; la concision venimeuse de tel ou tel. Pour la surface, nous n'y pouvons rien. Le papier manque. Mais la concision et le venin, c'est autre chose. On menace un genre littéraire, l'épigramme qui a, lui aussi, des droits. Voltaire, auteur et critique, en avait le génie. Il immortalisa, sans le vouloir, Fréron, dont personne ne parlerait sans : *« Un serpent mordit Jean Fréron... Ce fut le serpent qui creva. »* Nos auteurs pourraient se défendre ainsi. Se croiraient-ils moins d'esprit que Voltaire ?

Qui lirait jusqu'au bout *Agésilas*, si un jeune prétentieux, sans mandat, qu'on invitait à cause de quelques satires, n'en avait fait, en huit syllabes, le compte rendu ? *« J'ai vu l'Agésilas, hélas ! »* Exactement le style incriminé. On le lit, *Agésilas* ; et quelquefois *Attila*, à cause du *holà !* de l'année suivante. On finit même, par amour de Corneille, et pour attraper Boileau, par y voir des beautés.

On a mille exemples de critiques succinctes et immortelles. Quand Lemaître jugeait *« Lamartine trop gnan-gnan, Hugo trop boumboum »*, n'était-il pas définitif et complet ? Ces formules, qui exaspèrent les auteurs, vissent leurs noms dans les mémoires.

Souhaitons la reprise des guerres d'épigrammes, qui amusent la galerie et les combattants. Elles restent purement artistiques.

Robert Kemp
(6 juillet 1946.)

PHILATÉLIE

L'abbaye du Thoronet

LA POSTE mettra en vente générale, *lundi 8 juillet*, un timbre à 3,80 F l'*Abbaye du Thoronet* (Var).

Edifiée à partir de 1160, entre Aix et Fréjus, cette abbaye, chef-d'œuvre de l'art roman, est l'une des « trois sœurs cisterciennes » de Provence, avec Silvacane et Sénanque. Les moines la désertèrent à la Révolution. L'Etat la racheta en 1854. Elle fut peu à peu restaurée, en particulier sous l'impulsion de Prosper Mérimée.



Parmi les nombreuses représentations d'édifices religieux sur timbres, celles d'abbayes les plus récentes datent de 1993 (La Chaise-Dieu) et 1990 (Cluny, Flaran). Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné, mis en page et gravé par Marie-Noëlle Goffin, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

★ **Vente anticipée au Thoronet, les 6 et 7 juillet, aux bureaux de poste temporaires « premier jour » ouverts dans le hall d'accueil de l'abbaye ; à l'école publique, place des Ecoles.**
Souvenirs philatéliques : renseignements au 94-47-96-16.

TIRAGES DE FRANCE

■ Les derniers chiffres de vente connus des timbres français jouent plutôt la baisse par rapport à 1995.
Dans le détail, cela donne : 3,70 F *Pasteur* (5 413 259) ; 6,70 F *Châsse Saint-Taurin-Evreux* (4 694 480) ; 2,80 F *Aigrette neigeuse* (14 355 685) ; 2,80 F *Pigeons* (13 704 106) ; 4,30 F *Sterne* (6 229 792) ; 4,40 F *Buse pattue* (6 174 258) ; 14,30 F bloc *Audubon* (1 517 342) ; 2,80 F *Malterie de Stenay* (8 833 489) ; 17,50 F + 1,80 F carnet Journée du timbre 1995 *Marianne* de Gandon (958 276) ; 2,80 F + 0,60 F *Journée du timbre* (1 656 110) ; 2,80 F et 3,70 F « Europa » (9 232 583 et 5 477 765) ; 4,40 F *Métier de la forêt* (5 246 485) ; 2,80 F *Remiremont* (8 790 960) et 6,70 F *Pierre Prud'hon 1758-1823* (4 912 561).
Pour Andorre : 4,40 F *Aglais urticae* (108 369) ; 2,80 F *Iphiclides podalirius* (220 202) ; 2,80 F *Rencontre des coprinces* (314 602) et 2,80 F *Année européenne de la conservation de la nature* (219 757).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA *Le Monde* et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 7 juillet

■ **SALONS DE L'HÔTEL DE LA PAIVA** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Didier Bouchard).
■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** et l'*Institut* (75 F), 10 h 30, 23, quai de Conti (Pierre-Yves Jaslet).
■ **MONTMARTRE,** 11 heures (50 F), en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti) ; 14 h 30 (55 F), sortie du métro Abbesses (Christine Merle).
■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (50 F), *14 h 30, sortie du métro* Corvisart (Découvrir Paris).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Elisabeth Romann).
■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** et l'île Saint-Louis (50 F), 14 h 30, Pont-Neuf devant la statue d'Henri IV (Connaissance de Paris).
■ **LES INVALIDES** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, cour d'honneur devant la statue de Napoléon Ier *(Monuments historiques)*.
■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS :** mystérieuse symbolique (60 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Isabelle Hauller).
■ ***LE VIEUX BEAUBOURG*** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Rambuteau côté rue du Grenier-Saint-Lazare (Europ explo).
■ **LE CIMETIÈRE DE MONTMARTRE** (35 F), 15 heures, devant l'entrée côté avenue Rachel (Ville de Paris).
■ ***LE PANTHÉON*** *(55 F + prix* d'entrée), 15 heures, place du Panthéon devant la mairie du 5e arrondissement *(Paris et son histoire)*.
■ **LE QUARTIER SAINT-HONORÉ** (37 F), 15 heures, 296, rue Saint-Honoré (Monuments historiques).
■ **LE VILLAGE DE CHARONNE** (50 F), 15 heures, angle de la rue Belgrand et de la rue Géo-Chavez (Didier Bouchard).

Lundi 8 juillet

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, *rue de Palestro (Paris* autrefois).
■ **DE LA CITÉ AU LOUVRE,** histoire du pouvoir royal (50 F), 10 h 30 et 14 heures, sortie du métro Cité côté rue de Lutèce (Frédérique Jannel).
■ ***L'ANCIENNE ABBAYE DE*** **PORT-ROYAL** (37 F + prix d'entrée), 11 heures, 123, boulevard de Port-Royal (Monuments historiques).
■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 11 heures, 158, boulevard Haussmann *(Pierre-Yves Jaslet)*.
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : exposition François Ier par Clouet, 11 heures ; la Renaissance à Venise, des Bellini à Véronèse, 11 h 30 ; la sculpture du Moyen Age et de la Renaissance, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ ***LE QUARTIER DES BATI-*GNOLLES** (60 F), 11 heures, sortie du métro Brochant (Vincent de Langlade).
■ **L'ÎLE DE LA CITÉ,** 14 h 30 *(40 F)*, sortie du métro *Cité* (Approche de l'art) ; 14 h 30 (50 F), 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).
■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).
■ ***MARAIS :*** hôtels et appartements du prince de Soubise (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Connaissance de Paris).
■ ***LE QUARTIER CHINOIS*** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy devant la BNP (Christine Merle).
■ **AUTOUR DU PARC MONCEAU** (55 F), 15 heures, sortie du métro Monceau (Pierre-Yves Jaslet).
■ ***L'AVENUE DES CHAMPS-*ÉLYSÉES** (37 F), 15 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Monuments historiques).
■ ***DU MARCHÉ BAUVEAU*** à l'école des Bavards (60 F), 15 heures, sortie du métro Ledru-*Rollin devant le Monoprix* (Vincent de Langlade).
■ **LE JARDIN DES PLANTES** (45 F), 15 heures, sortie du métro Jussieu (Paris capitale historique).
■ ***PASSAGES COUVERTS*** (55 F), 15 heures, 19, rue Jean-Jacques Rousseau (Paris et son histoire).
■ **LE VILLAGE DE BELLEVILLE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Belleville (Paris passé, présent).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHINE.** Pour la première fois depuis près de cinquante ans, le lac de Hangzhou, l'un des plus célèbres sites touristiques de la Chine, a été fermé, mercredi 3 juillet, en raison de graves inondations touchant l'est et le sud du pays. – *(AFP.)*

■ **THAÏLANDE.** La Thaïlande a ouvert, dans l'aéroport international de Bangkok, des zones réservées aux voyageurs des sept pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Vietnam). Ces zones ne modifient pas les procédures d'immigration mais permettent de réduire les files d'attente. – *(AP.)*

■ **RETARDS.** Le pourcentage des vols retardés de plus de quinze minutes au départ des grands aéroports français a légèrement diminué en mai par rapport à avril, passant de 27,4 % à 23 %. Le pourcentage des vols en retard de plus d'une heure a également baissé (3 % au lieu de 3,2 % en avril). Les retards liés au contrôle aérien ont en revanche sensiblement augmenté : 10,9 % des vols ont été retardés de plus de quinze minutes au décollage pour cette raison (contre 9,9 % *en avril et* 8,7 % en mars) et 0,6 % de plus d'une heure (contre 0,3 %) en avril. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Pour tenter de *satisfaire à la fois les passagers* fumeurs et ceux qui ne supportent pas le tabac, la compagnie allemande Augsburg Airways, qui assure des liaisons intérieures, offre sur ses vols, depuis le début du mois pour une période d'essai de trois mois, des cigarettes « sans fumée ». – *(Reuter, AP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Une grève des machinistes a fortement perturbé le trafic du métro de Londres mercredi 3 juillet. L'un des principaux syndicats de machinistes a annoncé d'autres arrêts de travail au cours du mois. – *(Reuter.)*

■ **HONGRIE.** Deux hôtels Ibis, l'Ibis Aéro (139 chambres) et l'Ibis Volga (313 chambres) ont été inaugurés dans la capitale hongroise, à la fin du mois de juin.

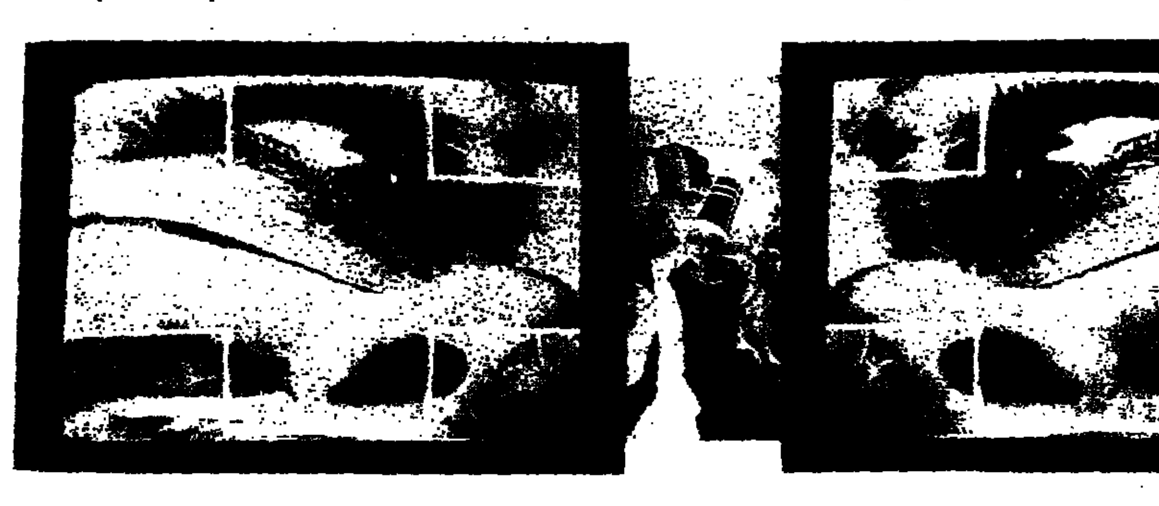
FESTIVALS Les XXVII[es] Rencontres internationales de la photographie s'ouvrent samedi 6 juillet à Arles, avec pour thème « Réels, fictions, virtuel ». Dix-huit *expositions et quatre soirées sont* au programme, dont les invités de marque sont les Américains William Wegman et Joel Peter Witkin. ● L'EXPOSITION, qui réunit à Arles *plusieurs femmes artistes* autour de l'identité culturelle, sexuelle, sociale ou raciale, témoigne, comme d'autres manifestations estivales, d'un retour des faits de société *dans* la photographie contemporaine. ● LE MINISTRE de la culture, Philippe Douste-Blazy, présentera, dimanche 7 juillet à Arles, un *plan* en faveur de la *photographie*, d'un montant de 113,7 millions de francs étalés sur cinq *ans*. La création d'une galerie nationale, des mesures en faveur du patrimoine et de la création sont à l'étude.

La photographie contemporaine est gagnée par les faits de société

Plusieurs manifestations, comme celle qui ouvre à Arles le 6 juillet, montrent que le sexe, la maladie, l'exclusion, les problèmes sociaux ou d'identité sont les préoccupations croissantes de nombre d'artistes. Les images sont peu réjouissantes. Mais le monde l'est-il ?

LE PHÉNOMÈNE est là, bien visible dans les quelques festivals et expositions de photographie qui courent durant l'été. La politique, la guerre, les problèmes sociaux, le racisme, la sexualité, le sida, la vie urbaine, les problèmes d'identité, autant de thèmes d'actualité pas vraiment gais, font un retour en force chez les artistes qui utilisent la photographie et qui accrochent au mur leurs images, souvent en grand format, pour que le spectateur en prenne « plein la gueule ». Le monde ainsi montré n'est pas vraiment joli, pas optimiste à la façon d'un Doisneau, mais en pleine décomposition, au bord de l'explosion, un monde de fin de siècle. Pas réjouissant donc. Mais le monde l'est-il ?

C'est clair au Festival de Cahors, qui finit le 7 juillet, où, parmi d'autres propositions, Alfredo Jaar traite le génocide du Rwanda et de la difficulté à rendre compte de l'insoutenable (*Le Monde* du 18 juin). C'est clair, aussi, aux Rencontres d'Arles, qui commencent samedi 6 juillet, et dont l'exposition « Le *masque et le miroir* » réunit plusieurs femmes artistes – Cindy Sherman, Sophie Calle, Orlan, Annie Sprinkle... – « *dont le travail est une enquête sur la question de l'identité culturelle, sexuelle, sociale ou raciale* », écrit Juan Fontcuberta, le directeur artistique de cette édition, qui a bâti un programme autour du thème « Réels, fictions, virtuel ». Une enquête qui ne ressemble en rien à celle des reporters, mais qui résulte parfois de mises en scènes, de lectures symboliques et décalées. Autant de travaux qui montrent que, dans un monde où on n'a jamais autant communiqué, on n'a, aussi, jamais été aussi seuls. D'où une accumulation d'autoportraits, *parfois avec une bonne dose de* narcissisme, pour traduire ses angoisses et son époque.



Orlan utilise son propre corps comme terrain de création, de mutation.

QUÊTE DE REPÈRES

Prenons Orlan. A l'image d'autres artistes, elle utilise son propre corps *comme terrain de création*. Mais elle le fait de façon extrême, photographiant et filmant neuf opérations de chirurgie esthétique qu'elle subit et qui ont pour but de créer une femme « parfaite », sorte d'allégorie des modèles classiques de beauté. Mais cette femme « parfaite » se détruit autant qu'elle se construit, se mutile, devenant une sorte de mutante sans identité dans un monde qui perd ses repères.

Orlan, on la retrouve aussi à Marseille, dans l'exposition « L'art au corps », où la photographie jouera un rôle fondamental dans ce parcours qui va des outrances de Man Ray à l'autobiographie (drogue, violence, sexe, alcool) de Nan Goldin. Là encore, le corps est le moyen de parler d'un monde désagrégé, notamment avec Larry Clark, qui scrute les stéréotypes d'adolescents aux Etats-Unis, ou avec Jenny Holzer, dont les tatouages sanglants font référence aux viols des femmes en Bosnie.

Au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, le Suisse Beat Streuli montre des adolescents anonymes qui se détachent sur un fond flou. Ces *teenagers* ne sont pas mis en valeur, les visages sont ingrats, l'acné mange la peau, les cheveux sont gras, les couleurs s'apparentent aux kilos d'images développées par les labos. Seuls les très grands formats viennent statufier ces instantanés, obligeant le spectateur à s'y confronter. Il en sort quoi ? Une jeunesse déboussolée, livrée en pâture au regard d'autrui, comme déconnectée d'un monde sans avenir. Dans le même musée, Georges Tony Stoll se photographie, dans son appartement. Couleurs et matières glauques, intérieur déprimant, objets dérisoires et anodins, corps nus, tout cela s'entrechoque en autant de signes qui traduisent une solitude, une attitude de survie dans un monde qui est « *pauvre, malade, sans avenir. Je suis un homme qui a peur, qui a peur du monde* », écrit Georges Tony Stoll, également présenté à Cahors.

NOUVELLE APPROCHE

S'interroger sur les rapports humains à l'intérieur de la ville, montrer la transformation des rapports humains dans un monde urbain, c'est toute l'entreprise du Britannique Craigie Horsfield, qui a pris pour exemple trois quartiers à la périphérie de Barcelone. Il expose une cinquantaine d'épreuves grand format à la Fondation Tàpies, dans la cité catalane. Il nomme sa série « La ville habitée ». Une ville où se recréent des îlots de communication entre ceux qui l'habitent. Au-delà, Horsfield, comme d'autres, propose une approche documentaire d'un sujet sans pour cela offrir des informations journalistiques.

Cette nouvelle approche des faits sociaux au moyen du style documentaire, on pourra constater qu'elle est au cœur de la création photographique, dans un an, à Arles puisque le responsable des Rencontres 1997, Christian Caujolle, a choisi le thème du politique. On le verra aussi avec l'exposition « Face à l'histoire » – qui couvre la période 1933-1996 et aura lieu au Centre Pompidou à la fin de cette année. La partie contemporaine de cette exposition, imaginée par Chris Dercon, directeur du Musée Boymans Van Beuningen de Rotterdam, sera constituée essentiellement de photographies : Horsfield encore, mais aussi Sophie Ristelhueber, qui a traité les guerres du Golfe et de l'ex-Yougoslavie, Jeff Wall ou Gilles Peress. « *J'essaie de montrer des artistes qui s'écartent du photojournalisme, même s'ils en sont issus, et qui pourraient être les auteurs d'une nouvelle peinture d'histoire, au sens où ils traitent des grands conflits politiques et sociaux* », explique Chris Dercon.

Nombre de photographes sont ainsi devenus « *des peintres de la vie moderne* », qui ont conservé du photojournalisme le style documentaire mais s'en méfient, s'en détournent, nient le pouvoir de « vérité » des images publiées dans la presse. Gilles Peress en est le meilleur exemple. Ses sujets ? L'ex-Yougoslavie, le génocide du Rwanda. Mais ses images, grand format, souvent collées les unes aux autres, sont des constats terribles, parfois irregardables, sans formalisme aucun – comment faire de l'esthétisme avec la douleur ? – et trouvent donc leur place plus au musée que dans les pages des magazines. « *Il y a un mouvement réel de photographes qui ne documentent pas le réel, mais parlent de la réalité* », conclut Régis Durand, directeur du Centre national de la photographie, qui l'explique par « *un épuisement de la photo de presse. C'est un retour très fort au politique, mais au sens large, lié aux problèmes d'identité, au corps, aux affects* ».

Michel Guerrin

Arles, Lectoure, Marseille, Paris, Barcelone...

● **Les Rencontres internationales de la photographie d'Arles** : Les Américains William Wegman et Joel Peter Witkin, dont les images seront projetées en soirée, sont les invités de marque des XXVII[es] Rencontres d'Arles. Dix-huit expositions et quatre soirées sont au programme. Signalons les expositions « *L'identité culturelle, sexuelle, sociale ou raciale* », Ralph Eugene Meatyard, Nancy Burson, Luigi Ghirri, des photos d'OVNI, un florilège du photojournalisme, les vingt ans du prix Kodak... Expositions du 6 juillet au 18 août, soirées du 7 au 10 juillet, Maison des rencontres, 10, rond-point des Arènes, 13200 Arles. Tél. : 90-96-76-06. Catalogue, 250 p., 190 F.

● **L'été photographique de Lectoure** : six expositions autour de la mémoire et de ses mythologies. Centre de photographie, 5, rue Sainte-Claire, 32700 Lectoure (Gers). Tél. : 62-68-83-72. Du 20 juillet au 27 septembre.

● **L'art au corps** : Musée d'art contemporain, 69, avenue d'Haïfa, 13008 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. Du 6 juillet au 15 octobre.

● **Georges Tony Stoll et Beat Streuli** : Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 53-67-40-00.

● **Craigie Horsfield** : Fondation Tapiès, Arago, 255, 08007 Barcelone. Tél. : 19-34-3-487-03-15. Jusqu'au 28 juillet.

Le ministre de la culture lance un plan de 113,7 millions de francs et des propositions

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, ne cachait pas son irritation depuis quelques semaines : la France est « *le berceau* » de la photographie, elle possède des collections « *d'une extrême richesse* », nombre de musées et institutions s'activent, mais l'action de l'Etat est « *peu visible* », les collections « *demeurent méconnues* » et il n'y a pas de lieu « *pour coproduire et valoriser les manifestations internationales dans ce domaine, où son retard est considérable* ». L'inauguration de la Maison européenne de la photographie (MEP) par la Ville de Paris, en février, n'a pas arrangé les choses, donnant l'impression – à tort –, avec ce bâtiment spectaculaire, que la capitale faisait plus que l'Etat en la matière.

La réponse, le ministre la livre sous la forme d'un plan en faveur de la photographie d'un montant de 113,7 millions de francs sur cinq ans. Cette manne représente trois fois ce que l'Etat donne chaque année à la photo. Se disant « *passionné par cet art populaire* », nourri par les images de Jean Dieuzaide – son oncle, dont il a découvert les images au Château-d'Eau de Toulouse –, M. Douste-Blazy lance quelques propositions. Il souhaite d'abord créer une galerie nationale de la photographie qui « *pourrait être abritée à l'hôtel de Sully* ». Actuellement, ce lieu prestigieux du Marais est occupé par la Caisse nationale des monuments historiques et par le service départemental de l'architecture. *Leur déménagement étant prévu à* l'horizon 2000, cette galerie serait installée de façon « *progressive* ». Elle regrouperait le Centre national de la photographie – pour l'instant logé à l'hôtel Salomon-de-Rothschild –, la Mission du patrimoine photographique et les espaces d'exposition du département des estampes de la Bibliothèque nationale de France. Cette dernière est, en effet, à la tête de riches collections qui donneraient une assise au nouveau lieu.

UNE GALERIE NATIONALE

La galerie nationale aura pour mission de « *faire connaître le patrimoine photographique national* », d'apporter « *toute information en matière d'enseignement, festivals, expositions, concours, bourses, législation* », de permettre à « *des organismes français et étrangers de présenter des collections* », de publier des livres, de favoriser la création et de soutenir les jeunes photographes.

Elle pourra aussi accueillir les collections des musées, comme Orsay, le Musée national d'art moderne, les collections d'épreuves de la direction du patrimoine, de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts... 30 millions de francs sont prévus pour les travaux et 17 millions par an pour le fonctionnement. L'hôtel de Sully étant situé à 200 mètres de la MEP et à côté de quelques galeries spécialisées, Saint-Paul (Paris, 4[e]) deviendrait, selon le ministre, « *le quartier de la photographie* ».

Deuxième volet de ce plan : le ministre souhaite lancer « *une campagne d'inventaire, de protection et de restauration du patrimoine photographique national à Paris et en régions* ». Un projet d'ampleur puisque cette campagne de sauvetage, d'une durée de cinq ans, coûterait 48,5 millions de francs. Il s'agira de dénicher, inventorier, classer, sauvegarder, restaurer les épreuves de qualité qui dorment dans les musées, bibliothèques, écoles, mais aussi chez des particuliers.

En troisième lieu, le ministre veut donner un coup de pouce à un marché de la photographie contemporaine qu'il juge « *mal portant : peu de collectionneurs, des galeries dans des situations précaires* ». Un comité d'experts sera chargé de définir des « *mesures concrètes* », notamment des incitations fiscales pour favoriser des collections d'entreprise et la mise en place d'un salon annuel qui réunirait galeries françaises et étrangères à l'Espace-Eiffel-Branly – où a lieu la Foire internationale d'art contemporain (FIAC).

Le ministère veut enfin « *faire naître le sentiment qu'il existe bien une création contemporaine en France* ». Ce sera la mission de Régis Durand, nouveau directeur du Centre national de la photographie. A lui de montrer les jeunes créateurs, de mettre en place « *un service culturel* » de rencontres et de réflexion, de créer une biennale de la jeune création, voire d'éditer une revue. Le passage au troisième millénaire fera enfin l'objet d'une commande publique passée à une vingtaine de photographes sur le thème de « l'état de la France ». Ce plan soulève plusieurs questions. Où le ministère va-t-il trouver l'argent, alors que son budget est à la baisse ? La galerie nationale verra-t-elle le jour alors qu'elle est conditionnée par des déménagements et des travaux lourds ? « *Je fais de ce plan une priorité* », répond M. Douste-Blazy, pour assurer de sa motivation. Comment, ensuite, faire travailler ensemble, dans la même galerie, des institutions qui, jusqu'ici, étaient autonomes ? Qui va d'ailleurs diriger cette galerie, constituée en groupement d'intérêt public, qui offrira « *une adresse* » à la fois « *pour les professionnels et pour le public* » ? Une personnalité « *extérieure* », semble-t-il, qui devra faire autorité.

AUTONOMIE

Reste que ce plan – tout comme la Maison européenne – renforce un peu plus l'autonomie de la photographie par rapport à la peinture, la sculpture, la vidéo et autres procédés plastiques. Avec le risque de la reléguer dans un « ghetto » à une époque où la création témoigne d'un riche métissage entre tous ces procédés. Vouloir créer un salon spécifique quand nombre de galeries généralistes – qui sont à la FIAC – présentent, de temps à autre, de la photo, est-ce bien raisonnable ?

Ce plan est aussi une réponse à la difficulté d'imposer la photographie dans les musées. Le ministre en convient, souhaitant que son projet « *suscite un changement et une évolution des mentalités dans les musées* ». Mais l'effet ne sera-t-il pas inverse ? Les musées ne seront-ils pas incités à mettre en veilleuse un art qui disposera désormais de structures propres ? Or les exemples abondent, seuls les musées, par leurs moyens, leurs collections, leurs espaces d'exposition, leur rigueur, peuvent créer ce qui manque le plus à la photographie aujourd'hui : des événements – expositions et catalogues – de haut niveau.

M. G.

Isaac Hayes, funk et Defunkt au Festival de Vienne

L'un des monuments populaires de la « soul music »

Dans le cadre de Jazz à Vienne, qui se tient jusqu'au 14 juillet et propose, entre autres, Oscar Peterson, Keith Jarrett, Michel Petrucciani, Herbie Hancock, le grand amphithéâtre romain de Vienne (Isère), *huit mille places*, a accueilli Isaac Hayes et son groupe, précédé de Defunkt, l'orchestre free-funk conduit par Joseph Bowie. *Quelques questions d'étiquettes, de succès et de préséance.*

VIENNE (Isère)
de notre envoyé spécial

L'ordre de passage, dans l'amphi, c'est Defunkt, puis Isaac Hayes. L'inverse aurait permis de mieux suivre l'Histoire. Ces préséances se règlent à la volonté du plus fort. Isaac Hayes a des arguments. Defunkt plus Isaac Hayes, dans un festival qui est l'étape gastronomique des vastes tournées de « *jazz* », ce n'est pas joué.

La soul music popisée du Moïse noir – *celui de ses surnoms qu'il aime le moins* – y trouvera-t-elle *ses petits ? Au départ*, il y a la réalité sèche. Isaac Hayes, superstar de la musique populaire depuis *Hot Buttered Soul* (1969), militant à éclipses, source de onze courants, figure charismatique, géant à voix de baryton, compositeur planétaire de *Shaft*, crâne rasé vingt ans avant la mode, acteur dans *Posse*, de Mario Van Peebles, est en tournée. Les huit mille places de l'amphi, il faut les remplir. Il n'est pas certain que ce qui reste de la soul music, quinze ou vingt ans après, ait son mot à dire.

Moïse est cher. Les festivals doivent (se) persuader qu'ils sont originaux. Du coup, Moïse est programmé à Montreux : là, quatre *mille personnes venues de n'importe où savent toutes ses chansons par cœur, surtout les plus tordues*. Il est prévu à La Haye, c'est normal : en trois *jours*, le supermarché des festivals se fait un devoir d'écluser toutes les tournées sans exception (*six scènes simultanées*, dix-huit heures par jour). Enfin, *grâce à quelques intéressants* dont la motivation doit pas mal au médoc, *on l'annonce* à Cussac. C'est tout. A Vienne, par précaution *financière et morale (si l'on* peut dire), on lui adjoint Defunkt, *ça fait plus moderne, le diable* et Moïse n'ont qu'à se débrouiller. Ce *qu'il faut savoir*, c'est qu'en plein règne des superstars sucrées les *créateurs discrets* (en termes de dollars), Sun Ra, Ornette, Miles, ont porté en se jouant les fastes funk des basses et du binaire, ce jivarisme du génie ternaire du jazz, à leur sommet. Pour des prunes.

Donc, à Vienne, ce n'est pas l'amphi des grands-grands soirs, mais il y a du monde. Le couchant dore la campagne à l'ancienne. Defunkt et ses galurins de voyous urbains tétanisent les spectateurs qui s'installent. Nombre de prudents (la pierre est dure) sont munis de coussins funk : écossais rose très pâle, ou rouges imprimés, taillés dans les chutes du couvre-lit. Defunkt est mené à la dure par Joseph Bowie (trombone, voix, rap), qui a *pas mal traîné*, il y a vingt ans, à Paris avec son frère Lester, le *Groucho noir de l'Art Ensemble of* Chicago. Defunkt est composé *d'autres frères Bowie* (au ténor, aux claviers) et, pour le reste, de brothers et d'une *sister* (à *la basse*). Autre sister, chez Hayes, à la batterie : Yvette Pryor. Les temps *changent, « Man » ! Il faudra onze* morceaux débridés pour que le héros *solitaire qui s'exprime avec son* corps devant le proscenium (honneur *à son courage !*) soit rejoint par treize danses des canards. La *bande se déchaîne. Echos de blues*, riffs surlignés, fragments de free : *l'amphi défait sa cravate.*

IMMENSE LEÇON

Defunkt a du mérite, d'ailleurs, pas mal d'eau est passée sous ses « *bridges* » depuis le temps des révoltés. Retour amont avec Hayes. Comme dans toutes les machines dont il a tenu la tour de contrôle (chez Stax, avec Sam and Dave, pour Otis Redding), la mise en place, le tempo, les choristes, sont impeccables. Il prend son temps, étend les morceaux, coupe les rythmes, relance, se coule, susurre de son bel organe, sans une once d'hystérie, fait swinguer deux chansons de Sting, ce qui relève de la médaille Field, mène la danse.

Immense leçon de *déduit*. En fait, il dit que non, ce n'est pas de cela qu'il *s'agit* ; c'est du beat, du pouls, de la course des étoiles et du *char solaire* ; de l'amour et du cosmos. Le tout d'une voix de grand *frère qui n'en penserait pas moins* avant de filer avec les choristes. *L'amphi se dresse comme un Pithecanthropus erectus* à tête d'hydre. Defunkt comme *Moïse* finissent dans le blues, du solide. « *Tioute la meusiqueu que j'aimeu, elle vient de là, elle vient du blues* », pousse Johnny, que la farce du G7 a profondément découragé, l'autre soir, à Lyon. On le comprend. Dans le cas de *Defunkt et de Hayes, c'est* aussi vrai : en plus, ils savent le *jouer. L'amphi exulte.*

Là est la vérité du public de *Vienne*, même *s'il se préférerait* plus « *jazz* » en son miroir. En face, *s'ils n'étaient pas sur scène à célébrer* l'amour, le blues et les étoiles, ils seraient ferrailleurs, chiffonniers, hacheraient du coton pour deux dollars et demi les cinquante kilos : c'est ce qu'on se dit, mais c'est ce qu'ils ont fait avant, avant de devenir Moïse. C'est tout un boulot de devenir Moïse noir.

Francis Marmande

★ Jazz à Vienne (Isère) : Ray Brown trio, Oscar Peterson, Donald Brown en club (le 6 juillet à 20 h 30), Sound of Blackness (le 7), Keith Jarrett « standards » trio (le 8), Archie Shepp Attica Blues Big Band, Tchangodei (le 9), Herbie Hancock quartet, David Sanchez en club (le 10), Toshiko Akiyoshi Jazz Orchestra, Charles Lloyd Reunion, Tal Farlow trio en club (le 11), Carnegie Hall Jazz Band, James Carter Quartet (le 12), Ray Barretto New World Spirit, Airto Moreira-Flora Purim Fourth World, Paquito D'Rivera, etc. (le 13). Rens. : 16 74-85-00-05.

Bob Wilson met en scène le défilé de Giorgio Armani

Images et mirages de la mode

FLORENCE
de notre envoyée spéciale

Le programme n'est autre qu'un *éventail de papier gris et griffé : « G. A. Story par Bob Wilson. »* G. A., *c'est*, bien sûr, Giorgio Armani, celui qui, après avoir habillé les yuppies, s'est fait tailler un spectacle à ses mensurations : la mise en scène de son « histoire », de sa « mode » par Bob Wilson, à Florence, dans le cadre du luxueux salon de prêt-à-porter masculin « *Pitti Imagine Uomo* » dont on fête les vingt-cinq ans. De Paris, de Tokyo, de New York, plus de mille personnes sont venues applaudir la rencontre entre le roi de la mode milanaise et le démiurge texan de la scène, soit huit tableaux vivants sculptés par l'esthétique du « *Moins, c'est plus* ». Trois jours de répétitions, cinquante mannequins, trente danseurs des ballets de Toscane et de Rome, cinquante-cinq habilleuses, vingt maquilleurs, vingt coiffeurs... comme l'explique Giorgio Armani, dont le coup de foudre pour Bob Wilson remonte à *Orlando*, mis en scène en 1993.

Giorgio, Bob. Tous les deux sont en noir. Le premier dirige un empire dont le chiffre d'affaires est estimé à 850 millions de dollars. Le second dirige une usine à *spectacles*, Watermill Center, près de New York. Au *premier* tableau, les images reviennent comme un refrain *silencieux, citation sans doute* de Bob Wilson à son spectacle culte, *Le Regard d'un sourd*, créé en 1971 à Nancy, à l'invitation de Jack Lang. Bob Wilson a révolutionné l'espace théâtral avec ses images enveloppant les êtres et les choses de lenteur et de silence. « *L'univers du défilé est a priori complètement différent de celui du théâtre, car tout va très vite*, dit-il. *C'est la première fois que je travaillais avec des mannequins. Au lieu de marcher comme ils en ont l'habitude, je leur ai demandé d'écouter le mouvement à l'intérieur d'eux-mêmes, de trouver la ligne. Il ne faut surtout pas réfléchir. Le geste suit...* »

DEUX ESTHÈTES

C'est, bien sûr, du côté de la Grèce et de l'Orient que Wilson retrouve cette gestuelle que magnifient une dizaine d'éphèbes en maillots de bain très échancrés, fidèles à l'idée apollinienne de Giorgio Armani. Cheveux blanc-gris comme le maître, peau uniformément dorée, ils dévoilent, à la faveur d'un été 97 très près du corps, toute la panoplie des mythologies homosexuelles, des statues Renaissance aux photos de Bruce Weber, en passant par les dessins érotiques de Jean Cocteau. On a parfois l'impression d'assister à un sublime *Requiem* des années 80 par deux esthètes, un hommage de l'*image à elle-même*.

Le parcours s'ordonne en saisons, *réduites à des carrés et des* rectangles, du labyrinthe de buissons au square blanc de l'hiver, avec arbre suspendu par les racines. Le temps s'étire à l'infini. Parmi les modèles de l'été prochain, quelques robes sorties des archives privées retrouvent naturellement leur aura, grâce à Bob Wilson, qui voue une adoration à Alix Grès. La ligne de Giorgio Armani, très inspirée par l'art néoclassique des années 30, s'en trouve magnifiée, notamment dans cette *party* muette avec smokings et robes du soir, éclats de strass, illuminant un palace flottant de cinéphiles. On n'évite pas le côté un peu forcé de la démonstration, cette lenteur qui n'est justifiée par aucune tension dramatique, sauf *peut-être par l'évocation de la vie* au bureau, chronique visionnaire des nouveaux *temps modernes*, avec assemblée directoriale *transformée en séminaire des apôtres*.

Au-delà de la rigidité formelle, *quelque chose de rare se dégage de* cette rencontre, la manière que Bob Wilson a *d'effleurer*, avec son pinceau de lumière, les silhouettes de *Giorgio Armani*, d'en souligner la finesse. Ici, dans ce jeu, qui unit tous les hommes de métier à leur public, « *nous partageons*, dit Armani, *le même respect pour le travail, la sensibilité d'un geste et le plaisir de trouver dans le sourire d'un homme ou d'une femme un motif d'espoir* ».

Laurence Benaïm

Neil Young conduit à Bercy une cérémonie sauvage

AU JUGÉ ce n'est pas un Bercy des grands soirs. Huit mille personnes, pour ce 4 juillet. Neil Young, né près de Toronto en 1945, longtemps honni par les punks de la fin des années 70 comme l'un des symboles du folk pour quelques albums à la forme musicale tranquille, s'est *retrouvé ces dernières années* présenté en père spirituel du *grunge américain pour autant* d'enregistrements brûlant d'un *rock aux apparences désespérées*.

Après une première partie destinée à promouvoir la chanteuse Alanis Morissette, le Canadien débarque avec ses trois frères d'armes taillant d'emblée dans le mur du son. En dépit d'un volume élevé, les instruments, la voix, se détachent clairement, et surtout, cette osmose que cherche Neil Young au sein du groupe Crazy Horse est mise en relief. Billy Talbot à la basse, Ralph Molina à la batterie et Frank Poncho Sampedro sont ceux vers qui le guitariste chanteur revient régulièrement depuis bientôt trente ans.

Pour bien le marquer, les quatre hommes jouent resserrés, occupant le centre de la scène comme dans un studio, collés les *uns aux autres* durant deux heures, si ce n'est deux courtes *pauses* acoustiques où Young, seul, embarquera son monde au *cœur de* l'émotion, notamment avec *The Needle and the Damage Done*, terrifiante évocation des junkies.

Ce n'est pas parce qu'il vient d'enregistrer un disque avec Crazy Horse, *Broken Arrow* (*Le Monde* du 29 juin), que Neil Young est venu pour vendre quoi que ce soit. Il laisse filer quelques thèmes encore trop neufs pour le public – dont ressortent pourtant déjà *Big Time*, *Slip Away* ou *Loose Change* –, mais l'essentiel du répertoire est *constitué de ces morceaux de* bravoure qu'il a écrits pour Crazy Horse *et que seul le groupe* est capable d'amener à ce degré *de sauvagerie incantatoire*. *On* dit du Canadien qu'il a du sang indien.

EXORCISME

A le voir entamer une ronde folle au centre de la scène on veut bien donner corps à cette « légende ». C'est à une cérémonie de groupe que convie ce soir Crazy Horse, rejouant pour la millième fois *Cinnamon Girl*, *Powderfinger*, *The Loner* ou *Cortez The Killer*. Un peu plus à chaque retrouvaille, Neil Young et Crazy Horse pénètrent au fond d'un rock dur et électrique, violent parce que la vie de Neil Young est traversée de douleurs et de malheurs, et que chaque concert pourrait bien être un exorcisme. Impénétrable, Neil Young ne dira pas un mot au public, juste « *merci beaucoup* » à l'issue d'un *Like A Hurricane* qui fera longtemps trembler les structures de Bercy.

Sylvain Siclier

Bernhard Rüdiger, un sculpteur symboliste à Tours

BERNHARD RÜDIGER, Centre de création contemporaine (CCC), rue Racine, 37000 Tours. Tél. : (16) 47-66-50-00. Jusqu'au 28 juillet.

En dépit de son nom, Bernhard Rüdiger, romain de naissance, vit et travaille à Milan et à Paris. A Tours, il expose des œuvres qui relèvent de la sculpture et de l'installation. Mais il lui arrive aussi d'écrire pour le théâtre, de pratiquer la performance ou de s'interroger sur l'architecture. Pas plus que son activité ne se décrit d'un mot, son art ne se définit d'une formule. Parce qu'il est né en Italie en 1964, il est d'usage de le situer par rapport à l'arte povera, avec qui il n'a cependant d'autre point commun que la diversité des matériaux, et par rapport à *feu la trans-avant-garde*, avec laquelle il ne partage que le goût des références his*toriques savantes. Autrement dit : il échappe aux* typologies habituelles – logique de la part d'un ar*tiste qui proclame que « les catégories ne nous font plus peur »*.

Son exposition vérifie cet adage. Elle réunit des pièces récentes où servent le bois, le plâtre, l'aluminium, la couleur, les volumes abstraits et la figure humaine. Cette dernière apparaît tantôt réduite à une silhouette plate, mince plaque qui semble la peau d'un écorché, tantôt magnifiée par la rondeur des volumes, l'exubérance des couleurs et l'extravagance du costume, inspiré de Dürer. L'œuvre se nomme *Autoportrait en penseur en absence de gravité* et s'inscrit dans l'iconographie du fou et du bouffon, à laquelle elle ajoute une invention : la statue est juchée en équilibre instable sur deux grands patins de métal. A cette ironie répond l'éloquence plus grave d'autres constructions sur le principe de la vanité : corps écrasé pris dans une cage, têtes vidées de leur matière et enfermées dans une sorte de meuble pour laboratoire.

Sur de tels thèmes, il est difficile de ne pas succomber au pathétique, et Rüdiger, si attentif soit-il à ce risque, ne l'évite pas à tout coup. Aussi peut-on préférer à ces œuvres allégoriques des assemblages de volumes plus énigmatiques, ni natures mortes ni architectures abstraites, mais étranges synthèses à mi-chemin.

LOCAUX PROVISOIRES

Dans la lumière qui tombe de la grande verrière du Centre de *création contemporaine* (CCC) de Tours, ces sculptures sont à leur avantage. Or cette *verrière, on ne la verra plus.*

Après une lutte acharnée, le voisin du CCC, le ly*cée Paul-Louis-Courier, a obtenu le départ du* centre cet été. Le bâtiment sera détruit et une ex*tension du lycée construite à la place. La municipa*lité de Tours s'est engagée à reloger le CCC. Un parking souterrain devrait être converti en un espace d'exposition de 550 m², les services administratifs étant placés à proximité. Ces locaux seront provisoires, pour une durée de trois ans, le temps pour la ville de réaliser un espace d'exposition de niveau international appuyé sur une fondation qui en assurerait le financement.

Pour l'heure, tout cela demeure de l'ordre de l'hypothèse, et la seule certitude est que le CCC fermera ses portes le 28 juillet, après onze ans d'un travail exemplaire.

Philippe Dagen

NOUVEAU FILM

DINGO ET MAX
Dessin animé américain de Kevin Lima (1 h 20)

Quoi de neuf chez Disney ? Un court et un long métrages. Le court, c'est *Mickey perd la tête* (réalisé par Chris Bailey) où la célèbre souris retrouve un punch qu'on ne lui connaissait plus depuis longtemps. A l'inverse, *Dingo et Max* voit, pour ce premier long métrage qui lui est consacré, la *créature* la *plus* loufoque de l'univers Disney définitivement affadie par la psychologie. Sans doute Dingo reste-t-il ce maladroit chronique qu'il a *toujours été. Mais son gloussement idiot* a *quasiment disparu pour* laisser place à un comportement très « humanisé », centré sur l'inquiétude que lui inspire son fils Max, avec lequel il partage ici la vedette. Max, adolescent amateur de rock et amoureux de la belle Roxane, est bien embêté de devoir suivre son père pour un long périple initiatique consacré à la pêche. Numéros chantés et mésaventures diverses émaillent ce *road movie* gentiment « branché » (et drôle quand le Yéti imite John Travolta) *au bout duquel* il *apparaîtra* que le conflit entre générations n'est pas insurmontable du moment qu'on aime bien son papa et qu'on préfère la vérité au mensonge. *Soit une façon très disneyenne de remettre ses clas*siques au goût du jour.

Jacques Mandelbaum

La Bibliothèque nationale met en valeur des siècles d'échanges franco-arméniens

Des manuscrits venus d'Erevan complètent le fonds oriental de la rue de Richelieu

Indépendante depuis 1991, l'Arménie, le plus petit des Etats du Caucase, renoue avec une tradition d'échanges et d'ouverture vers l'Occident. La France, qui fut, au début du *XXe siècle, un des* principaux pays de refuge des rescapés du génocide de 1915 en Turquie, affirme à nouveau, avec *deux expositions, à Nantes et à Paris,* une longue relation privilégiée avec ce peuple chrétien d'un lointain Orient.

ARMÉNIE, entre Orient et Occident. Exposition à la Bibliothèque nationale de France, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris. Tous les jours sauf lundi, de 9 h 30, à 18 h 30. Entrée : 35 F, tarif réduit, 24 F. Renseignements : 47-03-81-10 (répondeur) ou 47-03-81-26. Jusqu'au 24 octobre.

Construite sur le thème des échanges matériels et des courants intellectuels, l'exposition « Arménie, entre Orient et Occident », présentée à la Bibliothèque nationale, est en elle-même l'illustration éclatante de son propos puisqu'elle met en relation directe des manuscrits et des documents venus d'Arménie avec les richesses de la BNF, qui possède dans son fonds oriental quelque 350 pièces.

Inaugurée par Jacques Chirac avec le président arménien, Levon Ter Petrossian, le 12 juin, cette manifestation marque une étape de la coopération artistique avec l'Est. Seul chef d'Etat de la région caucasienne réélu depuis l'indépendance de l'Arménie, en 1991, et le seul à ne pas être un ex-communiste, M. Ter Petrossian retrouvait, dans la *galerie Mazarine*, sa *qualité* de philologue, spécialiste du syriaque et ancien chercheur à l'Institut des *manuscrits anciens à Erevan*, capitale de l'Arménie – le Matenadaran, qui possède trente mille documents, dont quinze mille illustrés et enluminés. Cet art de l'enluminure est l'une des deux disciplines, avec l'architecture des églises et des monastères, où l'on a reconnu les précurseurs de l'art roman occidental, dans lesquelles le génie propre au peuple arménien s'est exercé avec le plus de constance.

Ce n'est pas un hasard puisque l'adoption du christianisme par le roi Tiridate, converti par saint Grégoire au tout début du *IVe siècle*, avant Rome et l'empereur Constantin, a fait de cette nation, depuis mille sept cents ans, un avant-poste solide mais toujours menacé de la chrétienté en Orient, et aujourd'hui encore, en dépit de soixante-dix années « soviétiques ».

Le christianisme créait des devoirs – traduire la Bible par exemple – et allait produire des chefs-d'œuvre, tout en tissant des liens durables avec l'Occident. C'est dans cet alphabet original créé au début du Ve siècle que l'on trouve une Bible en *arménien* (Bologne, 1381) dont la reliure porte les armes d'Henri II, premier document *à faire son entrée dans* les collections françaises. Mais aussi, présentés dans l'exposition, des textes des Pères de l'église et d'auteurs grecs, Eusèbe de Césarée ou Philon d'Alexandrie, que l'on ne connaît que dans leur traduction en arménien car l'original a disparu. Et encore, ce lectionnaire, manuscrit numéro 44 de la BNF, qui reste le seul témoignage de la liturgie pratiquée au Ve siècle à Jérusalem.

Le style des illustrations, plus naïf et de ligne moderne dans les premières écoles du Nord, sera plus riche et ornementé dans la production du royaume de Cilicie, qui s'épanouit au XIIIe siècle. D'autres adopteront les modes en vigueur dans leur nouvelle patrie, l'Italie par exemple.

UNE DIASPORA ANCIENNE

En organisant l'exposition, et le livre-catalogue, autour des échanges intellectuels, matériels et diplomatiques, le commissaire, Raymond Kevorkian, historien, chercheur à la Bibliothèque nationale depuis quinze ans, a identifié *divers courants qui illustrent la façon* dont les Arméniens ont été à la fois solidement attachés à leur culture et constamment ouverts sur le monde. Par goût ou par force, au fil d'une histoire où les périodes de domination mongole, puis arabe et ottomane, dépassent de loin, en durée, les ères de prospérité et d'autonomie, ils n'ont pas hésité à s'établir au loin, créant des colonies de marchands de Madras à Amsterdam, Livourne ou Venise, dans l'île San Lazzaro, où vit encore une congrégation célèbre pour sa bibliothèque.

C'est en tout cas ce peuple chrétien que les Croisés eurent la bonne surprise de trouver au bout de leur dangereuse épopée et avec qui ils passèrent alliance. Certains princes d'origine française devinrent même rois de Chypre, comme Léon V de Lusignan, mort en exil et dont le tombeau est à Saint-Denis : le sceau à double tête de lion, qui n'était pas sorti de la BNF pour l'exposition sur le royaume de Cilicie organisée par Claude Mutafian à la chapelle de la Sorbonne, en 1993, est montré *cette fois. Dans la pénombre qui* sied à la bonne conservation de fragiles manuscrits, et selon un dispositif *heureux où les objets liturgiques* précieux, reliures en argent notamment, alternent avec de simples motifs brodés de tapis de cérémonie.

Orient-Occident, France-Arménie : on ne s'étonnera pas de trouver aussi, sous une enluminure vive et colorée, la supplique adressée à Louis XIV par les Arméniens de la nouvelle Djoulfa, quartier d'Ispahan, qui se souvenaient sans doute d'une prophétie annonçant *que le peuple de Noé serait sauvé* par un roi franc.

Michèle Champenois

★ *Arménie, entre Orient et Occident.* Ouvrage collectif sous la direction de Raymond Kévorkian auquel ont participé vingt-cinq auteurs français et arméniens. Edition BNF, diffusion Seuil. 256 pages, 220 illustrations couleurs. Relié. 320 F.

La fête des « saints traducteurs »

La liberté d'imprimer, refusée aux Arméniens dans l'Empire ottoman à certaines époques, semble une incitation aussi forte au déplacement *que les nécessités du commerce matériel, mais les deux* se croisent. Très présents sur la Route de la soie, les marchands importeront de l'Inde, qui la pratique la première, la comptabilité en partie double. Mais c'est pour composer *librement* une Bible contenant certains chapitres censurés par Rome que tel imprimeur choisit Amsterdam. Ou que tel autre, marchand à Venise, se fait traduire, en arménien, et à son effigie, un commentaire des Psaumes.

Comprendre le monde occidental tout en demeurant attaché à une foi nationale, dans un environnement hostile, telle semble avoir été la ligne de conduite d'un peuple qui, comme le note Jean-Pierre Mahé, *arménologue français et auteur d'une publication de Moïse de Korène*, est peut-être le seul à honorer d'une fête dans son calendrier les « saints traducteurs ».

Les trésors archéologiques du Caucase « s'exportent » à Nantes

ARMÉNIE, des origines au IVe siècle. *Musée Dobrée, 18, rue* Voltaire, 44000 Nantes. Tous les jours sauf lundi et jours fériés. Entrée : 20 F, gratuit le dimanche. Visites guidées, réservations : 40-71-03-50. Jusqu'au 15 septembre.

Suite heureuse du tragique tremblement de terre qui frappa le nord de l'Arménie en décembre 1988, la présentation à Nantes des richesses archéologiques des musées d'Arménie tient à une rencontre. Au retour d'une mission *humanitaire dans la région de* Gumri, deuxième ville du pays, un pharmacien de la Loire-Atlantique transmet le message : une balise de détresse lancée par le directeur du musée de la ville, détruit mais dont les collections, abritées dans un édifice plus ancien, avaient été épargnées. Le souhait aussi d'entrer en contact direct avec des experts occidentaux. De s'ouvrir au monde. Ce qui fut fait.

L'ampleur du travail international qui a précédé cette manifestation et l'ouvrage qui l'accompagne *sont ainsi le premier signe d'une* nouvelle donne en matière d'échanges culturels. Et l'aboutissement d'une aventure humaine où l'énergie personnelle développée par Jacques Santrot, conservateur du Musée Dobrée, et l'engagement financier du conseil général de la Loire-Atlantique ont suscité des aides bénévoles et la mobilisation de la communauté scientifique française.

Devenue indépendante en 1991, l'Arménie a parallèlement eu à affronter la pénurie due au blocus imposé par l'Azerbaïdjan, l'absence *d'électricité et des difficultés* économiques extrêmes. D'une certaine façon, il ne lui restait qu'une *seule richesse « à exporter »*, son patrimoine. Et l'on sait le prix que les peuples attachent à la *reconnaissance de leur identité* culturelle dans les périodes troublées.

GRANDS MYTHES

A travers trois cents pièces venues des musées de Gumri, d'Erebouni et du Musée d'histoire d'Arménie, à Erevan, auxquelles sont joints quelques prêts du Louvre ou du British Museum, le parcours proposé à Nantes va de la préhistoire au début du IVe siècle après J.-C., date à laquelle l'Arménie adopte le christianisme.

Dans cette région qui est aussi celle des grands mythes, autour du mont Ararat (situé en Turquie) où la tradition déposa l'arche de Noé, dans ces hautes vallées verdoyantes où les rédacteurs de la Bible, fréquentant les déserts, avaient tendance à situer le paradis, les premiers artisans – forgerons, potiers, orfèvres – montrent une grande précocité de raffinement. Pour tailler des pointes de lance, *il est vrai qu'ils* disposent de l'obsidienne, une lave noire vitrifiée dont on arme aujourd'hui les *bistouris de la chirurgie oculaire*. Les plus précis. Sur leurs ceintures ou leurs gobelets, ils gravent des calendriers lunaires, *des dessins* géométriques, ou des décors de fougères, ou encore le récit historié d'une bataille, « *clou* » *du trésor* de Kharachamb (présenté dans l'exposition parisienne). Ces trouvailles, *datées de plus de deux* mille ans avant J.-C., n'ont d'équivalent connu qu'à Troie ou en Mésopotamie.

Patrimoine du monde proche-oriental pour l'âge du bronze, il s'agit, pour les époques plus récentes, de l'Arménie ancienne et de « *leurs ancêtres les Ourartéens* ». Ce royaume d'Ourartou s'étend, à l'âge du fer, sur les hauts plateaux de l'Est anatolien, du lac de Van (aujourd'hui en Turquie) au lac Sevan (en Arménie) à partir du IXe siècle avant J.-C., avant d'être balayé, au cours du VIe siècle, par *les invasions scythes, mèdes et* perses. De nombreux objets témoignent de l'avancement de cette *civilisation* d'Ourartou, premier Etat unitaire, fortement centralisé, dont les Arméniens anciens perpétueront les modes d'organisation urbaine et de construction de citadelles.

Domination perse, puis conquêtes d'Alexandre le Grand. L'éclatement de cet empire sera l'occasion d'une première période d'indépendance pour les dynasties arméniennes, à partir du IVe siècle avant J.-C. Parmi les pièces spectaculaires, dont deux appartiennent au Louvre, on remarque une série de cornes à boire d'apparat en argent, cannelé ou lisse, des rhytons en forme de tête de cheval avec cavalier, ou de cheval harnaché, de bouvillon, de cerf couché, d'influence perse. Quant à la statuaire hellénistique, en l'absence de la tête de la déesse Anahit, restée à Londres, il revient à une gracieuse *silhouette* d'Aphrodite d'évoquer cette période. Epoque faste de prospérité et de conquêtes du roi arménien Tigrane, qui aura le temps de construire sa capitale, Tigranocerte, avant d'être battu en 66 avant J.-C., par Pompée, et soumis à la *pax romana*.

M. Ch.

★ *Arménie, trésors de l'Arménie ancienne. Somogy Editions d'art/* Musée Dobrée. Format 25 × 28 cm, 288 pages, 300 illustrations. 290 F *jusqu'au 30 juin, 350 F ensuite.*

DISQUES



LES LARMES DE LISBONNE
Beatriz da Conceiçao, António Rocha (chants), José Manuel (guitarra portuguesa), José Antonio (viola), Huelgas Ensemble, Paul Van Nevel (dir.).

L'idée est aussi inattendue que séduisante : croiser la polyphonie *du vilancico* portugais du XVIe siècle et la monophonie contemporaine du *fado*, expressions jumelles de l'âme d'une ville, Lisbonne. De l'« *immensa tristura* » qui unit ces deux styles, par-delà les clivages qui *les séparent, sourd* la même émotion, sombre flamme du chœur et quête éperdue de l'amour absolu. *La mélancolie au charme magique* des chants de la Renaissance introduit avec une étonnante justesse à l'univers nocturne des *bas-quartiers* d'une capitale moderne, qui affiche aussi la nostalgie comme emblème. D'un dolorisme superbe et altier, ces pages enregistrées lors d'un concert à l'automne 1995 invitent à un partage d'une formidable intensité. Tranchant avec les exhumations essentielles auxquelles il nous a habitués, Paul Van Nevel se livre ici avec une convaincante sincérité. Le livret, très soigné, contribue à la réussite de l'ensemble. *Ph.-J. C.*
★ 1 CD Sony SK 62 256.

JOHANN SEBASTIANI
Passion selon saint Matthieu
Ricercar Consort, Philippe Pierlot (direction)

Kantor de la cathédrale de Königsberg et *Kappelmeister* à la cour de l'électeur de Brandebourg, Johann Sebastiani (1622-1683) n'a *d'italien que le nom*, probablement latinisé lors d'un séjour dans la péninsule. Peu de ses œuvres liturgiques nous sont parvenues, hormis cette *Passion* datée de 1672, complétée ici par un *Trauer-Klag* d'Andreas Scharmann, lamentation funèbre elle aussi composée pour cinq voix, six instruments et basse continue. A mi-chemin entre l'esprit *polyphonique de la fin de la* Renaissance et les monuments qu'a édifiés Jean-Sébastien Bach un demi-siècle plus tard, cette œuvre marque l'irruption du choral de tradition protestante entre les parties dévolues aux rôles dramatiques du Christ, de l'Evangéliste, Judas, Pilate, Pierre, Caphaïs, jusqu'aux servantes. Une mention particulière pour l'humanité profonde de la basse Max Van Egmond et l'intelligence du chant de Greta De Reyghere. *Contemporaine des dernières* pages de Schütz, cette *Passion* à la profondeur dramatique est un jalon essentiel dans notre connaissance de la liturgie allemande au XVIIe siècle. *P.-J. C.*
★ 1 CD Ricercar RIC 160 144.



PLACEBO
Placebo

L'angoisse adolescente reste le matériau de base de l'inspiration rock. En baptisant un de ses morceaux *Teenage Angst*, Placebo ne fait pas preuve d'originalité débordante. Mais ce premier album démontre aussi que cette anxiété juvénile et un format – le trio guitare, basse, batterie – maintes fois usité continuent à produire des chansons excitantes. Brian Molko, petite boule de nerfs à la voix androgyne, s'adonne à la mélancolie et à la colère avec la même fougue. D'une densité souvent tétanique, la guitare sait aussi distiller les émotions fortes d'un lyrisme intime. Le timbre pointu du chanteur s'accommode de cette tension, il la fouette de son ironie et d'un maniérisme qui hésite entre le sex-appeal et la crispation. La verve dynamique de *Come Home, 36 Degrees, Bruise Pristine* se nourrit de frustration et d'ambiguïtés (sexuelles, sentimentales), mais nombre de refrains – *Bionic, Hang on to Your IQ* – s'aèrent aussi d'une vulnérabilité qui donne envie de s'attacher à ces jeunes Anglais. *S. D.*
★ 1 CD Hut 8418502. Distribué par Virgin.

PRINCE
Chaos and Disorder

Cet album devrait conclure dix-huit années de relations chaotiques entre Roger Nelson – devenu successivement Prince, The Love Symbol et The Artist Formerly Known As Prince (T. A. F. K. A. P.) – et sa maison de disques, Warner Bros. Pour son cadeau d'adieu, le génie versatile du funk américain s'est transformé en rock star. On n'avait pas entendu autant de guitares électriques sur l'un de ses disques depuis *Purple Rain*, en 1984. Contrairement à ce que le titre, *Chaos and Disorder*, pourrait laisser croire, rien ici ne déborde ni ne bave. L'usine de Paisley Park a carrossé une mécanique où les riffs sont autant de chromes clinquants. Entouré du New Power Generation, Prince tente d'emballer la machine, mais rien ici n'a l'allant irrésistible de *Let's Go Crazy*. Hormis une ballade aux accents Beatles, *Dinner with Dolores*, cet exercice de style, hésitant entre glam-rock et rythm'n'blues cuivré, ne se fissure d'aucune faille émotionnelle. Ce qui faisait pourtant la grandeur de *When Doves Cry* ou *I Would Die 4 U* à l'époque de la « pluie pourpre ». *S. D.*
★ 1 CD Warner 9362-46317-2. Distribué par WEA.

MUSIQUE DU MONDE

ALI FARKA TOURÉ
Radio Mali

Avant d'approcher la scène internationale, Ali Farka Touré fréquenta pendant plusieurs années la radio nationale du Mali. Chargé d'en redynamiser l'orchestre, il y exerça aussi les fonctions de technicien, profitant de ce séjour prolongé pour graver ses premiers enregistrements. Sobre, dépouillée, dès le *départ* sa musique *évoque* irrésistiblement le blues. Ce cousinage lui vaudra plus tard le surnom de « *John Lee Hooker africain* » dans la presse occidentale. S'il admet volontiers apprécier le bluesman américain, Ali Farka Touré revendique pour seules influences les traditions de sa région, située aux portes du désert. Né en 1939 *près de Tombouctou, au nord* du Mali, issu d'une famille noble, il n'aurait jamais dû pratiquer la musique. A l'âge de onze ans, il commence à jouer des instruments traditionnels (guitare *djurkel* et violon *njarka*) et mène ainsi, depuis lors, sa révolution tranquille contre les usages. Un parcours jalonné de disques précieux dont *Talking Timbuktu*, enregistré avec Ry Cooder et récompensé par un Grammy Award en 1995, ou ce *Radio Mali*, une sélection de mélodies âpres et nostalgiques accompagnées à la guitare, au luth *ngoni* ou au violon *njarka*, témoignage frémissant de ses premiers pas en studio. *P. La.*
★ CD World Circuit WCD 044. Distribué par Night and Day.

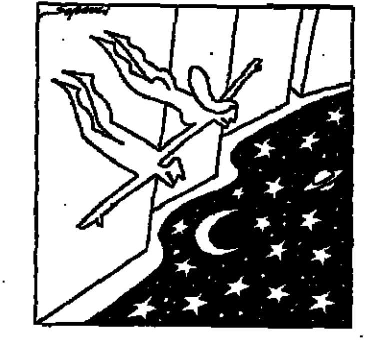
JAZZ

TOUS DEHORS
Dans la rue

Laurent Dehors, clarinettiste-saxophoniste rouennais en train de s'imposer – auprès de Portal, Emler, Barthélémy – a monté un big band, en fait un petit grand orchestre. Douze solistes plutôt que douze pupitres pour une instrumentation peu utilisée : saxophones, clarinettes et tuba-trombone chez les souffleurs et « en rythmique » *deux guitares*, deux batteries et une paire contrebasse/marimba. Six contre six parfois, *six avec six à d'autres moments*. Et, en tout cas, tous avec Dehors. On ne sait pas tellement ce que l'on voudrait vanter : la qualité des compositions de Dehors, dont on connaissait déjà l'excellence comme *instrumentiste* – un son entier, rageur quand il le faut, vrai – ; le choix des musiciens, au plus juste avec ses choix ; la permanence d'un aspect bricolo dans le travail rythmique ; la pertinence des interventions. Ce disque est plein de vie, d'humeurs joyeuses et fantasques. On y entend des cornemuses, du musette, des guitares électriques échappées d'un disque de Led Zeppelin, du jazz, beaucoup – du new orleans au free –, et d'autres musiques, toutes vécues avec la même gourmandise. *S. Si.*
★ 1 CD CC Productions 987617. Distribué par Harmonia Mundi.

Festival l'Adret de la Saint-Gaudingue

Trois circuits diurnes et nocturnes hors des sentiers battus



IL RESTE deux journées pour emprunter les chemins de traverse imaginés par les organisateurs de ce drôle de festival qui réunit plusieurs des meilleures compagnies de théâtre (Ilotopie, organisateur en chef de la Saint-Gaudingue, Grand Magasin...) et de théâtre de rue (Générik Vapeur, Délices Dada...) Trois circuits sont proposés aux aficionados, « le circuit des sommets » qui s'évade sur les cimes du pic du Cagire (1 912 mètres), « le circuit des champs », promenade villageoise et champêtre, « le circuit des étoiles », marche nocturne qui s'achèvera avec l'aube. Spectacles de théâtre et de danse, installations, happenings, concerts se partagent cette affiche qui n'a pas d'équivalent sur la scène estivale française.

★ Avec le Collectif 26 000 Couverts, Ilotopie, K.M.K., Ici Même, Délices Dada, Générik Vapeur, Les Nonnes Troppo, Leo Bassi, Grand Magasin, Gudin, Les Vernisseurs, J.-L. Rodriguez, ZUR, la Compagnie Oposito et Décor sonore, le Tempestant Théâtre, Castafiore et Kocani Orkestar. L'Adret de la Saint-Gaudingue. Rues et alentours de Saint-Gaudens (31). Les 5 et 6 juillet. Tél. : 61-94-77-61. Spectacles gratuits.

UNE SOIRÉE À PARIS

Coolio
Minces dreadlocks, regard vaguement brouillé par la fumette, Coolio a *décroché le jackpot* en détournant un titre de Stevie Wonder, transformé en *Gangsta's Paradise*. Alternant adroitement rythmes souples, refrains accrocheurs et rimes menaçantes, il a élargi son public au-delà du clan des puristes. Ophélie Winter ne lui a-t-elle pas demandé de participer à son album ?
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 5 juillet. Tél. : 47-42-25-49. 146 F.
Festival Groove Funk Blues
Deuxième soirée consacrée aux musiques noires américaines. Joe Louis Walker, tout dévoué au blues dont il connaît les racines et donne une vision d'avenir ; Dr John, le *night tripper*, l'homme de toutes les musiques de La Nouvelle-Orléans, un géant de la musique américaine.
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 5 juillet. Tél. : 47-81-69-02. Location Fnac, Virgin. 130 F.
Zhu Xiao Mei
On se demande pourquoi la pianiste d'origine chinoise Zhu Xiao Mei ne fréquente pas davantage les grandes scènes musicales. Son jeu, d'une concentration formidable, convient à merveille à Bach, Scarlatti, Haydn ou Schumann. Peut-être est-ce de n'avoir pas voulu jouer le rôle de la pianiste *« qui a passé dix ans dans les camps »*. Cela la dessert, mais est tout à son honneur.
Haydn : *Variations pour clavier.* Schubert : *Moments musicaux.* Scarlatti : *Sonates pour claviers.* Chopin : *Rondo pour piano op. 16.*
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 16 h 30, le 6 juillet. Tél. : 45-00-22-19. 100 F.
Cinémathèque française
Sous le signe de l'exotisme, la Cinémathèque française propose un cycle de films allant des délires d'un Sternberg *(Shangaï Express, Morocco, Fièvre sur Anatahan)* à l'imaginaire colonial du cinéma français des années 30 *(La Bandera* de Julien Duvivier, *Le Bled* de Jean Renoir, *Le Roman d'un Spahi* de Michel Bernheim), des aventures de Tarzan *(Tarzan, l'homme singe* de Woody Van Dyke, *Tarzan et la révolte de la jungle* de William Witney) aux récits d'exploration *(Stanley et Livingstone* d'Henri King, *Aux sources du Nil* de Bob Rafelson), ou aux récits d'aventures hollywoodiens *(Mogambo* de John Ford).
Salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Du 6 juillet au 1er septembre. Tél. : 47-04-24-24.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DINGO ET MAX
Dessin animé américain de Kevin Lima, (1 h 20).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé-Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
DUNSTON, PANIQUE AU PALACE
Film américain de Ken Kwapis, avec Jason Alexander, Faye Dunaway, Eric Lloyd, Rupert Everett, Glenn Shadix, Paul Reubens (1 h 28).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
HEAVENLY CREATURES
Film néo-zélandais de Peter Jackson, avec Melanie Lynskey, Kate Winslet, Sarah Peirse, Diana Kent, Clive Merrison, Simon O'Connor (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).
LE JOUR DU CHIEN (*)
Film franco-italien de Ricky Tognazzi, avec Vincent Lindon, Sabrina Ferilli, Luca Zingaretti, Ricky Memphis (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
MIKHAIL KOBAKHIDZÉ, CINQ COURTS-MÉTRAGES INÉDITS
Film géorgien de Mikhaïl Kobakhidzé, (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;
PEREIRA
Film italien de Roberto Faenza, avec Marcello Mastroianni, Daniel Auteuil, Stefano Dionisi, Joaquim De Almeida, Nicoletta Brashi (1 h 35).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).
VACANCES EN FAMILLE
Film français de Laurent Cantet, Bruno Bontzolakis, Philippe Harel, (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
WHEN PIGS FLY
Film américano-japonais-allemand-hollandais de Sara Driver, avec Alfred Molina, Marianne Faithfull, Seymour Cassel, Maggie O'Neill, Rachel Bella (1 h 37).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

RÉGION

MUSIQUE CLASSIQUE

BEAUNE
Capella Reial, Hespèrion XX
Musique catalane des XVe et XVIe siècles. Jordi Savall (direction).
– *Basilique Notre-Dame, impasse Notre-Dame, 21 Beaune. 21 heures, le 6 juillet. Tél. : 80-26-21-30. De 80 F à 280 F.*
– *Et abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 21 heures, le 10 juillet. Tél. : 41-72-62-02. De 80 F à 130 F.*
Concerto Italiano
Monteverdi : *Psaumes, Motets.* Rinaldo Alessandrini (direction).
Basilique Notre-Dame, impasse Notre-Dame, 21 Beaune. 21 heures, le 7 juillet. Tél. : 80-26-21-30. De 80 F à 280 F.
BORDEAUX
Les Noces de Figaro
de Mozart. Marc Barrard (Figaro), Vincent Le Texier (le comte Almaviva), Danielle Borst (la comtesse Almaviva), Maryse Castets (Susanna), Delphine Haidan (Cherubino), Romano Franceschetto (Bartolo), Hanna Schaer (Marcellina), Ricardo Cassinelli (don Basilio), Chœur du Grand-Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Hans Graf (direction), Robert Carsen (mise en scène).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 20 heures, les 12, 15, 17, 19 et 21 juillet. Tél. : 56-48-58-54.
COLMAR
Orchestre philharmonique de Radio-France
Dvorak : *Othello, Concerto pour violon et orchestre.* Debussy : *Nocturnes pour orchestre, La Mer.* Pamela Frank (violon), Marek Janowski (direction).
Eglise Saint-Matthieu, 68 Colmar. 21 heures, le 6 juillet. Tél. : 89-20-68-94. De 150 F à 250 F.
Les Virtuoses de Moscou
Fauré : *Pavane pour orchestre.* Haydn : *Concerto pour violoncelle et orchestre no 1, Symphonie no 45.* Landowski : *Que ma joie demeure.* Vladimir Spivakov (violon, direction), Mstislav Rostropovitch (violoncelle).
Eglise Saint-Matthieu, 68 Colmar. 21 heures, le 10 juillet. Tél. : 89-20-68-94. De 150 F à 250 F.
Marie-Josèphe Jude (piano)
Brahms : *Klavierstücke op. 118, Rapsodies op. 79.* Liszt : *La Vallée d'Obermann, Mephisto-valse.*
Théâtre municipal, 3, rue Unterlinden, 68 Colmar. 18 h 15, le 12 juillet. Tél. : 89-20-68-94. De 85 F à 110 F.
ORANGE
Don Giovanni
de Mozart. Ruggero Raimondi (don Giovanni), Ferruccio Furlanetto (Leporello), Kathleen Cassello (donna Anna), Emily Magee (donna Elvira), Laura Polverelli (Zerline), Bruce Ford (Ottavio), Mauro Utzeri (Masetto), Peter Rose (le Commandeur), Chœur de Radio-France, Orchestre national de France, Jeffrey Tate (direction), Yannis Kokkos (mise en scène).
Théâtre antique, place Frères-Mounet, 84 Orange. 21 h 45, les 6 et 9 juillet. Tél. : 90-34-24-24. De 90 F à 890 F.
Orchestre national de France
Mozart : *Requiem, Symphonie no 40.* Lillian Watson (soprano), Suzanne Mentzer (alto), Deon Van der Walt (ténor), Samuel Ramey (basse), Chœur de Radio-France, Jeffrey Tate (direction).
Théâtre antique, place Frères-Mounet, 84 Orange. 21 h 45, le 12 juillet. Tél. : 90-34-24-24. De 40 F à 390 F.
REIMS
Orchestre national d'Ile-de-France
Beethoven : *Symphonie no 2.* Berlioz : *Harold en Italie.* Miguel Da Silva (alto), Jacques Mercier (direction).
Reims Champagne Congrès, 51 Reims. 19 heures, le 6 juillet. Tél. : 26-77-45-13. 50 F.
Thierry Escaich (orgue)
Œuvres de Tournemire, Mendelssohn, Escaich et Bach.
Eglise Saint-Nicaise, 51 Reims. 16 heures, le 9 juillet. Tél. : 26-77-45-25.
Guillaume Sutre (violon), Miguel Da Silva (alto), Emmanuel Strosser
Schumann : *Sonate pour violon et piano op. 105.* Brahms : *Sonate pour alto et piano op. 120 no 2.* Mozart : *Trio.*
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. 19 heures, le 10 juillet. Tél. : 26-48-49-10.
FESTIVAL DE SAINTES
Abbaye aux Dames.
Tél. : 46-97-48-48.
Collegium Vocale de Gand, la Chapelle royale
Bach : *Cantates.* Sibylla Rubens (soprano), Annette Markert (contralto), Mark Padmore (ténor), Peter Kooy (basse), Philippe Herreweghe (direction).
12 h 30, les 7, 9, 11 et 13 juillet.
Sandrine Piau, Véronique Gens (sopranos), Anne-Marie Lasla (viole de gambe)
Couperin : *Leçons de ténèbres.*
Abbaye aux Dames, 17 Saintes. 20 h 30, le 8 juillet. Tél. : 46-97-48-48.
Collegium Vocale de Gand
Mogavero : *Lamentations.* Paul Van Nevel (direction).
0 heures, le 9 juillet.
Andreas Staier (pianoforte).
Schubert : *Sonates pour piano D 959 et 960.*
20 h 30, le 10 juillet.
Alexeï Lubimov (piano).
Brahms : *Rapsodies op. 79, Intermezzi op. 118.* Liszt : *Valse oubliée, La Lugubre gondole.* Chopin : *Scherzo, Ballade.*
20 h 30, le 12 juillet.

JAZZ

Nous avons publié dans nos éditions du vendredi 28 daté samedi 29 juin un supplément consacré aux festivals d'été. Certains n'y figuraient pas, d'autres étaient annoncé de manière incomplète, par manque de place.
LUZ
Jazz d'altitude
Avec Denis Fournier Quintet, Bojan Z Quartet, Il Trillo, Julien Lourau Groove Gang, Brass Hoppers, Bakamutz (avec Thierry Madiot), le Quartet Richard Galliano, Michel Portal, Daniel Humair, Jean-François Jenny-Clarke...
Jusqu'au 7 juillet. Office du tourisme, place du 8-Mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur. Tél. : 62-92-38-38.
PARTHENAY
Jazz au fil de l'eau
Avec Carlos Maza, The Hoax, Luther Allison, Bernardo Sandoval, « soirée Thelonious Monk » avec François Tusques, Eric Lohrer et le duo David Murray/Aki Takase, Prysm, Jean-François Canape Trio, Henri Texier Septet, François Thuillier, Henry Threadgill, Bruno Chevillon en solo, Stephan Oliva/François Raulin « hommage à Lennie Tristano », Betty Carter, Myra Melford, Christophe Marguet Trio, Louis Sclavis Trio avec Ray Anderson, Jean-François Prigent, Claude Barthélémy, Sophie Agnel Trio, Minotaure Jazz Orchestra...
Du 5 au 14 juillet. Jazz en Gâtine, 22, rue de la Mara, 79200 Parthenay. Tél. : 49-64-24-24.

DANSE

AIX-EN-PROVENCE
Compagnie Preljocaj
Roméo et Juliette.
Complexe sportif du Val-de-l'Arc, chemin des infirmeries, 13 Aix-en-Provence. 22 heures, les 11 et 12 juillet. Tél. : 42-23-26-26. De 60 F à 150 F.
AVIGNON
Mathilde Monnier
L'Atelier en pièces.
Gymnase Saint-Joseph, 84 Avignon. 15 heures et 19 heures, les 10, 12 et 14 juillet ; 19 heures, les 11 et 13 juillet. Tél. : 90-14-14-14. 130 F.
Claude Brumachon
Icare.
Chapelle des Pénitents-Blancs, place de la Principale, 84 Avignon. 11 heures et 19 heures, du 11 au 14 juillet. Tél. : 90-14-14-14. 130 F.
Josef Nadj
Les Commentaires d'Habacuc.
Gymnase Aubanel, 84 Avignon. 19 heures, du 11 au 16 juillet. Tél. : 90-14-14-14. 130 F.
MARSEILLE
Pasion Gitana
Joaquin Cortes : *Leyenda, Pasion.*
Vieux Port, 13 Marseille. 21 h 30, le 6 juillet. Tél. : 91-71-30-00. De 160 F à 195 F.
Compagnie nationale de danse
Nacho Duato : *Mediterrania, Ecos, Por vos muero.*
Vieux Port, 13 Marseille. 21 h 30, les 9 et 10 juillet. Tél. : 91-71-30-00. De 160 F à 195 F.
MONTPELLIER
Hamburg Ballet
John Neumeier : *La Passion selon saint Matthieu.*
Corum-Opéra Berlioz, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. 20 h 30, le 6 juillet. Tél. : 67-60-19-99.
OLLIOULES
Béjart Ballet Lausanne
L'habit ne fait pas le moine, Vita Nova.
TNDI Châteauvallon, BP 118, 83 Ollioules. 19 heures, les 6 et 7 juillet. Tél. : 94-22-74-00. 200 F.
Béjart Ballet Lausanne
Messe pour le temps présent.
TNDI Châteauvallon, BP 118, 83 Ollioules. 22 heures, les 6, 7 et 8 juillet. Tél. : 94-22-74-00. 200 F.
Josef Nadj
Le Cri du caméléon.
TNDI Châteauvallon, BP 118, 83 Ollioules. 22 heures, les 12 et 13 juillet. Tél. : 94-22-74-00. 150 F.
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS
La Camionetta
Hélène Cathala. Fabrice Ramalingom : *Si j'étais toi.*
Théâtre du Chai-du-Terral, château du Terral, 34 Saint-Jean-de-Védas. 20 h 30, les 6 et 7 juillet. Tél. : 67-60-91-91.

THÉÂTRE

AGEN
Tartuffe
de Molière, mise en scène de Nadine Darmon et Pierre Debauche, avec Robert Angebaud, Emmanuel Broche, Philippe Fenwick, Gemma Guilemany, Cyrille Josselyn, Anne Leclercq, Stanislas Mathias, Alain Ours, Vincent Poirier, Claude Saint-Dizier, Raphaëlle Saudinos, Emmanuel Vérité et Carine Yvart.
Cour d'honneur du quartier Valence, 47 Agen. 21 heures, du 12 au 15 juillet. Tél. : 53-47-82-08. Durée : 2 h 30. De 40 F à 110 F.*
FESTIVAL D'AVIGNON
Pour une information complète et précise, voir notre supplément spécial Festival d'Avignon dans notre édition 4 juillet.
Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Michel Didym, Valérie de Dietrich, Jean-Claude Durand, Raphaël Istria-Lévêque, Guillaume Lévêque, Antoine Mathieu, Nicolas Pirson, Freddy Sicx, Eric de Staercke, Lionel Tua et Dominique Valadié.
Cour d'honneur du Palais des papes, 84 Avignon. 22 heures, du 9 au 16 juillet ; relâche le 14. Tél. : 90-14-14-14. 130 F et 190 F.*
Le Mystère Vilar
d'après une lettre anonyme, mise en scène d'André Benedetto, avec Jacqueline Benedetto.
Théâtre des Carmes, 6, place des Carmes, 84 Avignon. 15 heures, du 9 juillet au 3 août. Tél. : 90-82-20-47. Durée : 1 h 15. 60 F et 85 F.*
A partir de...
d'après Anton Tchekhov, Jean Vilar, Antoine Vitez et Louis Castel, mise en scène de Louis Castel, avec Thérèse Roussel, Claude Bonin, Pierre Carrelet et Louis Castel.
Studio Saint-Roch, 84 Avignon. 19 heures, du 10 au 31 juillet ; relâche le 15. Tél. : 90-14-14-14. 110 F et 130 F.*
Ecrire les langues françaises
avec chaque soir un écrivain différent : Hector Bianciotti, René Depestre et Kenneth White.
Musée Calvet, 84 Avignon. 22 heures, du 10 au 12 juillet. Tél. : 90-14-14-14. 50 F.
Le Naufrage du Titanic
de Hanz Magnus Enzensberger, mise en scène de Pierre-Alain Chapuis, avec Philippe Clévenot et Clotilde Mollet.
Cloître des Carmes, 6, place des Carmes, 84 Avignon. 22 heures, du 10 au au 16 juillet ; relâche le 14. Tél. : 90-14-14-14. Durée : 1 h 35. 110 F et 130 F.*
Le Procès
d'après Franz Kafka, mise en scène de Dominique Pitoiset.
Cour du lycée Saint-Joseph, 62, rue des Lices, 84 Avignon. 22 heures, du 10 au 20 juillet ; relâche le 14. Tél. : 90-14-14-14. 110 F et 130 F.*
La Noce chez les petits-bourgeois ; Grand'Peur et misère du Troisième Reich (extraits)
de Bertolt Brecht, mise en scène de Didier Bezace.
Salle Benoît-XII, 84 Avignon. 22 heures, les 11, 13, 15, 17 juillet ; 17 heures, les 12, 14, 16, 18. Tél. : 90-14-14-14. Durée : 3 heures. 110 F et 130 F.*
Le Piège
d'après Emmanuel Bove, mise en scène de Didier Bezace.
Salle Benoît-XII, 84 Avignon. 17 heures, les 11, 13, 15, 17 juillet ; 22 heures, les 12, 14, 16, 18. Tél. : 90-14-14-14. 110 F et 130 F.*
Apologétique
d'après les meilleurs éditoriaux du théâtre public ces dernières années, mise en scène d'Olivier Py, avec Jean-Damien Barbin.
Eglise Saint-Joseph, 84 Avignon. 18 heures, du 12 au 17 juillet. Tél. : 90-14-14-14. 80 F.
Les Fils de l'amertume
de Slimane Benaïssa, mise en scène de Slimane Benaïssa et Jean-Louis Hourdin.
Cloître des Célestins, 84 Avignon. 22 heures, du 12 au 21 juillet ; relâche le 14. Tél. : 90-14-14-14. 110 F et 130 F.*
HÉRISSON
Tout de suite, pour toujours...
d'Arlette Namiand et Jean-Paul Wenzel, d'après Primo Levi, mise en scène de Jean-Paul Wenzel, avec Thierry Bosc, Andrée Tainsy, Laurent Ziserman et les élèves de l'école de théâtre du Théâtre national de Bretagne.
Théâtre, rue Gateuil, 03 Hérisson. 21 h 30, les 6 et 7 juillet. Tél. : 70-06-84-66. Durée : 2 heures. 40 F et 60 F.*
MAUBEUGE
Les Inattendus de Maubeuge
avec les Petites Frappes, la compagnie Aluna, Sarruga, Los Galindos, Michel Petrucciani, Big Soul, Where and What, Hoopal, Gang Acousteel, les Gitans du Rajasthan, Assassin, Blood Lust, Silmarils, le Cirque du trottoir, Chti Dixie, Arno, Musiaca Brass et Dummy Horse.
Rues, 59 Maubeuge. 17 heures, le 6 juillet. Tél. : 27-65-65-40. De 20 F à 140 F.
PERPIGNAN
Le Défilé
de Jérôme Deschamps et Macha Makeieff.
Chapelle Saint-Dominique, rue Rabelais, 66 Perpignan. 18 heures et 21 heures, les 6 et 7 juillet. Tél. : 68-60-33-50. Durée : 1 h 10. 170 F.
RENNES
Festival les Tombées de la nuit
avec « *Elmer l'éléphant* » (Teatro de la Luna), « L'Heure irlandaise » (la troupe Tuchenn), les Piétonnes, « Illusion sur macadam » (Aristobulle), « les Fables de La Fontaine » (Théâtre de l'Echo), la famille Buratini, Ilka Schönbein, les Cousins, les Bagadou du tonnerre, « Eppure si Muode » (Sarruga), « la Balade contée » (Lucien Gourong), les animations bretonnes (UPRACB), espaces jeunes (ADDM 35), « Jaloza » (Kukulbixto) et « le Fou de Bassan » (Rasposo).
Rues, 35 Rennes. 17 heures, le 6 juillet. Tél. : 99-79-01-98. Entrée libre.
LES TAILLADES
La Controverse de Valladolid
d'après Jean-Claude Carrière, avec Raymond Gérome et Bernard Haller.
Carrière des Taillades, 84 Les Taillades. 21 h 30, du 12 au 22 juillet ; relâche le 20. Tél. : 90-85-18-04.
TERRASSON
Festival les Chemins de l'imaginaire
avec « Feuilleton théâtral », « Fote Fore » et « le Fil harmonique » (Générik Vapeur), « Bail à céder » (Cie Kumulus), « les Tragédiques » (Délices Dada), « Do it » (Métalovoice), « Légende d'une vérité » et « Fote Fore » (Théâtre national de Guinée), « le Défilé fantastic » (Cie Off), Art Chic et Ramon Kekvink.
Rues du Terrasson. 19 heures, du 9 au 12 juillet ; 21 heures, le 13. Tél. : 53-50-13-80. Entrée libre.
TOULOUSE
La Tragédie du roi Christophe
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet.
Cour de l'Ecole des beaux-arts, 31 Toulouse. 22 heures, les 10 et 11 juillet. Tél. : 61-11-02-22. 120 F.

ART

ANGERS
Anthony Caro
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 9 heures à 18 h 30. Jusqu'au 26 octobre 1996. 10 F.
ANTIBES
1946, l'art de la reconstruction
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre 1996. 20 F.
AVIGNON
Avignon, deux palais pour Rodin
Palais des papes, 84 Avignon. Tél. : 90-27-50-00. De 9 heures à 21 heures. Jusqu'au 1er septembre 1996.
Musée du Petit-Palais, place du Palais-des-Papes, 84 Avignon. Tél. : 90-86-44-58. De 9 heures à 21 heures. Jusqu'au 1er septembre 1996.
BIOT
Jean Fautrier
Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Val-de-Pôme, 06 Biot. Tél. : 92-91-50-30. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre 1996. 36 F (donnant accès au musée).
BORDEAUX
Annette Messager
CAPC-Musée d'art contemporain-Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre 1996. 30 F.
Steve Miller
Galerie Pour la vie, 160, cours Victor-Hugo, 33 Bordeaux. Tél. : 56-31-30-04. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 31 août 1996.
CAEN
Crossroads : Jacques Charlier, Léo Copers, Philippe Dufour
FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubenard, 14 Caen. Tél. : 31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 1er septembre 1996.
EYMOUTIERS
Botchio : sculptures du Bénin, Afrique
Espace Paul-Rebeyrolle, route de Nedde, 87 Eymoutiers. Tél. : 55-69-58-88. De 10 heures à 19 heures. Du 6 juillet 1996 au 3 novembre 1996. 20 F.
GRENOBLE
Hommage à Aurélie Nemours
Musée de Grenoble, 5, place de Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 19 août 1996. 25 F.
HARCOURT
Rodney Graham : camera obscura mobile
Arboretum du domaine d'Harcourt, 27 Harcourt. Tél. : 35-88-68-22. De 10 heures à 18 h 30. Fermé dimanche. Jusqu'au 15 novembre 1996. 25 F.
MARSEILLE
Arman & l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 octobre 1996.
L'Art au corps
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 6 juillet 1996 au 15 octobre 1996.
La Mode au corps
Musée de la mode, Espace mode Méditerranée, 11, la Canebière, 13 Marseille. Tél. : 91-56-59-57. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 6 juillet 1996 au 15 octobre 1996.
MEYMAC
Garouste/Garouste et Bonetti
Abbaye Saint-André, centre d'art contemporain, 19 Meymac. Tél. : 55-95-13-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé mardi. Du 6 juillet 1996 au 6 octobre 1996.
NANTES
Henry Moore : l'expression première
Musée des beaux-arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 septembre 1996.
NIMES
Gerhard Richter
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre 1996.
QUIMPER
Ger Van Elk : les ruses de l'art, 1976-1996
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 98-55-55-77. De 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 1er septembre 1996.
ROCHECHOUART
Propositions : Félix Gonzales-Torres, Douglas Gordon, Fabrice Hybert
Musée départemental d'art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre 1996.
SAINT-ETIENNE
Matière et perception, le Mono-ha et la recherche des fondements
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 8 septembre 1996.
SAINT-PAUL-DE-VENCE
Germaine Richier
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 25 août 1996.
SIGEAN
Robert Morris
Centre d'art contemporain, hameau du Lac, 11 Sigean. Tél. : 68-48-83-62. De 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre 1996.
(*) Tarifs réduits.

La Générale des eaux réaffirme son soutien à Canal Plus

LE NOUVEAU président de la Générale des eaux, Jean-Marie Messier, a profité de la présentation à Paris, le jeudi 4 juillet, de Tériviera Multimedia (une expérimentation qui permettra à 200 foyers niçois de connecter leurs micro-ordinateurs à Internet via le réseau câblé de la Compagnie générale de vidéocommunication, une filiale du groupe Générale des eaux), pour s'engager fermement aux côtés de Canal Plus. Actionnaire de la chaîne cryptée à hauteur de 20 %, la Générale des eaux, *« reste un acteur engagé aux côtés de Canal Plus »*, a indiqué Jean-Marie Messier.

Ce discours de soutien sans faille à l'entreprise dirigée par Pierre Lescure avait pour but de montrer que, en dépit des liens capitalistiques avec la CLT (la Générale est l'un des principaux actionnaires de la holding Electrafina), l'intérêt de la Générale passe par l'audiovisuel francophone satellisé autour de Canal Plus. Evoquant la fusion entre la CLT et les activités audiovisuelles de Bertelsmann, le successeur de Guy Dejouany a souligné que la Générale des eaux, qui possède *« indirectement 5 % de la CLT »*, *« est un acteur engagé auprès de Canal Plus, et non un arbitre »* entre la CLT et Canal Plus. Quant au partenariat stratégique noué en 1993 entre Canal Plus et Bertelsmann, Jean-Marie Messier s'est borné à souhaiter que Canal Plus entretienne *« des relations plus équilibrées et pas trop privilégiés »* avec Bertelsmann.

Evoquant la concurrence dans la télévision numérique entre le bouquet Canalsatellite et TPS (Télévision par satellite), le bouquet monté par l'ensemble des diffuseurs hertziens augmentés de la CLT, Jean-Marie Messier s'est là encore fermement rangé aux côtés de la chaîne cryptée. *« La Compagnie générale des eaux est convaincue de la grande supériorité du bouquet numérique de Canal Plus »*, a-t-il ainsi indiqué. Son groupe vient par ailleurs de prendre une participation de 20 % dans Cyber C, société du groupe Canal Plus, spécialisée dans la diffusion d'émission sur Internet, les jeux vidéo et le téléchargement de programmes. Dans le même secteur, elle vient également de prendre 39 % de World Media Live, société de production de sites Web.

Le PDG a, en outre, confirmé l'existence de *« discussions ouvertes avec KPN »* (PTT néerlandaises privatisées), en vue d'*« un partenariat »* et *« non d'une cession »* d'une partie de ses activités au sein de la filière câble. Au sujet de l'introduction des services téléphoniques sur le câble, il est resté réservé sur l'engagement du groupe, dans l'état actuel des textes législatifs. *« Si les coûts d'accès et d'utilisation restent proche des cours historiques, il n'y aura pas de téléphone sur le câble, et les réseaux câblés resteront un échec national. Si la logique du marché est respectée, que les décrets permettent des conditions économiques concurrentielles, nous y serons. »*

Annie Kahn

La grille de France-Inter sur le gril

Les salariés de la radio publique s'inquiètent des nouveaux programmes de septembre et se réservent le droit de les « désavouer »

« ON EST TRÈS INQUIETS » : c'est ce sentiment qui a rassemblé jeudi 4 juillet, au studio 106 de la Maison de la Radio, environ 200 salariés de France-Inter, à l'appel des syndicats (CFDT, SNJ, CGT, SJA-FO), de la Société des journalistes et de la Société des cachetiers. Inquiets de voir la grille de la radio généraliste subir de grands changements, *« qui entraîneraient la fuite des auditeurs »*. Inquiets de voir partir des signatures qui *« signent le ton d'Inter »*. Inquiets de ne pas savoir ce qui les attend en septembre... Des craintes exprimées par des journalistes mais aussi des gens de programmes et les cachetiers de France-Inter.

Parmi les changements prévus en septembre, la suppression de l'émission de Bernard Lenoir « Les Inrockuptibles » et de celle de Gérard Lefort, « Passées les bornes, y'a plus de limites », crée incompréhension et malaise. D'autres émissions, comme celles de Paula Jacques, de Daniel Schick, de Jean Fontaine ou de Julien Delli Fiori, etc., sont aussi menacées. Elles ont toutes la particularité d'avoir été lancées par Pierre Bouteiller, directeur des programmes « démissionné » par Michel Boyon, et qui discute actuellement des *« modalités »* de son retour à l'antenne (*Le Monde* du 4 juillet).

Ces bouleversements ne rassurent pas le personnel d'Inter. *« On nous dit qu'il faut séduire les jeunes. Or, on supprime l'émission de Lefort qui, précisément, les attirait. On est en plein paradoxe »*, explique un journaliste. Bernard Lenoir a précisé que, *« contrairement à ce qui a été dit ou écrit, mon émission est supprimée, mais je ne suis pas viré »*, avant de s'interroger : *« On ne critique pas ce que je faisais mais on ne m'a pas expliqué les raisons de l'arrêt des* Inrockuptibles, *pas plus qu'on ne m'a précisé ce que j'allais faire »*.

La réduction d'une demi-heure de la tranche « 13 h-14 h », *« qui marchait bien »*, induit des questions. Veut-on priver Inter et ses auditeurs des espaces d'expression ? Veut-on écourter l'information ? Faut-il y voir la reprise en main du pouvoir politique ? Toutes ces questions ont été posées, sans réponses ni réactions unanimes. *« Nous sommes menacés »*, disent des présents.

PAS D'IMMOBILISME

« Je crois plus à de l'incompétence ou à des maladresses qu'à une reprise en main du pouvoir », note Alain Le Gouguec, journaliste de la tranche d'information du matin. Les rumeurs concernant le départ de Jean-Luc Hees, récemment nommé directeur de la rédaction, inquiètent aussi. *« Une rédaction a de l'avenir si elle a un projet éditorial. Elle ne peut soutenir cette ambiguïté, qui laisse libres toutes éventualités »*, souligne Stéphane Paoli.

Les salariés ont toutefois indiqué qu'ils ne souhaitaient pas que les choses restent en l'état. *« Je ne veux pas qu'on nous taxe d'immobilisme »*, indique Pierre-Louis Castelli, président de la Société des journalistes de France-Inter. *« Tout le monde veut bien changer, mais il y a suffisamment de professionnels dans cette maison pour que ces changements s'étudient et s'effectuent en concertation »*, a souligné de son côté Jacques Ricaud, responsable CFDT. *« Nous sommes conscients qu'il fallait apporter des modifications à la grille d'Inter ; la victoire ira à ceux qui sauront faire des changements intelligents. Ce que nous manifestons aujourd'hui, ce n'est pas une volonté d'immobilité mais un doute sur la façon dont les choses sont menées »*, résume Christophe Hondelate, journaliste.

Chacun veut pourtant croire encore possible le dialogue entre le personnel et Michel Boyon, PDG de Radio-France. *« Il ne suffit pas qu'on nous reçoive et qu'on nous écoute ; il faut aussi qu'on nous entende »*, regrettent pourtant des responsables syndicaux. Certains salariés dénoncent une gestion orchestrée par un *« cabinet »*. *« Michel Boyon, Daniel Boudet et Marie-Luce Skrabuski : un ancien du cabinet Léotard, un ancien de Carignon et une ancienne de chez Madelin »*, ironise un producteur.

Un communiqué diffusé en fin de soirée du 4 juillet témoignait de cette *« grande inquiétude »* face aux *« bouleversements »* de la grille de rentrée de la radio, des craintes liées à l'éventuel départ du directeur de la rédaction et à la façon dont a été construite la grille de rentrée, et précisait que les salariés *« se réservent le droit de* [la] *désavouer »*.

Véronique Cauhapé

■ **PRESSE** : l'hebdomadaire « Le Nouvel Economiste », en redressement judiciaire depuis le début du mois de juin, a jusqu'au lundi 8 juillet pour trouver un acquéreur. Si aucun repreneur ne se manifeste d'ici là, le titre sera mis en liquidation. Claude Perdriel *(Le Nouvel Observateur)*, Desfossés International *(La Tribune)*, Hachette en partenariat avec *Le Monde* ou CEP Communications, tous pressentis pour redonner une seconde vie à l'hebdomadaire économique, n'ont pas donné suite. *Le Nouvel Economiste* a perdu 120 millions de francs en trois ans.

■ **Jean-Pierre Caillard, directeur général du groupe Centre France-La Montagne depuis** 1995, a été élu PDG de ce groupe qui édite *La Montagne*, *Le Journal du Centre* (Nevers), *Le Populaire du Centre* (Limoges), et *Le Berry républicain* (Bourges), soit 350 000 exemplaires au total. Jean-Pierre Caillard, âgé de quarante-neuf ans, succède à Mme Marguerite Varenne, quatre-vingt-douze ans, qui dirigeait le groupe depuis la mort de son mari, Alexandre Varenne, fondateur de *La Montagne*, en 1947. M. Caillard est entré au quotidien de Clermont-Ferrand en 1969 comme reporter avant d'en gravir tous les échelons.

■ **MAGAZINE** : *The American*, nouveau journal dominical destiné aux résidents américains à l'étranger, a paru avec un tirage initial de 50 000 exemplaires. Il doit être distribué dans une quarantaine de pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique. *The American* (vendu 5 dollars et 20 francs à Paris), mis au point à New York et imprimé à Londres et Francfort, reprend dans un style grand public les événements survenus outre-Atlantique et dans le monde, en une quarantaine de pages, au format tabloïd.

VENDREDI 5 JUILLET

TF 1

13.00 Journal, Météo, Météo des plages, Trafic info.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton. Invitation à l'estime.
15.25 Hawaï police d'Etat. [2/2] Meurtre au stade.
16.25 Club Dorothée vacances.
17.20 Des copains en or. Jeu.
17.55 Jamais 2 sans toi...t. Touche pas à mon pote !
18.20 Case K.O. Jeu.
18.55 Marc et Sophie. Série. Fisc indigne.
19.25 La Chanson trésor. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Trafic info.

20.50

SLC, SALUT LES COPAINS
Divertissement présenté par Sheila et Dave. Au sommaire : Eddy Mitchell, Franck Alamo, Ophélie Winter, les Négresses vertes, Hélène Segara, Fool's Garden, Jean Yanne, Johnny Hallyday, Elvis Presley... (125 min). 67389495

22.55

HOLLYWOOD NIGHT
Série. Pacte sous le soleil, de James Keach, avec Jane Seymour, Stephen Meadows (95 min). 205853
Une belle inconnue est suspectée d'être la responsable d'une série de meurtres commis à proximité de son motel.

0.30 Médecin de famille. Série. Victoire sur toute la ligne.
1.25 Journal, Météo.

1.35 et 3.15, 5.05 Histoires naturelles. 2.30 et 3.05, 4.05, 4.45 TF1 nuit. 2.40 et 4.15 Mésaventures. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et à 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.45 Les Routiers. Série.
14.40 En attendant le Tour.
15.20 Cyclisme. Le Tour de France. 6e étape : Arc-et-Senans-Aix-les-Bains (208 km) (135 min). 5898853
17.35 Vélo Club.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 Les Enfants de la télé en vacances. Avec Guy Bedos, Bruno Gaccio, Jean-François Halin, Benoît Delepine.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

NESTOR BURMA
Série. Retour au bercail, de Pierre Koralnik d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, Anna Bonaiuto (110 min). 9882389
Burma vole au secours d'une ancienne amie qui vit en Suisse.

22.45

LE BLANC A LUNETTES
Téléfilm d'Edouard Niermans. (90 min). 214747
D'après un roman de Georges Simenon. La vie d'une plantation de café en Afrique est troublée par l'atterrissage en catastrophe d'un avion.

0.15 Journal, Météo.
0.30 Personne ne m'aime ■ Film de Marion Vernoux (1993, 95 min). 4130542

2.05 Babylone 92. New York : du rêve à la réalité. 3.00 Avoir vingt ans à Athènes *(rediff.)*. 3.50 24 heures d'infos. 4.05 Tchac, l'eau des Mayas. 5.00 *Le Tour de France* (rediff.).

France 3

13.10 La Boîte à mémoire. A Munster.
13.40 Télétaz.
14.40 Fame. Série. Difficile à suivre.
15.30 Ranch L. Série. Une longue rancune.
16.30 40e à l'ombre. En direct de Bénodet. Invitées : Jane Manson, Karine Costa.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Cyclisme. Le Journal du Tour.
20.50 Consomag.

20.55

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Le jour du requin blanc (60 min). 1110414
Surnommé la "mort blanche", le grand requin blanc est le plus dangereux des seize espèces de squales des eaux sud-africaines.

21.55

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Inde : hello Doll ! de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau ; France : les jardins ouvriers, de Derri Berkani et Didier Portal ; Afrique du Sud : la magie de l'argile, de Catherine Monfajon et Frédéric Tonolli (50 min). 8723637

22.45 Journal, Météo.

23.20 A table avec... Jean Poiret. 0.05 *Saga-Cités* (rediff.). *0.35 Les Incorruptibles*. L'homme à la chambre froide. Série. *Eliot Ness fait libérer un détenu pour remonter une filière de contrebande.*

La Cinquième

13.00 Magazine multimédia. 13.30 Que deviendront-ils ? [1/10] *14.30 Les Etats-Unis.* 15.40 Chasseurs de trésors. 16.30 Alf.
17.00 Les Grands Détectives. Série. La Lettre volée d'Alexandre Astruc (60 min). 89105
18.00 La France aux mille villages. 18.30 Le Monde des animaux. Chronique de l'Afrique sauvage : l'incident.

Arte

19.00 Les Iles Célèbes. *Documentaire d'Ebbo Demant* (60 min). 9747
20.00 Brut. Magazine de Claire Doutriaux et Paul *Ouazan (25 min).* 42037
20.25 Contre l'oubli. Magazine. *Aujourd'hui : le rapport annuel d'Amnesty International en images.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LE MAS THÉOTIME
Téléfilm de Philomène Esposito, avec Jean-Claude Adelin, Florence Thomassin (95 min). 820056
La jeune réalisatrice de Toxic Affair, *signe cette adaptation du drame provençal d'Henri Bosco. Les comédiens jouent sur les silences et les non-dits.*

22.20

GRAND FORMAT : FAUSTO COPPI, UNE HISTOIRE D'ITALIE 1945-1960
Documentaire de Dominique Jameux et Jean-Christophe Rosé (90 min). 7010704
Archives et films de famille retracent le parcours emblématique de ce grand champion (deux Tours de France, cinq Tours d'Italie, trois Milan-San Remo...), dont la carrière se confond avec l'histoire de la reconstruction italienne.

23.50 Rencontre avec Balthus. Documentaire (40 min). 1743679

0.30 Music Planet. Magazine. Jazz Collection [2/3]. Fats Waller, de Jean-Pierre Dewillers, Jean-Noël Christiani et Sylvie Faguer (rediff., 55 min). 1.25 Chasseurs de virus. Documentaire de Denis Chegaray (rediff., 52 min). 2.15 Vis-à-vis du mal. Documentaire de Hugues Darmois et Heinz Cadera (rediff., 26 min).

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 L'Usurpatrie. Téléfilm de David Greene, avec Elliot Gould, Margot Kidder.
15.00 Drôles de dames. Série.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Croc-Blanc. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville. Contre-coup. Série.
19.00 Caraïbes offshore. Espèces menacées. Série.
19.50 Le Tour de France à la voile. Sport.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 et 23.30 Capital 6. La lutte anti-incendie.

20.45

LA SUSPECTE
Téléfilm de Fabrizio Laurenti, avec Dalila Di Lazzaro, Gioele Dix (98 min). 280650
Un avocat est contacté par une ancienne amie d'université pour éclaircir une affaire de meurtre dans laquelle est impliqué l'homme avec lequel elle vit.

22.40

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. *Le spectre, avec Peter Graves, Tony Hamilton (50 min).* 8325105

23.40 Secrets de femmes. Magazine (40 min). 2271698
0.20 Robocop. Série. Le facteur humain.
1.10 Best of Groove. *Musique.*

2.40 E = M 6. Magazine. 3.05 Broadway magazine. Documentaire. 4.00 Culture pub. Magazine. 4.25 Turbo. Magazine (25 min).

Canal +

12.35 ▶ Le Dernier Battage. Documentaire de Jean-Claude Bringuier et Hubert Knapp (65 min). 1334018
13.45 Tennis. Sport. En direct. Demi-finale messieurs du tournoi de Wimbledon ; à 14.00, début du match.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
19.00 Nulle part ailleurs. Les meilleurs moments (95 min). 8801389
19.45 Flash d'information.
19.50 JO d'Atlanta 1996.
20.00 C'est pas le 20 heures.

20.35

BOXE
Sport. En direct de l'espace 3000 de Hyères. Championnat du monde WBC des poids lourds-légers : M. Dominguez (Arg.)-P. Aouissi (Fr.). Championnat d'Europe des poids super-moyens : F. Sellier (Fr.)-M. Galvano (It.) (85 min). 593230

22.00

ATHLÉTISME
Sport. La réunion d'Oslo. Le Golden Four (55 min). 29940

22.55 Flash d'information.
23.00 Le Flic de Beverly Hills 3 *Film de John Landis* (1994, 100 min). 6838583
0.40 Les Aventures de Till l'espiègle ■ Film de Gérard Philipe (1956, 90 min). 6999341
2.10 Wyatt Earp ■ Film de Lawrence Kasdan (1994, v.o., 183 min). 10073032
5.35 Mécaniques célestes ■ *Film de Fina Torres* (1994, 83 min). 5545327

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Biologie et médecine. La télé-médecine (1).
20.00 Le Rythme et la Raison. George Sand et Marie d'Agoult. Esquisse d'une amitié (5).
20.30 Radio archives. Vrai ou faux.
21.32 Black and Blue. Critiques croisées. Invités : Paul Benkimoun et Jean-Louis Chautemps.
22.40 Nuits magnétiques. Le Festival de Marseille. Les petites ondes.

0.05 Du jour au lendemain. Claude Ollier (Cité de mémoire). 0.50 Coda. Pour Barney Wilen (5). 1.00 *Les Nuits de France-Culture* (rediff.). Paroles d'ici, paroles d'ailleurs (2) ; 3.14, Marguerite Yourcenar (Mémoires d'Hadrien) (2) ; 3.56, Tadao Takémoto, écrivain japonais ; 4.26, André Malraux et le Japon éternel ; 6.44, Polyphonies Anglo-Saxonnes.

France-Musique

19.30 France-Musique l'été.
20.30 Académie musicale de Saintes. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de l'Abbaye-aux-Dames, à Saintes, par le Collegium Vocale de Gand, le Chœur et l'Orchestre de la Chapelle royale, dir. Philippe Herreweghe : Messe BWV 232, de Bach, Sibylla Rubens et Véronique Gens, sopranos, Andreas Scholl, contre-ténor, Christoph Prégardien, ténor, Peter Kooy, basse.

0.05 Jazz nuit. Festival Musiques Métisses d'Angoulême. Concert donné le 23 mai, par le Quartette de Daniel Goyone, piano, avec Catherine Delaunay-Despas, clarinette, saxophone, Daniel Mille, accordéon, Marc Bertaux, basse : Œuvres de Goyone. 1.00 *Les Nuits de France-Musique.*

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. *Ignaz Pleyel, compositeur, éditeur et facteur.* L'Incontro *improviso, ouverture, de* Haydn, par le l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Dorati ; Concerto, de Pleyel, *par l'Orchestre de Chambre* Franz Liszt, dir. Rampal, *Meyer, clarinette ; Quatuor nº 1*, de Haydn, par le Quatuor *Weller ; Symphonie nº 2, de* Beethoven, par le Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Haitink ; *Trio nº 1, de Pleyel, par le Trio* Göbel ; Œuvres de Rossini, par le Chœur Ambrosian et The National Philharmonic Orchestra, dir. Chailly, Ramey (Le Turc Selim).

22.25 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Pleyel, Chopin, Debussy, de Falla, Ravel. *0.00 Les Nuits de Radio-Classique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard.
21.30 Le Carnet du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata. Invitée : Diane Tell ; autres invitées : Maurane, Rebecka Tornqvist, Björk.
23.50 Sortie libre.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 L'Histoire oubliée. [2/3] Les parachutistes indochinois.
21.35 Attentat à Marseille.
22.30 Millénium. [1/10] Connaissance de l'autre.
23.25 Le Funambule de l'impossible.
23.55 L'Inde fantôme. [1/7] Réflexions sur un voyage.

Paris Première

19.55 et 22.50 Hommage à Louis Armstrong.
20.00 20 h Paris Première.
21.00 Satchmo. De Gary Giddins et Kendrick Simmons. La vie de Louis Armstrong.
22.55 Musiques en scènes. Invitée : Cecilia Bartoli.
23.25 Opéra : Salomé. En un acte de Richard Strauss. Enregistré au Royal Opera House de Covent Garden, à Londres. 71080124

France Supervision

20.30 Volley-ball.
22.05 Danse sportive.
23.35 Caroline Roussel, peintre-brodeur. D'A. Tamas.
0.35 Jet star.
1.35 Roller Skate (60 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Gang War ■ Film de Gene Fowler Jr (1958, N., v.o., 75 min) 93849698
21.45 Les Plus Belles Escroqueries du monde ■ Film J.-L. Godard, R. Polanski, U. Gregoretti, H. Horikawa (1963, 125 min) 19100921
23.50 Baccara ■ Film d'Yves Mirande (1935, N., 90 min) 3651650

Ciné Cinémas

20.30 Hollywood 26.
21.00 Forever Young ■ Film de Steve Miner (1992, 100 min) 89399292
22.40 Retour ■ ■ *Film de Hal Ashby* (1978, v.o., 125 min) 25005619

Série Club

20.45 et 23.45 Commando Garrison. *Monnaie de singe.*
21.30 Merci Sylvestre. *La femme PDG.*
22.30 La Famille Addams. *La visite du cousin.*
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle. L'otage.

Canal Jimmy

20.30 Les Envahisseurs. L'organisation.
21.20 The Muppet Show. *Invitée : Shirley Bassey.*
21.45 Chronique du front.
21.50 Le Meilleur du pire.
22.20 Dream On. La guerre de Troie.
22.45 Seinfeld. Le bon samaritain.
23.10 Top bab.
23.50 La Semaine sur Jimmy.
0.00 New York Police Blues. Episode nº 55.

Eurosport

15.00 Cyclisme. *En direct. Tour de France. 6e étape : Arc-et-Senans - Aix-les-Bains* (208 km, 150 min). 2284230
20.00 Athlétisme. Meeting de Salamanque (Espagne, 120 min). 227389
22.00 Cyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Les Misérables. *Film de Jean-Paul Le Chanois* [2/2] (1957, 100 min). Avec Jean Gabin. *Drame.* 0.10 Télé-achat. 0.25 Une affaire d'hommes. *Film de Nicolas Ribowski* (1981, 100 min). Avec Claude Brasseur. *Policier.* 2.05 *L'Infirmière de l'hosto du régiment. Film de Mariano* Laurenti (1978, 85 min). Avec Nadia Cassini. *Erotique.* 3.30 La Charrette fantôme. Film de Julien *Duvivier* (1939, N., 90 min). Avec Pierre Fresnay. *Drame.*

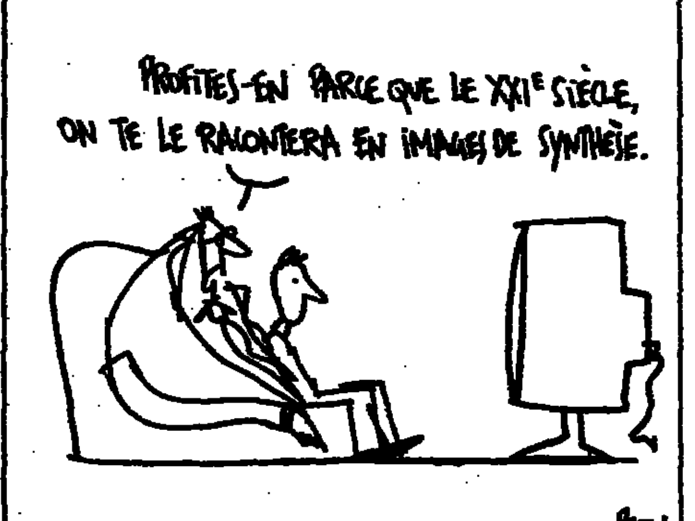
TSR

20.20 Les Braqueuses. Film de Jean-Paul Salomé (1994, 95 min). Avec Catherine Jacob. *Comédie.* 21.55 La Fièvre dans le sang. *Film d'Elia Kazan* (1961, 120 min). Avec Natalie Wood. *Drame.* *0.00* Pepi, Luci, Bom et autres filles du quartier. Film de Pedro Almodovar (1980, v.o., 80 min). Avec Carmen *Maura. Erotique.*

Le XXe siècle des gens ordinaires

France 2 diffuse dimanche le premier épisode d'une série documentaire de vingt-six. « Le Siècle des hommes », ou la parole donnée aux simples citoyens

DOMMAGE que France 2 ait dû, en dernière minute, changer l'horaire de diffusion de ce documentaire. Prévu à une heure de bonne écoute – 22 h 30 –, il a été brusquement repoussé, pour le premier numéro du moins, à 23 h 15. On assure à la direction de la chaîne que les prochains numéros devraient être programmés normalement. Dommage également que cette série s'interrompe si soudainement pour ne reprendre qu'en août, en raison, explique-t-on également, de la priorité des J.O. d'Atlanta. « Le Siècle des hommes » pourrait néanmoins toucher les téléspectateurs dont l'intérêt semble à nouveau se porter sur un genre longtemps délaissé. La série entend faire revivre les grandes étapes du XXe siècle, en alternant les témoignages de simples citoyens avec des images d'archives, pour la plupart inédites.



Initialement conçu par la BBC en 1987, le projet a été repris par Pathé, qui l'a réalisé en collaboration avec France 2. Dès lors, certaines questions, comme celle de la décolonisation, ont nécessité un important travail de recentrage sur l'ensemble de l'Europe. *« Nous avons dû aller beaucoup plus loin que ce qui était prévu ; la série initiale adoptait un point de vue très anglo-saxon sur l'histoire, surestimant souvent le rôle des Etats-Unis »*, explique l'historien René Rémond, premier titulaire de la chaire d'histoire du XXe siècle à Paris-X et responsable de cette relecture avec Anthony Rowley, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. La première émission, intitulée *Le Temps des espérances*, est consacrée à la décennie 1900-1910, période charnière de l'histoire : au sortir d'un XIXe siècle marqué par les guerres et l'instabilité, les nouvelles techniques et la volonté de croire en une chute des tensions suscitent une vague d'optimisme général.

Mais la mécanisation, la rapidité des transports marquaient-elles réellement l'avènement de l'ère du progrès ? Au moment de ce grand hymne à la modernité symbolisée par L'Exposition universelle de 1900 à Paris, la classe ouvrière se sent lésée par la révolution industrielle. Dans ce climat de bouleversements s'affichent les revendications sur l'éducation des enfants, le droit de vote pour les femmes, l'allègement des horaires de travail... Manifestations et grèves se succèdent, et les réjouissances premières vont ainsi s'achever dans un sentiment de déception.

TÉMOIGNAGES

Séquence chronologique, chaque épisode a aussi une cohérence thématique ; ainsi la première guerre mondiale, le communisme, le travail à la chaîne ou le cinéma – pour ne pas les citer tous – seront abordés dans les prochaines émissions. Le XXe siècle est un moment historique d'une extrême richesse – comme l'atteste le grand nombre de films et de documentaires déjà réalisés. Matières premières du « Siècle des hommes », témoignages, images d'archives et commentaires d'historiens permettent, selon Anthony Rowley, *« de faire un contrepoint permanent entre l'histoire générale et les destinées particulières »*.

Du monde entier, des hommes parlent, parfois avec humour, de leur vie quotidienne, donnant à l'histoire une dimension plus humaine. Mais cette présentation n'est pas sans risques : l'émotion ressentie face à de telles images peut faire oublier au téléspectateur qu'il faut s'efforcer à l'objectivité historique.

Des témoignages prenants certes, mais pourquoi les avoir filmés dans un contexte pour le moins artificiel ?

Trop « bien mis » pour l'occasion, maquillés, ces anonymes s'expriment dans des décors composés, dans une mise en scène impersonnelle. Cette importante série a toutefois le mérite de nous rappeler que nous participons tous, conscients ou non, à l'Histoire avec un grand H.

Sandrine Azoulay

« Le Siècle des hommes », sur France 2, premier épisode le dimanche 7 juillet, à 23 h 15 ; les épisodes suivants seront programmés le dimanche, à dater du 4 août, vers 22 h 30.

La case prison

par Agathe Logeart

IL Y A BELLE LURETTE qu'on ne réserve plus, dans le grand Monopoly judiciaire, la case prison aux truands patentés et aux voleurs de poule. La menace rôde désormais autour des intouchables de jadis : politiques, flics, patrons. Parmi les puissants, personne n'est plus à l'abri. Le tabou a sauté. Les juges, quand ils ont les mains libres, ce qui arrive tout de même de temps en temps, font des cartons. Poum poum, comme à la foire, ils canardent.

Il a fallu attendre la première édition de LCI, à 6 heures du matin, pour voir à quelle sauce Mme Eva Joly, juge d'instruction, avait décidé de manger le PDG de la SNCF Loïk Le Floch-Prigent, l'homme qui nous promettait que grâce à lui, désormais, les trains arriveraient à l'heure. Dans la nuit, une voiture blanche, mitraillée par les projecteurs, s'arrêtait brièvement devant la lourde porte de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. On y distinguait, assis à l'arrière, le visage de l'un des plus grands patrons de France, qui tentait de se soustraire comme il pouvait à la fringale d'images de la meute venue l'attendre au seuil de sa nouvelle demeure. Fugitivement, on remarqua qu'il détournait le regard, se passait une main sur le visage, se dissimulait derrière son bras replié. Il n'avait plus de cravate. Peut-être lui avait-on déjà enlevé ses lacets, à moins qu'il ne porte des mocassins. La voiture était aspirée dans la cour de la prison. Et les portes se refermaient sur cette image, qui ne mettait pas très à l'aise celui qui la regardait.

La caméra venait de saisir sa proie, juste au moment où s'exécute, avant le jugement proprement dit, cette étrange sentence pour laquelle il n'y aura jamais d'appel, et qui condamne le coupable désigné à la dégradation sociale, d'autant plus spectaculaire que la victime expiatoire tombe de plus haut. Qu'il soit juste ou injuste de placer l'ancien PDG d'Elf en prison, il est bien difficile au téléspectateur de s'en faire une idée : il faut être juge peut-être, et encore, pour avoir sur le sujet les idées claires. Le jour même, condamné pour une participation contestée à un trafic de drogue, un grand flic avait à son tour plongé. On nous repassait les images tournées il y a quelques semaines lors de son procès, d'un homme portant beau, qui a lui aussi franchi la ligne de démarcation séparant la liberté de la captivité. Le sentiment de malaise était semblable.

Pourquoi la mise en détention du puissant d'hier serait-elle plus troublante que celle de ces anonymes que les policiers jettent comme des paquets, cachés par une couverture, à l'arrière de leurs voitures ? Parce qu'ils sont d'anciens puissants, justement, de ceux qui roulent avec chauffeur, se promènent en costume au pli impeccable, et brassent les millions qu'on leur confie, ainsi que la destinée des hommes qu'ils dirigent. En quelques secondes, tout cela s'effondre. Ce passage de la profusion au dénuement, du pouvoir à l'impuissance, est devenu un spectacle, que l'on n'a pas fini de contempler.

(Cette chronique reprendra le 1er septembre.)

SAMEDI 6 JUILLET

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.53 Journal, Météo, Trafic info.
13.15 Reportages. Au feu les pompiers ! de Philippe Tallois.
13.50 L'homme qui tombe à pic.
14.40 Mac Gyver. Série.
15.35 Melrose Place. Série.
16.25 Trente millions d'amis.
16.55 Football. En direct de Rennes. Coupe Intertoto : Rennes-Lucerne. 17.00, Coup d'envoi ; 17.45, Mi-temps ; 18.00, 2e Période (125 min). 54523148
19.00 Berverly Hills. Série. Un beau coup de filet.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

ON A TUÉ MES ENFANTS
[1 et 2/2] Téléfilm de David Greene, avec Farrah Fawcett, Ryan O'Neal (200 min). 56809544
C'est l'histoire terrible d'un des crimes les plus odieux perpétré par une psychophate sur ses trois enfants (la cadette meurt, le garçon est handicapé à vie, l'aînée perd l'usage de la parole). Le réalisateur n'a rien modifié ou arrangé de cette affaire qui a défrayé la chronique voici quelques années aux Etats-Unis.

0.05 Les Dessous de Palm Beach. Frères de sang. Série. *Une jeune étudiante est retrouvée morte dans un parc de Palm Beach. Elle aurait été droguée et violée.*
1.00 Journal, Météo.

1.10 et 2.50, 4.25, 5.10 Histoires naturelles. 2.05 et 2.40, 3.40, 4.15 TF1 nuit. 2.15 Intrigues. 4.55 Musique.

France 2

12.45 Point route.
12.55 et 13.35 Météo.
12.59 Journal.
13.45 INC. Magazine.
13.50 Cyclisme. LeTour de France. 7e étape : Chambéry-Les Arcs (202 km) (205 min). 53609322
17.15 Vélo Club.
18.25 Un privé sous les tropiques. Série. Abandon.
19.20 Les Enfants de la télé en vacances. Divertissement. Avec Michèle Bernier, Michel Field, Laurent Baffie, le professeur Choron.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Spécial acteurs. Avec Julie Caignault, Igor Butler, Laurent Malet, Yan Epstein, Patrick Raynal, Lydia Andrei. Au profit de l'association les Donneurs de voix. (105 min). 112273

22.35

LE PIRE DE LA BROSSE A DENTS
Divertissement présenté par Nagui (2e partie) (55 min). 9903780
23.30 Journal, Météo.
23.45 Tatort. Les virages de la mort. *Une enquête qui se déroule dans le milieu semi-professionnel des courses de moto...*

1.15 Années 1900. La fièvre de vivre [1/4]. 2.10 Les Quatre Eléments. 3.05 Urti. Le maître des plantes. 3.55 Art au quotidien. Petits échos de la mode [1/7]. 4.45 Le Tour de France (rediff.).

France 3

12.35 Journal., Keno.
13.05 Cyclisme. Le Tour de France : Chambéry-Les Arcs.
13.55 Génération surf. Téléfilm de Bruce Bilson (95 min). 1708612
15.30 Tiercé. En direct.
15.45 Couleurs pays.
17.40 Montagne. Légendes de pierres.
18.10 Expression directe. RPR.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter.
20.30 Tout le sport.
20.35 Cyclisme. *Le Journal du Tour.*

20.55

L'ENFANT EN FUITE
Téléfilm de Mario Caiano [1 et 2/2] (180 min). 24442885
Une jeune institutrice s'interpose dans une guerre des clans, en Calabre, pour sauver la vie d'un jeune garçon.
23.55 Journal, Météo.

0.20

LES CAVALES DE LA NUIT
George Henri Rivière (1897-1985), d'Alexandre Tarta (110 min). 4876485
Georges Henri Rivière souffrait que "l'art soit quelque chose de sacralisé" *et a cherché sa vie durant à faire du musée un pôle actif de la vie sociale tout en souhaitant* "que la fréquentation des musées devienne un loisir populaire".

La Cinquième

12.30 Va savoir. 13.00 Jimbo. 13.30 Les Enquêtes du commissaire Maigret. 15.00 Les Grandes séductrices. Rita Hayworth. 16.00 Demain le monde. L'automobile. 16.30 Les Derniers Far West. Le Zaïre [2/10]. 17.30 Telle est ta télé. Le Liban. 18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. Les trois crimes de Vidocq.

Arte

19.00 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [6/12] de Marcel Cravenne (29 min). 2341
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 6 juillet 1946 : alerte en Indonésie. Invité : Wiryono Sastrohandoyo (45 min). 28148
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. La tectonique des plaques.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVOCAT
Série [5/6]. Le voleur volé, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (44 min). 412235
21.30 Métropolis. Cinquantième anniversaire du Festival d'Avignon. Francis Bacon par lui-même, d'Alain Jaubert. L'abécédaire de Gilles Deleuze, de Claire Parnet. L'agenda culturel (60 min). 13525

22.30

MUSIC PLANET
Magazine. Jazz Collection [3/3]. Count Basie, d'Elisabeth Kapnist, Jean-Noël Christiani et Sylvie Faguer (55 min). 34896
Pianiste et compositeur, Count Basie a dirigé pendant cinquante ans l'un des plus fameux orchestres de jazz. Témoignages de musiciens et d'amis sur un artiste et son époque.
23.25 *Ligne de démarcation* Téléfilm de Panos Karkanetavos, avec Aris Lebessopoulos, Christos Kalavrouzos (79 min). 3269188

0.45 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [5/12] (rediff., 25 min). 1.10 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.40 Poulidor en jaune. Documentaire (rediff.). 1.55 Miguel raconte Indurain. Documentaire (rediff., 20 min). 2.15 Le Fou du tour. Documentaire (rediff., 25 min).

M 6

12.55 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série.
13.50 Robocop. Série. Le briseur de coeur.
14.45 Surfers détectives.
15.35 Cosmos 1999. Série. Collision inévitable.
16.30 L'Aventurier. Un monsieur très prudent.
17.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Haute tension. Série.
18.00 Le Saint. Série. Un diplomate a disparu.
19.00 Warning. Magazine.
19.10 Turbo. Magazine.
19.50 Tour de France à la voile. Dieppe.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.35 Hot Forme.

20.45

MURDER ONE, L'AFFAIRE JESSICA
Série, avec Daniel Benzali, Mary McCormack.
Chapitre 7 (60 min). 3665438
Chapitre 8 (50 min). 8305341
Chapitre 9 (55 min). 7128254

23.30

LA MAISON DE TOUS LES CAUCHEMARS
Série. Souffrances (115 min). 9669902
Les cauchemars de Norman le poussent à tuer sa femme. Mais sont-ce vraiment des songes ? Ne lui préparent-ils pas Un étrange réveil *? Souffrances voit le réveil d'un garçon mort des années plus tôt et qui veut se venger de ses parents qui l'ont oublié.*
1.25 Best of Dance.

2.55 Frank Sinatra. Documentaire. 3.45 Culture pub. 4.10E = M 6. 5.05 Ceylan-Maldives. Documentaire. 6.00 *Boulevard des clips.*

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 *Flash d'information.*
12.35 Original Punk. Musique. De J.-F. Bizot et M. Sanderson. L'histoire de la musique afro-américaine vue de la Nouvelle-Orléans.
13.30 Les Superstars du catch.
14.15 Les Allumés
14.40 Tennis. En direct de Wimbledon : Finale dames (140 min). 3800051
17.00 Rugby. En différé. Nouvelle-Zélande-Australie.
18.40 Le Journal des sorties
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.05 Poulidor coeur d'or. Documentaire (52 min). 8815419
20.00 Flash d'information.
20.05 Les Simpson.

20.30

CADFAEL
Série. [3/8]. Le capuchon du moine. (77 min). 3942051
Le moine détective est appelé pour enquêter sur une affaire d'empoisonnement. Il va retrouver son amour de jeunesse. Une série britannique médiévale.

21.45

PÉTANQUE
Trophée Canal + 1996 (55 min). 8216815
22.40 Flash d'information.
22.45 Basket américain. Sélections pour les J.O d'Atlanta avec la nouvelle Dream Team de Basket (74 min). 929815
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Rebecca. Film italien d'Alex Perry (1995, 93 min). 4340910
1.40 Belmonte ■ Film de J. S. Bollain (1994, v. o., 101 min). 8041804
3.20 Un dimanche à Paris ■ Film de Hervé Duhamel (1994, 76 min). 2114028

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Gérard Paquet, directeur du théâtre national de la danse et de l'image à Chateauvallon.
20.30 Photo-portrait. Jean-Yves Tadié, écrivain et éditeur.
20.45 Fiction : Le nouveau répertoire dramatique. Saleté, de Robert Schneider.
22.35 Musique : Opus. Lluis Llach, chanteur-compositeur.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit (rediff.). Nouvelles orientales, de Marguerite Yourcenar : Comment *Wang-Fô fut sauvé ; Notre-Dame des hirondelles*. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Autour du *monument à Félix Guattari*, de Jean-Jacques Lebel (1) ; 2.51, Une maison au fond d'un jardin, de Jacques Fayet ; 3.47, Juan Goytisolo, écrivain ; 6.03, *Les poètes d'Espagne* : Cervantès ; 6.06, Charles-Henri de Fouchécour.

France-Musique

19.35 France-Musique l'été. Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon. Concert donné le 21 juillet 1995, à la Cour Jacques-Coeur, par Michel Petrucciani, piano : Œuvres de Herbie Hancock, Richard Rodgers et Lorenz Hart, Billy Strayhorn, Duke Ellington, Eddie Louis, Michel Petrucciani, Vladimir Kosma et Jacques Prévert.
21.00 Concert. Festival de Colmar. Donné en direct de l'Eglise *Saint-Matthieu, à Colmar*, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski, Pamela Frank, violon : Œuvres de Dvorak : Otello, ouverture op. 93 ; Concerto pour violon et orchestre op. 53 ; Œuvres de Debussy : Nocturnes, triptyque symphonique avec choeur de femmes, par les Chœurs de l'Opéra du Rhin ; La mer, trois esquisses symphoniques, de Debussy.

0.05 Musique pluriel. Œuvres de Webern, *Sciarrino*, Webern, *Rojko*, Sciarrino. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La violoncelliste *Natalia Gutman*. Sonate nº 1 op. 38, de Brahms, Wirssaladze, piano. Concerto, op. 129 de R. Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Masur ; Sonate nº 1 de Saint Saëns, Richter, piano ; Concerto nº 2 de Chostakovitch, par le Royal Philharmonic Orchestra, dir. Temirkanov.

22.30 Archives : Wilhelm Kempff, pianiste. Sonate nº 8 Pathétique op. 13 (enregistrement 1936), de *Beethoven* ; Œuvres de Bach, Mozart, Haendel, Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Feuilleton : Le Château des Oliviers.
21.30 Reportages.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 *Journal* (France 2).
22.35 Faites la fête.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Terrorisme : la Fraction armée rouge. [1/4].
20.35 Des mains pour rien.
21.20 15 jours sur Planète.
21.50 Les Plus Beaux Jardins du monde. [8/10] Les jardins du Nouveau Monde.
22.15 Retour à Samarkand. [4/4] En pays ouzbek.
23.15 L'Histoire oubliée. [2/3] *Les parachutistes indochinois.*

Paris Première

19.35 Stars en stock.
20.00 Golf en capitale.
20.30 Paris modes spécial homme.
21.30 Les Légendes de la glace.
23.00 Michel Jonasz : Mister Swing. De Philippe Ros.
0.15 Paris dernière (45 min).

France Supervision

19.50 et 22.10, 22.45 L'Eté des grands créateurs.
20.30 et 0.20 Volley-ball.
23.20 Caroline Roussel, peintre-brodeur. D'A. Tamas.
1.50 Concert : Soon E MC. Enregistré au Festival du Val-de-Marne (60 min). 13363281

Ciné Cinéfil

19.50 Actualités Pathé nº 2.
20.45 Le Club. Invité : Gilles Jacob.
22.00 Hollywood Backstage.
23.00 Les Rats du désert ■ ■ Film de Robert Wise (1953, N., v.o., 85 min) 8997344
0.25 Un jour aux courses ■ ■ Film de Sam Wood (1937, N., v.o., 110 min) 18804888

Ciné Cinémas

19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas.
20.30 L'enfance mise à prix Téléfilm d'Eric Laneuville (1993, 90 min) 5316419
22.00 Les Dessous d'Hollywood. De Nicolas Kent. Les stars.
23.05 Betty ■ ■ ■ Film de Claude Chabrol (1991, 100 min) 72559419
0.45 La Possédée du Bayou. Téléfilm classé X (85 min) 27123465

Série Club

19.55 Agence Acapulco.
20.45 Spécial Festif.
20.50 et 0.00 Télé séries spécial Festif.
21.20 Miami Vice. Ah, la belle vie.
22.15 Mission impossible.
23.10 Chapeau melon et bottes de cuir.

Canal Jimmy

20.00 Earth Two. La voix de sa mère.
20.50 Friends. Celui qui aimait les lasagnes.
21.10 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Bébé portable.
21.20 Batman. Faux frères - *Le faux masque se démasque.*
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Invitée : Chantal Thomass.
23.15 La Conquête du ciel.

Eurosport

13.00 Cyclisme. En direct. Tour de France. 7e étape : Chambéry - Les Arcs (202 km, 260 min). 68160544
17.20 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde de vitesse. *Grand Prix* d'Allemagne de side-Cars au Nürburgring (70 min). 9943506
18.30 (et 23.00) Tennis. Wimbledon : finale dame.
20.00 Rugby.
21.30 ATP Tour Magazine.
22.00 Cyclisme. (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Jeux interdits. Film de René Clément (1951, N.). Avec Brigitte Fossey. *Drame.*
OU
20.35 James Bond contre Dr No. Film de Terence Young (1963). Avec Sean Connery. *Suspense.*
OU
20.35 Top Gun. Film de Tony Scott (1986, 110 min). Avec Tom Cruise. *Aventures.*
23.50 *Spookies*. Film de Brendam Faulkner (1985, 80 min). Avec Felix Ward. *Fantastique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 6 JUILLET 1996

Cherbourg se mobilise pour défendre son arsenal

Une « chaîne pour l'emploi » de 10 000 personnes

CHERBOURG
de notre correspondant

Jeudi 4 juillet, à l'appel de tous les syndicats, plus de 10 000 personnes ont manifesté à Cherbourg formant une *« chaîne humaine pour l'emploi »* d'environ 20 kilomètres entre la porte principale de l'arsenal et la gare. Déjà, dimanche 30 juin, plus de 8 000 habitants du Nord-Cotentin avaient défilé à travers la ville derrière les élus, toutes tendances confondues, Mgr Fihey, qui fut évêque aux armées avant d'être nommé à la tête du diocèse, et de nombreux décideurs économiques. A l'hôtel de ville, le maire socialiste, Jean-Pierre Godefroy, en compagnie, notamment, de son rival UDF, le député Yves Bonnet, avait présidé un conseil municipal exceptionnellement ouvert aux autres maires de la presqu'île. Il avait rappelé l'impact de l'arsenal sur l'économie régionale en 1995 : 4 955 emplois directs avec la sous-traitance interne, à rapporter aux 40 640 actifs du bassin d'emploi.

Jeudi, M. Godefroy a rendu publique une lettre du ministre de la défense. Charles Millon y indique qu'une réunion aura lieu fin août pour faire le point notamment sur la mesure du sureffectif et le maintien des compétences de l'établissement de la direction des constructions navales de Cherbourg, la promotion de ses exportations, l'équilibre des plans de charges, les délocalisations. Sachant qu'un emploi industriel génère un emploi tertiaire, le poids réel de l'arsenal approche le quart des actifs de l'agglomération cherbourgeoise. Il a injecté en 1995 près de 1,4 milliard de francs dans le Nord-Cotentin. Le conseil municipal de la ville a donc adopté à l'unanimité une motion demandant le retrait du plan de restructuration de la DCN, qui prévoit d'y supprimer 2 000 emplois.

Cherbourg, en effet, vit désormais un mauvais rêve. On savait qu'avec la diminution des crédits militaires, il y aurait des « dégraissages ». Mais personne n'avait prévu que l'arsenal chargé de construire les sous-marins serait le plus touché. Depuis, Yves Bonnet n'a pas de mots assez durs pour les fonctionnaires chargés de préparer cette restructuration. *« La ventilation des effectifs à supprimer est le fruit d'extrapolations et d'approximations d'une rare stupidité. Elle écarte toute répartition de la charge entre les arsenaux et ignore la spécificité de Cherbourg »*, affirme-t-il. Après avoir fait l'union sacrée avec les autres élus locaux, le rapporteur du budget de la marine à l'Assemblée nationale a obtenu une audience du ministre.

L'AVENIR INDUSTRIEL

Se réservant l'analyse géopolitique, il a laissé au président socialiste de la communauté urbaine, Bernard Cauvin, la mission d'évoquer l'avenir industriel du site. Les conséquences sur l'économie locale ont été présentées par le maire de Cherbourg.

A l'issue de cette audience, le 27 juin, le patron de l'arsenal, l'ingénieur général Alain Tournyol du Clos, s'est vu demander, pour la fin de l'été, une analyse, spécialité par spécialité et poste par poste, des effectifs nécessaires pour maintenir l'outil. *« Les chiffres annoncés proviennent d'une simulation établie à partir des plans de charge des établissements, sans changer de périmètre, sans exportation supplémentaire et en tenant compte des gains de productivité. Mais notre rôle est d'être capables de livrer à la marine quatre sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE) et six sous-marins nucloires d'attaque (SNA) de nouvelle génération, plus quelques sous-marins à l'exportation, dont les trois Agosta déjà commandés par le Pakistan. Et pour ce faire,il faut des compétences »*, souligne-t-il.

« Il faut anticiper la construction d'un quatrième SNLE pour y travailler dès 1997-1998, période creuse d'un plan de charge qui remontera forcément à compter de 1999, ce qui obligera à réembaucher. Une avance de 200 à 300 MF suffirait », ajoute M. Bonnet, qui se plaint de ne plus comprendre Jacques Chirac. *« Quand je l'ai invité ici pendant sa campagne, il était au plus bas dans les sondages et j'avais fait en sorte qu'il rencontre des personnalités bien au fait des problèmes de défense. Aujourd'hui, il n'est plus dans la ligne de sa décision de reprendre les essais nucléaires pour assurer la dissuasion. »*

René Moirand

■ **EXTRÊME DROITE : Bruno Mégret, délégué général du Front national**, a déclaré, vendredi 5 juillet sur RTL, que la décision de la cour d'appel de Versailles (*Le Monde* du 5 juillet) d'infirmer le jugement du tribunal de grande instance de Nanterre condamnant *Le Monde* à publier un droit de réponse du Front national est *« une décision tout à fait contraire à la jurisprudence habituelle dans ces affaires »*.

Le juge Bruguière devrait se rendre en Libye pour enquêter sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA

Tripoli autorise le magistrat instructeur à procéder à des interrogatoires sur son sol

PRÈS de sept ans après l'attentat contre le DC-10 de la compagnie française UTA (cent soixante-dix morts au dessus du Niger, le 19 septembre 1989), le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière devait partir vers la Libye, vendredi 5 juillet après-midi, afin de compléter son enquête. A bord d'un avion spécial affrété par les autorités françaises, le magistrat parisien était accompagné d'une quinzaine de policiers appartenant à direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et à la direction de la surveillance du territoire (DST). Ce déplacement correspond à un développement important dans le cours d'une enquête qui avait jusqu'alors été confrontée à d'innombrables difficultés de coopération avec les autorités de Tripoli.

Dans un courrier rédigé en arabe et reçu à la fin du mois de mai par le juge Bruguière, les autorités libyennes avaient indiqué au magistrat qu'il pourrait poursuivre ses investigations sur leur territoire. Il est ainsi convenu, indique-t-on de source proche de l'enquête française, que le magistrat parisien pourra procéder à l'audition des principaux ressortissants libyens dont les noms ont été cités au gré de l'instruction sur cet attentat à la valise piégée contre un avion de ligne reliant Brazzaville (Congo) à Paris. De même source, on considère que cette démarche de Tripoli pourrait s'apparenter à un début de reconnaissance de responsabilité de la Libye dans cette action terroriste.

DES ANALYSES TECHNIQUES

Dès octobre 1991, le magistrat avait lancé des mandats d'arrêt internationaux contre quatre responsables du régime de Tripoli : le numéro deux des services secrets libyens, et beau-frère du colonel Kadhafi, Abdallah Senoussi, ainsi que trois autres ressortissants libyens : le vice-ministre des affaires étrangères, Moussa Koussa, un membre des services secrets de Tripoli présent au Congo peu avant l'attentat, Ibrahim Naeli, et Abdallah Elazragh, conseiller au bureau populaire de Brazzaville. Parallèlement, la justice libyenne avait ouvert sa propre enquête, qui met en cause des personnes que le juge Bruguière pourrait aussi être amené à auditionner.

Pour la première fois, le magistrat parisien va pouvoir prolonger son enquête sur le territoire libyen. Une précédente tentative avait avorté de manière retentissante quand, en octobre 1992, le juge Bruguière avait pris place à bord d'un navire de guerre français – l'aviso *Commandant-de-Pimodan* – que Mohamar Kadhafi avait refusé de laisser accoster.

Malgré cet échec, la coopération franco-libyenne s'était poursuivie : des policiers de la DST s'étaient ainsi rendus en Libye où leurs homologues leur avaient mis sous les yeux deux valises piégées d'un type comparable à celles utilisées dans l'explosion du DC-10. L'une d'elles ressemblait fort au modèle de Samsonite embarquée sur le vol Brazzaville-Paris. Mais les policiers français n'avaient pu revenir à Paris qu'avec des photographies, sans pouvoir procéder aux analyses techniques des composants et du système de mise à feu, et sans pouvoir rencontrer les propriétaires de cette valise qui étaient présentés par Tripoli comme des opposants au régime...

L'enjeu principal du présent voyage du juge Bruguière serait évidemment d'éclairer la question du *« commanditaire »* de cette action terroriste majeure qui n'a jamais été revendiquée. Un Etat porte-t-il la responsabilité principale de cet attentat ? Celui-ci a-t-il été sous-traité à des exécutants par une autre puissance régionale ? Des divergences de vue ont existé sur ces questions au sein même des services de sécurité français. La piste libyenne a certes été nettement dessinée par l'enquête du juge Bruguière qui, en lançant les quatre mandats d'arrêt internationaux d'octobre 1991, a directement visé les sommets du régime. Il est vrai que le dossier d'instruction est notamment conforté par le témoignage du Congolais Bernard Yanga qui, réfugié en France, tend à accabler Tripoli. Ce témoignage crucial accuse le diplomate libyen Abdallah Elazrag, alors en poste à Brazzaville, d'avoir remis la valise piégée à l'un des passagers du DC-10.

Mais le préfet Claude Silberzahn, patron de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) de 1989 à 1993, s'était fait l'écho des doutes suscités par les convictions du juge Bruguière. Dans un livre publié en avril 1995 – *Au cœur du secret, 1500 jours aux commandes de la DGSE* (Fayard)–, M. Silberzhan écrivait ainsi que l'implication de Tripoli dans cet attentat n'est pas clairement établie. Les charges recueillis lors de l'enquête du juge Bruguière *« sont-elles suffisamment convaincantes pour accuser formellement la Libye et exclure d'autres pistes pouvant d'ailleurs impliquer des Libyens ? »*, demandait l'ancien directeur des services secrets. *« Si l'on veut diaboliser Tripoli comme protecteur du terrorisme, pourquoi oublier Téhéran et Damas ? »*, ajoutait-il.

Une lettre du juge Bruguière avait été adoptée en avril 1992 comme document de référence par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Transmise par le ministre des affaires étrangères de l'époque, Roland Dumas, ce courrier indiquait que le gouvernement français se rangeait à l'avis du magistrat, réfutant ainsi les arguments de la Libye qui avait elle aussi transmis un dossier à l'ONU. *« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces documents produits comme étant le dossier d'enquête libyen sont de contenu inconsistant et donc sans valeur probante »*, écrivait le magistrat. Le 21 janvier 1992, après bien des tergiversations libyennes, le Conseil de sécurité de l'ONU avait sommé, à l'unanimité, la Libye de coopérer à l'enquête française.

Cette coopération laissant à désirer, le même Conseil avait adopté le 31 mars une nouvelle résolution prévoyant un embargo des liaisons aériennes avec l'étranger, des fournitures d'armes ainsi que des exportations de certains matériels pour l'exploitation pétrolière. En revanche, les ventes de pétrole libyen ne sont pas concernées par ce boycottage.

Erich Inciyan

La défense de Loïk Le Floch-Prigent par les cheminots

LES CHEMINOTS de la gare d'Austerlitz de Paris n'ont pas été surpris par la mise en examen et l'incarcération du président de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent. Ils s'y attendaient et sont plutôt peu diserts sur ce qui arrive à leur PDG. Un homme controversé mais assez bien considéré par la base syndicale : *« Il savait vraiment consulter et réfléchissait avant d'agir »*. Il n'empêche, *« si ce qui lui est reproché est avéré, il est juste qu'il soit arrêté »*, chuchote-t-on dans les couloirs de la gare. *« La seule chose qu'on pouvait précisément lui reprocher, c'est son passé,* explique Jean-Pierre Gombeaud, un agent de la SNCF devenu sédentaire après un accident survenu alors qu'il était roulant. *Pour le reste, quand on a su qu'il arrivait, lui, un patron rose, avec le changement de gouvernement, on s'est interrogés. Mais il s'est toujours élevé contre la privatisation de l'entreprise et pour la transformation de la soi-disant dette SNCF en investissements. Ça, c'est positif ! »*

Loïk Le Floch-Prigent n'était *« pas destiné à rester à la SNCF »*. Comme ses collègues, M. Gombeaud pense que le gouvernement voulait lui trouver un successeur. C'est ce qui s'était dit, il y a quelques jours, lors de la dernière intersyndicale, à laquelle participaient aussi les cadres d'Austerlitz. Quatre cents agents réunis sur les mille deux cents qui travaillent à la gare avaient alors décidé, selon M. Gombeaud, de rester vigilants, *« sur le pied de guerre »*.

Les cheminots pressentaient ce qui s'est passé. Ils s'interrogent maintenant sur la succession de Loïk Le Floch-Prigent. *« Si on nomme un ultra-libéral avec des idées à la Madelin, ce sera la catastrophe. Attention au mouvement social ! On bloquera tout comme en décembre. Même les cadres sont d'accord »*, prévient Jean-Pierre Gombeaud. *« Nous voulons un PDG conscient de la spécificité de notre entreprise, une personnalité qui puisse obtenir du gouvernement des garanties pour le statut des cheminots et qui ne revienne pas sur la transformation de la dette de la SNCF en investissements imputables à l'aménagement du territoire. Quelqu'un comme Philippe Rouvillois* [ancien PDG de la SNCF], *un chef d'entreprise qui consultait la base et les collectivités locales avant de prendre ses décisions. Il était MRG, Loïk Le Floch-Prigent, proche des socialistes. Ça n'est pas un hasard si ces deux hommes-là se sont intéressés à ce qui se passait sur le terrain. Il ne faudrait quand même pas oublier,* tient à préciser Jean-Pierre Gombeaud, ancien délégué CGT, *que M. Le Flock-Prigent a su s'opposer, dans l'intérêt de la SNCF et des usagers, à la fermeture de petites lignes déficitaires en province »*.

Frédéric Fritscher

BOURSE

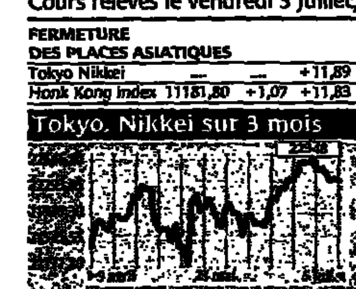
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 5 juillet, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+11,89
Honk Kong index	11181,80	+1,07	+11,83

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/07	Var. en % 03/07	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2126,81	+0,61	+13,61
Londres FT 100	3731,20	+0,46	+1,13
Zurich	—	—	+16,56
Milan MIB 30	—	—	+19,33
Francfort Dax 30	2574,60	+0,22	+14,22
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−2,61
Madrid Ibex 35	—	—	+16,02
Amsterdam CBS	—	—	+18,88

Tirage du *Monde* daté vendredi 5 juillet 1996 : 482 503 exemplaires 3

La chambre d'accusation de Paris devrait entendre le directeur de la PJ dans l'affaire de la perquisition chez M. Tiberi

LA CHAMBRE d'accusation de Paris a été saisie, mercredi 3 juillet, par sa présidente, Martine Anzani, du refus d'assistance des policiers au juge Eric Halphen lors de la perquisition chez les époux Tiberi. Cette décision avait été publiquement assumée dès le lendemain par le directeur de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll. *« Il y a un vrai problème de confiance envers des fonctionnaires adultes, soumis à un jeu de piste humiliant,* affirmait-il dans *Le Monde. Il y a surtout des difficultés techniques : la direction de la PJ doit être informée, au moins une ou deux heures avant, des conditions d'une opération. »*

Ces explications, qui avaient fait sourire plus d'un policier – l'absence des trois OPJ requis par le juge Halphen n'aurait sans doute pas désorganisé durablement la police judiciaire parisienne –, étaient en contradiction avec l'article 14 du code de procédure pénale. Ce texte précise en effet que la police judiciaire *« exécute les délégations des juridictions d'instruction et défère à leurs réquisitions »*.

Saisie par Martine Anzani, la chambre d'accusation de Paris, qui est la juridiction d'appel des juges d'instruction, devrait se réunir à huis clos, lundi 8 juillet, afin d'établir le calendrier de son enquête. Elle pourrait entendre les trois OPJ qui devaient assister le juge Halphen mais aussi leurs supérieurs hiérarchiques : le chef du 8e cabinet de délégations judiciaires, Philippe Prunier, et le directeur de la police judiciaire de Paris, Olivier Foll. *« Sans préjudice des sanctions disciplinaires »*, la chambre peut procéder à des retraits d'habilitation OPJ.

Dans un rapport rédigé en 1991, la commission justice pénale et droits de l'homme, présidée par Mireille Delmas-Marty, notait que ces dispositions étaient *« très rarement appliquées »*. Elles l'ont notamment été, le 19 avril 1995, dans le Nord, où le commissaire central de Valenciennes s'est vu retirer son habilitation par la chambre d'accusation de Douai. Ce policier, qui était également administrateur d'un club de basket co-organisateur d'un concert de Johnny Hallyday, avait refusé d'exécuter la commission rogatoire d'un juge qui s'intéressait à une somme de 200 000 francs remise au producteur du chanteur. Dans des écoutes téléphoniques, le commissaire avait copieusement insulté le juge d'instruction et le procureur.

Dans l'affaire de la perquisition du juge Halphen, la saisine de la chambre d'accusation de Paris a été bien accueillie par la plupart des organisations de magistrats. *« La chambre est là, et nous nous en félicitons, pour faire respecter le code de procédure pénale »*, note le secrétaire général de l'Association française des magistrats instructeurs, Jean-Paul Albert. *« Cette décision est conforme aux règles de droit »*, ajoute le responsable de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Valéry Turcey. *« Il s'agit d'une bonne initiative,* renchérit Jean-Claude Bouvier pour le Syndicat de la magistrature (SM, gauche). *Il faut espérer que la chambre d'accusation pourra remonter la chaîne des responsabilités, y compris au niveau ministériel. »*

Dans ce concert d'approbation, une seule organisation détonne, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite). *« Olivier Foll est victime d'une cabale médiatique et judiciaire,* affirme son secrétaire général, Georges Fenech. *Il n'a rien à se reprocher car il ne pouvait pas remplir cette mission dans des conditions de sécurité minimum. Quant à la position de Jean-Louis Debré, qui a approuvé M. Foll, elle est satisfaisante. Il faut que les juges respectent la police au lieu de se comporter en justiciers et en moralistes. Cette perquisition chez M. Tiberi était une véritable provocation. »* Une position qui fait écho à celle du Syndicat des commissaires. *« Il est inadmissible que les policiers soient victimes de la défiance totale d'un magistrat »*, note son responsable, Emile Perez, dans *Le Figaro*.

Anne Chemin

Des avocats saisissent le bâtonnier de Paris

Dans une lettre adressée, jeudi 4 juillet, au bâtonnier de Paris, Me Bernard Vatier, plusieurs dizaines d'avocats demandent à l'Ordre d'« intervenir officiellement » pour exprimer l'inquiétude de la profession. « L'obstacle policier à l'exécution d'une mesure d'instruction met en évidence un dysfonctionnement grave de la justice républicaine, écrivent-ils. Le refus de délivrer un réquisitoire supplétif opposé au juge d'instruction et suivi immédiatement d'un classement sans suite sans enquête préliminaire ne peut qu'alerter les citoyens-avocats. » Ils invitent Me Vatier, qui est également l'avocat de M. Tiberi, à « rappeler aux pouvoirs publics le respect du droit ».

Pour sa part, l'avocat du juge Eric Halphen, Me Jean-Yves Dupeux, a décidé d'attaquer en diffamation le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Dans Le Figaro, Pierre Mazeaud trouvait « scandaleux » que des journalistes soient présents devant le domicile des Tiberi. « Qui a informé la presse ?, se demandait M. Mazeaud. Le juge Halphen était le seul à savoir où il allait. (...) Je considère qu'il y a eu violation du secret de l'instruction, qui est pourtant imposé pour la nécessité de la présomption d'innocence. »